

PDZA

PLAN DE DÉVELOPPEMENT
DE LA ZONE AGRICOLE
MRC HAUT-SAINT-FRANÇOIS



Édition 2017-2022



17 AOÛT 2016
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
85 rue du Parc
Cookshire-Eaton, Québec
JOB 1M0

Cultivons l'avenir 2
Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation
Québec



Canada

PDZA

PLAN DE DÉVELOPPEMENT
DE LA ZONE AGRICOLE
MRC HAUT-SAINT-FRANÇOIS

Édition 2017-2022 p. 0



Mot du préfet



La zone agricole occupe une grande superficie de notre territoire. En planifiant adéquatement son développement, nous nous donnons la chance de créer des emplois et d'enrichir nos municipalités en permettant le maintien et l'établissement des familles dans la région. Pour améliorer l'attractivité de l'ensemble de nos 14 municipalités, la création et la diversification des emplois dans les domaines agricole, agroalimentaire et agrotouristique peuvent offrir des opportunités prometteuses.

Nicole Robert

Mot du président du comité directeur



L'agriculture et les domaines connexes, notamment le secteur forestier, jouent un rôle important dans la société. Un bon PDZA va permettre de bien identifier et diagnostiquer nos forces et faiblesses et avoir l'heure juste concernant la situation de notre territoire. En ayant toutes les informations en main, nous allons pouvoir travailler avec du concret, proposer des solutions réalistes et obtenir des résultats.

Noël Landry



Partenaires



L'Union des producteurs agricoles



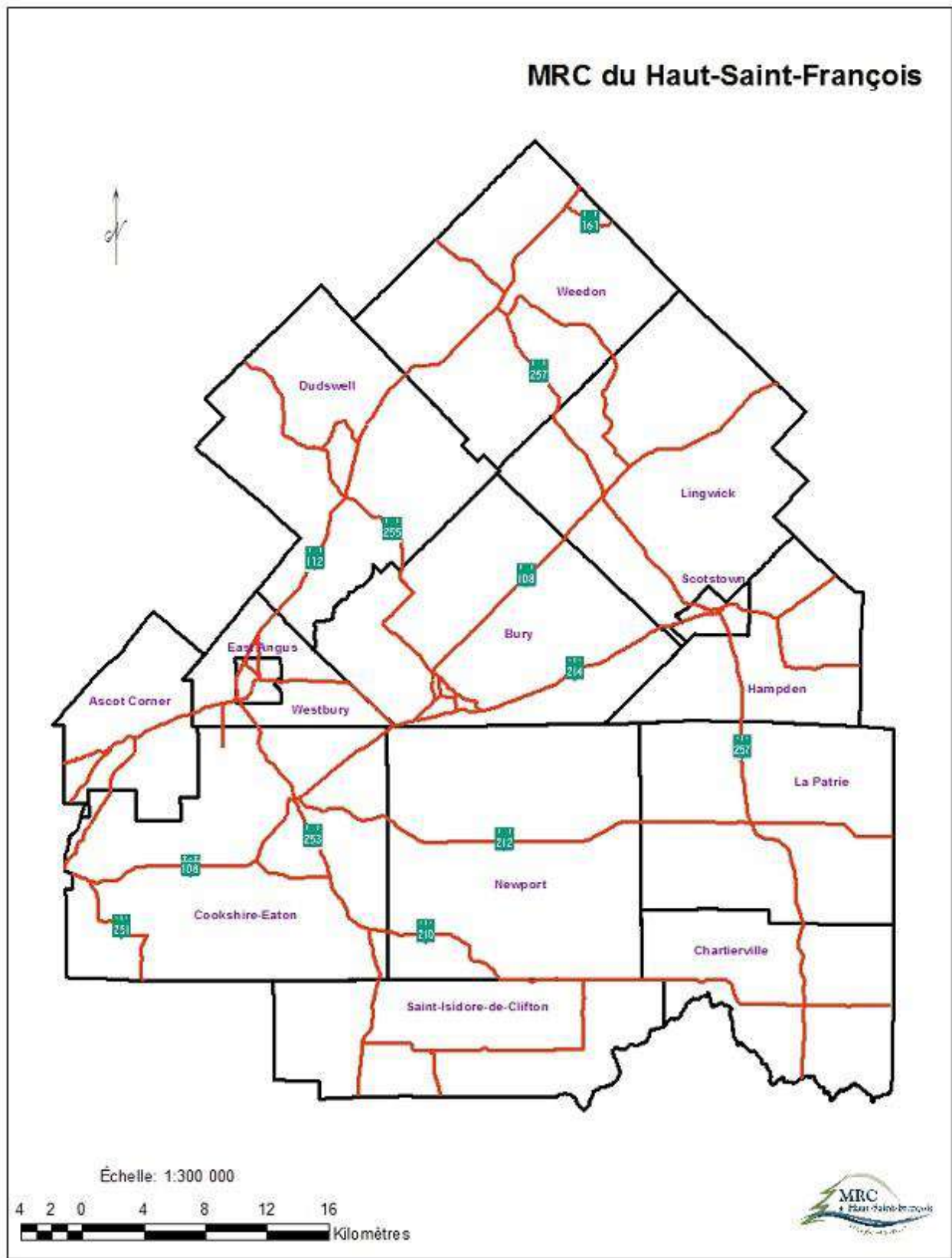
Coopérer pour créer l'avenir



Édition 2017-2022 p. 2



Carte de la MRC



Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

Définition de ce qu'est un PDZA :

Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une municipalité régionale de comté (MRC) en favorisant le développement durable des activités agricoles.

Il repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles. Il est réalisé par une MRC, en concertation avec les acteurs du milieu.

Bénéfices d'un PDZA :

- Acquérir une connaissance plus pointue du territoire et des activités agricoles
- Créer une nouvelle dynamique de concertation entre les acteurs du milieu
- Établir un lieu d'échanges propice à la définition d'une vision concertée du développement de l'agriculture
- Déterminer les meilleurs moyens d'exploiter pleinement le potentiel agricole et d'entreprendre des actions concrètes

Objectifs du PDZA :

- Mettre en valeur les entreprises agricoles et leurs produits
- Viser l'accroissement ou la diversification des productions, des produits, des modèles d'entreprise ou des modes de mise en marché
- Favoriser la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture
- Encourager le développement d'activités complémentaires telles que l'agrotourisme ou la transformation à la ferme

Objectifs du PDZA spécifique à la MRC du Haut-Saint-François :

- Créer des emplois de qualité dans les 14 municipalités de la MRC.
- Favoriser la création d'entreprises en lien avec la zone agricole permanente (zone verte).



Responsables du suivi

Un comité de suivi sera mis en place pour s'assurer que le plan d'action sera mis en œuvre selon les délais prévus. Il sera principalement constitué des membres du comité directeur (en fonction de leurs disponibilités respectives) ainsi que de nouveaux membres issus des secteurs clés en lien avec les actions spécifiées dans le plan.

Liste des acronymes

AFA des Sommets : Aménagement forestier et agricole des Sommets

AFCA : Aménagement forestier coopératif des Appalaches

AMFE : Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie

CCA : Comité consultatif agricole

CLD : Centre local de développement

CRIFA : Centre régional d'initiatives et de formation agricole

CPTAQ : Commission de protection du territoire agricole du Québec

FADQ : La Financière agricole du Québec

FSC : Forest Stewardship Council (certification forestière)

HSF : Haut-Saint-François

MAMOT : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

MDDELCC : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

MFFP : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

SPFSQ : Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

SYRAE : Syndicat de la relève agricole de l'Estrie

UPA : Union des producteurs agricoles

UPA-HSF : Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-François



Notes explicatives

La majorité des données utilisées dans le portrait proviennent du MAPAQ et datent de 2010. Entre 2010 et 2015, il est fort probable que certains chiffres puissent avoir changé. Pendant la rédaction du portrait, le MAPAQ était en processus de mise à jour de ces statistiques. Malheureusement, compte tenu des échéanciers du projet et le moment où les données à jour seraient disponibles, ce sont les données de 2010 qui ont été utilisées. Il faut donc rester prudent quant à l'interprétation des données du portrait.

De plus, tous les hyperliens sont fonctionnels au moment de la rédaction du document. Avec le temps, s'ils venaient qu'à changer, vous pourrez vous référer aux organismes-émetteurs afin de vérifier si des mises à jour sont disponibles.



Comité de direction

Noël Landry	Président du Comité directeur et maire de Cookshire-Eaton
Marie-France Chartrand	Coordonnatrice et rédactrice du PDZA
Dominic Provost	Directeur général, MRC du Haut-Saint-François et du CLD du Haut-Saint-François
Patrick Chalifour	Agronome, MAPAQ
Judith Côté	Conseillère, MAMOT
Édith Bégin	Conseillère en financement, FADQ
François Bourassa	Président de la Fédération de l'UPA-Estrie
François Thomas	Responsable aménagement, environnement et faune, Fédération de l'UPA - Estrie
Lynne Martel Bégin	Présidente du Syndicat local de l'UPA Haut-Saint-François
Pierre Ruel	Vice-président du Syndicat local de l'UPA Haut-Saint-François
Richard Tanguay	Maire de Weedon
Nathalie Bresse	Mairesse d'Ascot Corner
Jean-Paul Gendron	Président, Agence de la mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie
Nicolas Meagher	Directeur général, Aménagement forestier coopératif des Appalaches
Antoine Doyon	Membre du CCA du Haut-Saint-François (volet agriculteur)
Gaétane Plamondon	Membre du CCA du Haut-Saint-François (volet industriel)



Comité de rédaction

Noël Landry	Président du Comité directeur et maire de Cookshire-Eaton
Dominic Provost	Directeur général, MRC du Haut-Saint-François et du CLD du Haut-Saint-François
Nathalie Laberge	Directrice de l'aménagement et de l'urbanisme, MRC du Haut-Saint-François
Marie-France Chartrand	Coordonnatrice et rédactrice du PDZA

Comités techniques

Volet Relève

Roberto Toffoli, MAPAQ	Lucie Côté, CRIFA	Antoine Doyon, agriculteur
Yvon St-Jean, Cégep de Sherbrooke	Paul Villeneuve, CRIFA	Sylviane Bégin, productrice et relève
Maude Beaudry, SYRAE	Judith Côté, MAMOT	Marie-France Chartrand, coordonnatrice
François Thomas, UPA	Patrick Chalifour, MAPAQ	

Volet Agricole

François Thomas, UPA	Patrick Chalifour, MAPAQ	Jules Ellyson, agriculteur
Pierre Ruel, UPA-HSF	Antoine Doyon, agriculteur	Marie-France Chartrand, coordonnatrice
Judith Côté, MAMOT	Paul Villeneuve, agriculteur	

Volet Forestier

Jean-Paul Gendron, président AMFE	Nicolas Meagher, DG AFCA
Yvon St-Jean, producteur forestier	André Roy, président SPFSQ
Sylvain Rajotte, DG AFA des Sommets	Pierre Bellavance, DG Groupement forestier coopératif St-François
	Marie-France Chartrand, coordonnatrice

Volet Citoyen

Judith Côté, MAMOT	François Thomas, UPA	Lynne Martel-Bégin, présidente UPA-HSF
Jean-Paul Gendron, président AMFE	Patrick Chalifour, MAPAQ	Marie-France Chartrand, coordonnatrice
Noël Landry, Président du Comité directeur et maire de Cookshire-Eaton		



Remerciements

La MRC du Haut-Saint-François tient à remercier l'entreprise Graymont, Tardif Diésel, La COOP ainsi que la Caisse Desjardins des Hauts-Boisés pour leur soutien financier dans le cadre du Plan de développement de la zone agricole. Leur contribution financière aura été déterminante, principalement lors du volet « portrait ».

Le portrait général de la MRC a été pris dans les documents disponible sur le site du programme « Regards vers le Haut » <http://gachsf.wix.com/regards>

La rédaction tient à souligner le soutien constant de l'ensemble des participants, tant au comité directeur qu'aux comités techniques, à la révision de l'ensemble des documents écrits nécessaires au projet.

Dans le cadre des consultations par questionnaire, il est important de mentionner la précieuse aide reçue de Catherine Langlois de la MRC de l'Islet par rapport au volet citoyen.

De plus, il est important de souligner l'important apport de Nathalie Laberge, directrice de l'aménagement et de l'urbanisme à la MRC du Haut-Saint-François, plus particulièrement dans l'écriture du volet « portrait ». Aussi, il faut reconnaître l'importance du travail de Patrick Lessard et Sylvain Lamontage, du département de géomatique, ainsi que Charles Laforest et Jérôme Simard, du département de l'aménagement, de la MRC du Haut-Saint-François pour leurs nombreux efforts et leur collaboration exemplaire tout au long du projet.



Table des matières

Mot du préfet.....	1
Mot du président du comité directeur	1
Partenaires.....	2
Carte de la MRC	3
Plan de développement de la zone agricole (PDZA).....	4
Responsables du suivi	5
Liste des acronymes.....	5
Notes explicatives	6
Comité de direction	7
Comité de rédaction	8
Comités techniques	8
Remerciements.....	9
Table des matières.....	10
1. Portrait général.....	17
1.1 Démographie	17
1.2 Langue.....	18
1.3 Scolarité	18
1.4 Emploi	19
1.5 Revenu	19
1.6 Logement.....	20



2.	Caractéristiques de la zone agricole	23
2.1.	Caractéristiques physiques	23
2.1.1	Réseau hydrographique	23
2.1.2	Géologie et pédologie	23
2.1.3	Classification de la qualité des sols	24
2.1.4	Potentiel agricole des sols et UTM par municipalité	25
2.2	Couvert forestier	30
2.3	Terres en friche	31
2.3.1	Méthodologie.....	31
2.3.2	Résultats de l'analyse géomatique	32
2.3.3	Superficies agricoles reboisées	33
2.4	Valeurs foncières.....	34
2.4.1	Valeur moyenne des terres agricoles transigées au Québec.....	34
2.4.2	Répartition foncière de la MRC.....	35
2.4.3	Valeurs foncières agricoles par municipalité	36
2.4.4	Valeurs foncières forestières par municipalité	37
2.4.5	Valeurs foncières agricoles et forestières combinées par municipalité	38
2.5	Superficies exclues de la zone agricole et autorisations à des fins autres qu'agricole accordées par la CPTAQ	39
2.6	Les zones de contraintes.....	40
3	Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Haut-Saint-François.....	42
3.1	Les grandes affectations du territoire.....	42



3.2	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).....	47
3.3	Les îlots déstructurés et la demande à portée collective (article 59).....	47
3.4	La multifonctionnalité de la zone verte	48
3.5	Le Chemin des Cantons et la Route des Sommets.....	49
4	Portrait de la zone agricole de la MRC du Haut-Saint-François.....	50
4.1	Portrait des exploitations agricoles	50
4.1.1	Nombre des exploitations agricoles.....	51
4.1.2	Portrait des entreprises agricoles en fonction de la strate de revenus et de la superficie occupée.....	54
4.1.3	Revenus agricoles bruts	56
4.1.4	Revenus agricoles par production.....	57
4.2	Portrait des productions animales.....	59
4.2.1	Répartition des différents types de productions animales par municipalité	59
4.2.2	Production aquacole	60
4.2.3	Production avicole	61
4.2.4	Production bovine.....	62
4.2.5	Production caprine.....	64
4.2.6	Production laitière	64
4.2.7	Production ovine.....	65
4.2.8	Production porcine	65
4.2.9	Autres productions animales	66
4.2.10	Évolution des espèces animales.....	67



4.3	Portrait des productions végétales.....	69
4.3.1	Répartition des différents types de productions végétales par municipalité.....	69
4.3.2	Évolution des superficies utilisées pour différents types de productions végétales.....	70
4.3.3	Fourrages	72
4.3.4	Pâturages (naturels et améliorés).....	72
4.3.5	Céréales et protéagineux	73
4.3.6	Fruitier.....	77
4.3.7	Horticulture ornementale	78
4.3.8	Cultures abritées	79
4.3.9	Légumes	80
4.3.10	Arbres de Noël	81
4.3.11	Acériculture.....	83
4.4	Portrait du domaine forestier	85
4.4.1	Production forestière dans le Haut-Saint-François.....	85
4.4.2	Caractérisation des terres forestières selon la tenure.....	86
4.4.3	Exploitation des superficies en zone agricole et en zone non-agricole.....	86
4.4.4	Mode de gestion du territoire de tenure publique.....	88
4.4.5	Mise en marché du bois.....	88
4.4.6	Certification forestière.....	89
4.4.7	Emplois en transformation du bois.....	89
4.4.8	Écosystèmes et biodiversité.....	89



4.5	Produits forestiers non ligneux (PFNL).....	89
4.5.1	Définition.....	89
4.5.2	Les PFNL en Estrie	89
4.5.3	Les PFNL dans le Haut-Saint-François	91
4.6	Productions biologiques	93
4.7	Cultures OGM.....	93
4.8	Portrait des exploitants agricoles	94
4.8.1	Âge des exploitants agricoles.....	94
4.8.2	Identification de la relève pour leur exploitation agricole en fonction de leur secteur de production	95
4.9	Portrait de la relève agricole.....	98
4.9.1	Portrait de la relève agricole.....	98
4.9.2	Modes d'établissement de la relève agricole	99
4.9.3	Organismes dédiés à aider l'établissement en agriculture et en foresterie pour la relève.....	100
4.10	Portrait des exploitants forestiers	101
4.10.1	Portrait des exploitants forestiers	101
4.10.2	Intervenants en lien avec la foresterie	101
4.10.3	Organismes et programmes de soutien à grande échelle	101
4.11	L'agrotourisme	102
4.11.1	Définition de l'agrotourisme	102
4.11.2	L'agrotourisme en Estrie	102
4.11.3	L'agrotourisme dans la MRC du Haut-Saint-François	102



4.12	Transformation, distribution et mise en marché.....	103
4.12.1	La transformation agroalimentaire en Estrie.....	103
4.12.2	La transformation agroalimentaire dans la MRC du Haut-Saint-François.....	106
4.12.3	Évolution du secteur de la restauration.....	109
4.12.4	Distribution des produits agricoles.....	111
4.12.5	Mise en marché.....	111
4.13	Moyens de consultation.....	112
4.13.1	Questionnaire dédié aux agriculteurs.....	112
4.13.2	Questionnaire dédié à la relève agricole.....	118
4.13.3	Questionnaire dédié aux citoyens.....	119
5	Le diagnostic.....	121
6	Vision et axes de développement.....	121
7-	Objectifs stratégiques en lien avec le diagnostic et les axes de développement.....	122
8-	Plan d'action.....	138
9-	Annexes.....	162
9.1	Activités de promotion du PDZA.....	162
9.2	Le PDZA et les réseaux sociaux.....	163
9.3	Le PDZA dans les médias.....	164
9.4	Fiches récapitulatives.....	172
9.4.1	MRC du Haut-Saint-François.....	172
9.4.2	Ascot Corner.....	173



9.4.3	Bury	174
9.4.4	Chartierville	175
9.4.5	Cookshire-Eaton	176
9.4.6	Dudswell.....	177
9.4.7	East Angus	178
9.4.8	Hampden.....	179
9.4.9	La Patrie	180
9.4.10	Lingwick.....	181
9.4.11	Newport	182
9.4.12	Saint-Isidore-de-Clifton	183
9.4.13	Scotstown.....	184
9.4.14	Weedon.....	185
9.4.15	Westbury.....	186
9.5	Classification des sols.....	187
9.6	Zones de rusticité.....	188
9.7	Questionnaire destiné aux agriculteurs	189
9.8	Questionnaire destiné à la relève	218
9.9	Questionnaire destiné aux citoyens.....	230



1. Portrait général

Le Haut-Saint-François est situé au sud-est du Québec dans la région administrative de l'Estrie. La MRC s'étend sur près de 2 300 km², soit la deuxième en importance de superficie pour l'Estrie. Le territoire de la MRC comprend 14 municipalités pour une population de 22 521 habitants.

Située à 150 km de Montréal, la région du Haut-Saint-François est facilement accessible par l'autoroute 10. Le réseau routier bien développé permet des communications avec l'ensemble des régions du Québec. De plus, le poste frontalier de la route 257 assure un lien direct avec le marché américain. La plupart des activités économiques sont concentrées à l'ouest du territoire où se trouve plus de la moitié de la population totale de la MRC. Au plan touristique, l'offre de la région est en pleine mutation, principalement dans la partie est de la MRC. La villégiature, qui est concentrée majoritairement dans le nord et le nord-ouest, aux abords de la route 112, est un apport économique important pour les municipalités bénéficiant de la présence d'un plan d'eau.

Au plan industriel, la proximité des États-Unis et la présence de l'Aéroport de Sherbrooke sur le territoire font en sorte qu'il existe un bon potentiel d'exportation. La majorité des emplois manufacturiers sont reliés aux secteurs du papier, du bois et du meuble. Une filière industrielle est en pleine expansion autour de la valorisation des matières résiduelles, avec la régie Valoris, créée en partenariat avec la Ville de Sherbrooke. Plusieurs commerces et services voient le jour et la formule du travailleur autonome est de plus en plus répandue, ceci favorisé par une couverture Internet haute vitesse étendue.

1.1 Démographie

La population de la MRC du Haut-Saint-François est demeurée relativement stable entre 2006 et 2011, tournant autour de 22 000 habitants. Dans la MRC, on recense 9,6 habitants au kilomètre carré en 2011. Cette densité de la population représente un peu moins du tiers de celle de l'Estrie (30,6 habitants au kilomètre carré). Dans l'ensemble, la structure démographique du Haut-Saint-François ne diffère pas tellement de celle du Québec et de l'Estrie. Dans la MRC, la proportion de jeunes âgés de moins de 18 ans est toutefois légèrement plus élevée que dans le reste de la province (21,0 % c. 19,1 %). On y retrouve également un peu plus de personnes âgées de 65 ans ou plus par rapport à la moyenne provinciale (16,6 % c. 15,7 %).

Entre 2006 et 2011, la population de la MRC a vieilli. Durant cette période, la proportion de jeunes âgés de 0 à 17 ans a diminué (22 % à 21 %) alors que celle se rapportant aux personnes âgées de 65 ans et plus a augmenté (13,6 % à 16,6 %). L'âge médian dans la MRC est de 45 ans alors que celui de la province est de 42. La population du Haut-Saint-François est donc un peu plus vieille que celle du Québec. Entre 2006 et 2011, l'âge médian¹ de la population de la MRC est passé de 42 à 45 ans.



En 2011, dans la MRC du Haut-Saint-François, on retrouve 7,9 % plus d'hommes que de femmes (11 327 c. 10 493). Cette situation est différente au Québec (-1,6 %) et en Estrie (-1,2 %) où on enregistre moins d'hommes que de femmes. En Estrie, c'est dans le Haut-Saint-François que la proportion de la population masculine est la plus forte.

Si la tendance démographique se maintient, on prévoit que la population du Haut-Saint-François passera de 21 820 à 23 783 habitants entre 2011 et 2021, soit un accroissement de 9 % des effectifs pour ce territoire. Durant cette même période, on prévoit une augmentation de 6,1 % de la population du Québec et de 4,3 % de celle de l'Estrie.

En 2021, la proportion de jeunes âgés de moins de 18 ans (20,1 % c. 18,9 %) et de personnes de 65 ans et plus (21,5 % c. 20,6 %) sera légèrement supérieure à celle du Québec. Entre 2002 et 2011, le nombre annuel moyen de naissances dans la MRC a augmenté (214 à 242 nouveau-nés). Au même moment, cette progression des naissances est également notée en Estrie (2 956 à 3 294 nouveau-nés). De 2007 à 2011, l'analyse de l'accroissement naturel annuel moyen² de la population indique une augmentation de 90 personnes dans la MRC du Haut-Saint-François. L'Estrie a connu alors un bilan positif de 973 habitants chaque année durant cette période.

1.2 Langue

Dans le Haut-Saint-François, 10,2 % de la population ne parle pas français à la maison en 2011. Cette proportion est inférieure à la moyenne québécoise (17,5 %) mais supérieure à celle enregistrée pour l'ensemble du territoire estrien (8,5 %). En 2006, 10,4 % de la population du Haut-Saint-François parlait une autre langue que le français à son domicile. Le pourcentage de la population ne connaissant pas le français dans la MRC est légèrement supérieur au pourcentage retrouvé en Estrie (3,6 % c. 2,6 %). Dans l'ensemble de la province, 5,6 % de la population ne peut s'exprimer dans cette langue.

1.3 Scolarité

Les comparaisons temporelles des données se rapportant à la scolarité commandent la prudence puisque Statistique Canada a modifié la définition de certaines catégories de cette variable lors du recensement de 2006 afin de tenir compte de l'évolution du système d'éducation au pays. La proportion de la population âgée de 25 à 64 ans possédant un niveau de scolarité équivalent à un diplôme d'études secondaires ou moins dans la MRC est nettement supérieure à celle de la province, tant chez les hommes (48,3 % c. 34,5 %) que chez les femmes (43,6 % c. 34,1 %). Une faible part de la population du Haut-Saint-François détient un niveau de scolarité universitaire (8,4 % chez les hommes et 14,9 % chez les femmes). Au Québec, cette proportion atteint 26,3 % dans la population masculine et 30,5 % dans la population féminine. 48% des hommes et 44% des femmes du Haut-Saint-François ont, au plus, un diplôme d'études secondaires. Autant chez les hommes que chez les femmes, le nombre de personnes ayant un niveau de scolarité universitaire dans le Haut-Saint-François est inférieur d'au moins 50% par rapport aux autres



MRC du Québec.

1.4 Emploi

Dans le Haut-Saint-François, 22,8 % des hommes âgés de 25 à 64 ans n'occupent pas un emploi. Cette réalité est sensiblement la même à l'échelle provinciale (21,9 %). Ici, près de trois femmes sur dix se retrouvent dans la même situation (28,9 %), ce qui est comparable à la moyenne québécoise pour la population féminine (29,1 %). Le travail à temps partiel rejoint 7,6 % des travailleurs masculins âgés de 25 à 64 ans de la MRC comparativement à un peu plus d'une travailleuse sur cinq du même âge (21,6 %).

Dans la MRC, le quart des travailleurs âgés de 15 ans ou plus occupent un emploi dans leur municipalité de résidence, soit 23,5 % d'entre eux. À l'échelle provinciale, 51,1 % des gens qui travaillent vivent cette réalité. Dans l'ensemble de l'Estrie, cette proportion atteint 56,8 %.

En résumé, un peu plus de 75% des travailleurs doivent voyager en dehors de leur municipalité pour se rendre au travail. Les femmes ont plus souvent des emplois à temps partiel que les hommes. Aussi, près de 25% des hommes et près de 30% des femmes en âge de travailler n'occupent pas un emploi.

1.5 Revenu

Dans le Haut-Saint-François, 22,1 % du revenu total de la population âgée de 15 ans ou plus provient de transferts gouvernementaux³. Cette proportion est moins élevée au Québec (15 %) et en Estrie (18 %).

En tenant compte des revenus après impôt, 17,4 % des personnes âgées de 18 à 64 ans dans les ménages privés sont considérés à faible revenu⁴ dans le Haut-Saint-François. Cette proportion est un peu plus élevée qu'à l'échelle provinciale (16 %) mais elle est comparable à la moyenne estrienne (17,6 %)

Le revenu médian⁵ après impôt de la population masculine est supérieur à celui de la population féminine dans le Haut-Saint-François (25 466 \$ c. 20 652 \$). Dans la province de Québec, on fait le même constat (29 419 \$ c. 22 073 \$). Le revenu médian des jeunes âgées de 15 à 24 ans dans le Haut-Saint-François est nettement inférieur à celui enregistré chez ce même groupe d'âge sur tout le territoire québécois (8 673 \$ c. 10 220 \$). En Estrie, il s'agit de la MRC où le revenu médian est le plus faible chez les jeunes. Le revenu médian des personnes âgées de 65 ans ou plus de la MRC (18 163 \$) est moins important que celui observé chez les aînés sur tout le territoire québécois (20 231 \$) et qu'en Estrie (19 960 \$). Le revenu médian d'emploi avant impôt dans le Haut-Saint-François est moins élevé que celui obtenu à l'échelle provinciale par la population masculine (27 852 \$ c. 33 448 \$) et la population féminine (21 060 \$ c. 25 066 \$).

En résumé, 22% du revenu des gens âgés de 15 ans et plus provient du gouvernement par le biais de divers programmes de soutien financier. Le revenu médian des résidents du Haut-Saint-François est plus faible que la moyenne québécoise. Cette différence est plus marquée chez les jeunes de 15 à 24 ans et chez



ans et plus. De plus, le revenu médian des femmes est tout près de 30% inférieur à celui des hommes.

1.6 Logement

Les gens de milieux défavorisés sont souvent contraints de dépenser une très grande proportion de leur revenu pour se nourrir, se loger et se vêtir (besoins de base). Des études portant sur la consommation des ménages considèrent qu'une part de 30 % ou plus du revenu accordé au logement représente une charge financière relativement importante pour ce poste budgétaire. Selon l'Enquête sur les dépenses des ménages de Statistique Canada, les ménages québécois ont alloué en moyenne 17,2 % de leur budget pour se loger en 2002.

Près de quatre ménages locataires sur dix déboursent 30 % ou plus de leur revenu annuel brut au logement (37,1 %). Cette réalité est comparable à la moyenne québécoise (36,8 %) et estrienne (37,7 %). Dans la MRC, environ un ménage propriétaire sur sept dépense 30 % ou plus de son revenu annuel brut au logement (14,8 %). Dans l'ensemble de la province, ce pourcentage est pratiquement le même (14,9 %). Qu'elles soient propriétaires ou locataires, 13,9 % des personnes seules de la MRC consacrent 50 % ou plus de leur revenu annuel brut à se loger. Cette proportion est plus importante dans l'ensemble du territoire québécois (19,9 %) qu'en Estrie (19,6 %).

La grande majorité des logements sont occupés par leurs propriétaires (80,2 %) comparativement à 61,2 % d'entre eux dans l'ensemble de la province. En Estrie, la proportion de logements occupés par leurs propriétaires est de 62,1 %. Le Haut-Saint-François représente la MRC estrienne où la part de ce type de logement est la plus élevée.

Le loyer brut⁶ moyen équivaut à 498 \$ pour les locataires du Haut-Saint-François. Au Québec, il est de 685 \$. Il s'agit de l'une des MRC estriennes où les loyers sont les plus bas, ceux-ci variant, en moyenne, entre 460 \$ et 645 \$.

Des besoins de réparations majeures⁷ se retrouvent chez 8,6 % des logements du Haut-Saint-François, comparativement à 7,2 % d'entre eux à l'échelle provinciale. Dans ce cas-ci, il est question autant de logements occupés par leurs propriétaires que par des locataires.

En résumé, la majorité des logements sont occupés par leur propriétaire. Les loyers sont parmi les plus bas en Estrie. Malgré tout, 40% des ménages locataires et 14% des ménages propriétaires dépensent plus de 30% de leurs revenus pour leur frais de logement. Les logements du Haut-Saint-François ayant besoin de réparations majeures sont un peu plus nombreux qu'ailleurs au Québec.

*Source : http://media.wix.com/uqg/d583c8_d89c90214b69434a94deba4d4e99f63d.pdf



Lexique :

¹ Âge médian : Âge à partir duquel on regroupe la moitié de la population.

² Accroissement naturel annuel moyen : Écart entre les naissances et les décès.

³ Transferts gouvernementaux : Revenu total provenant de tous les transferts gouvernementaux versés par l'administration fédérale, les provinces, les territoires ou les municipalités : pension de sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti, allocation et allocation au survivant ; prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada ; prestations d'assurance-emploi ; prestations pour enfants ; autre revenu provenant de sources publiques.

⁴ La mesure de faible revenu après impôt : La mesure de faible revenu après impôt (MFR) correspond à la moitié du revenu du ménage médian ajusté selon la taille des ménages. Le revenu médian correspond à la valeur d'un revenu situé à mi-hauteur sur l'échelle des revenus. 50 % des personnes gagnent plus que ce montant et 50 % des personnes gagnent moins que celui-ci. Contrairement à la proportion de personnes vivant sous les seuils de faible revenu (SFR) calculé dans les recensements antérieurs de Statistique Canada, la MFR ne varie pas selon la taille de la région de résidence. Par exemple, on ne fait plus de distinctions entre une agglomération de moins de 30 000 habitants et une autre de 500 000 habitants et plus. Ces deux indicateurs ne sont pas comparables entre eux.

⁵ Revenu médian : Valeur centrale séparant en deux parties égales la répartition par tranches de revenu d'un groupe : la première partie regroupe les ménages ayant un revenu inférieur à la médiane et la seconde, ceux ayant un revenu supérieur à cette médiane.
Revenu après impôt : Revenu total de toutes les sources (ex. : salaires et traitements, Régime des rentes du Québec, dividendes et revenus de placements, prestation d'assurance-emploi, prestations fiscales pour enfants) moins les impôts fédéraux, provinciaux et territoriaux sur le revenu payés pour l'année civile considérée.

⁶ Loyer brut : Correspond en fait au montant total moyen de tous les frais de logement payés chaque mois par les ménages locataires. Comprend le prix du loyer ainsi que les frais d'électricité, de chauffage et des services municipaux.

⁷ Réparations majeures : On considère qu'il s'agit de réparations majeures lorsque la plomberie ou l'installation électrique est défectueuse, que la charpente des murs, des planchers ou des plafonds doit être réparée, etc.





2. Caractéristiques de la zone agricole

2.1. Caractéristiques physiques

2.1.1 Réseau hydrographique

Le Haut-Saint-François compte un bassin hydrographique important, formé de la rivière Saint-François et de deux sous-bassins, à savoir les rivières Eaton et au Saumon. Dans les secteurs nord et nord-est de la MRC, le réseau hydrographique bien développé donne naissance à certains lacs d'importance : Aylmer, Louise, d'Argent, Miroir, Moffat et Magill.

Le bassin versant de la Rivière Saint-François est le troisième en importance en termes de superficie parmi les 33 jugés prioritaires dans le cadre de la Politique nationale de l'eau (PNE). 99,2% de la MRC est localisée dans le bassin versant de la rivière Saint-François. La seule municipalité à ne pas en faire complètement partie est celle de Dudswell*. Le 0,8% restant est dans le bassin versant de Nicolet. Au niveau de la MRC du Haut-Saint-François, les deux rivières tributaires de la rivière Saint-François sont la rivière au Saumon (Scotstown) et la rivière Eaton.

Superficie du Haut-Saint-François incluse dans le Bassin Versant : 2 259,8 km² sur une superficie totale de 2 271,6 km² *

*(Source COGESAF : <http://cogesaf.qc.ca/analyse-du-bassin-versant-de-la-riviere-saint-francois/>)

Le bassin versant de la rivière Saint-François est considéré par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) comme étant « dégradé ». L'impact de cette étiquette se présente principalement par les restrictions concernant l'agrandissement des superficies cultivables. Selon le Règlement sur les exploitations agricoles (REA), il est mentionné que pour ouvrir une nouvelle portion de terre en vue de la cultiver, l'exploitant devra procéder au déplacement des parcelles cultivées en respectant la procédure spécifique aux bassins versants dégradés (article 50.4 de la version 2004 du REA).

2.1.2 Géologie et pédologie

Deux régions naturelles se partagent l'ensemble du territoire de la MRC, soit les chaînons de l'Estrie, de la Beauce et de Bellechasse ainsi que les montagnes frontalières. Le relief du Haut-Saint-François est caractérisé par la présence de vallées formées par les rivières Saint-François, Eaton et au Saumon. À cause de ces rivières, le centre de la MRC offre un relief peu accidenté où collines et vallées forment le paysage caractéristique de la région. Les monts Stoke à l'ouest du territoire, les montagnes frontalières au sud et plus particulièrement le massif du mont Mégantic à l'est, culminant à plus de 1100 mètres, forment des barrières naturelles qui accentuent le profil des vallées.



2.1.3 Classification de la qualité des sols

« La classification du potentiel agricole des terres de l'Inventaire des Terres du Canada (ITC) illustre la variation du potentiel d'un endroit particulier pour la production agricole. Elle indique les classes et sous-classes établies par la Classification des possibilités agricoles des sols, qui est basée sur les caractéristiques du sol telles que déterminées par des levées pédologiques. Les sols minéraux sont regroupés en 7 classes et 13 sous-classes selon le potentiel de chaque sol pour la culture de grandes productions végétales. Les sols organiques ne font pas partie de la classification et sont illustrés comme étant une seule unité distincte (O). Les classes indiquent dans quelle mesure le sol impose des limitations à l'utilisation de la machinerie agricole. Les sous-classes indiquent le genre des limitations qui, individuellement ou en combinaison, nuisent à l'utilisation des terres agricoles. Les cartes du potentiel agricole peuvent être utilisées à l'échelle régionale pour faciliter la prise de décisions sur l'amélioration des terres et le dénombrement des exploitations, pour élaborer des plans d'utilisation des terres et pour préparer des évaluations foncières équitables. »*

*Source : Agriculture et Agroalimentaire du Canada <http://sis.agr.gc.ca/pages/nsdb/cli/classdesc.html>

Classe de sol	Description	Sous-Classe	Description
1	Sols ne comportant aucune limitation importante	C	Climat défavorable
2	Sols à limitations modérées : restriction au niveau de la diversité des cultures ou nécessité d'appliquer des pratiques de conservation ordinaires.	D	Structure indésirable / faible perméabilité
		E	Érosion
3	Sols à limitations assez sérieuses qui restreignent la gamme des cultures ou nécessitant des pratiques de conservation spéciales.	F	Faible fertilité
		I	Inondables (cours d'eau ou lacs)
4	Sols ayant de graves limitations qui restreignent la gamme de cultures ou nécessitant des pratiques de conservation spéciales.	M	Manque d'humidité
		N	Salinité
5	Sols à limitations très sérieuses qui contraignent à la culture de plantes fourragères vivaces, mais pouvant être améliorés.	P	Pierrosité
		R	Roc solide
6	Sols uniquement aptes à la culture fourragère vivace, aucune possibilité d'y réaliser des travaux d'amélioration.	S	Combinaison de sous-classes
		T	Relief
7	Sols n'offrant aucune possibilité pour la culture ni pour le pâturage permanent.	W	Surabondance d'eau
O	Sols organiques (non-classés selon leur potentiel).	X	Cumulatif d'au moins deux désavantages



En Estrie, de manière générale, l'agriculture se pratique dans les classes de sol variant entre 3 et 6.

2.1.4 Potentiel agricole des sols et UTM par municipalité

Les classes 1, 2, 3 et 4 sont considérées comme étant les meilleures pour l'agriculture. Dans la MRC, ces classes de sols sont présentes sur 36% du territoire. Les sols de classe 5 (culture fourragère) occupent 23 % du territoire alors que les sols de classe 7 (forêt et le pâturage naturel) représentent 35 % des terres. Les sols organiques et non-classés occupent les 6 % restants. *Voir la carte *Classification des sols selon leurs aptitudes à la production agricole* à la page 25.

Municipalité	Classes de potentiel agricole des terres														Total ha
	2		3		4		5		7		O		N-C		
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	
Ascot Corner	-	-	956	11	2 542	30	1 299	15	3 425	40	135	2	159	2	8 516
Bury	51	-	4 658	20	5 682	24	6 478	28	4 475	18	2 085	9	120	1	23 550
Chartierville	119	1	1 372	10	3 329	23	2 899	20	6 459	45	47	1	34	-	14 258
Cookshire-Eaton	593	2	8 275	28	7 932	27	7 441	25	4 254	14	1 075	3	311	1	29 880
Dudswell	-	-	1 764	8	3 771	17	4 813	21	11 281	51	262	1	438	2	22 329
East Angus	4	-	304	37	2	-	203	25	45	5	-	-	277	33	835
Hampden	5	-	486	4	1 721	15	3 058	28	5 029	45	818	7	66	1	11 183
La Patrie	495	2	3 582	17	3 950	19	4 910	24	7 260	35	389	2	86	1	20 672
Lingwick	-	-	2 112	9	2 123	8	7 542	30	10 394	42	2 040	8	754	3	24 964
Newport	451	2	6 222	23	9 077	33	6 279	23	4 006	15	1 083	4	132	-	27 249
St-Isidore-de-Clifton	32	-	2 249	13	5 043	28	3 464	19	6 629	37	327	2	119	1	17 863
Scotstown	-	-	53	4	439	37	1 86	16	339	28	48	4	132	11	1 198
Weedon	-	-	1 449	6	2 902	13	2 006	9	15 040	67	211	1	889	4	22 497
Westbury	23	-	1 877	33	832	15	1 224	21	1 286	22	370	7	96	2	5 711
Total MRC	1 773	1%	35 360	15%	49 347	20%	51 802	23%	79 921	35%	8 892	4%	3 613	2%	230 709

Source : MAPAQ, document électronique ARDA_50k_recap_MRC41 datant du 16 février 2015

Les municipalités présentant les plus grandes superficies de sols de classe 3 sont : Cookshire-Eaton (23,4 % de cette classe), Newport (17,6 %), Bury (13,2 %) et La Patrie (10,1)

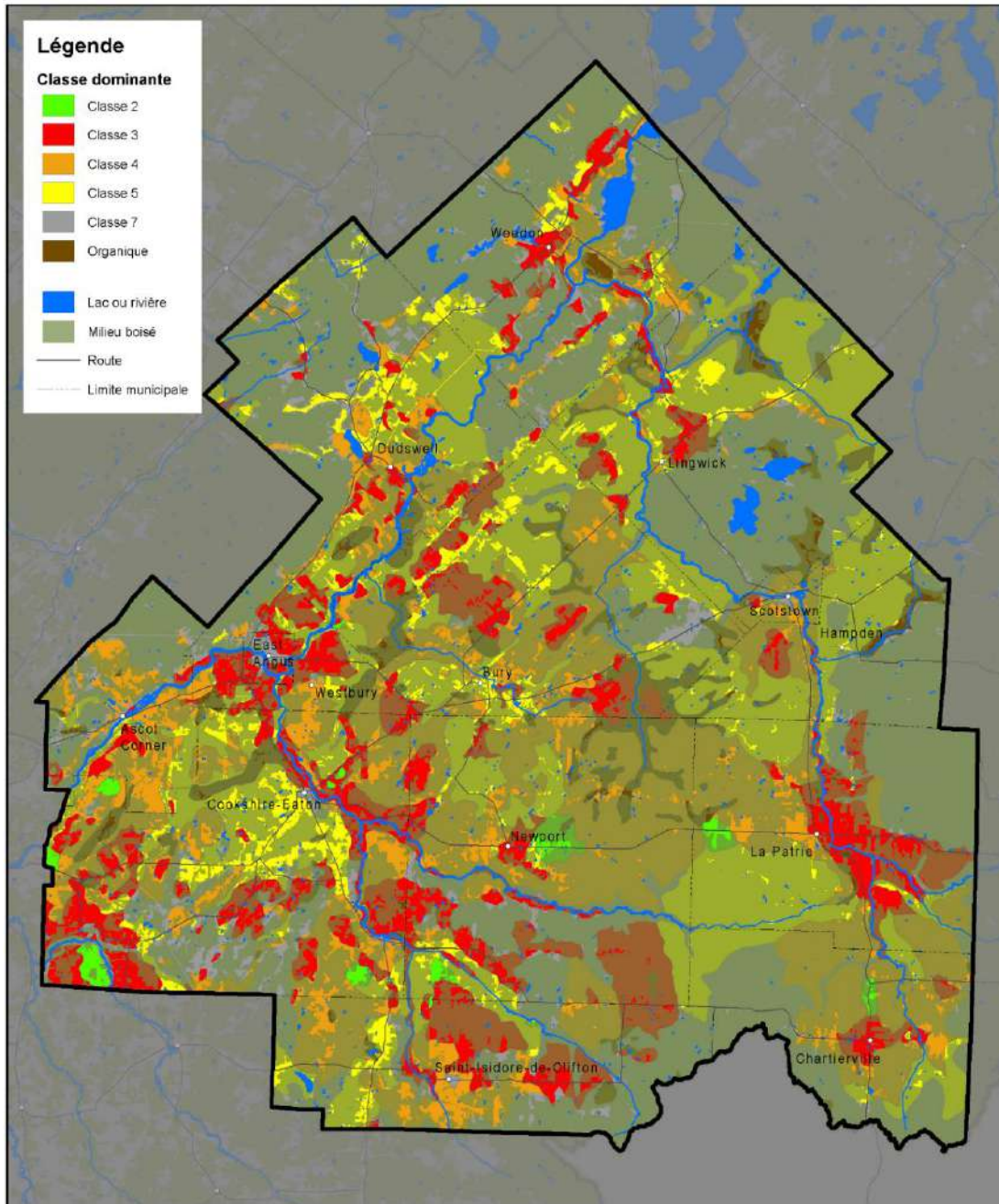


%). De plus, en combinant les classes 2 et 3, ces quatre municipalités regroupent environ 65% des meilleurs sols de la MRC. Celles présentant les plus grandes superficies de sols de classe 7 sont : Weedon, Dudswell, Lingwick et La Patrie (55% des sols de la MRC).



Classification des sols selon leurs aptitudes à la production agricole

MRC du Haut-Saint-François



Légende

Classe dominante

- Classe 2
- Classe 3
- Classe 4
- Classe 5
- Classe 7
- Organique

Lac ou rivière

Milieu boisé

Route

Limite municipale

Source : ARDA (Aménagement rural et développement de l'agriculture)

Inventaire des terres du Canada (fichiers numériques) :

- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
- Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA)

Echelle de numérisation : 1:20 000

Echelle originale : 1:50 000

Année de numérisation : 2001-2004

Numéros de fichiers : 21E03-201, 21E03-202, 21E04-201, 21E04-202, 21E05-101, 21E05-102, 21E05-201, 21E05-202, 21E06-101, 21E06-102, 21E06-201, 21E06-202, 21E11-101, 21E11-102, 21E11-201, 21E11-202, 21E12-101, 21E12-102, 21E12-201, 21E12-202, 21E13-101, 21E13-102, 21E14-101, 21E14-102



Cartographie :
Luc Lemieux, MAPAQ de l'Estrie
Novembre 2013

Ce produit comporte de l'information géographique de référence provenant du
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

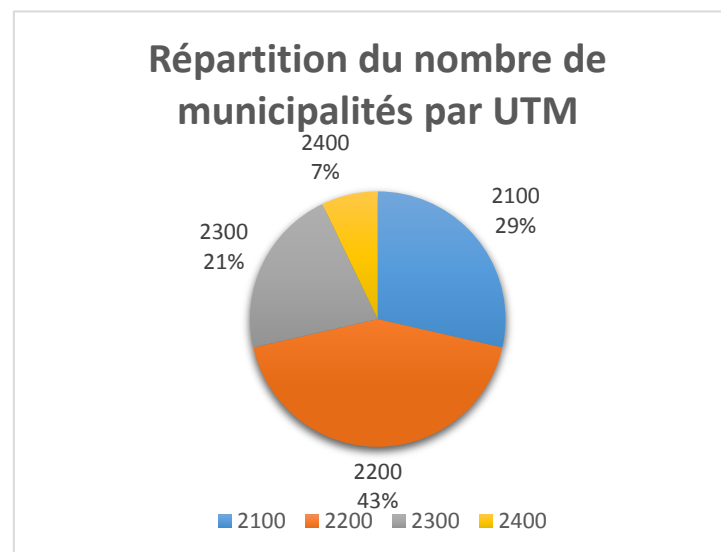


Les unités thermique maïs (UTM) sont utilisées comme base de calcul pour l'assurabilité des cultures auprès de La Financière agricole du Québec (FADQ). Un nombre élevé d'UTM, en tenant compte de la zone de rusticité, permet une plus grande variété de cultures. La FADQ compile les données concernant les UTM pour l'ensemble du Québec pour chacune des municipalités. Celles-ci sont répertoriées en deux catégories (deux listes distinctes) : celles de plus de 2 500 UTM et celles variant entre 2 100 et 2 250 UTM. Dans la MRC du Haut-Saint-François, 10 des 14 municipalités sont sur la liste des « 2 100 à 2 250 UTM ». Les quatre municipalités ayant un nombre d'UTM dépassant 2 250 sont : Ascot Corner, Cookshire-Eaton, East Angus et Westbury. Toutes ces municipalités sont situées dans la portion ouest de la MRC et sont aussi à proximité de Sherbrooke. Ascot Corner et Weedon sont les municipalités ayant le plus grand nombre de déclarants en fruits et légumes (5 déclarants), suivis par Cookshire-Eaton (4 déclarants) en 2010 *Voir la carte *Moyenne de cumul des unités thermique maïs (UTM)* à la page 27.

Selon les données du MAPAQ, le climat moyen en Estrie est de type sub-humide (continental tempéré) où les hivers sont froids et les étés chauds. De plus, pour l'ensemble de l'Estrie, la période sans gel varie de 80 à 125 jours (base 0 °C, probabilité de 90 %). Plus spécifiquement, dans le Haut-Saint-François, la période sans gel varie selon la topographie du territoire. « Le sud et l'extrême nord de la MRC se situent dans la zone qui compte de 95 à 110 jours sans gel, alors que le centre du territoire se trouve dans celle de 80 à 95 jours. Seule une petite superficie, dans la partie est de Cookshire-Eaton, bénéficie d'une période sans gel plus longue (de 110 à 125 jours) ».*

*Source : MAPAQ, Profil de l'agriculture et de l'agroalimentaire – MRC du Haut-Saint-François en 2010, 2014.

Municipalité	UTM
Ascot Corner	2 400
Cookshire-Eaton	2 350
East Angus	2 300
Westbury	2 300
Bury	2 250
Dudswell	2 250
Saint-Isidore-de-Clifton	2 250
Weedon	2 250
Lingwick	2 200
Newport	2 200
Hampden	2 150
Scotstown	2 150
Chartierville	2 100
La Patrie	2 100



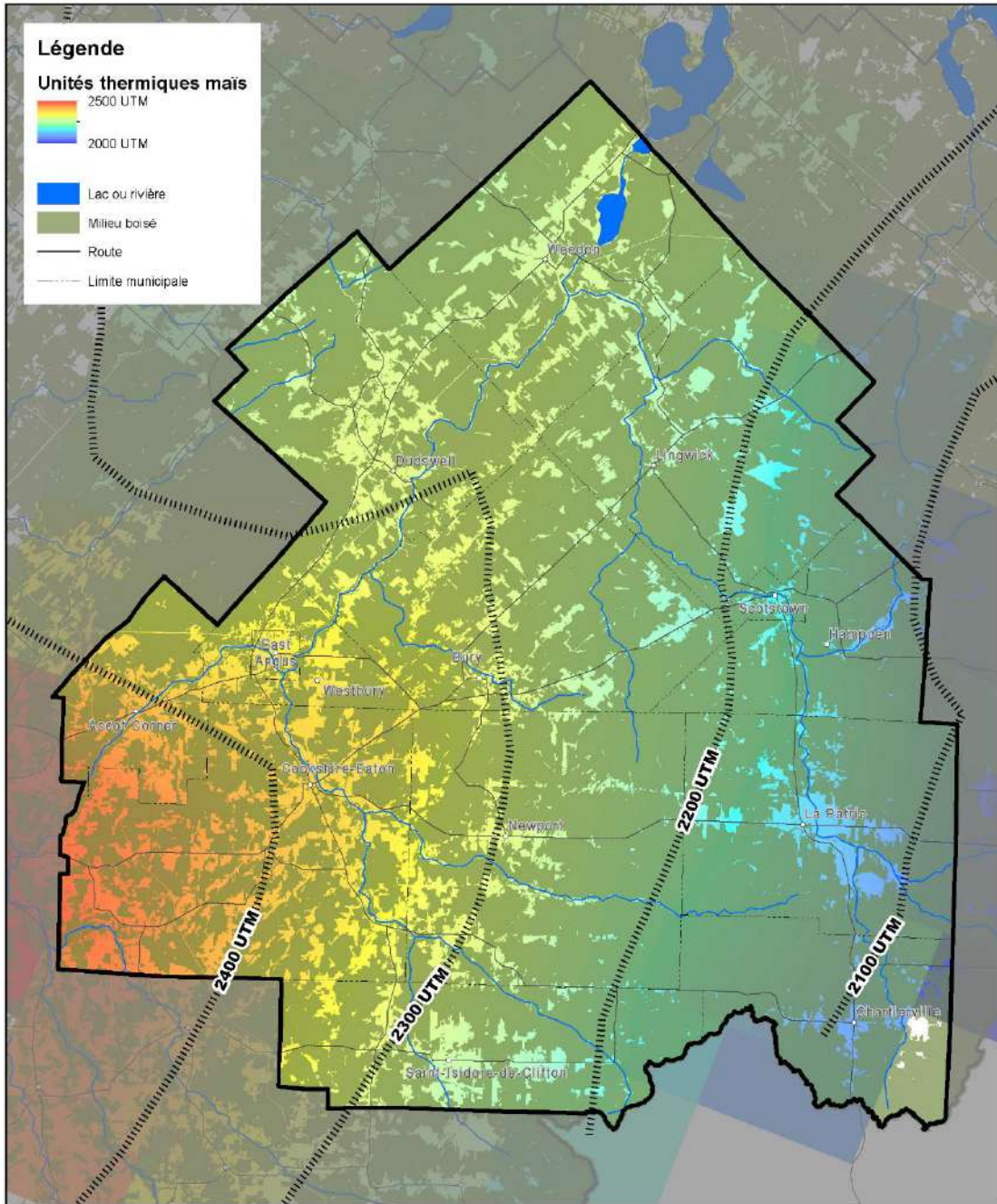
Sources : FADQ, Liste des municipalités de 2 100 à 2 250 UTM et de 2 300 UTM et plus, 2012.



Moyenne de cumul des unités thermiques maïs (UTM)

Période de référence : 1979-2008

MRC du Haut-Saint-François



Source :
© Gouvernement du Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada

Cette carte est basée sur des valeurs interpolées aux 10 km à partir de données climatiques de la période de 1979 à 2008 provenant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec et d'Environnement Canada.
Atlas agroclimatique du Québec - Agrométéo.org

0 2.5 5 10 15 Km

Cartographie :
Luc Lemieux, MAPAQ de l'Estrie
Octobre 2013

Ce produit comporte de l'information géographique de référence provenant du
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.



2.2 Couvert forestier

La forêt, couvrant près de 80 % du territoire, est une ressource très importante pour la MRC. Elle génère de nombreux emplois. La transformation de ses produits dérivés, avec près de la moitié de la main-d'œuvre manufacturière, constitue un des secteurs économiques des plus déterminants du Haut-Saint-François. Cette forêt convoitée pour l'approvisionnement des usines de pâtes et papiers et des scieries, constitue également l'habitat d'une faune et d'une flore à la fois riche et fragile de même que le support d'une grande partie de l'industrie touristique. Le couvert forestier se décline en quatre types : feuillu, mélangé, résineux et de régénération. Selon le 4^e inventaire écoforestier (2007) du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs, l'ensemble des superficies à vocation forestière (autant privées que publiques) était de 182 086 hectares. En zone agricole, le type « mélangé » est le plus présent sur le territoire. Cependant, lorsqu'on décortique les sous-classes de la catégorie « mélangé », le type de couvert « feuillu » est en fait celui qui est prédominant dans la MRC, que ce soit en tenure publique ou privée. Les forêts du Haut-Saint-François sont composées principalement de peuplements d'érables (couvert feuillu), d'érables rouges, de feuillus intolérants (couvert mélangé) et de sapins (couvert résineux et mélangé).

Répartition des superficies à vocation forestière dans la MRC du Haut-Saint-François

Type de couvert	Zone agricole					%	Zone non agricole					%	Total	%
	Tenure privée	%	Tenure publique	%	Total		Tenure privée	%	Tenure publique	%	Total			
Feuillu	42 216	30	1 391	42	43 607	30	12 757	38	1 612	37	14 369	38	57 976	32
Mélangé	60 255	43	1 218	37	61 473	43	13 903	42	1 801	41	15 704	42	77 177	42
<i>dominance feuillue</i>	38 599	27	861	26	39 460	27	9 009	27	1 175	27	10 184	27	49 644	27
<i>dominance résineuse</i>	21 656	15	357	11	22 013	15	4 894	15	626	14	5 520	15	27 533	15
Résineux	30 234	21	622	19	30 856	21	5 149	15	895	20	6 044	16	36 900	20
Régénération	8 447	6	51	2	8 498	6	1 440	4	95	2	1 535	4	10 033	6
Total MRC	141 152	100	3 282	100	144 434	100	33 249	100	4 403	100	37 652	100	182 086	100

Source : MFFP, 4^e inventaire écoforestier, 2007.)

Une forte proportion d'entreprises agricoles possède une portion de terrain boisée. En comparant les différents types de couverts possibles, c'est encore le type « feuillu » qui prédomine, suivi de la sous-classe « mélangé à prédominance feuillue ». Fait important, les plantations de sapins de Noël ne sont pas considérées comme faisant partie du couvert forestier puisqu'elles bénéficient du statut de « production agricole ».



2.3 Terres en friche

2.3.1 Méthodologie

Dans le cadre du PDZA, le Service de la géomatique de la MRC du Haut-Saint-François avait comme mandat de numériser, pour l'ensemble de la zone agricole permanente de son territoire, les parcelles en friche et les parcelles agricoles non incluses dans les fichiers de la Base de données des cultures assurées (BDCA) de La Financière agricole du Québec. Une fois répertoriées, la classification des friches a permis de proposer la remise en culture des terrains jugés propices, de diriger vers l'exploitation forestière les terres s'y prêtant ou de justifier l'abandon de l'utilisation de ces parcelles. La validation de la classification des friches a été effectuée par le MAPAQ.

Parcelle en friche

Pour être classifiée en tant que parcelle en friche, celle-ci doit répondre aux trois critères suivants :

- La superficie de la parcelle **ne doit pas être inférieure à 0,5 ha** ;
- Il ne doit **pas** y avoir eu **d'utilisation de la parcelle depuis 2007** inclusivement. On entend par utilisation toute activité ou tout aménagement sur la parcelle. Les activités de loisir non organisées et sans aménagement ne sont toutefois pas considérées (ex : chasse, promenade en VTT ou motoneige) ;
- Il ne doit **pas** y avoir **de présence d'arbre sur plus de 50% de la surface** de la parcelle.

Parcelle agricole hors BDCA

Pour être classifiée en tant que parcelle agricole hors BDCA, celle-ci doit répondre aux trois critères suivants :

- Ne pas être incluse dans la BDCA ;
- La superficie de la parcelle **ne doit pas être inférieure à 0,5 ha** (peut être moindre si la parcelle offre un potentiel d'agrandissement d'une parcelle existant dans la BDCA) ;
- Il doit y avoir **présence d'utilisation agricole depuis 2007** (pâturage, entretien ou culture apparente) ;



Recherche et numérisation des parcelles

La recherche des parcelles se fait manuellement sur PC (ArcGIS 10.3) par balayage visuel du territoire à une échelle de 1 :5000. Plusieurs couches d'information sont utilisées afin de permettre le repérage et la validation des parcelles :

- Photographies aériennes (couverture 2013, 2007, 2000, 1979-1980, autres dates selon les disponibilités du secteur via Google ou Bing) ;
- Modèles numériques de surface créés à partir des couvertures 2007 et 2013 ;
- Zone agricole permanente ;
- Données portant sur les milieux humides ;
- Données portant sur les peuplements forestiers ;
- Données et photos d'évaluation foncière ;
- Grille de découpage du territoire ;
- Photos Google Street View.

La numérisation des parcelles se fait à l'échelle 1 :2000. Lorsque possible, les limites des parcelles existantes et des propriétés (cadastre rénové) servent de base topologique au nouveau polygone.

2.3.2 Résultats de l'analyse géomatique

Dans le cadre de la caractérisation des friches agricoles pour l'ensemble du territoire de la MRC, 29 530,11 hectares ont été analysés. L'équipe de géomatique a localisé 7 647 parcelles en lien avec la démarche. Selon la base de données de la FADQ, il y avait 19 221,97 hectares enregistrés comme étant à vocation agricole. En étudiant les photos satellites, nous avons pu constater que 8 473,53 ha n'apparaissant pas dans les données de la FADQ étaient utilisés à des fins agricoles. De plus, 34 82 ha sont identifiés à la FADQ mais les cultures présentes ne sont pas admissibles à l'Assurance stabilisation du revenu agricole (ASRA). Les cartographes ont pu localiser 2 213 hectares en friche dans la MRC. Cette superficie représente moins de 1 % de la superficie totale de la MRC. Ils ont aussi pu constater que certaines terres agricoles ont été reboisées. Le changement d'utilisation de ces terres (d'agricole à forestier) est attribuable à des initiatives individuelles des propriétaires de ces terrains. Certaines demandes de reboisement ont pu être subventionnées suite aux autorisations émises par le MAPAQ après analyse de dossiers présentés dans le cadre des demandes d'autorisation de reboisement. Les autres parcelles ont été reboisées par les propriétaires à leurs frais.

Pour l'ensemble de la MRC, nous pouvons affirmer que 24 490 hectares sont utilisés de manière active pour des fins agricoles et que 2 213 ha ont présentement le statut de friche. Les municipalités ayant les plus grandes superficies en friche sont : Dudswell, Cookshire-Eaton et La Patrie.



2.3.3 Superficies agricoles reboisées

Les municipalités ayant le plus d'hectares reboisés (subventionné ou non) sont : Dudswell, LaPatrie et Weedon (2005 hectares en tout).

Les municipalités où le ratio de superficies reboisées par rapport à la superficie zonée verte est le plus élevé sont : Chartierville (31 %), LaPatrie (28 %) et Lingwick (23 %).

Les superficies en friche, ayant le potentiel théorique d'être ramenées en agriculture, sont actuellement estimées par le MAPAQ à 1 991 ha, soit environ 90 % des superficies en friche. Considérant la superficie cultivée évaluée à 24 490 ha, ces friches à potentiel agricole ajouteraient environ 7,5 % aux surfaces cultivables. Les municipalités de Cookshire (545 ha) et de Dudswell (325 ha) regroupent près de 45 % des friches à potentiel agricole et également 54 % des friches « autre » (forestier ou non).

Superficies agricoles exploitées, en friche et reboisées par municipalité (en hectares)

Municipalité	Terre agricole exploitée		Friches		Terres agricoles reboisées		Zoné agricole	Friches		Total friches
	exploitée	% exploité	Friches	% friches	reboisées	% reboisé		agricoles (ha)	"autre" (ha)	
Ascot	1 355	82	105	6	190	12	1 650	99	6	105
Bury	2 415	76	282	9	491	15	3 188	269	13	282
Chartierville	369	64	31	5	181	31	581	26	5	31
Cookshire	7 049	88	588	7	396	5	8 033	545	43	588
Dudswell	2 331	68	402	12	720	21	3 453	325	77	402
East Angus	30	100	0	0	0	0	30	0	0	0
Hampden	100	62	34	21	28	17	162	32	2	34
La Patrie	1 749	70	45	2	714	28	2 508	41	4	45
Lingwick	913	69	100	8	308	23	1 321	95	5	100
Newport	2 529	81	183	6	394	13	3 106	169	14	183
St-Isidore	2 270	74	245	8	542	18	3 057	226	19	245
Scotstown	75	83	1	1	14	16	90	0	1	1
Weedon	2 106	75	149	5	571	20	2 826	122	27	149
Westbury	1 199	87	48	3	125	9	1 372	42	6	48
MRC	24 490	78	2 213	7	4 674	15	31 377	1 991	222	2213

Source : Département de géomatique de la MRC Haut-Saint-François, décembre 2015



2.4 Valeurs foncières

2.4.1 Valeur moyenne des terres agricoles transigées au Québec

Selon les données de La Financière agricole du Québec, en 2013, la valeur moyenne des terres agricoles transigées au Québec était de 12 687 \$/ha. Cependant, les variations annuelles sont très différentes d'une région à l'autre. La valeur moyenne est calculée pour l'ensemble des transactions ayant eu lieu à travers le Québec par la FADQ. En 2009, la valeur québécoise moyenne des terres transigées était de 7 474 \$/ha. En 2013, cette valeur était de 12 687 \$/ha.

En 2013, le prix moyen spécifique à l'Estrie pour les terres agricoles transigées était de 3 699 \$/ha, tandis qu'il était de 6 061 \$/ha en 2012. C'est une diminution de 39 % entre 2012 et 2013. Au niveau du classement provincial, l'Estrie se classe 4^e au Québec pour le prix le plus bas à l'hectare pour les terres transigées en 2013. En 2012, l'Estrie se classait en 7^e position.*

Dans le Haut-Saint-François, la valeur moyenne des terres agricoles (avant bâtiments) est de 3 334 \$/ha en 2015.

Classement des régions administratives du Québec en fonction du prix des terres agricoles transigées en 2012 et 2013

Classement	2012		2013	
	Région administrative	Prix moyen \$/ha	Région administrative	Prix moyen \$/ha
1	Abitibi-Témiscamingue	955	Abitibi-Témiscamingue	1 237
2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 456	Bas-Saint-Laurent	2 762
3	Bas-Saint-Laurent	2 858	Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 771
4	Outaouais	3 788	Estrie	3 699
5	Chaudière-Appalache-Nord	5 048	Outaouais	4 108
6	Capitale-Nationale	5 352	Capitale-Nationale	4 736
7	Estrie	6 061	Mauricie	6 422
8	Centre-du-Québec	6 087	Chaudière-Appalache-Nord	6 438
9	Mauricie	6 112	Centre-du-Québec	8 214
10	Chaudière-Appalache Sud	8 913	Chaudière-Appalache Sud	8 793
11	Laurentides	10 998	Laurentides	11 412
12	Lanaudière	14 399	Lanaudière	16 646
13	Montérégie-Est	16 473	Montérégie-Est	18 149
14	Montérégie-Ouest	16 508	Montérégie-Ouest	19 387
	Total	10 115*		12 687*

Source : FADQ, Bulletin Transac-Terres, 2014



2.4.2 Répartition foncière de la MRC

Au sein de chaque MRC, il y a différentes affectations du territoire. Dans le Haut-Saint-François, l'usage « exploitation forestière et agriculture » occupe 91 % de la superficie du territoire et représente 34 % de la valeur des immeubles. La valeur moyenne des terres agricoles et forestières est de 2688 \$/ha. La valeur moyenne des immeubles « exploitation forestière et agriculture » est de 237 325 \$, dont environ 68 % de la valeur est apportée par celle du terrain.

Valeur foncière des différents immeubles pour l'ensemble de la MRC du Haut-Saint-François en août 2015

Type	Nbre d'unités inscrites au rôle	%	Valeur totale terrain (\$)	Valeur totale bâtiment (\$)	Valeur totale immeuble (\$)	%	Superficie (ha)	%	Valeur moyenne des terrains à l'hectare (\$)	Valeur moyenne des bâtiments (\$)	Valeur moyenne des immeubles (\$)
Résidentielle	7 928	54	235 998 900	960 797 100	1 196 796 000	51	9 967	5	23 678	121 190	150 958
Chalets, maisons de villégiature	836	6	38 542 100	46 908 500	85 450 600	4	713	0	54 052	56 111	102 214
Industries manufacturières	64	0	6 041 800	40 215 700	46 257 500	2	1 046	0	5 776	628 370	722 773
Transports, communication, services publics	219	1	9 075 900	15 959 400	25 035 300	1	2 237	1	4 057	72 874	114 316
Commercial	152	1	7 093 600	38 797 100	45 890 700	2	121	0	58 547	255 244	301 913
Services	257	2	11 147 800	76 953 800	88 101 600	4	422	0	26 407	299 431	342 808
Culturel, récréatif et loisirs	76	1	5 943 000	15 309 000	21 252 000	1	2 379	1	2 498	201 434	279 632
Exploitation minière	26	0	2 716 700	431 300	3 148 000	0	670	0	4 052	16 588	121 077
Exploitation forestière et agriculture	3 355	23	543 389 400	252 835 800	796 225 200	34	201 489	91	2 967	68 538	237 325
Immeubles non exploités, étendue d'eau	28	0	442 300	880 400	1 322 700	0	41	0	10 772	31 443	47 239
Terrains vagues	1 848	12	36 131 300	20 400	36 151 700	2	1 523	1	23 722	11	19 563
Total MRC	14 789	100	896 522 800	1 449 108 500	2 345 631 300	100	221 238	100	4 052	97 986	158 606

Source : MRC du Haut-Saint-François, Valeurs imposables et non imposables, 11 août 2015



2.4.3 Valeurs foncières agricoles par municipalité

La valeur moyenne agricole est de 3 334 \$/ha. Uniquement pour la portion agricole des terres, Hampden est la municipalité ayant la plus faible valeur foncière à l'hectare. Viennent ensuite Lingwick et Chartierville. À l'inverse, celles ayant la plus grande valeur foncière sont : East Angus, Westbury et Ascot Corner. L'usage « agriculture » occupe environ 31 % de la superficie de la MRC et représente 14 % de la valeur des immeubles. La valeur moyenne des immeubles agricoles est de 293 497 \$, dont environ 61,6 % de la valeur est apportée par celle du terrain.

Valeur des terres agricoles par municipalité en 2015

Municipalité	Unité d'évaluation agricole			Valeur totale agricole						Prorata de la valeur agricole (%)	
	Nombre		Superficie (ha)	Valeur du terrain		Valeur du bâtiment		Valeur de l'immeuble			Valeur totale de la municipalité (\$)
	Nbr	% de la MRC		(\$)	Moyenne / hectare	(\$)	Valeur moyenne	(\$)	Valeur moyenne		
Ascot Corner	45	4	2 438	9 447 100	3 874	5 464 200	121 427	14 911 300	331 362	306 784 000	5
Bury	116	11	7 861	23 472 800	2 986	11 770 900	101 473	35 243 700	303 825	151 987 600	23
Chartierville	24	2	1 490	4 409 700	2 959	1 467 100	61 129	5 876 800	244 867	56 792 400	10
Cookshire-Eaton	270	26	14 770	52 682 000	3 567	42 079 100	155 849	94 761 100	350 967	491 824 100	19
Dudswell	103	10	6 137	19 756 400	3 219	10 393 000	100 903	30 149 400	292 713	234 912 500	13
East Angus	4	0	68	304 700	4 514	359 700	89 925	664 400	166 100	252 765 500	0
Hampden	12	1	714	1 812 700	2 539	705 200	58 767	2 517 900	209 825	26 611 200	9
La Patrie	58	6	4 038	12 861 800	3 185	5 812 100	100 209	18 673 900	321 964	104 878 200	18
Lingwick	53	5	3 544	9 975 200	2 815	4 514 400	85 177	14 489 600	273 389	80 789 700	18
Newport	101	10	6 667	20 288 300	3 043	13 919 300	137 815	34 207 600	338 689	121 477 900	28
St-Isidore-de-Clifton	100	10	6 535	21 234 900	3 250	10 390 500	103 905	31 625 400	316 254	99 238 600	32
Scotstown	2	0	116	402 200	3 476	250 100	125 050	652 300	326 150	27 059 100	2
Weedon	108	10	5 350	17 592 500	3 288	11 873 000	109 935	29 465 500	272 829	279 510 100	11
Westbury	47	5	2 313	9 168 100	3 963	7 753 000	164 957	16 921 100	360 023	110 550 000	15
Total MRC	1 043	100	62 041	203 408 400	3 334	126 751 600	108 323	330 160 000	293 497	2 345 180 900	14

Source : MRC du Haut-Saint-François, Valeurs imposables et non imposables, 11 août 2015



2.4.4 Valeurs foncières forestières par municipalité

La valeur moyenne forestière est de 2 878 \$/ha. Uniquement pour la portion forestière des terres, Hampden est aussi la municipalité où la valeur à l'hectare est la plus faible, suivie par Lingwick et Chartierville. Celles ayant la plus grande valeur foncière sont East Angus, Ascot Corner et Westbury. L'usage « exploitation forestière » occupe environ 69 % de la superficie de la MRC et représente 19,5 % de la valeur des immeubles. La valeur moyenne des immeubles forestiers est de 193 272 \$, dont environ 73,2 % de la valeur est apportée par celle du terrain.

Valeur foncière des terres forestières par municipalité en 2015

Municipalité	Unité d'évaluation forestière		Valeur totale forestière							Prorata de la valeur forestière (%)	
	Nombre		Superficie (ha)	Valeur du terrain		Valeur du bâtiment		Valeur de l'immeuble			Valeur totale de la municipalité (\$)
	Nbr	% de la MRC		(\$)	Moyenne / hectare	(\$)	Valeur moyenne	(\$)	Valeur moyenne		
Ascot Corner	142	6	4 121	17 597 800	4 271	15 071 700	106 139	32 669 500	230 067	306 784 000	11
Bury	239	10	14 143	34 439 900	2 435	14 295 300	59 813	48 735 200	203 913	151 987 600	32
Chartierville	146	6	11 453	24 361 100	2 127	4 876 600	33 401	29 237 700	200 258	56 792 400	51
Cookshire-Eaton	259	11	9 835	31 961 800	3 250	21 184 700	81 794	53 146 500	205 199	491 824 100	11
Dudswell	268	12	13 412	34 644 900	2 583	13 099 200	48 878	47 744 100	178 150	234 912 500	20
East Angus	5	0	85	515 400	6 054	0	0	515 400	103 080	252 765 500	0
Hampden	116	5	8 081	13 034 300	1 613	3 951 200	34 062	16 985 500	146 427	26 611 200	64
La Patrie	176	8	12 350	27 539 500	2 230	6 749 000	38 347	34 288 500	194 821	104 878 200	33
Lingwick	127	6	18 382	31 999 000	1 741	10 663 000	83 961	42 662 000	335 921	80 789 700	53
Newport	312	14	19 099	47 000 300	2 461	12 043 200	38 600	59 043 500	189 242	121 477 900	49
St-Isidore-de-Clifton	184	8	10 330	29 130 400	2 820	7 890 500	42 883	37 020 900	201 201	99 238 600	37
Scotstown	21	1	855	2 335 700	2 732	895 100	42 624	3 230 800	153 848	27 059 100	12
Weedon	199	9	13 926	30 906 900	2 219	6 258 300	31 449	37 165 200	186 760	279 510 100	13
Westbury	83	4	2 524	9 471 400	3 753	5 213 100	62 808	14 684 500	176 922	110 550 000	13
Total MRC	2 277	100	138 594	334 938 400	2 878	122 190 900	50 340	457 129 300	193 272	2 345 180 900	19

Source : MRC du Haut-Saint-François, Valeurs imposables et non imposables, 11 août 2015



2.4.5 Valeurs foncières agricoles et forestières combinées par municipalité

Les municipalités où la valeur foncière des terres autant agricoles que forestières est moindre sont : Hampden, Lingwick et Chartierville. Celles ayant la plus grande valeur foncière sont East Angus, Westbury et Ascot Corner.

Valeur foncière des terres agricoles et forestières combinées par municipalité en 2015

Municipalité	Unité d'évaluation agricole		Valeur totale agricole et forestière						Valeur totale de la municipalité (\$)	Prorata de la valeur (%)	
	Nombre		Valeur du terrain		Valeur du bâtiment		Valeur de l'immeuble				
	Nbr	% de la MRC	Superficie (ha)	(\$)	Moyenne / hectare	(\$)	Valeur moyenne	(\$)			Valeur moyenne
Ascot Corner	192	6	6 744	27 909 700	4 138	20 859 000	108 641	48 768 700	254 004	306 784 000	16
Bury	358	11	22 047	58 113 700	2 636	26 606 500	74 320	84 720 200	236 649	151 987 600	56
Chartierville	177	5	13 293	29 758 100	2 239	7 042 300	39 787	36 800 400	207 912	56 792 400	65
Cookshire-Eaton	534	16	24 810	85 438 100	3 444	64 403 600	120 606	149 841 700	280 602	491 824 100	30
Dudswell	377	11	19 881	55 284 200	2 781	23 566 500	62 511	78 850 700	209 153	234 912 500	34
East Angus	9	0	153	820 100	5 360	359 700	39 967	1 179 800	131 089	252 765 500	0
Hampden	130	4	8 889	15 141 900	1 703	5 040 600	38 774	20 182 500	155 250	26 611 200	76
La Patrie	238	7	16 565	41 085 600	2 480	12 978 900	54 533	54 064 500	227 162	104 878 200	52
Lingwick	180	5	21 296	41 974 200	1 971	15 177 400	84 319	57 151 600	317 509	80 789 700	71
Newport	414	12	25 824	67 477 700	2 613	26 254 600	63 417	93 732 300	226 407	121 477 900	77
St-Isidore-de-Clifton	284	8	16 864	50 365 300	2 987	18 281 000	64 370	68 646 300	241 712	99 238 600	69
Scotstown	23	1	971	2 737 900	2 820	1 145 200	49 791	3 883 100	168 830	27 059 100	14
Weedon	309	9	19 315	48 643 400	2 518	18 154 400	58 752	66 797 800	216 174	279 510 100	24
Westbury	130	4	4 837	18 639 500	3 854	12 966 100	99 739	31 605 600	243 120	110 550 000	29
Total MRC	3 355	100	201 489	543 389 400	2 967	252 835 800	68 538	796 225 200	222 541	2 345 180 900	34

Source : MRC du Haut-Saint-François, Valeurs imposables et non imposables, 11 août 2015



2.5 Superficies exclues de la zone agricole et autorisations à des fins autres qu'agricole accordées par la CPTAQ

La MRC du Haut-Saint-François gère un territoire d'une superficie de 230 183 hectares. La zone agricole, répartie principalement dans 13 des 14 municipalités de son territoire, couvre une superficie d'environ 180 191 hectares, ce qui représente 78 % de son territoire. La zone non agricole correspond principalement aux différents périmètres urbains. Certains périmètres urbains se trouvent en partie ou en totalité en zone agricole permanente. C'est notamment le cas du périmètre urbain de la route 108 dans la municipalité de Cookshire-Eaton. La zone non agricole correspond également de manière importante à de grandes propriétés forestières, dont une grande proportion est détenue par Domtar.

La très grande majorité des superficies situées à l'extérieur des villes et des villages font partie de la zone agricole protégée en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*. Font exception les municipalités d'Ascot Corner, Chartierville et Hampden puisque la présence de la zone non agricole à l'extérieur des périmètres d'urbanisation y est assez importante. La *LPTAA* oriente donc le développement sur une très grande partie du territoire de la MRC.

Plusieurs autorisations et exclusions ont été accordées depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (9 novembre 1978) pour chacune des MRC ou communautés, et ayant fait l'objet d'un avis de l'officier de la publicité des droits. Plus de 382 hectares furent exclus de la zone agricole sur le territoire de la MRC alors que plus de 245 hectares y ont été inclus¹.

La majorité des inclusions sont des érablières (pour des raisons fiscales). L'acériculture est une activité agricole qui permet d'obtenir le statut de producteur agricole (lorsque tous les critères sont satisfaits). Rappelons que l'enregistrement en tant que producteur agricole auprès du MAPAQ et de l'UPA, lorsque le terrain exploité est en zone verte, donne accès au programme de remboursement des taxes foncières et scolaires.

Au final, on estime que 137 hectares ont été exclus de la zone agricole. Il est important de comprendre le fonctionnement des inclusions/exclusions. Les exclusions sont irrévocables tandis que les portions qui ont été incluses pourraient être exclues à nouveau dans le futur.

En ce qui concerne le recours à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), entre juin 1980 et août 2015, 4 280 demandes ont été soumises pour le territoire du Haut-Saint-François. Voici le résultat des demandes (page suivante).

¹ Données sur le territoire en zone agricole par région administrative, par MRC et par territoire équivalent au 31 mars 2014, www.cptaq.gouv.qc.ca.

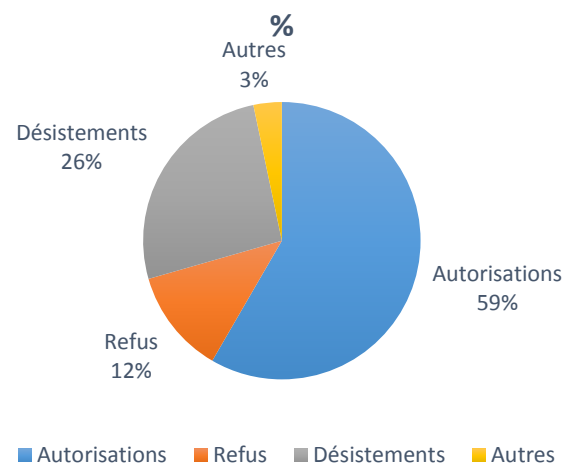


Que ce soit pour la construction d'une maison sur une terre agricole, l'inclusion d'un lot à la zone verte, l'exploitation d'une carrière-sablière, l'aménagement d'un site d'entreposage, le passage d'un oléoduc en zone agricole et autres ne sont que quelques exemples du type de demandes traitées par la CPTAQ. Dans le tableau ci-dessous, le nombre de demandes émanant des producteurs agricoles versus les autres demandeurs n'a pas été vérifié. Il est donc vrai d'affirmer que la CPTAQ émet plus d'autorisations que de refus. Cependant, il resterait à vérifier plus en détail le type de requêtes autorisées et de quel genre de demandeurs elles émanent.

Décision	Nombre	Pourcentage
Autorisations	2 498	58,36 %
Refus	522	12,20 %
Désistements	1 119	26,14 %
Rejets	75	1,75 %
En traitement	23	0,54 %
Autres	43	1,01 %
Total	4 280	100 %

Source : Liste des décisions de la CPTAQ, à partir du site du gouvernement du Québec pour le libre accès aux métadonnées des institutions à l'adresse suivante : <http://www.donnees.gouv.qc.ca/>

Résultats des demandes faites à la CPTAQ en



2.6 Les zones de contraintes

Dans le but de répondre aux demandes du législateur, la MRC a déterminé toute zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique ou pour des raisons de protection environnementale. Ces contraintes à l'aménagement sont identifiées et regroupées selon la nature de la source de contrainte, soit naturelle ou anthropique, et les caractéristiques propres à chacune d'elles. Ces contraintes représentent nécessairement un frein pour le développement de la zone agricole.

Contraintes naturelles :

- Inondation (plaines inondables de faible et de grand courant provenant de la cartographie officielle déposée dans le cadre de la « Convention relative à la cartographie et à la protection des plaines inondables », de celle déposée à la suite du Programme de détermination des cotes de crues (PDCC) par le Gouvernement du Québec et d'observations historiques) ;
- Glissement de terrain.



Contraintes anthropiques :

- Sites d'enfouissement de déchets industriels ;
- Sites de résidus miniers ;
- Sites d'enfouissement sanitaire ;
- Sites de dépôt de tranchées ;
- Sites désaffectés d'anciens dépotoirs.

En ce qui concerne le PDZA et la zone agricole, voici quelques-unes des contraintes à l'agriculture les plus connues :

- Les **distances séparatrices** : Dans le cadre de l'entente entre le gouvernement du Québec et ses partenaires municipaux et agricoles, des normes relatives aux distances séparatrices entre des activités agricoles et non agricoles font l'objet d'une politique gouvernementale. Cette politique propose un cadre de gestion qui vise à déterminer des distances séparatrices propices à favoriser une cohabitation harmonieuse en milieu rural.
- Le **zonage de production** et contrôle des constructions : Le Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouvelles installations à forte charge d'odeur (élevage de porcs, de veaux de lait, de renards et de visons) identifie des zones de protection à l'intérieur desquelles les nouvelles installations d'élevage à forte odeur sont interdites. Ces zones correspondent aux pourtours des périmètres d'urbanisation, des secteurs de villégiature, du Parc du Mont-Mégantic et à l'intérieur de la zone non agricole.
- Les **travaux dans les cours d'eau** : L'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement stipule que tous travaux dans un cours d'eau, qu'il soit régulier ou intermittent, nécessitent un certificat d'autorisation de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). L'obtention de ce certificat d'autorisation est un processus qui peut s'avérer long et dispendieux, notamment parce que des plans et devis signés par un ingénieur sont nécessaires. De plus, la Loi sur les compétences municipales établit que les travaux d'aménagement et d'entretien de cours sont des compétences exclusives de la MRC. Ainsi, la MRC doit être impliquée dans le processus. Afin de faciliter les travaux *d'entretien de cours d'eau*, le MDDELCC a mis en place une procédure accélérée qui soustrait spécifiquement ce type de travaux à l'obtention d'un certificat d'autorisation. L'expression « entretien de cours d'eau » désigne une série d'interventions visant le rétablissement du drainage agricole en retirant les sédiments accumulés et qui sont réalisés dans des cours d'eau situés en milieu agricole, ayant déjà fait l'objet antérieurement d'un aménagement exécuté conformément à un acte d'accord, un règlement, un procès-verbal ou une résolution municipale.



- Les **distances au regard des installations de prélèvement des eaux** : En conformité avec les dispositions du règlement provincial sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2), les exploitations agricoles sont assujetties à certaines distances séparatrices par rapport aux installations de prélèvement des eaux (souterraines et de surface).
- La **protection des rives** : Le règlement de contrôle intérimaire relatif à la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables régit les constructions, les ouvrages et les travaux dans la rive de tout cours d'eau. Le règlement spécifie une distance de 10 mètres, applicable à tous sauf dans certaines conditions. Selon ce règlement, la culture du sol à des fins d'exploitation agricole est acceptée dans la rive à la condition de conserver une bande de végétation à l'état naturel minimale de trois mètres (3 m) dont la largeur est mesurée à partir de la ligne des hautes eaux. De plus, s'il y a un talus et que le haut de celui-ci se situe à une distance inférieure à trois mètres (3 m) à partir de la ligne des hautes eaux, la largeur de la bande de végétation à conserver doit inclure un minimum d'un mètre (1 m) sur le haut du talus. Autre critère, pour avoir l'autorisation d'utiliser 7 mètres à l'intérieur de la bande riveraine, il est obligatoire d'avoir le statut de producteur agricole. Même s'il y a culture, si les critères d'obtention du statut de producteur agricole ne sont pas satisfaits, c'est la limite de 10 mètres qui est applicable.

3 Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Haut-Saint-François

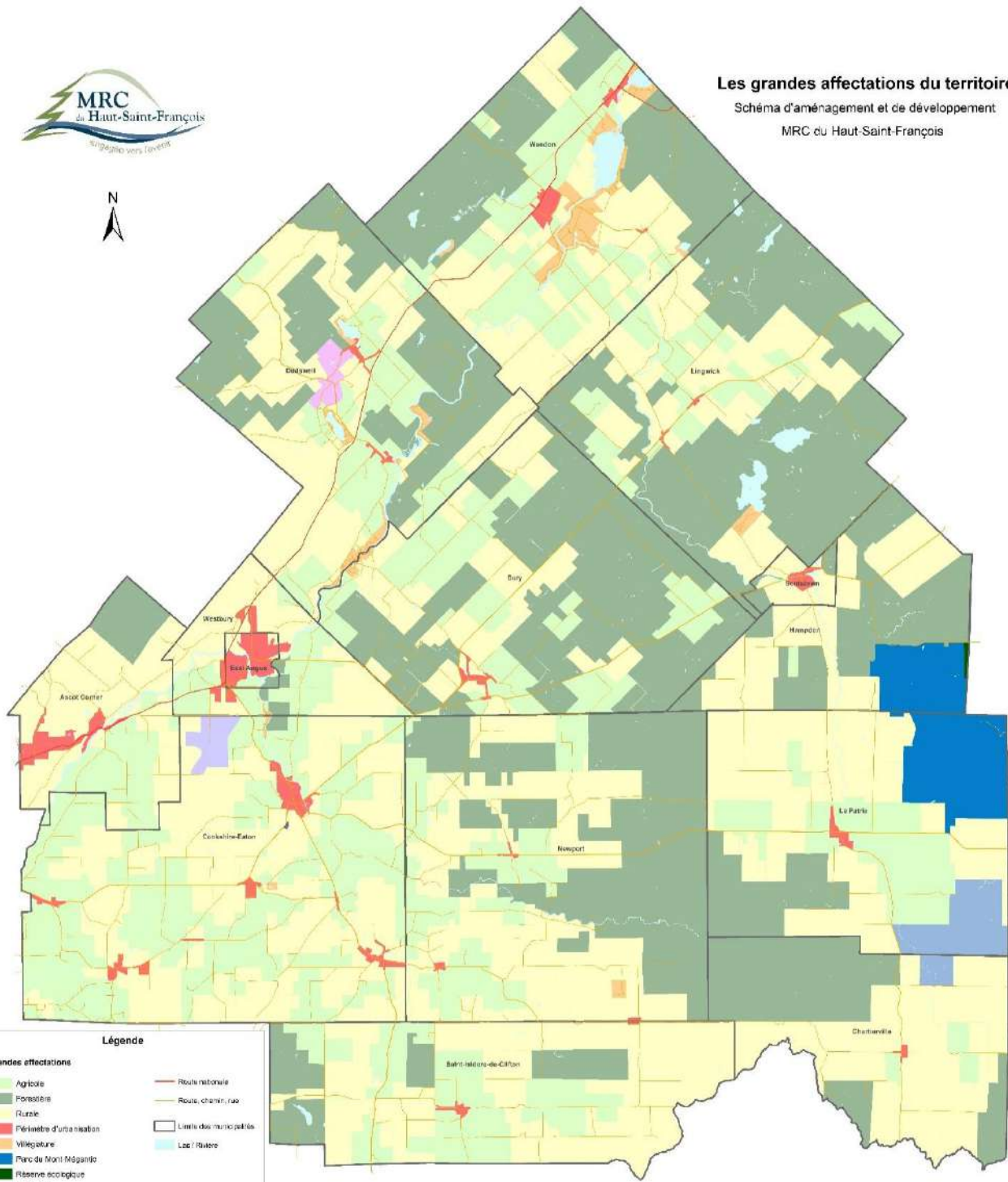
3.1 Les grandes affectations du territoire

La MRC Le Haut-Saint-François regroupe quatorze municipalités réparties sur un territoire de 230 180 hectares. Sur ces 230 180 hectares, l'affectation agricole représentera 51 333 hectares, soit 22,3% du territoire alors que les affectations rurale et forestière représenteront respectivement 91 891 hectares et 73 652 hectares (39,9% et 31,9% du territoire de la MRC). L'aperçu des affectations est représenté sur la carte à la page suivante.

L'ensemble du territoire de la MRC Le Haut-Saint-François se divise en onze grandes affectations soit :

- | | |
|--------------------|----------------------------------|
| • Agricole | • Parc National du Mont-Mégantic |
| • Forestière | • Réserve Écologique |
| • Rurale | • Extraction |
| • Forêt-Récréation | • Industrielle aéroportuaire |
| • Urbain | • Industrielle |
| • Villégiature | |





Légende

 Agricole	 Route nationale
 Forêt	 Route, chemin rural
 Rural	 Limites des municipalités
 Périaire d'urbanisation	 Lac / Rivière
 Villégiature	
 Parc du Mont Négand	
 Réserve écologique	
 Extraction	
 Forêt récréation	
 Industrielle aéroportuaire	
 Industrielle	



Source : Département de géomatique, MRC du Haut-Saint-François, décembre 2015



Parmi les grandes affectations, on en retrouve trois en lien avec les activités agricoles sur le territoire soit les affectations agricole, forestière et rurale.

L'affectation agricole

Celle-ci se caractérise par des sols à bons potentiels, une utilisation majoritairement agricole, une localisation en zone agricole et une très faible densité de population. La MRC s'est donnée comme objectifs :

- De préserver la vocation agricole des secteurs offrant de bons potentiels agricoles ;
- De confirmer l'agriculture comme activité principale ;
- D'assurer l'intégrité des usages agricoles et forestiers le long des corridors récréatifs

L'affectation forestière

Celle-ci se caractérise par la présence de grands propriétaires forestiers, par le regroupement de terres privées et publiques dont la vocation première est la production de matière ligneuse, par des superficies en zone agricole et non agricole ainsi que par une très faible densité de population. La MRC s'est donnée comme objectif :

- De déterminer des secteurs spécifiques à la production et à la récolte de matière ligneuse ;
- D'inciter la création de fermes forestières ;
- D'inciter l'implantation d'usine de première transformation du bois sur le territoire ;
- De favoriser le développement d'autres usages reliés à la forêt ;
- D'assurer l'intégrité des usages agricoles et forestiers le long des corridors récréatifs

L'affectation rurale

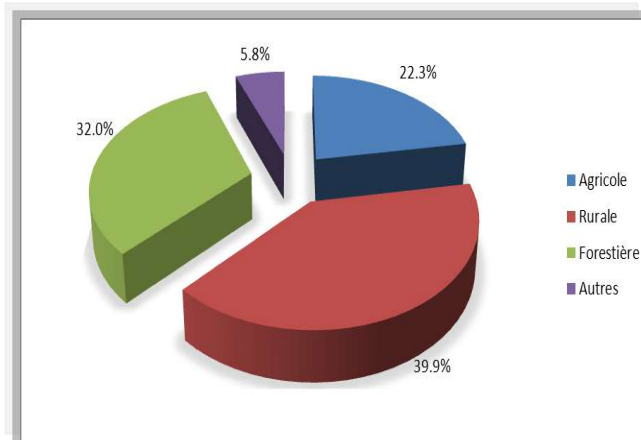
Celle-ci se caractérise par un mélange d'agriculture et de forêt. Des sols de moindre qualité pour l'agriculture, la cohabitation de plusieurs usages non reliés à l'agriculture ou à la forêt, la présence de milieux déstructurés, une très faible densité de population, la présence de gravières, sablières et carrières, une localisation en zone agricole et non agricole. La MRC s'est donnée comme objectifs :

- De préserver le caractère rural du milieu ;
- De maintenir la viabilité des îlots agricoles ;
- De rentabiliser le réseau routier local permettant la construction de bâtiments là où les réseaux téléphoniques et électriques sont déjà présents ;
- De redynamiser un milieu jusque-là négligé ;
- D'assurer l'intégrité des usages agricoles et forestiers le long des corridors récréatifs.

**Se référer au schéma d'aménagement et de développement en vigueur pour les détails (moyens de mise en œuvre, politiques d'aménagement et usages autorisés)*



Répartition des grandes affectations du territoire de la MRC



Grandes affectations

	Agricole	Rurale	Forestière	Périmètre d'urbanisation	Villégiature	Parc Mt-Mégantic	Réserve écologique	Extraction	Forêt-récréation	Industriel aéroportuaire	Industrielle	Total
Superficie (en hectares)	51333	91891	73652	2958	2548	4754	43	443	1994	559	7	230183
Pourcentage	22.301	39.921	31.997	1.285	1.107	2.065	0.019	0.192	0.866	0.243	0.003	100

Source : MRC du Haut-Saint-François, Données du rôle d'évaluation, 2012

Le découpage de ces affectations varie grandement d'une municipalité à l'autre tout dépendant des caractéristiques retrouvées sur les différentes parties du territoire. Dans certaines municipalités c'est l'affectation agricole qui dominera, alors que dans d'autres, c'est l'affectation forestière. Voici la répartition des affectations agricole, rurale et forestière pour chacune des municipalités de la MRC : (page suivante). La municipalité de Cookshire-Eaton se distingue en détenant 13 384 ha en affectation agricole, soit près de 47 % de son territoire et environ 27 % de la superficie de cette affectation de la MRC. Au regard de l'affectation rurale de la MRC, les municipalités de Cookshire-Eaton (14 530 ha), Newport (10 328 ha) et St-Isidore-de-Clifton (10 013 ha) regroupent près de 40 % de la superficie de l'affectation rurale de la MRC. Enfin, les municipalités de Lingwick (15 578 ha), Bury (12 638 ha) et Newport (11 978 ha) cumulent près de 55 % de la superficie de l'affectation forestière de la MRC. À cet égard, la municipalité de Lingwick est la plus « forestière » de la MRC, car 62,5 % de la superficie de son territoire est située dans l'affectation forestière.



Municipalités	Superficie totale (hectares)	Superficie affectation agricole (hectares et %)	Superficie affectation rurale (hectares et %)	Superficie affectation forestière (hectares et %)
Ascot Corner	8500	2083	4842	1073
		24.5	57.0	12.6
Bury	23446	5604	4994	12638
		23.9	21.3	53.9
Chartierville	14214	540	7867	5468
		3.8	55.3	38.5
Cookshire-Eaton	29795	13884	14530	83
		46.6	48.8	0.3
Dudswell	22367	4535	8467	8315
		20.3	37.9	37.2
East Angus	833	93	153	49
		11.2	18.3	5.9
Hampden	11152	92	4479	4739
		0.8	40.2	42.5
La Patrie	20619	4192	9183	2492
		20.3	44.5	12.1
Lingwick	24912	3043	6129	15579
		12.2	24.6	62.5
Newport	27189	4749	10328	11978
		17.5	38.0	44.1
Saint-Isidore-de-Clifton	17808	5044	10013	2677
		28.3	56.2	15.0
Scotstown	1176	14	769	268
		1.2	65.4	22.8
Weedon	22472	5501	6858	8089
		24.5	30.5	36.0
Westbury	5699	1960	3281	204
		34.4	57.6	3.6
Total MRC	230183	51333	91891	73652
		22.3	39.9	32.0



3.2 Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)

La zone agricole de la MRC est vaste et est assujettie aux dispositions de la LPTAA. De ce fait, toutes demandes, de changement ou de modification, doivent être envoyées à la CPTAQ qui étudie chaque dossier selon des critères établis (sauf exception, ex. suite à une décision en vertu de l'article 59). Ainsi, la mission de cette commission est de « garantir pour les générations futures un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles »².

La Commission de protection du territoire agricole du Québec est donc essentiellement chargée :

- de décider des demandes d'autorisation qui lui sont soumises en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles relativement à l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, au lotissement, à l'aliénation d'un lot de même qu'à l'inclusion ou l'exclusion d'un lot à la zone agricole ;
- de délivrer les permis d'exploitation requis pour l'enlèvement du sol arable et du gazon ;
- de délivrer les autorisations nécessaires pour la coupe d'érables dans une érablière ;
- de surveiller l'application de la loi en procédant aux vérifications et aux enquêtes appropriées et, s'il y a lieu, en assurant la sanction des infractions ;
- de conseiller le gouvernement sur toute question relative à la protection du territoire agricole ;
- d'émettre un avis sur toute question qui lui est confiée en vertu de la loi.³

3.3 Les îlots déstructurés et la demande à portée collective (article 59)

Le 16 mars 2005, la MRC s'est adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le cadre d'une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), et ce, afin d'obtenir une autorisation pour des usages autres qu'agricoles, soit à des fins résidentielles à l'intérieur de la zone agricole permanente. Les principes directeurs ayant guidé cette demande ainsi que son évaluation sont les suivants :

- Les secteurs visés par la demande ainsi que les constructions subséquentes ne devaient pas entraîner d'incidences sur les exploitations agricoles, acéricoles ou forestières et leurs possibilités de développement ;
- La superficie minimale permise devait être suffisante pour ne pas déstructurer le milieu agricole et s'apparenter à la structure foncière des secteurs visés ;
- La superficie minimale permise devait se composer d'une entité foncière vacante.

² www.cptaq.gouv.qc.ca

³ Idem



Ces principes directeurs ont permis de déterminer des critères d'admissibilité, critères énoncés dans la décision de la CPTAQ numéro 341291 en date du 4 novembre 2005. Par cette décision, la première du genre au Québec, la CPTAQ est venue :

- **AUTORISER** sur le territoire des 12 municipalités visées par la demande à portée collective, la construction d'une seule résidence, avec une superficie de 5 000 mètres carrés en utilisation non agricole résidentielle sur une unité foncière de 10 hectares ou plus et répondant aux critères d'admissibilité ;
- **AUTORISER** sur le territoire des 12 municipalités visées par la demande à portée collective, le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins résidentielles, à l'intérieur des limites d'un « îlot déstructuré ».

Un îlot déstructuré correspond à des « entités ponctuelles de superficie restreinte, déstructurées par l'addition au fil du temps d'usages non agricoles et à l'intérieur desquelles subsistent de rares lots vacants enclavés et irrécupérables pour l'agriculture ».⁴

3.4 La multifonctionnalité de la zone verte

En plus de l'agriculture et de la foresterie, on trouve en zone agricole plusieurs autres activités récréatives ayant un impact économique important. Parmi les aménagements spécifiques aux activités motorisées, on trouve les pistes de quad et de motoneige. Les sentiers pédestres et les pistes cyclables font le lien entre le milieu urbain, forestier et agricole. Les randonnées équestres gagnent en popularité et sont très présentes dans le secteur d'Ascot Corner.

En automne, qu'elle soit faite au chevreuil, à l'ours, à l'orignal, à l'outarde, au dindon sauvage, etc., la chasse est une activité qui occupe une part importante des activités économiques saisonnières du territoire. La MRC du Haut-Saint-François est traversée par les territoires de chasse 4 et 6 sud. Les données n'étant pas disponibles spécifiquement au Haut-Saint-François, il est intéressant de savoir qu'en 2014, 543 541 permis de chasse ont été délivrés au Québec (tous types de gibiers confondus) dont 152 712 seulement pour le cerf de virginie (chevreuil)*.

*Source : MFFP, *Statistiques de chasse et de piégeage, 2014*

L'impact est ressenti auprès des propriétaires de boisés et de champs (location des terrains), des boutiques de chasse et pêche (équipement et matériel), des boucheries de village (débitage des captures), les postes d'enregistrement des prises, les commerces qui vendent différentes fournitures (pommes et carottes à chevreuils, etc.), les commerces de proximité (dépanneurs de village, stations d'essence, etc.), les épiceries et les entreprises d'hébergement (gîtes du passant, maisons/chalets à louer, etc.) qui bénéficient abondamment de cette manne saisonnière. Le territoire estrien est réputé pour son abondance de gibier. De par son caractère majoritairement forestier et agricole, le Haut-Saint-François offre d'excellentes conditions de chasse qui sont fortement appréciées par la communauté pratiquant cette activité.

⁴ Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement, la protection du territoire et des activités agricoles, document complémentaire révisé, décembre 2001.



3.5 Le Chemin des Cantons et la Route des Sommets

La MRC du Haut-Saint-François se distingue au niveau touristique par la présence du Chemin des Cantons et de la Route des Sommets. Ceux-ci mettent en valeur le patrimoine bâti et naturel (sous influence américaine et britannique) de la région en nous invitant notamment à la découverte de panoramas saisissants sur des montagnes imposantes et des lacs majestueux. Toutes ces richesses constituent un élément très important du potentiel touristique de la MRC et méritent une attention particulière. Une grande proportion de ces éléments et territoires sont situés en zone agricole permanente.

Sur le Chemin des Cantons se trouvent les municipalités de Dudswell, Bury et Cookshire-Eaton. La municipalité de Dudswell se divise en deux cantons. À Marbleton, se trouve la Maison de la culture de Dudswell offrant plusieurs activités culturelles et touristiques. Un panneau d'interprétation est installé devant l'église de Bishopton où les visiteurs peuvent en apprendre davantage sur l'histoire du village.

Le cœur villageois de Bury est concentré principalement sur la rue Main. Une exposition militaire y est également présentée.

Plusieurs panneaux d'interprétation sont installés dans le parc des Braves à Cookshire-Eaton. La thématique principale du Musée Eaton-Corner est l'explication de l'arrivée des premiers colons dans la région, tant anglophones que francophones.

La Route des Sommets traverse 15 municipalités. Celles situées dans la MRC du Haut-Saint-François sont : La Patrie et Chartierville. Les principaux attraits sont : le belvédère de Chartierville ainsi que les sentiers frontaliers (réseau international de sentiers pédestres).



4 Portrait de la zone agricole de la MRC du Haut-Saint-François

4.1 Portrait des exploitations agricoles

Dans le Haut-Saint-François, en 2010, il y avait 447 entreprises agricoles enregistrées, dont 428 ayant un revenu d'au moins 5 000 \$, et 731 producteurs et productrices agricoles.

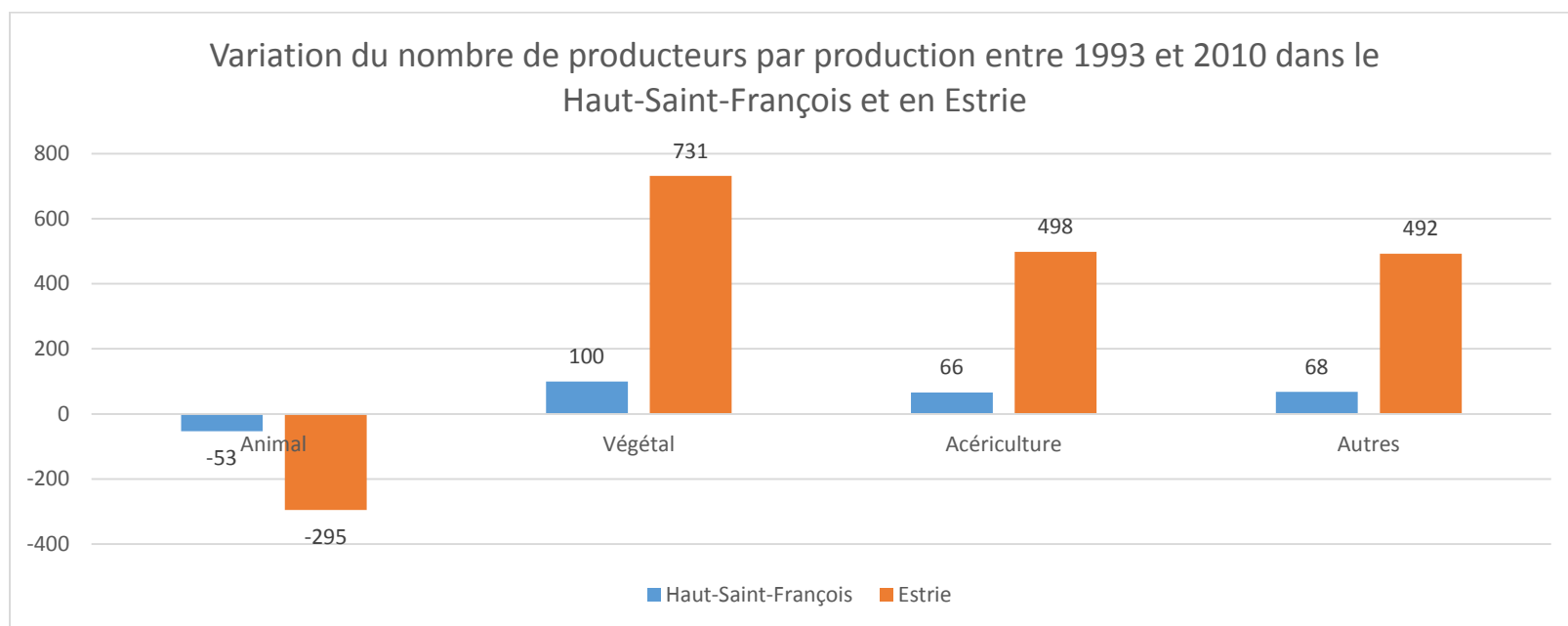
Nombre d'entreprises agricoles selon la principale source de revenu en 2010						
Revenu principal	1993	1997	2000	2004	2007	2010
Animal						
Lait	136	120	102	79	69	67
Porc	16	18	20	22	16	18
Bovin de boucherie	221	187	148	163	170	164
Volailles	6	3	3	4	6	6
Ovins	5	6	7	9	11	13
Aquaculture	11	9	11	11	5	11
Veaux lourds	1	1	1	2	1	2
Autres élevages	2	2	3	2	4	4
Chevaux	3	3	1	1	2	5
Végétal						
Horticulture	48	42	42	33	31	31
Grande cultures	1	3	2	12	8	7
Cultures abritées	4	6	4	4	3	3
Foins	16	11	9	9	14	26
Fruits	11	4	8	5	3	5
Légumes	7	7	6	6	6	8
Autres	15	0	28	3	3	0
Acériculture	26	30	42	42	45	58
Total	529	452	437	407	397	428
<i>Source : MAPAQ, Répartition du nombre d'entreprises agricoles selon la principale source de revenu, 2015</i>						



4.1.1 Nombre des exploitations agricoles

Entre 1993 et 2010, le domaine de production ayant connu la plus importante diminution du nombre d'entreprises est le lait. Les autres ayant aussi connu une baisse sont : bovin de boucherie, horticulture ornementale et les fruits. Au total, il y a eu une diminution de 101 entreprises agricoles sur le territoire du Haut-Saint-François.

Les domaines ayant connu la plus forte augmentation du nombre d'entreprises sont : les fourrages, l'acériculture et les productions autres. Pendant la même période, les changements observés pour l'ensemble de l'Estrie sont similaires à ceux du Haut-Saint-François.



Source : MAPAQ, Évolution des revenus et du nombre de déclarants par secteur de production, 2015



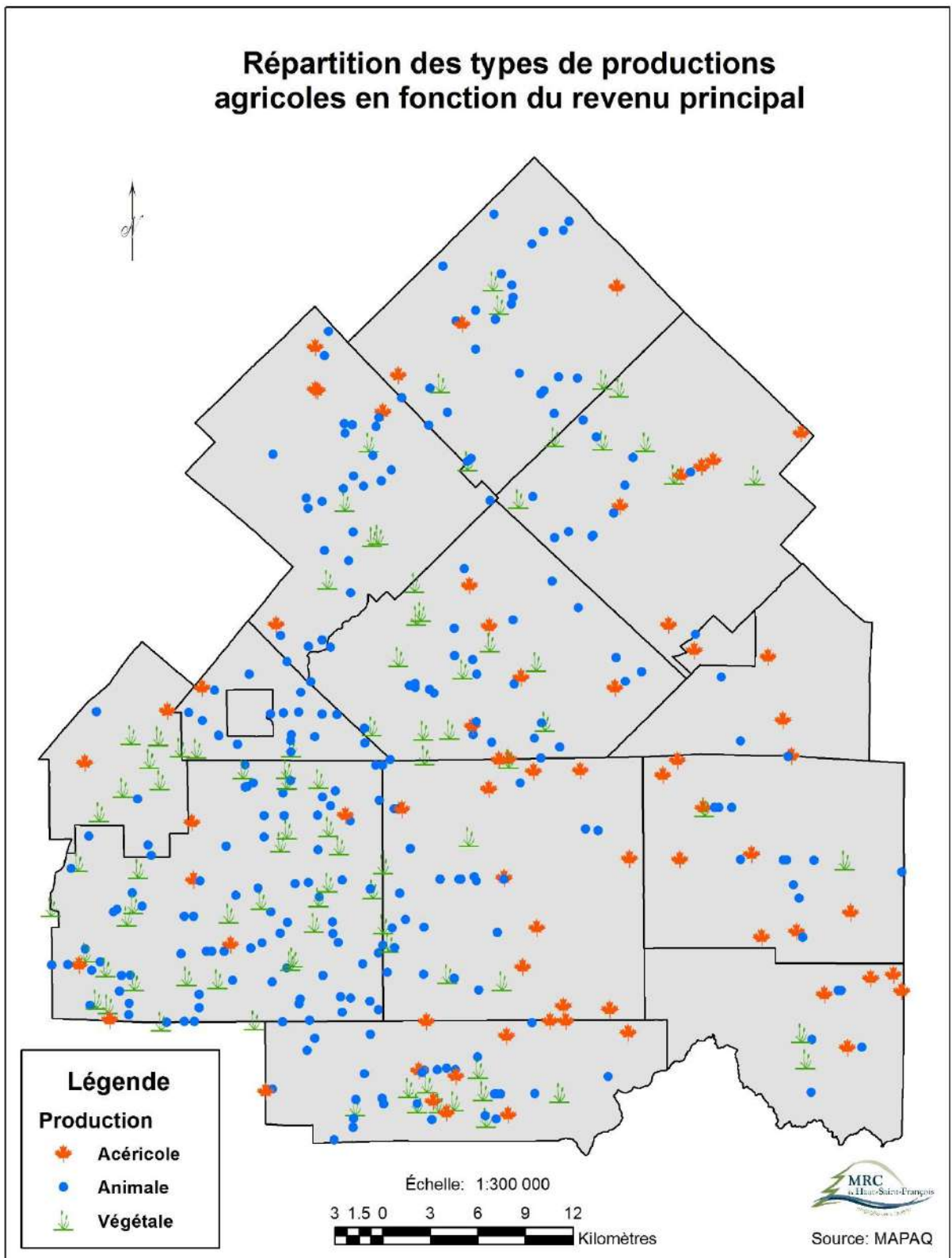
Nombre de déclarants par production entre 1993 et 2010 pour le Haut-Saint-François ayant un revenu minimum de 5 000 \$								
Secteur de production	1993	1997	2000	2004	2007	2010	Variation	Variation %
Animal								
Lait	136	120	102	79	69	67	(69)	(51)
Porc	16	18	20	22	16	27	11	69
Bovin de boucherie	221	187	148	163	170	192	(29)	(13)
Volailles	6	3	3	4	6	12	6	100
Ovins	5	6	7	9	11	21	16	320
Aquaculture	11	9	11	11	5	11	0	0
Veaux lourds	1	1	1	2	1	4	3	300
Autres élevages	2	2	3	2	4	4	2	100
Chevaux	3	3	1	1	2	10	7	233
Total (animal)	401	349	296	293	284	348	(53)	(13)
Végétal								
Horticulture ornementale	48	42	42	33	31	35	(13)	(27)
Céréales et protéagineux	1	3	2	12	8	41	40	4 000
Cultures abritées	4	6	4	4	3	4	0	0
Fourrages pour la vente	16	11	9	9	14	87	71	444
Fruits	11	4	8	5	3	8	(3)	(27)
Légumes	7	7	6	6	6	12	5	71
Total (végétal)	87	73	71	69	65	187	100	115
Acériculture	26	30	42	42	45	92	66	254
Autres	15	0	28	3	3	83	68	453
Total	529	452	437	407	397	428	(101)	(19)

La Source : MAPAQ, Évolution des revenus et du nombre de déclarants par secteur de production, 2015

production de bovin de boucherie compte toujours le plus grand nombre de déclarants (192), malgré une baisse d'environ 13 % depuis 1993. Par ailleurs, le nombre de déclarants en production laitière a chuté de plus de 50 %, passant de 136 à 67 fermes entre 1993 et 2010.



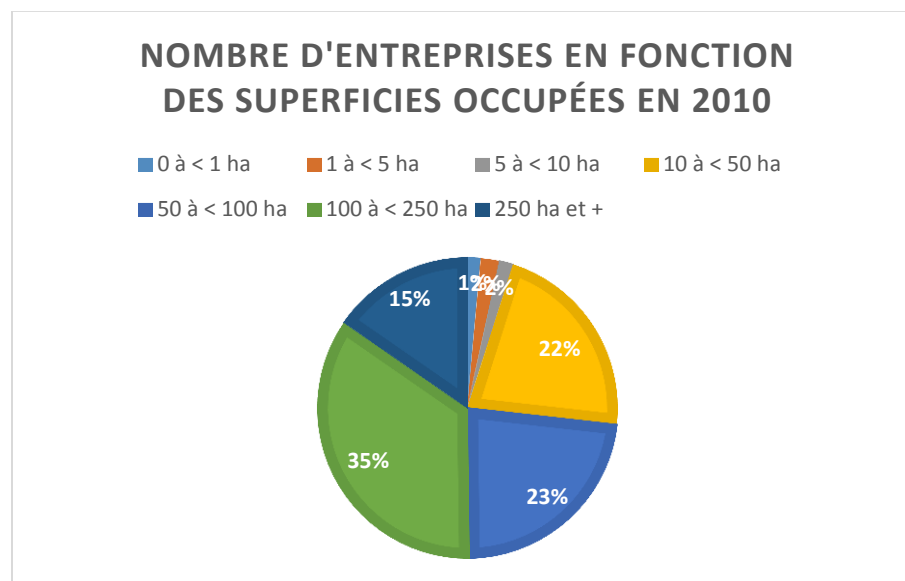
Répartition des types de productions agricoles en fonction du revenu principal



4.1.2 Portrait des entreprises agricoles en fonction de la strate de revenus et de la superficie occupée

La répartition du nombre de fermes selon les strates de revenus agricoles et la superficie occupée se divise en sept sections pour le volet superficie et sept autres pour les strates de revenus. La section « Hors MRC » donne des informations sur des terres localisées en dehors de la MRC mais qui sont détenues par des entreprises étant basées dans la MRC du Haut-Saint-François.

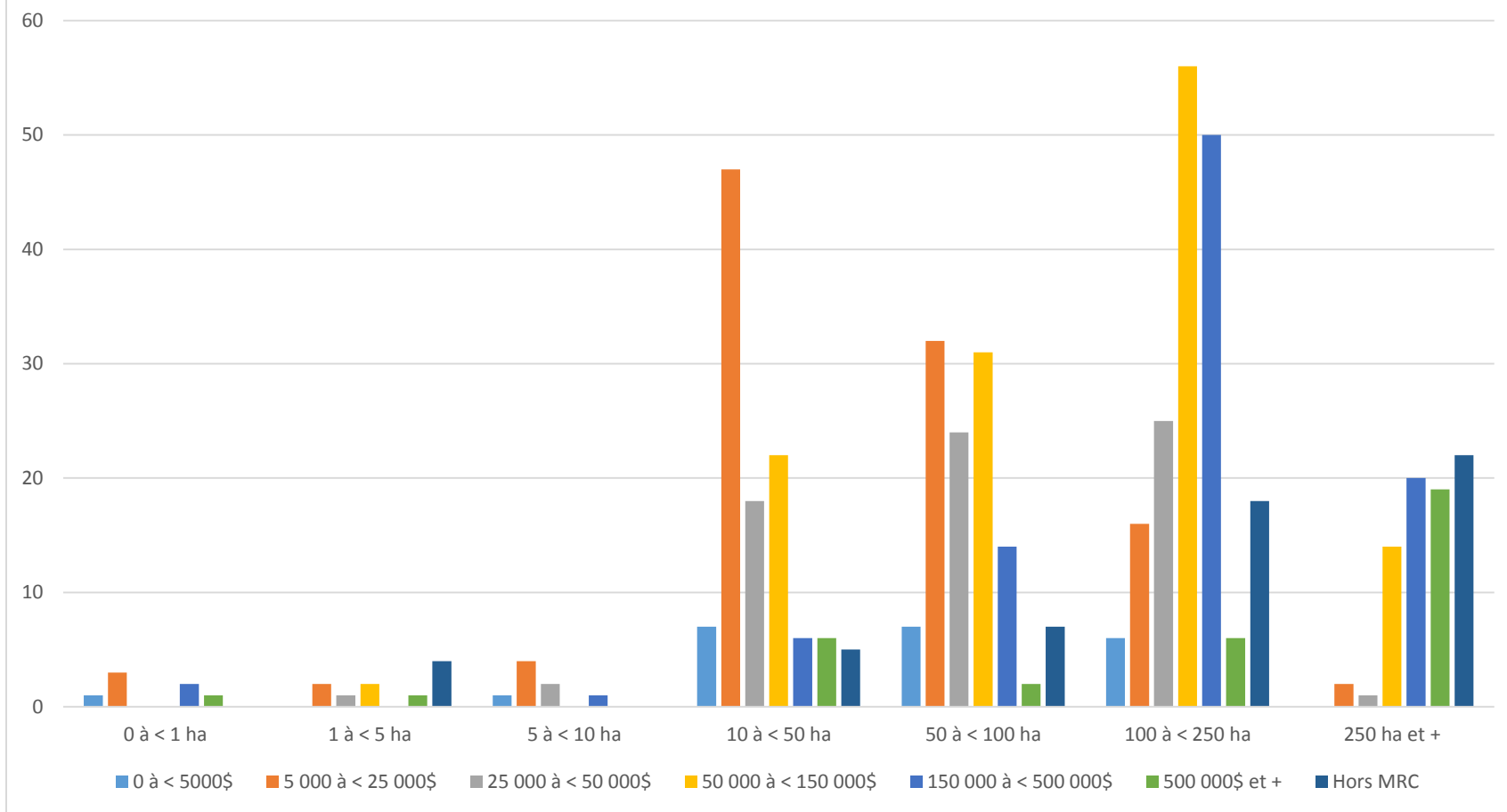
En 2010, sur les 447 fermes enregistrées au MAPAQ, la majorité d'entre elles (35 %) occupaient entre 100 et moins de 250 hectares de terres. 23 % occupaient une superficie entre 50 à moins de 100 hectares et 22 % entre 10 et moins de 50 hectares. 80 % des entreprises de la MRC occupent une superficie variant entre 10 et moins de 250 hectares. Plus de la moitié (58 %) des fermes occupent une superficie variant entre 50 et moins de 250 hectares, ce qui est semblable à l'Estrie (57 %).



Source : MAPAQ, Répartition du nombre de fermes selon les strates de revenus agricoles et la superficie occupée, 2015



Nombre d'entreprises en fonction de la strate de revenus et de la superficie occupée en 2010



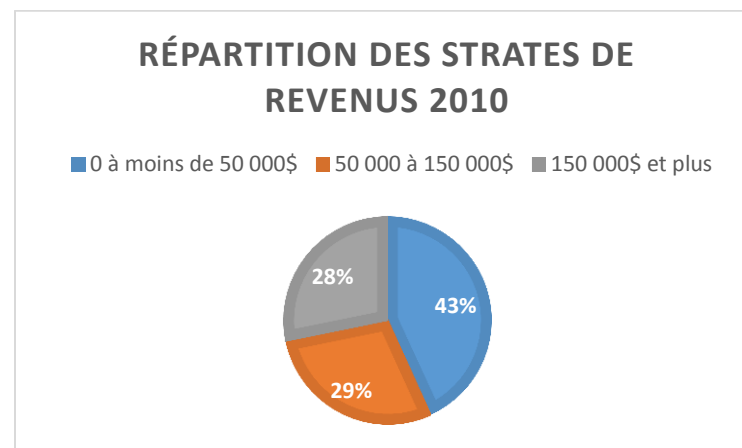
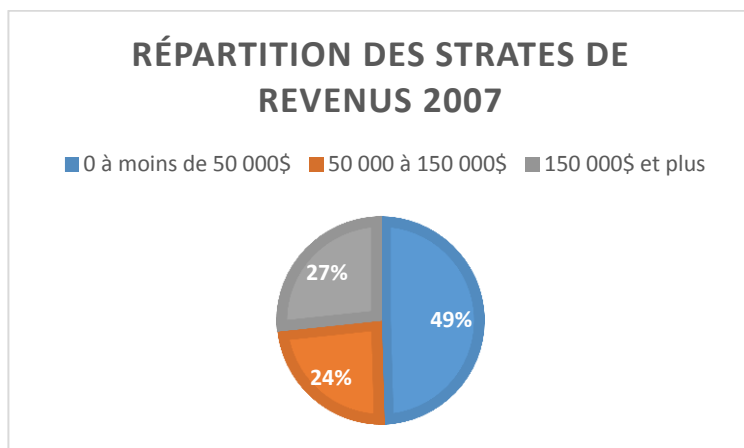
Source : MAPAQ, Répartition du nombre de fermes selon les strates de revenus agricoles et la superficie occupée, 2015



Les entreprises ayant des revenus de 50 000 \$ à moins de 150 000 \$ (soit 45 % d'entre elles) ou des revenus entre 150 000 \$ à moins de 500 000 \$ (soit 54 % d'entre elles) détiennent principalement une superficie variant de 100 à 250 ha. Pour les entreprises ayant des revenus entre 25 000 \$ à moins de 50 000 \$, elles se situent principalement dans deux strates, soit celle entre 50 à moins de 100 ha (34 % d'entre elles) et celle de 100 ha à moins de 250 ha (35 % d'entre elles). Enfin, les entreprises générant des revenus entre 5 000 \$ et 25 000 \$ se répartissent aussi dans deux strates de superficie, soit celle entre 10 et 50 ha (44 %) et celle entre 50 à 100 ha (30 %). Le tout se compare à ce qu'on observe pour l'Estrie.

4.1.3 Revenus agricoles bruts

En 2010, 28 % des entreprises du territoire ont généré un revenu de 150 000 \$ et plus. Un revenu de moins de 50 000 \$ n'est pas nécessairement, apparenté à une exploitation agricole en démarrage. Les entreprises ayant un revenu inférieur à 50 000 \$ en 2010 représentaient 43 % des exploitations du territoire. Finalement, 29 % des entreprises ont obtenu un revenu variant entre 50 000 \$ et moins de 150 000 \$. En comparaison avec les données de 2007, un plus grand nombre d'entreprises ont augmenté leurs revenus pour atteindre la strate entre 50 000 \$ et 150 000 \$ de revenus. Une augmentation du nombre d'entreprises déclarant plus de 500 000 \$ de revenus a aussi été constatée (28 en 2007 contre 36 en 2010). Le nombre d'entreprises en exploitation étant resté le même, il faudrait vérifier si ce sont celles-ci qui ont connu une augmentation de leurs revenus bruts.



Source : MAPAQ, Répartition du nombre de fermes selon la strate de revenus total brut, 2015



4.1.4 Revenus agricoles par production

En 2010, les entreprises agricoles de la MRC ont généré un revenu de plus de 86 M\$. Les productions animales constituent le principal levier économique avec près de 80 % des revenus agricoles de la MRC. La production laitière (22,4 M\$) et la production porcine (21,4 M\$) comptent pour près de 65 % du revenu des productions animales et pour 50 % des revenus agricoles totaux de la MRC. La production de bovins de boucherie, bien que comptant le plus grand nombre de déclarants, se classe au troisième rang des revenus agricoles avec un apport de 15 M\$ de revenus, soit 17,4 % du revenu agricole total.

L'horticulture ornementale (notamment avec les arbres de Noël) constitue la quatrième production agricole de la MRC par un apport économique de 7,2 M\$ et représente près de 60 % du revenu apporté par les productions végétales.

La production porcine est le domaine ayant subi la plus forte augmentation des revenus d'entreprise entre 1993 et 2010. Le secteur fruitier est le seul à avoir connu une diminution des revenus déclarés pour la même période.



Revenus des entreprises agricoles du Haut-Saint-François par secteur de production entre 1993 et 2010

Secteur de production	1993	1997	2000	2004	2007	2010	Variation	Variation %
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	
Animal								
Lait	21 745	22 777	21 417	19 989	22 344	22 377	632	3
Porc	4 250	6 509	6 690	11 423	8 929	21 424	17 174	404
Bovin de boucherie	8 420	8 625	11 219	13 594	16 041	15 066	6 646	79
Volailles	538	C	C	3 020	3 606	4 490	3 952	735
Ovins	668	663	956	380	1 419	1 989	1 321	198
Aquaculture	778	687	2 157	1 615	703	2 321	1 543	198
Veaux lourds	C	C	C	C	C	343	C	C
Autres élevages	C	C	C	C	362	77	C	C
Chevaux	C	C	C	C	C	123	C	C
Total (animal)	37 073	40 407	46 884	50 316	53 637	68 210	31 268	84
Végétal								
Horticulture ornementale	5 205	8 976	8 679	9 176	9 984	7 229	2 024	39
Céréales et protéagineux	C	C	C	389	452	1 480	C	C
Cultures abritées	C	726	307	508	C	245	C	C
Fourrages pour la vente	593	227	C	234	600	1 741	1 148	194
Fruits	510	C	299	260	C	174	(336)	(66)
Légumes	725	1 481	1 359	1 438	1 449	1 690	965	133
Total (végétal)	7 193	11 774	10 816	12 005	12 951	12 559	3 801	53
Acériculture	783	1 007	1 866	2 213	2 407	4 484	3 701	473
Autres	315	0	1 738	185	76	1 273	958	304
Total	45 363	53 188	61 304	64 719	69 071	86 526	39 728	88

Source : MAPAQ, Évolution des revenus et du nombre de déclarants par secteur de production, 2015



4.2 Portrait des productions animales

4.2.1 Répartition des différents types de productions animales par municipalité

Pour l'ensemble de la MRC, la production animale la plus fréquente est le bovin de boucherie. Les plus marginales sont les veaux lourds et les « autres ». C'est dans Cookshire-Eaton que l'on retrouve le plus grand nombre de producteurs de lait, de porc, de bovins de boucherie, de volailles, d'ovins et de veaux lourds. Il faut tenir compte que 30% des entreprises agricoles sont établies dans Cookshire-Eaton. Il y a autant d'aquaculture à Chartierville, qu'à La Patrie, Hampden et Lingwick. Pour la production de chevaux, le nombre d'entreprises enregistrées est le même à Ascot Corner, Cookshire, Chartierville et St-Isidore-de-Clifton. Les autres élevages sont plus nombreux à St-Isidore-de-Clifton, suivis de Newport et Weedon.

Répartition par municipalité du nombre de déclarants pour les différentes productions animales en 2010															
Secteur de production	Ascot Corner	Bury	Chartierville	Cookshire-Eaton	Dudswell	Hampden	La Patrie	Lingwick	Newport	St-Isidore-de-Clifton	Scotstown	Weedon	Westbury	MRC	% de la MRC par rapport à l'Estrie
Lait	1	5	0	22	5	0	6	1	6	4	0	10	7	67	11
Porc	1	2	0	13	1	0	0	0	1	3	0	3	3	27	18
Bovin de boucherie	6	21	3	56	17	2	4	12	15	27	1	14	14	192	27
Volailles	0	1	0	7	1	0	0	1	0	1	0	1	0	12	19
Ovins	0	2	0	6	4	0	0	2	1	3	0	2	1	21	18
Aquaculture	0	1	2	0	0	2	2	2	1	0	0	1	0	11	55
Veaux lourds	0	1	0	2	0		0	0	0	1	0	0	0	4	18
Autres élevages	0	0	0	0	0		0	0	1	2	0	1	0	4	9
Chevaux	2	0	2	2	1		1	0	0	2	0	0	0	10	14
Total*	8	29	7	95	25	4	13	16	25	32	1	27	24	306	

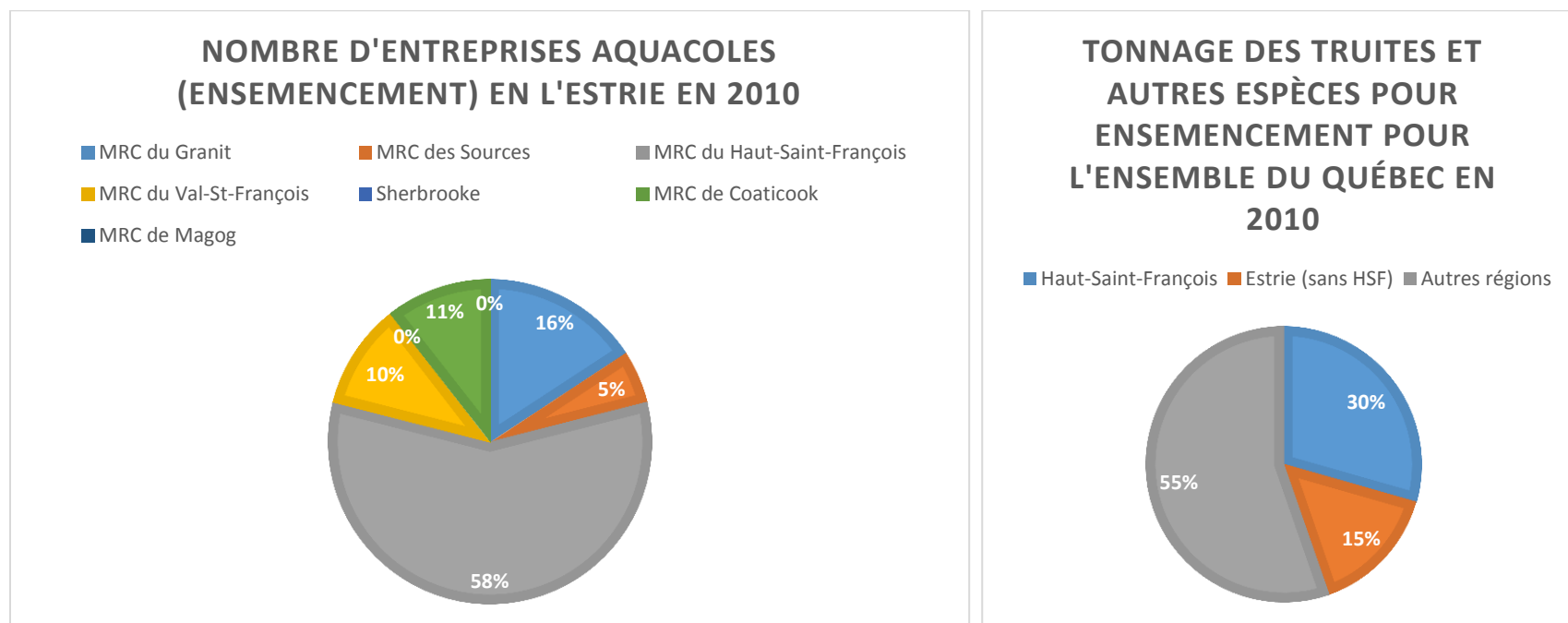
Source : MAPAQ, Nombre de déclarants et revenus par municipalité et par production, 2015

*Pour l'interprétation des résultats, il est primordial de tenir compte qu'un producteur peut être déclarant pour plus d'une sorte d'élevage.



4.2.2 Production aquacole

La MRC du Haut-Saint-François occupe la première place estrienne quant à la production pour ensemencement (truites et autres espèces). Sur les 19 entreprises enregistrées en Estrie en 2010, 11 étaient situées sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François (soit 58 %) et ont produit 235 tonnes de spécimens, soit plus de 65 % de la production en Estrie et environ 30 % de la production du Québec. En 2010, les ventes agricoles furent d'environ 2,3 M\$, soit 50 % des ventes de l'Estrie pour ce secteur. De plus, par rapport au nombre de producteurs pour le Québec, la MRC regroupe environ 17 % des entreprises.



Source : MAPAQ, Évolution du nombre d'entreprises aquacoles et du nombre d'espèces aquacoles, 2015.

En ce qui concerne les truites de table et d'étang, le nombre de producteurs a connu une décroissance depuis 1993. Le nombre de déclarants est passé de 8 en 1993 et n'a fait que diminuer depuis pour atteindre le nombre de 2 en 2010. Ces deux déclarants représentent 40 % des entreprises de l'Estrie et environ 7 % du nombre d'entreprises pour ce secteur au Québec (31).



4.2.3 Production avicole

Dans le Haut-Saint-François, en 2010, des 12 entreprises avicoles enregistrées, 6 d'entre elles indiquaient que cette production était leur principale source de revenus. Le montant des ventes, pour l'ensemble des déclarants, se chiffrait à 4,49 M\$, soit environ 35 % des ventes avicoles en Estrie. La MRC regroupe près de 20 % des déclarants avicoles de l'Estrie. Au niveau de l'Estrie, des 61 déclarants, 21 d'entre eux avaient la production avicole comme source principale de revenus. Le montant des ventes estriennes de volailles se chiffrait à 13 022 000 \$ pour la même période.

Nombre d'éleveurs de poulets et de dindons dans la MRC et en Estrie en 2010				
	Entreprises		Revenus	
Haut-Saint-François	12 entreprises	19,7 %	4 490 000 \$	34,48 %
Estrie	61 entreprises	100%	13 022 000 \$	100 %

Source : MAPAQ, *Évolution des revenus et du nombre de déclarants par secteur de production, 2015*

En 2014, il y avait 756 éleveurs de poulets et 136 éleveurs de dindons au Québec dont 123 éleveurs de poulet et 19 éleveurs de dindon en Estrie.

Nombre d'éleveurs de poulets et de dindons en Estrie et au Québec en 2014				
	Poulet		Dindon	
Estrie	123 éleveurs	16,3 %	19 éleveurs	104,6%
Québec	756 éleveurs	100%	136 éleveurs	100 %

Source : *Fédération des Éleveurs de volailles du Québec, Nombre d'éleveurs de poulets et dindons par région, 2014*

En 2013, il y avait 115 producteurs d'œufs de consommation au Québec. Les données spécifiques au Haut-Saint-François ne sont pas disponibles.

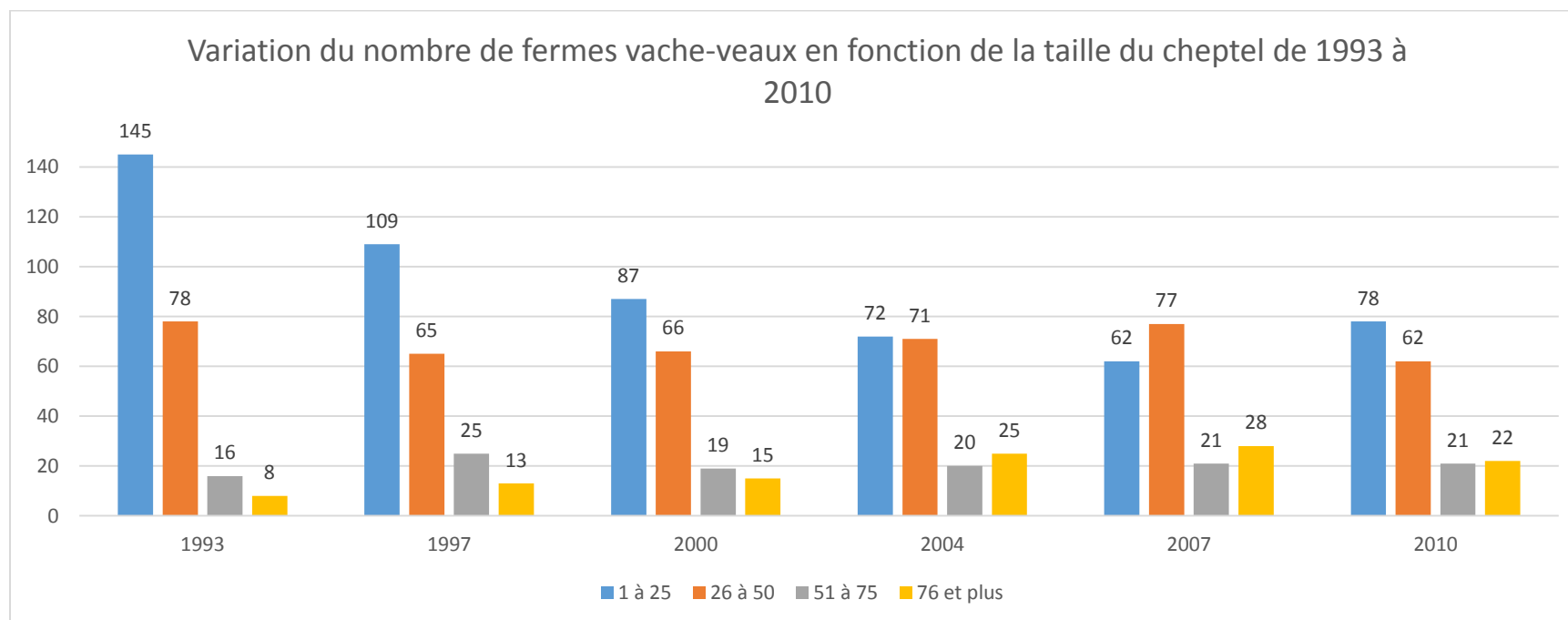
La production avicole de poulet et de dindon est contingentée. La production avicole se décline principalement en deux sections, la production d'œufs (de consommation, pour l'élevage, etc.) et la production de viande (poulet et dindon).

Actuellement, il n'y a pas de contingent sur les autres types de volailles (pintades, faisans, cailles, pigeons, oies, canards etc.)



4.2.4 Production bovine

La filière bovine se compose de la production vache-veaux et celle de bovins d'élevage. Celle-ci se divise en deux catégories : semi-finition et finition. La production bovine a généré des revenus agricoles d'environ 15 M\$ (2010), soit 17 % des revenus agricoles de la MRC. Au regard du nombre d'entreprises agricoles dont la principale source de revenus est le bovin de boucherie, la MRC en compte 164 sur 192 producteurs (2010), soit 38 % des entreprises agricoles de la MRC. En ce qui concerne la production vache-veaux, entre 2000 et 2010, le nombre de fermes est resté sensiblement le même, passant de 187 à 183, soit environ 27 % des fermes vache-veaux de l'Estrie. Pendant la même période, le cheptel a augmenté de 13 %, passant de 6 537 à 7 369 têtes, soit près de 29 % du cheptel estrien. Les producteurs élevant 50 vaches de boucherie et moins représentent 77 % des éleveurs et détiennent environ 48 % du cheptel vache-veaux en 2010. Ce qui est semblable au secteur en Estrie. Par ailleurs, les producteurs ayant 76 vaches et plus représentent 12 % des éleveurs, mais environ 34 % du cheptel de la MRC pour cette production. D'ailleurs, depuis 1993, leur importance a triplé tant pour le nombre d'éleveurs que pour le nombre de têtes bovines. On observe sensiblement la même tendance en Estrie (augmentation de 2,5 fois).

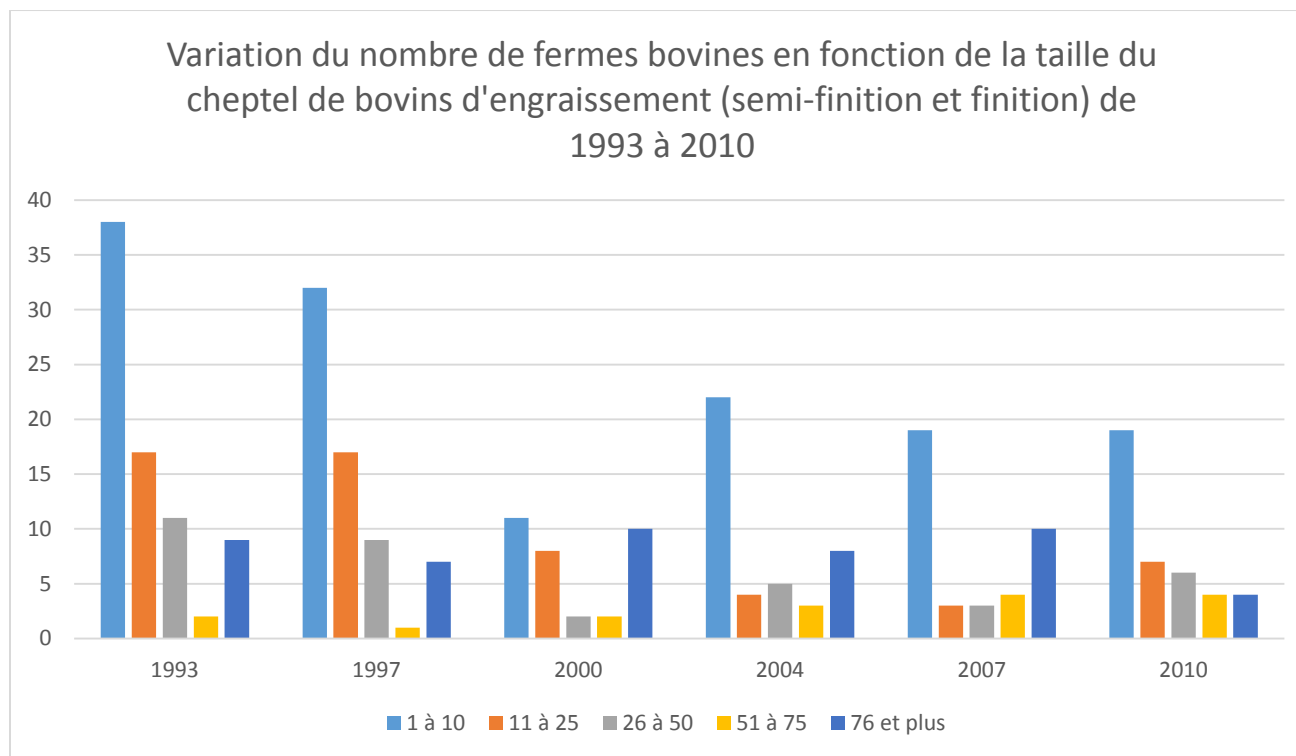


Source : MAPAQ, Évolution du nombre de fermes bovines et du cheptel, 2015



De 2004 à 2010, le nombre de déclarants produisant des bouvillons en semi-finition est passé de 32 à 30. Le cheptel total pour le Haut-Saint-François a diminué du tiers en passant de 1 181 à 866 têtes. La MRC regroupe environ 26 % des éleveurs et du cheptel en bouvillons semi-finition de l'Estrie. On observe que près de 75 % des éleveurs (22) en semi-finition de la MRC ont un cheptel de 25 têtes ou moins et cumulent moins de 25 % du cheptel total. Ce qui est identique au secteur en Estrie. Pendant la même période, le nombre de fermes spécialisées dans la finition est passé de 13 à 15 et a vu son cheptel passer de 2580 à 1868 têtes (diminution de 28 %). La MRC regroupe environ 28 % des éleveurs et 57 % du cheptel en bouvillons de finition de l'Estrie. Par ailleurs, on observe que les deux tiers (66 %) des éleveurs (10) en bouvillons de finition de la MRC ont un cheptel de 10 têtes ou moins. Rappelons qu'en mai 2003 commençait la crise de la « vache folle », ayant eu des répercussions jusqu'en 2007. Le nombre de fermes est resté sensiblement le même, mais le cheptel général (tous types confondus) a diminué.

En 2010, le Haut-Saint-François représentait 42 % de la production estrienne (semi-finition et finition) avec ses 2 734 têtes.



Source : MAPAQ, Évolution du nombre de fermes de bovins d'engraissement (semi-finition et finition) et du cheptel, 2015

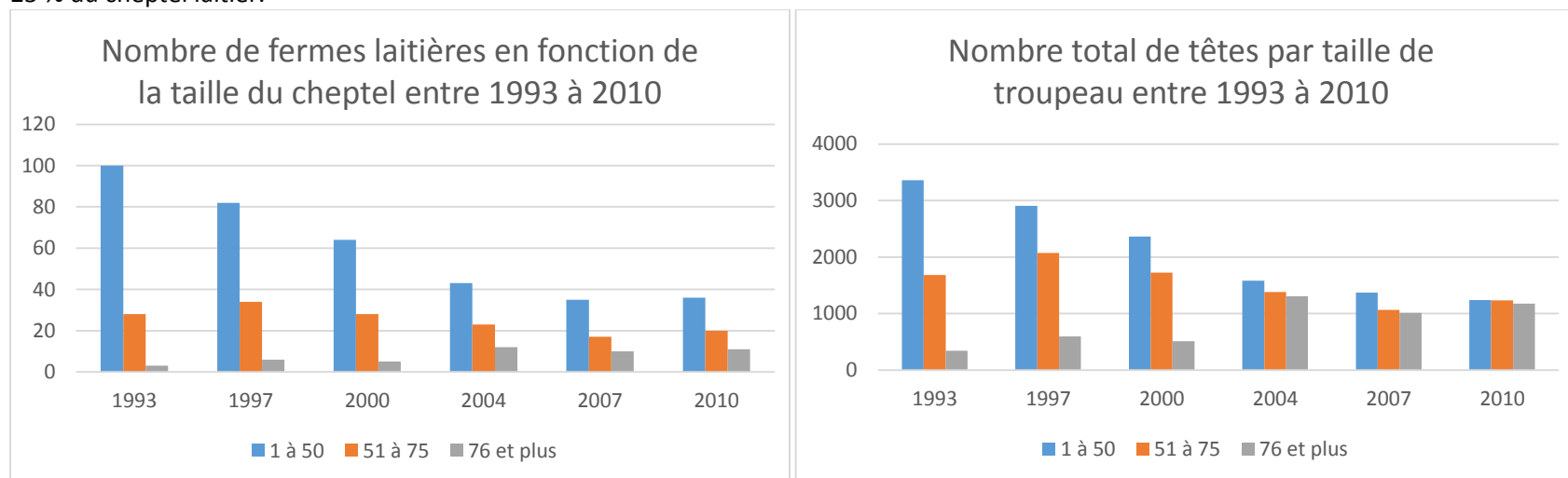


4.2.5 Production caprine

Depuis 2007, le nombre de fermes caprines est stable. Avec ses 11 déclarants en 2010, soit près de 20 % des entreprises de l'Estrie, le nombre de producteurs est similaire à celui des MRC de Coaticook et du Val-Saint-François en 2010. Avec un cheptel de 114 têtes, le Haut-Saint-François représente 8 % de la production caprine estrienne. *Source : MAPAQ, Évolution du nombre de fermes caprines et du cheptel, 2015*

4.2.6 Production laitière

La production laitière génère le plus grand revenu agricole de la MRC avec 22,4 M\$, soit plus de 25 % des ventes en 2010. Le nombre de déclarants en production laitière est en constante diminution depuis 1993. En 1993, le nombre était de 131 fermes, contre 67 en 2010. En même temps, le cheptel est passé de 5 384 à 3 648 vaches, soit près de 10 % du cheptel laitier de l'Estrie. Les 67 déclarants restants représentent 11 % du nombre de fermes laitières en Estrie. La MRC se classe au 5^e rang en Estrie tant pour le nombre d'entreprises laitières que pour le cheptel laitier. Par ailleurs, en 2010, on observe qu'environ 54 % des fermes laitières ont un troupeau de 50 vaches et moins et cumule près de 34 % du cheptel laitier de la MRC, alors qu'en 1993, 76 % des fermes avaient cette taille de troupeau et regroupaient 62 % du cheptel. Pour leur part, les fermes élevant entre 51 et 75 vaches représentaient 22 % des fermes laitières en 1993 et 32 % du cheptel laitier, alors qu'en 2010, ces fermes comptaient pour 34 % des entreprises laitières et du cheptel laitier. En 1993, les fermes élevant plus de 75 vaches laitières détenaient 6 % du cheptel laitier alors qu'en 2010 elles détiennent 32 % du cheptel avec 16 % des fermes laitières. En Estrie, ces grands troupeaux regroupent, en 2010, 25 % des fermes laitières et plus de 45 % du cheptel laitier, alors que les petits troupeaux (50 et moins) représentent 45 % des fermes et 25 % du cheptel laitier.



Source : MAPAQ, Évolution du nombre de fermes laitières et du cheptel, 2015



D'un point de vue plus général, le quota laitier détenu par les producteurs estriens est en constante augmentation depuis 2005. En juillet 2007, il était de 29 609 kg de m.g. / jour (sur un total provincial de 297 032). En juillet 2013, il était de 30 336 kg de m.g./jour (sur un total provincial de 299 893).

En juillet 2013 on dénombrait, en Estrie, 561 producteurs laitiers. La moyenne de quota détenu était de 54,08 kg/jour. Au même moment, le Québec comptait 6 188 producteurs et leur moyenne était de 48,48 kg/jour.

Informations sur la production laitière spécifique au Québec						
Estrie	561 producteurs	9 %	30 336 kg de m.g. / jour	10 %	54,08 kg/jour	5,6 kg/jour de plus que la moyenne
Ensemble du Québec	6 189 producteurs	100%	299 893 kg de m.g. /jour	100 %	48,48 kg/jour	Moyenne québécoise

Source : Fédération des producteurs de lait du Québec, Revue économique, 2014

En 2013, la répartition des 6 189 producteurs québécois par strate de quota détenu était comme suit :

Kg de MG/jour	0-20	20-40	40-60	60-80	80-100	100-120	120-140	140-160	160-180	180-200	200-220	220-240	240-260	>260
Nbre de prod.	720	2257	1781	760	297	164	75	44	26	15	11	5	7	27
%	11,6	36,5	28,8	12,3	4,8	2,6	1,2	0,7	0,4	0,2	0,2	0,1	0,1	0,4

Source : Fédération des producteurs de lait du Québec, Revue économique, 2014

4.2.7 Production ovine

La production ovine a généré des ventes de près de 2 M\$ en 2010, soit 2,3 % du revenu agricole de la MRC. En 20 ans, le cheptel ovin a presque doublé. Le nombre de brebis et agnelles est passé de 2 387 en 1993 à 4 341 en 2010. Cette augmentation s'est faite essentiellement chez les petits troupeaux (100 brebis et moins) dont le nombre de fermes est passé de 7 à 16 pour cette période. D'ailleurs, ces troupeaux représentent 73 % des fermes ovines et 20 % du cheptel ovin de la MRC. En Estrie, ces petits troupeaux représentent 48 % des fermes ovines et 10 % du cheptel ovin. En 2010, on compte seulement trois producteurs de 400 brebis et plus dans la MRC, soit 13,6 % des fermes ovines de la MRC. En Estrie, ces grands troupeaux représentent 15 % des fermes ovines et plus de 57 % du cheptel ovin. La MRC arrive au 3^e rang tant pour le nombre de fermes ovines que pour le cheptel ovin. Celui-ci représente 16 % de la production ovine estrienne. En même temps, le nombre de fermes ovines a presque doublé lui aussi, passant de 12 en 1993 à 22 en 2010.

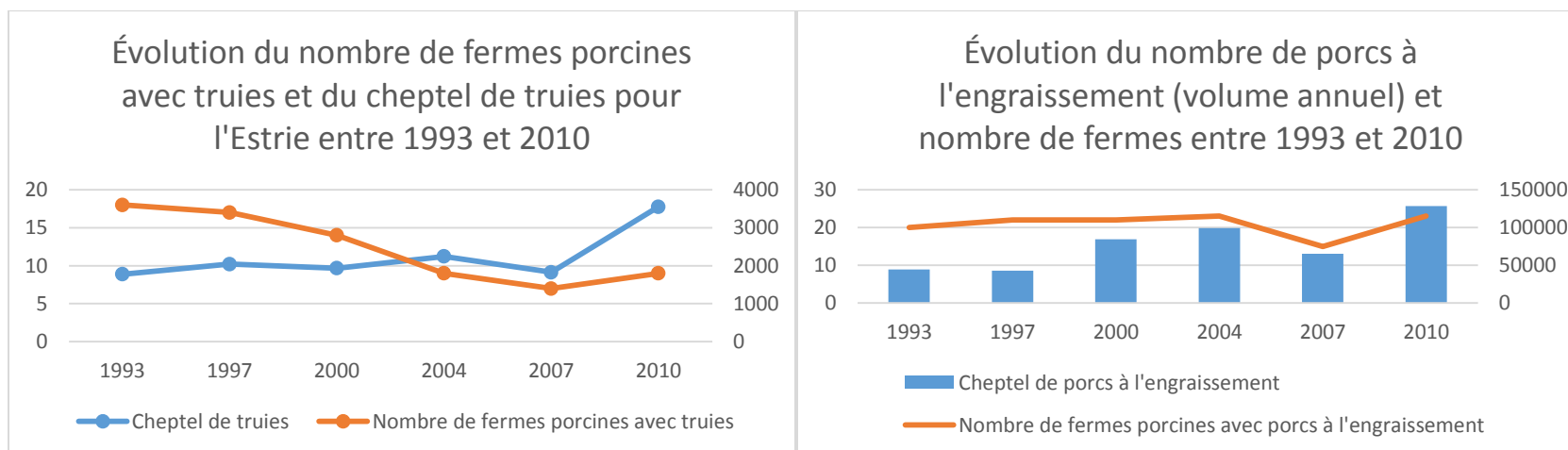
Source : MAPAQ, Évolution du nombre de fermes ovines et du cheptel (brebis et agnelles), 2015

4.2.8 Production porcine

La production porcine génère le 2^e grand revenu agricole de la MRC avec 21,4 M\$, soit 24,7 % des ventes en 2010, mais seulement 4 % des producteurs agricoles de la MRC. Entre 1993 et 2010, le nombre de fermes porcines avec truies (maternités) a diminué de moitié, passant de 18



à 9. Cependant, le nombre total de fermes porcines avec truies en Estrie a subi une baisse similaire, passant de 108 à 55. La représentativité des fermes porcines avec truies du Haut-Saint-François est restée relativement stable, affichant une baisse de 5 % (passant de 17 % du nombre estrien à 12 %). Le cheptel de truies, lui, est passé de 1 776 en 1993 à 3 553 en 2010. Cela implique que, malgré une diminution importante du nombre d'entreprises, les entreprises restantes ont pratiquement doublé leur cheptel de truies. La portion détenue par les producteurs du Haut-Saint-François représente 20 % du cheptel estrien global.



Source : MAPAQ, *Évolution du nombre de fermes porcines et du cheptel, 2015*

En ce qui concerne les porcs à l'engraissement, le nombre de fermes porcines est resté relativement stable (20 en 1993, 22 en 2000 et 23 en 2010). Par contre, le nombre de porcs produits est passé de 44 555 en 1993, à 84 445 en 2000, soit une augmentation de 90 %, et enfin, à 128 496 en 2010, soit une hausse de plus de 50 %. Entre 1993 et 2010, la part de la MRC comparée à l'Estrie est passée de 16 % à 20 % du volume produit.

4.2.9 Autres productions animales

Sur le territoire de la MRC, il y a plusieurs élevages d'animaux en nombre insuffisant pour avoir une catégorie spécifique. On trouve, entre autres, les élevages suivants : alpaga, caille, cerf rouge, lapin, oie, pintade, sanglier et autres. Aucune donnée spécifique à chacune de ces productions n'est cependant disponible.

Fait important, aux yeux du MAPAQ, les élevages d'animaux de compagnie (chiens, chats, etc.) ne sont pas considérés comme étant des entreprises à vocation agricole. Elles entrent plutôt dans la catégorie « commerce », tout comme les centres équestres sans élevage de chevaux.



Or, les élevages d'animaux de compagnie d'une certaine ampleur (ex : chenil comparativement à un animal avec portées répétitives à la maison) sont considérés comme de l'agriculture au schéma d'aménagement et de développement. Les centres équestres sans élevage de chevaux sont, tout comme au MAPAQ, considérés comme un usage commercial auprès de la MRC. Plus spécifiquement, ils sont désignés en tant que « commerces de garde et pensions d'animaux ». Les services de dressage sont inclus dans cette désignation. Tous ces usages sont autorisés dans les affectations agricole, forestière et rurale au plan d'aménagement de la MRC. Cependant, les usages commerciaux en zone verte nécessitent une autorisation de la CPTAQ. De plus, une autorisation municipale pourrait être requise pour les élevages à usage domestique dans certaines municipalités.

4.2.10 Évolution des espèces animales

Le nombre total d'exploitations spécialisées en production animale (tous types de production confondus) est passé de 425 en 1993 à 316 en 2010. Au total, le nombre de fermes en production animale a diminué de 25 % entre 1993 et 2010. Les deux types de productions ayant eu une augmentation du nombre de déclarants sont les fermes ovines (passées de 12 à 21 déclarants) ainsi que les veaux lourds (passées de 1 à 7 déclarants). Les productions ayant connu les pertes les plus grandes en nombre de déclarants sont les fermes laitières (diminution de 49 %) et les fermes spécialisées en bouvillons en semi-finition et finition combinées (diminution de 38 %). Dans ce même laps de temps, le nombre de têtes pour les différentes productions a varié différemment du nombre de déclarants.

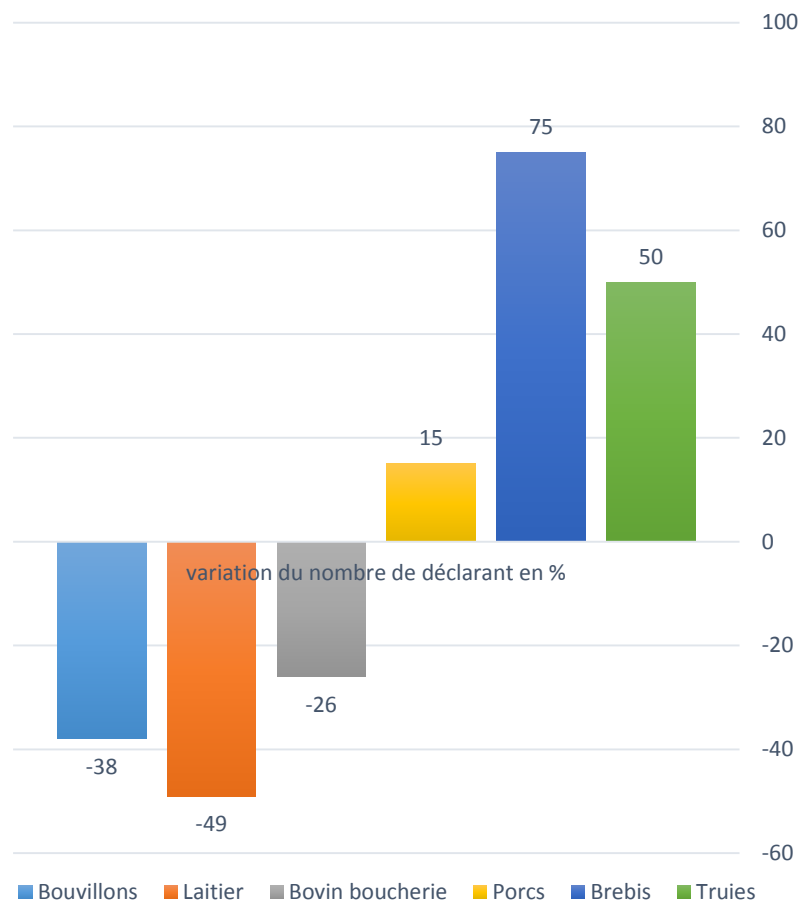
Dans le cas du porc d'engraissement, tandis que le nombre de déclarants augmentait de 15 %, le nombre de têtes pour l'ensemble du territoire a augmenté de 141 %. Pour ce qui est de la production laitière, le cheptel a diminué de 32 % alors que les déclarants ont diminué de 49 %.

Évolution du nombre de déclarants et du nombre de têtes animales déclarées pour différentes espèces animales entre 1993 et 2010												
	Bovins de boucherie		Laitier		Bouvillons		Porcs d'engraissement		Brebis		Truies	
	Décla.	Têtes	Décla.	Têtes	Décla.	Têtes	Décla.	Têtes	Décla.	Têtes	Décla.	Têtes
Nombre en 1993	247	6 764	131	5 384	77	2 823	20	15 523	12	2 295	18	1 776
Nombre en 2010	183	7 369	67	3 648	48	2 734	23	37 473	21	3 722	9	3 533
Variation nombre	(64)	605	(64)	(1736)	(29)	(89)	3	21 950	9	1 427	(9)	1 757
Variation %	(26 %)	9 %	(49 %)	(32 %)	(38 %)	(3 %)	15 %	141 %	75 %	60 %	(50 %)	98 %

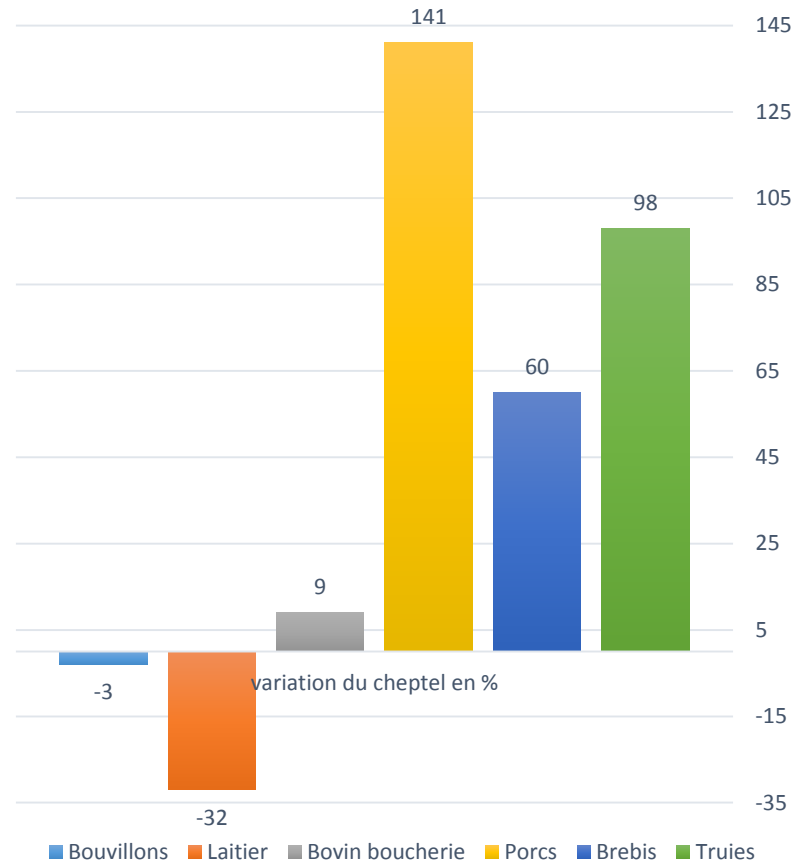
Source : MAPAQ, Évolution du nombre de déclarants et du nombre de têtes animales déclarées pour différentes espèces animales, 2015



Variation du nombre de déclarants par production entre 1993 et 2010 en %



Variation du nombre de têtes déclarées par espèce entre 1993 et 2010 en %



Sources : MAPAQ, Évolution du nombre de déclarants pour différentes espèces animales, 2015

MAPAQ, Évolution du nombre de têtes déclarées pour différentes espèces animales, 2015



4.3 Portrait des productions végétales

4.3.1 Répartition des différents types de productions végétales par municipalité

Les quatre productions végétales les plus fréquentes sur le territoire sont : l'acériculture, la vente de fourrages, les céréales et protéagineux et l'horticulture ornementale (arbres de Noël). La production de cultures abritées est l'activité la moins répandue. Après Cookshire-Eaton (33 % des productions végétales et 20 % de l'acériculture), ce sont les municipalités de St-Isidore-de-Clifton (14 % des productions végétales et 12 % de l'acériculture), Dudswell (8 % des productions végétales et 12 % de l'acériculture) et Bury (7 % des productions végétales et 11 % de l'acériculture) où l'on trouve le plus grand nombre de déclarants.

Répartition des productions végétales par municipalité en 2010														
Secteur de production	Ascot Corner	Bury	Chartierville	Cookshire-Eaton	Dudswell	Hampden	La Patrie	Lingwick	Newport	St-Isidore-de-Clifton	Scotstown	Weedon	Westbury	MRC
Horticulture ornementale	1	4	1	10	2	0	3	4	1	7	0	1	1	35
Céréales et protéagineux	2	2	1	19	0	0	3	0	3	6	0	3	2	41
Cultures abritées	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	4
Fourrages pour la vente	5	6	1	30	11	2	5	3	3	11	0	5	5	87
Fruits	3	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	3	0	8
Légumes	2	1	1	3	0	0	0	1	1	1	0	2	0	12
Total végétal	11	11	3	52	13	2	9	8	6	22	0	11	8	156
Acéricole	1	10	6	18	11	3	6	8	11	11	1	5	1	92
Total*	14	27	12	93	32	6	21	24	24	43	2	19	14	248

Source : MAPAQ, Nombre de déclarants et revenus par municipalité et par production, 2015

IMPORTANT : Les déclarants sont localisés en fonction de leur site d'exploitation principal et sont comptabilisés lorsqu'ils déclarent un revenu lié au secteur de production et qu'ils ont un revenu total minimum de 5 000 \$. Les revenus « autre » sont spécifiés dans le tableau R4 du MAPAQ.

*Pour l'interprétation des résultats, il est primordial de tenir compte qu'un producteur peut être déclarant pour plus d'une sorte de production.



4.3.2 Évolution des superficies utilisées pour différents types de productions végétales

En 2010, 62 % de l'ensemble des superficies en culture étaient en fourrages ; 14 % en céréales et protéagineux ; 13% en pâturages améliorés et 9 % en arbres de Noël. Le reste des terres cultivées (environ 150 ha, soit 0,6 %) était en légumes, en fruits, en horticulture ornementale (autre que les arbres de Noël) ainsi qu'en cultures abritées. Depuis 1993, l'utilisation principale des terres en culture est pour la production de fourrages. Considérant que les productions bovines, laitières et ovines regroupent plus de 65 % des fermes de la MRC, il n'est pas surprenant de constater l'utilisation massive des terres pour les fourrages, les céréales et protéagineux ainsi que les pâturages améliorés. L'horticulture ornementale a subi une forte baisse de ses superficies, probablement suite à l'arrêt de la culture de plants (en champs) dédiés au gouvernement. En 1993, 278 hectares étaient utilisés à cette fin. En 2010, il n'en restait plus que 23.

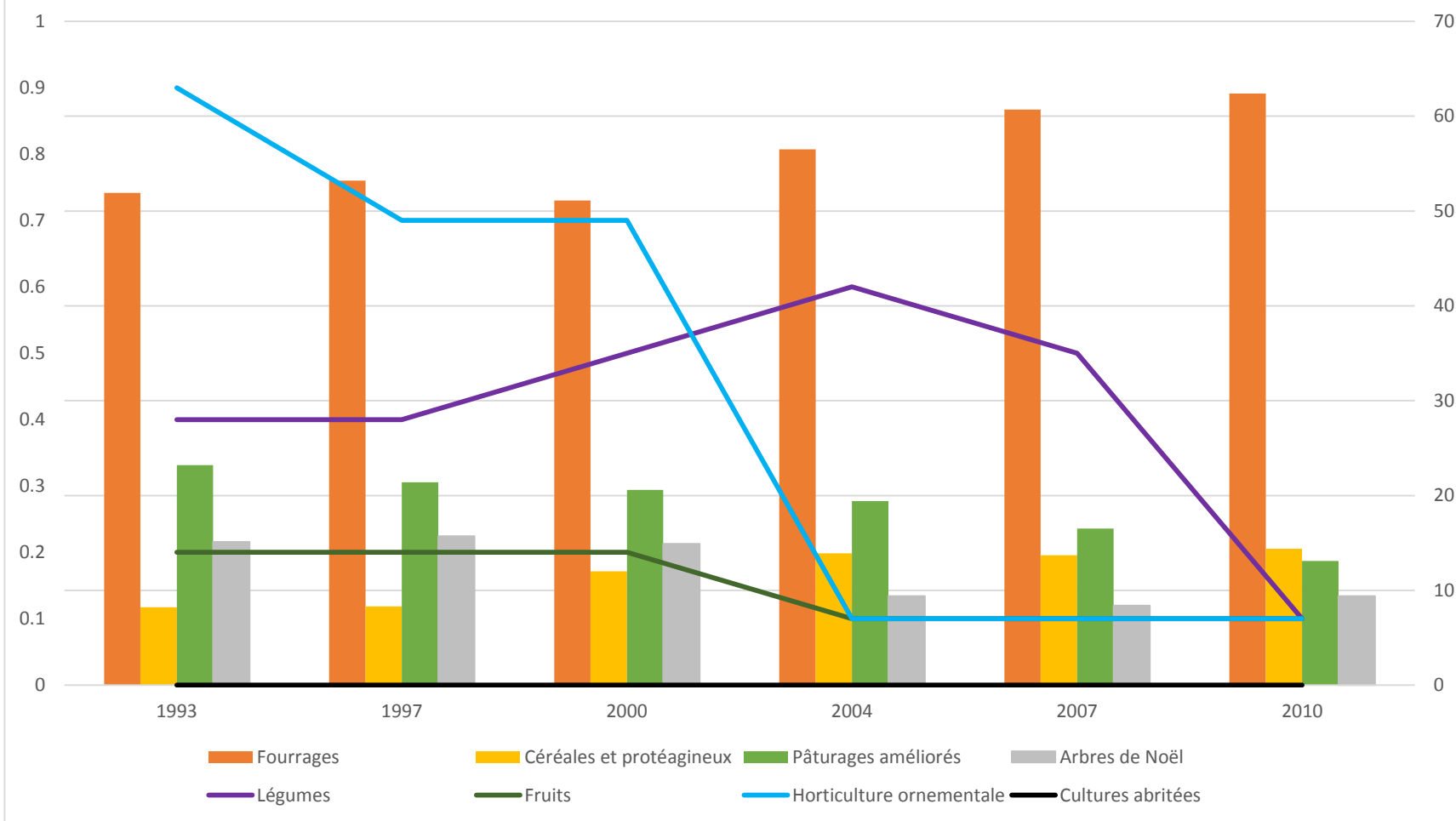
Le nombre total d'hectares en culture sur le territoire de la MRC a diminué de 22,7 % entre 1993 et 2010, passant de 30 454 hectares à 23 548 hectares. Certaines superficies sont devenues en friches ou ont été reboisées.

Évolution des superficies en culture entre 1993 et 2010 (%)								
	Fourrages	Céréales et protéagineux	Pâturages améliorés	Arbres de Noël	Légumes	Fruits	Horticulture ornementale	Cultures abritées
1993	51.9	8.2	23.2	15.1	0.4	0.2	0.9	0
1997	53.2	8.3	21.4	15.7	0.4	0.2	0.7	0
2000	51.1	12	20.6	14.9	0.5	0.2	0.7	0
2004	56.5	13.9	19.4	9.4	0.6	0.1	0.1	0
2007	60.7	13.7	16.5	8.4	0.5	0.1	0.1	0
2010	62.4	14.4	13.1	9.4	0.1	0.1	0.1	0

Source : MAPAQ, Évolution des superficies en culture, 2015



Évolution de l'utilisation des superficies cultivées entre 1993 et 2010 en %



Source : MAPAQ, Évolution des superficies en culture, 2015



4.3.3 Fourrages

Forte de ses 14 689 hectares déclarés en 2010, cette production est la plus présente sur le territoire. Entre 1993 et 2010, elle représente, en moyenne, 62,4 % des superficies cultivables. Malgré une diminution de 20 % du nombre de déclarants pour cette activité (416 en 1993 contre 336 en 2010), la culture de fourrages est l'activité culturelle principale pour l'ensemble de la MRC. **Source : MAPAQ, Évolution des superficies et du nombre de déclarants pour la production végétale, 2015*

4.3.4 Pâturages (naturels et améliorés)

La distinction entre un pâturage naturel et un pâturage amélioré est l'intervention culturelle dans celui « amélioré ». Habituellement, un pâturage naturel présente un relief trop accidenté ou trop pierreux, ce qui empêche l'utilisation de machinerie (charrue, herse, faucheuse, etc.). Dans un pâturage dit « amélioré », il peut y avoir eu certains travaux de sol et même eu semis d'un mélange d'herbes sélectionnées en fonction d'objectifs nutritionnels spécifiques au type de production animale à faire pacager.

Entre 1993 et 2010, le nombre d'hectares en pâturages améliorés a diminué de près de 52 % (7 075 hectares en 1993 contre 3 400 en 2010). C'est une diminution de 3 675 hectares. Pendant la même période de temps, les superficies en pâturage naturel ont augmenté de 12 %, étant de 3 790 en 1993 et de 4 176 en 2010. C'est une augmentation de 386 hectares. En supposant qu'une portion des superficies améliorées aient été converties en pâturages naturels (en cessant d'y pratiquer des activités d'amélioration), c'est tout de même une diminution totale de 3 289 hectares destinés au pâturage pour l'ensemble du territoire. Cependant, la culture de fourrages a subi une augmentation équivalente à la diminution des pâturages améliorés. Ces deux types de cultures étant étroitement liés et compte tenu de la prédominance de l'élevage de bovins sur l'ensemble du territoire, la conversion des espaces de pâturage en champs fourragers (où les mêmes plantes sont récoltées plutôt que pacagées) est fort probable. D'ailleurs, la représentativité en pourcentages de la combinaison de ces deux activités est demeurée la même en 2010 qu'en 1993 (soit 75 % de l'utilisation des superficies cultivables (excluant les pâturages naturels et les érablières exploitées).

Source : MAPAQ, Évolution des superficies et du nombre de déclarants pour la production végétale, 2015



4.3.5 Céréales et protéagineux

La superficie en céréales et protéagineux est d'environ 3 400 ha, soit près de 15 % de la superficie cultivée de la MRC. L'avoine, le maïs-grain et le soya constituent les trois principales céréales et protéagineux cultivés dans la MRC avec 68 % des superficies. Entre 1993 et 2007, le nombre de déclarants était en baisse constante. Des 218 déclarants en 1993, il n'en restait plus que 128 en 2007. Cependant, il y a eu une remontée de ce nombre entre 2007 et 2010, pour atteindre 136 déclarants. Par ailleurs, il faut se rappeler qu'après la saison désastreuse de 2009, le prix des grains a subi une forte augmentation à la bourse de Boston (Boston Grain and Flour Exchange Market). De plus, depuis 2010, les prix sont en constante hausse.

La demande en semence de plusieurs pays en émergence sur les marchés mondiaux, l'augmentation des coûts en combustibles fossiles (autant utilisés dans les machineries que pour la production de fertilisants minéraux), l'importante augmentation de l'utilisation de maïs-grain pour la production d'éthanol ainsi que la variabilité des saisons causée par les changements climatiques augmentent la pression sur les prix et ont un impact marqué sur les tendances haussières observées. Le prix des grains ayant un impact majeur sur le coût de la moulée destinée à l'alimentation bovine et considérant que la principale production au sein de la MRC est le bovin (de boucherie et laitier combinés), il serait intéressant de vérifier si l'augmentation des superficies ainsi que du nombre de déclarants a continué entre 2010 et 2015.

Certaines données de 1993 n'étant pas disponibles, l'analyse des superficies par type de production sera faite de 1997 à 2010 seulement.

Évolution des superficies en céréales et protéagineux entre 1997 et 2010										
	1997		2000		2004		2007		2010	
	Hectares	%	Hectares	%	Hectares	%	Hectares	%	Hectares	%
Avoine	942	40	874	27	700	24	629	21	843	24
Maïs-grain	297	13	612	19	734	25	852	28	766	23
Soya	89	4	360	11	444	15	398	13	705	21
Autres	521	22	628	19	623	20	700	23	632	19
Orge	417	18	645	20	330	11	303	10	360	10
Blé	73	3	112	4	145	5	138	5	94	3
Total	2 339	100 %	3 231	100 %	2 976	100 %	3 020	100 %	3 400	100 %

Source : MAPAQ, Évolution du nombre de déclarants de superficies en céréales et protéagineux, 2015

Certaines données de 1993 n'étant pas disponibles, l'analyse du nombre de déclarants par type de production sera faite entre 1997 et 2010 seulement. De plus, une entreprise étant impliquée dans plusieurs productions sera inscrite comme déclarant pour chacune d'entre elles. La variation (en pourcentage) est toujours calculée en fonction du nombre de déclarants pour l'année précédente d'enregistrement.



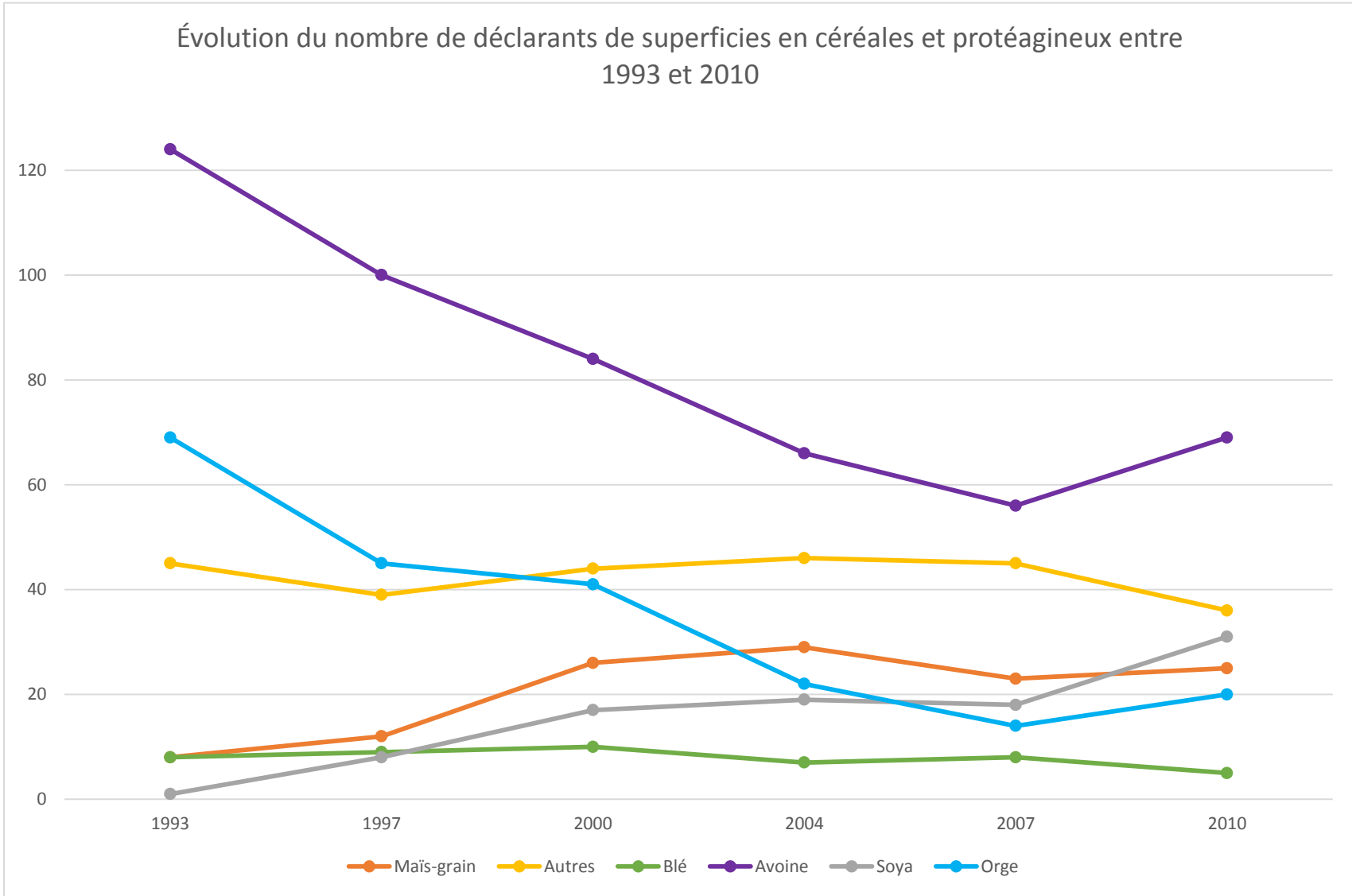
Évolution du nombre de déclarants en céréales et protéagineux entre 1997 et 2010									
	1997	2000		2004		2007		2010	
	Déclarants	Déclarants	Variation	Déclarants	Variation	Déclarants	Variation	Déclarants	Variation
Avoine	100	84	-16 %	66	-21 %	56	-15 %	69	23 %
Maïs-grain	12	26	117 %	29	12 %	23	-21 %	25	9 %
Soya	8	17	117 %	19	12 %	18	-5 %	31	72 %
Autres	39	44	13 %	46	5 %	45	-2 %	36	-20 %
Orge	45	41	-9 %	22	-46 %	14	-36 %	20	43 %
Blé	9	10	11 %	7	-30 %	8	14 %	5	-38 %
Total	170	154	-9 %	141	-8 %	128	-9 %	136	6 %

Source : MAPAQ, Évolution du nombre de déclarants de superficies en céréales et protéagineux, 2015

L'avoine demeure la céréale la plus fréquemment cultivée chez les producteurs de céréales et protéagineux.

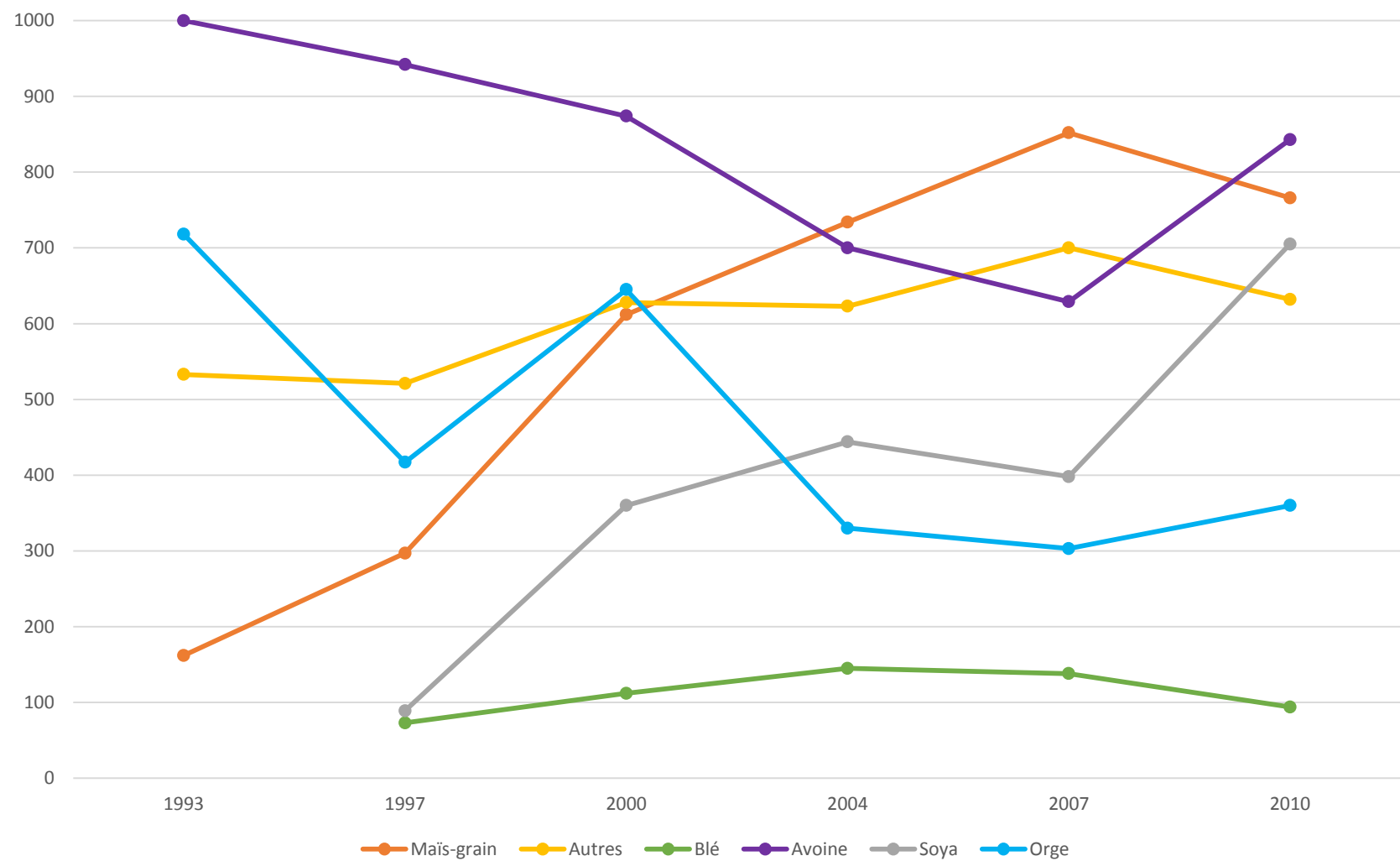
*Site de référence pour le prix des grains sur les marchés boursiers : <http://www.grainwiz.com/> et <http://www.indexmundi.com/agriculture/>





Source : MAPAQ, Évolution du nombre de déclarants de superficies en céréales et protéagineux, 2015

Évolution des superficies (en ha) des céréales et protéagineux entre 1993 et 2010



Source : MAPAQ, Évolution des superficies en céréales et protéagineux, 2015



4.3.6 Fruitier

En 2010, la production fruitière a généré des ventes d'environ 174 000 \$, soit 0,2 % du revenu agricole de la MRC. Environ 9 % des superficies fruitières de l'Estrie se trouvent dans la MRC. La production de framboises (8,9 ha ou 30 %), de bleuets (5,4 ha ou 18 %) et de pommes (4,6 ha ou 15,5 %) représentent ensemble environ 63,5 % des superficies fruitières de la MRC. D'ailleurs, environ 20 % des superficies en framboisiers et 13 % en bleuetières de l'Estrie se trouvent dans la MRC.

Entre 1993 et 2010, le nombre total de producteurs fruitiers (tous types confondus) a diminué de 6. En 2010, ils étaient 12 pour l'ensemble de la MRC. Cela représente une diminution du tiers du nombre de déclarants. Le nombre d'hectares enregistrés comme étant utilisés pour la culture fruitière a diminué de 55 % (67 hectares en 1993 contre 30 hectares en 2010). Pendant la même période, en Estrie, les superficies fruitières sont passées de 481 hectares en 1993 à 332 hectares en 2010. C'est une diminution de 30% pour l'Estrie. La diminution du nombre d'hectares consacrés à la culture fruitière a été plus importante dans le Haut-Saint-François qu'en Estrie.

Voici l'évolution du nombre de déclarants pour chaque production fruitière entre 1993 et 2010 pour le Haut-Saint-François ainsi qu'en Estrie. La culture de la fraise est la production qui a le plus diminué dans le Haut-Saint-François pour cette période. Dans toute l'Estrie, c'est dans le Haut-Saint-François que cette culture a le plus diminué. C'est la culture du bleuet qui a le plus augmenté pour la même période pour l'Estrie, toutes MRC confondues.

Évolution du nombre de déclarants en production fruitière entre 1993 et 2010						
Cultures	Haut-Saint-François			Estrie		
	1993	2010	Variation	1993	2010	Variation
Pomme	4	5	1	40	34	(6)
Fraise	11	3	(8)	41	31	(10)
Framboise	8	6	(2)	30	35	5
Bleuet	5	6	1	10	43	33
Raisin (vigne)	0	1	1	2	17	15
Autres petits fruits	1	1	0	3	19	16
Autres arbres fruitiers	0	2	2	5	17	12
Nombre total de producteurs*	18*	12*	(6)	94*	110*	16

Source : MAPAQ, Évolution de la production fruitière, 2015

*Un producteur peut être déclarant de plus d'une production.



4.3.7 Horticulture ornementale

Cette section n'inclut pas les arbres de Noël qui seront traités dans une section spécifique. Les superficies utilisées à cette fin ont radicalement diminué entre 1993 et 2010. Des 278 hectares recensés en 1993, il n'en restait que 23 en 2010 utilisés à cette fin (soit 92 % de diminution). Au même moment, l'Estrie enregistrait aussi une diminution importante des superficies utilisées pour l'horticulture ornementale. Des 993 hectares répertoriés en 1993, il n'y en avait plus que 432 déclarés en 2010. C'est une diminution de 56 %. La diminution des superficies destinées à cette production a été plus importante dans le Haut-Saint-François que dans les autres MRC de l'Estrie. L'horticulture ornementale a subi une forte baisse de ses superficies, probablement suite à l'arrêt de la culture de plants (en champs) dédiés au gouvernement.

Évolution du nombre de déclarants et des superficies en horticulture ornementale (excluant les arbres de Noël) entre 1993 et 2010												
Cultures	Nombre de déclarants						Superficies en hectares					
	Haut-Saint-François			Estrie			Haut-Saint-François			Estrie		
	1993	2010	Variation	1993	2010	Variation	1993	2010	Variation	1993	2010	Variation
Gazon	2	1	(1)	11	5	(6)	C*	C*	C*	221	206	(15)
Conifères	5	6	1	38	30	(8)	223	9	(214)	505	168	(337)
Plantes vivaces, rosiers et autres	2	1	(1)	13	14	1	C*	C*	C*	30	26	(4)
Arbres et arbustes	4	5	1	38	20	(18)	25	9	(16)	237	31	(206)
Nombre total de producteurs*	13*	10*	(6)	82*	52*	(30)	278	23	(255)	993	432	(561)

Source : MAPAQ, Évolution de l'horticulture ornementale (excluant les arbres de Noël), 2015

*Lorsque le nombre de déclarants pour une culture est inférieur à 4, les données sont confidentielles. De plus, un producteur peut produire plusieurs cultures. Il sera reconnu déclarant pour chacune de ses cultures.

Le nombre de déclarants, quant à lui, est resté similaire (13 en 1993 contre 10 en 2010). Avec seulement 6 déclarants, 2007 a été l'année où il y avait le moins de déclarants ainsi que le plus petit nombre d'hectares destinés à cette production. Cependant, une reprise de cette activité est enregistrée entre 2007 et 2010. Le nombre de déclarants est passé de 6 à 10 et les superficies de 19 à 23 hectares. Pour l'interprétation de ces données, il faut tenir compte que ces chiffres ne concernent que la production en plein champ. Les productions horticoles pour utilisation ornementale en serre sont répertoriées et comptabilisées dans la section « cultures abritées ».



4.3.8 Cultures abritées

En 2010, la production en cultures abritées a généré des ventes d'environ 245 000 \$, soit 0,3 % du revenu agricole de la MRC. La MRC ne détient que 4,8 % (0,65 ha) des 13,6 ha en cultures abritées de l'Estrie en 2010.

Il n'est pas rare que les cultures abritées se divisent en deux volets : plantes ornementales (fleurs) ainsi que des légumes. En 1993, 7 entreprises déclaraient produire des plantes à vocation ornementale. En 2010, elles étaient seulement 2. Pendant la même période, le nombre de déclarants en production légumière a augmenté : des 8 producteurs recensés en 1993, ils étaient 11 en 2010. En 1993, 27 % des superficies en culture abritées de la MRC étaient pour la production de tomates (24 %) et de concombres (3 %) et 63 % pour la production de fleurs autres que des annuelles. Entre 1993 et 2010, les superficies en cultures abritées ont chuté de 77 %, passant de 2,95 ha à 0,65 ha. Si la production de concombres a conservé ses superficies, la production de tomates a chuté de 67 %. Ces deux productions représentent respectivement 16 % (concombres) et 36 % (tomates) des superficies en cultures abritées de la MRC. La production de fleurs (annuelles et autres) représente désormais moins de 30 % des superficies.

Il est possible que certains producteurs aient délaissé les productions ornementales pour se concentrer uniquement sur les productions légumières. Cependant, compte tenu du petit nombre de déclarants ainsi que du respect des règles de confidentialité concernant la divulgation de données et statistiques, il n'est pas possible d'établir une corrélation directe entre la variation des superficies et des déclarants pour ces deux volets de la production en serre.

Évolution du nombre de déclarants et des superficies en cultures abritées entre 1993 et 2010												
Cultures	Nombre de déclarants						Superficies en m ²					
	Haut-Saint-François			Estrie			Haut-Saint-François			Estrie		
	1993	2010	Variation	1993	2010	Variation	1993	2010	Variation	1993	2010	Variation
Tomates	7	7	0	37	32	(5)	7 140	2 383	(4 757)	52 007	72 159	20 152
Fleurs annuelles	3	2	(1)	19	14	(5)	C	C	C	25 683	44 083	18 400
Concombres	5	6	1	24	25	1	920	1 035	115	23 052	4 416	(18 636)
Autres légumes	3	9	6	22	42	20	C	1 324	C	10 616	14 142	3 526
Autres fleurs	5	2	(3)	12	13	1	18 679	C	C	22 169	16 176	(5 993)
Total	13*	11*	(2)	56*	62*	6	29 549	6 553	(22 996)	122 911	136 834	13 923

Source : MAPAQ, Évolution de la production serricole, 2015

*Lorsque le nombre de déclarants pour une culture est inférieur à 4, les données sont confidentielles. De plus, un producteur peut produire plusieurs cultures. Il sera reconnu déclarant pour chacune de ses cultures.



4.3.9 Légumes

En 2010, la production légumière a généré des ventes d'environ 1,69 M\$, soit près de 2 % du revenu agricole de la MRC. En 2010, 15 fermes déclaraient produire des légumes en champs. C'est 3 de plus qu'en 1993. Cependant, lorsqu'on analyse la variation du nombre de déclarants entre 2004 et 2010, on remarque que le nombre de producteurs de légumes augmente. L'année où il y a eu le plus petit nombre de déclarants est 2004, avec seulement 8 producteurs. Dès 2007, 3 nouveaux se sont ajoutés, portant le nombre à 11 ainsi que 4 autres en 2010 pour terminer avec un total de 15 déclarants. Les autres cultures, en plus d'être les plus fréquentes dans le Haut-Saint-François, sont celles qui ont connu la plus forte augmentation du nombre de déclarants. Ceci indique que les producteurs diversifient les types de légumes destinés à leurs marchés. En Estrie, la citrouille et la courge détiennent le plus grand nombre de déclarants. Depuis 2000, on observe une croissance importante de ces deux légumes en Estrie.

Depuis 2004, les superficies utilisées pour la production de légumes sont en constant déclin. Des 126 hectares utilisés en 2004 (répartis entre 8 producteurs), seulement 96 hectares (29 % des superficies légumières de l'Estrie) sont désormais cultivés (répartis entre 15 producteurs). Une diminution des superficies totales est également constatée lorsque l'on compare les données de 1993 et 2010. Lorsqu'on calcule la superficie moyenne cultivée en légumes, on pouvait compter environ 15,75 hectares par producteur. En 2010, cette moyenne est de 6,4 hectares par producteur. La pomme de terre (80 %) et le maïs sucré (7 %) sont les principales cultures légumières de la MRC. D'ailleurs, la MRC détient 68 % des superficies en pomme de terre de l'Estrie, mais seulement 7,5 % des superficies en maïs sucré. En Estrie, les trois principales cultures légumières sont la pomme de terre (34 % des superficies), le maïs sucré (26 %) et la production de courges et de citrouilles (11 %)

Variation du nombre de déclarants par culture légumière entre 1993 et 2010						
Cultures	Haut-Saint-François			Estrie		
	1993	2010	Variation	1993	2010	Variation
Pomme de terre	6	5	(1)	19	26	7
Maïs sucré	7	5	(2)	30	19	(11)
Citrouille	0	3	3	7	34	27
Courge	2	3	1	16	34	18
Carotte	2	4	2	19	30	11
Chou	2	2	0	13	15	2
Betterave	2	2	0	12	20	8
Laitue	3	4	1	12	24	12
Autres	7	12	5	38	62	24
Total	12*	15*	3	63*	76*	13

Source : MAPAQ, Évolution de la production légumière, 2015

Nous pouvons émettre deux hypothèses : soit il y a quelques producteurs cultivant de grandes superficies et plusieurs producteurs n'utilisant que de petites parcelles, soit la majorité des déclarants consacrent des superficies de dimension moyenne pour ce type de productions. Les phénomènes sociaux d'agriculture à dimension humaine ainsi que des fermiers de famille (plus particulièrement dans le cas des services de paniers et d'Agriculture Soutenue par la Communauté (ASC)) pourraient avoir eu une influence sur ces résultats. Ces données sont spécifiques à la culture de légumes en champ et n'incluent pas la production de légumes en serre (détaillés dans la section dédiée aux cultures abritées).



4.3.10 Arbres de Noël

La production d'arbres de Noël fait partie de l'horticulture ornementale. En 2010, ce secteur a généré des ventes d'environ 7,23 M\$, soit près de 8 % du revenu agricole de la MRC. Il arrive au 4^e rang pour son apport économique agricole de la MRC. L'apport de la production d'arbres de Noël y est pour beaucoup dans l'essor de l'horticulture ornementale de la MRC. En 1993, la MRC détenait 60 % des superficies en arbres de Noël de l'Estrie, alors qu'en 2010, elle ne couvre que 36 % de ces superficies avec 36 % des producteurs dans cette production en Estrie. Par ailleurs, si l'Estrie détient 60 % des superficies d'arbres de Noël du Québec, la part de la MRC est de 25 % des superficies dans cette culture.

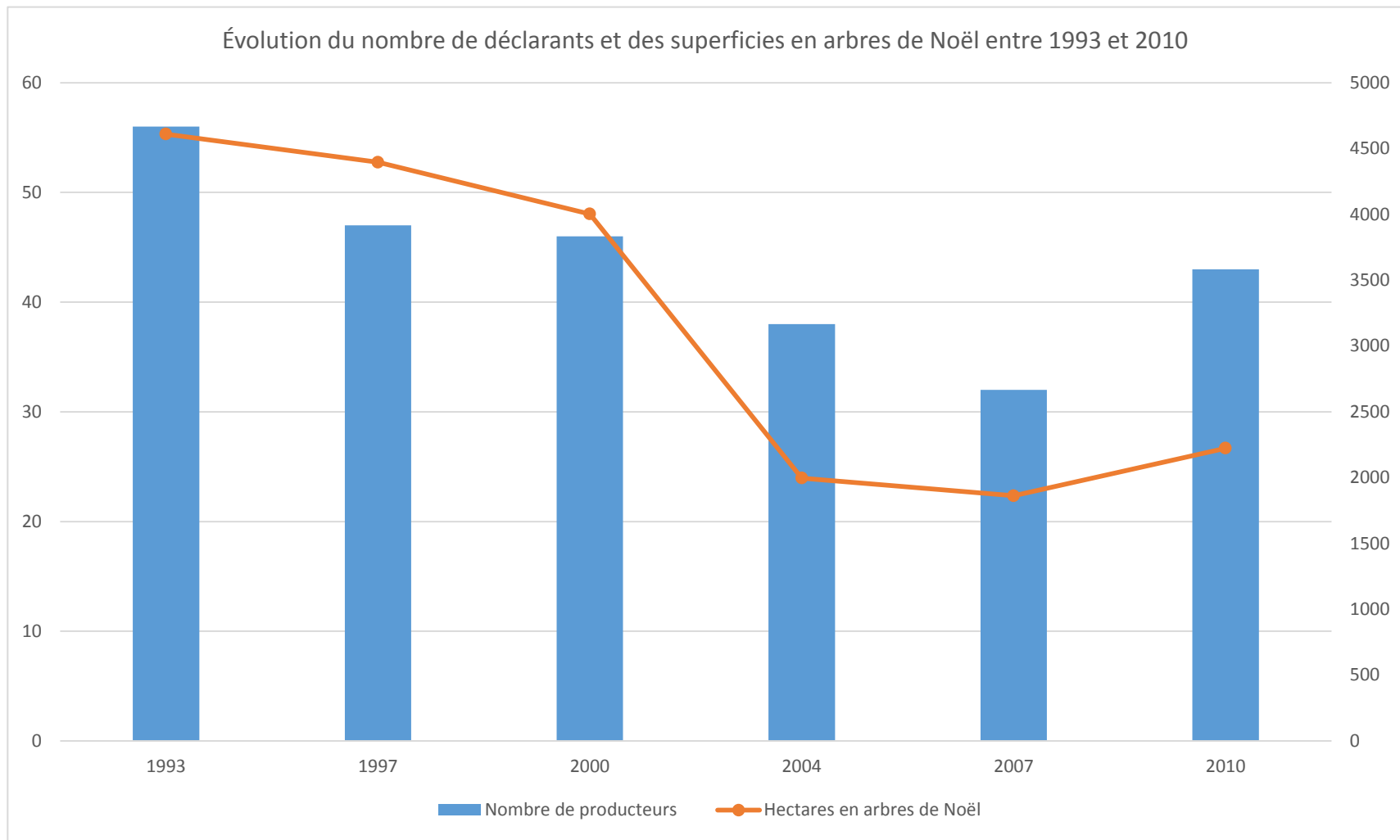
Entre 1993 et 2010, le nombre de producteurs a diminué, passant de 56 à 43. Cependant, lorsqu'on analyse l'évolution du nombre de déclarants, il faut remarquer qu'entre 1993 et 2007, le nombre était en constant déclin, atteignant le plus petit nombre de producteurs en 2007 avec seulement 32 déclarants. À ce moment, c'est une diminution d'un peu plus de 43 %. Entre 2007 et 2010, il y a eu 9 nouveaux déclarants, portant le nombre de 32 à 43. Bien que, sur une analyse comparative effectuée sur 17 ans, le nombre total de producteurs ait diminué, on remarque un regain d'intérêt pour cette culture par l'augmentation récente de 2007 à 2010.

L'analyse des superficies cultivées en hectares suit une courbe semblable à celle du nombre de déclarants. Le phénomène de reprise observé entre 2007 et 2010 est similaire en ce qui concerne le nombre d'hectares cultivés. La différence tel qu'illustré dans le graphique suivant est qu'entre 2004 et 2010, il y a une dissociation entre le nombre de producteurs et les superficies qu'ils cultivent. Auparavant, le nombre d'hectares en culture était lié au nombre de producteurs. Depuis 2004, la proportion de superficies cultivées est moindre que son équivalent en nombre de producteurs. On peut en conclure que plusieurs déclarants cultivent des superficies plus petites que dans les années 1990 à 2000.

Évolution du nombre de déclarants et des superficies en arbres de Noël entre 1993 et 2010						
Indicateur	Superficie (ha)			Déclarants		
	1993	2010	Variation	1993	2010	Variation
Haut-Saint-François	4 610	2 224	(2 386)	56	43	(13)
Estrie	7 660	5 900	(1 760)	171	121	(50)

Source : MAPAQ, Évolution de la production d'arbres de Noël, 2015





Source : MAPAQ, Évolution de la production d'arbres de Noël, 2015



4.3.11 Acériculture

En 2010, la production acéricole a généré des ventes d'environ 4,5 M\$, soit plus de 5 % du revenu agricole de la MRC. Il arrive au 6^e rang pour son apport économique agricole de la MRC. Entre 1993 et 2010, le nombre de déclarants est resté sensiblement le même, variant de 110 à 100. Pendant la même période, le nombre d'hectares utilisés pour la production acéricole est passé de 1 583 hectares en 1993 à 4 385 hectares en 2010. C'est une augmentation de 277 % des superficies en 17 ans. Cette augmentation a été réalisée par l'ajout d'entailles dans des boisés à potentiel acéricole qui n'étaient pas exploités. Quant à lui, le nombre d'entailles a augmenté de 210 %. Des 342 720 entailles répertoriées en 1993, on en comptait 721 886 en 2010. Au cours des 22 dernières années, pour un même nombre de déclarants, les superficies ainsi que le nombre d'entailles ont augmenté de plus de 200 %. Le potentiel acéricole de la région n'est pas pleinement exploité. Les érables à sucre sont présents dans les boisés, mais non-entailés.

Le Haut-Saint-François est la 2^e MRC quant au nombre d'entailles exploitées et au 3^e rang pour le plus grand nombre de déclarants en production acéricole avec ses 11 %. La majorité des déclarants (41 %) exploitent entre 1000 et 4999 entailles. Toutefois, ils ne regroupent qu'environ 15 % du nombre d'entailles, alors que les acériculteurs exploitant 10 000 entailles et plus représentent 24 % des producteurs et cumulent environ 64 % du nombre d'entailles. En Estrie, c'est le même constat où les acériculteurs exploitant entre 1 000 et 4 999 entailles comptent pour 44 % des producteurs et 15% du nombre d'entailles ; alors que ceux exploitant 10 000 entailles et plus représentent 22 % des producteurs et cumulent environ 62 % du nombre d'entailles.

Nombre de déclarants et % de représentation du territoire estrien et québécois en 2010

	Le Granit	Les Sources	Haut-Saint-François	Val-Saint-François	Sherbrooke	Coaticook	Memphrémagog	Estrie	Québec
Nombre de déclarants	464	49	100	100	7	107	53	871	6 354
%	53	6	11	11	1	12	6	14	100

Source : MAPAQ, Évolution de la production acéricole, 2015

En nombre d'entailles exploitées, l'Estrie représente 18 % de la production acéricole du Québec. La MRC du Haut-Saint-François est la 2^e plus productive de l'Estrie, avec ses 721 886 entailles exploitées en 2010. Le Haut-Saint-François représente 11 % des entailles estriennes.

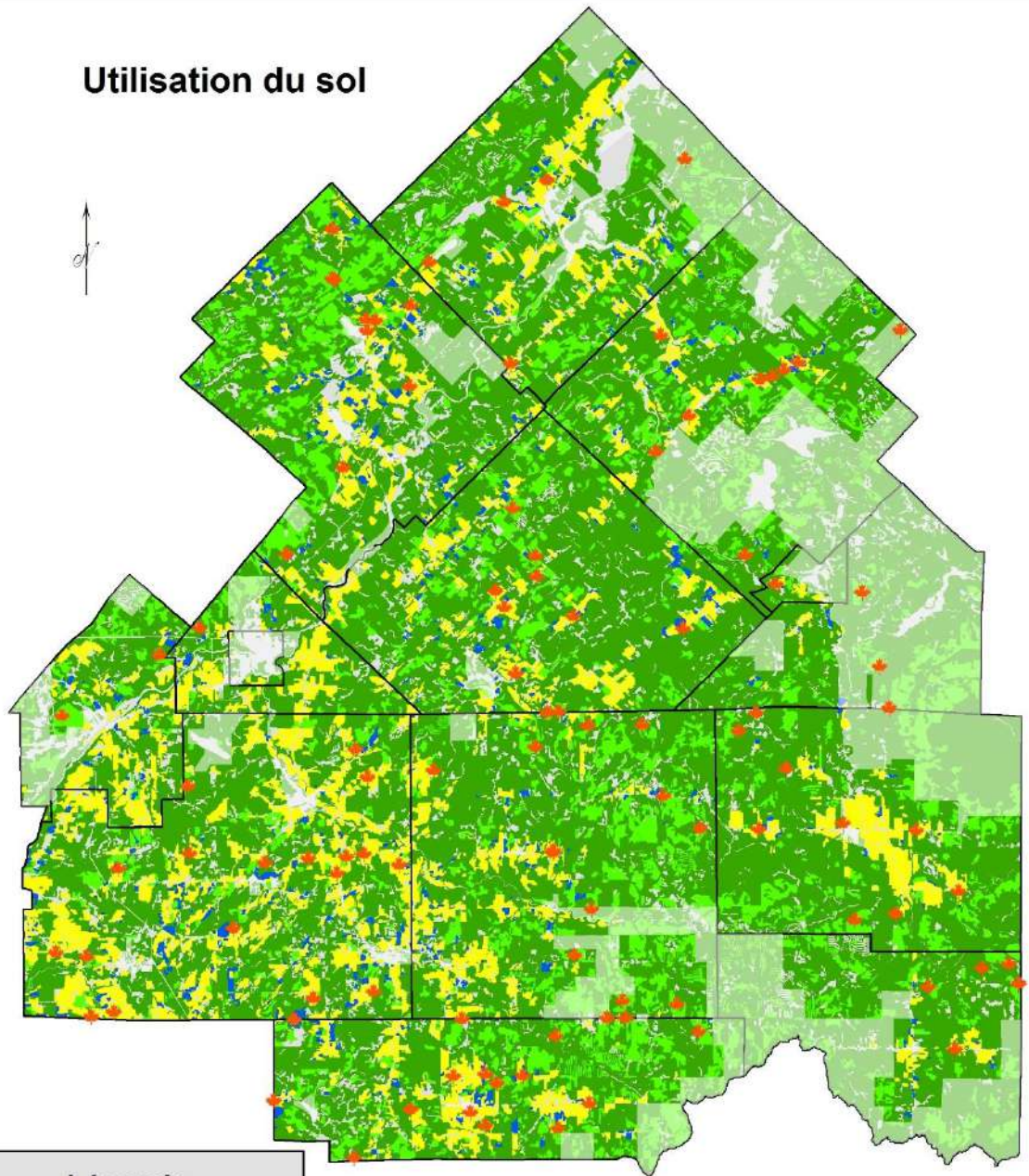
Nombre d'entailles exploitées et % de représentation du territoire estrien et québécois en 2010

	Le Granit	Les Sources	Haut-Saint-François	Val-Saint-François	Sherbrooke	Coaticook	Memphrémagog	Estrie	Québec
Nombre d'entailles	4 596 975	251 370	721 886	493 437	9 850	568 998	184 804	6 827 320	38 747 678
%	67	4	11	7	0	8	3	18	100

Source : MAPAQ, Évolution de la production acéricole, 2015



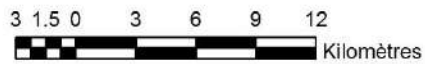
Utilisation du sol



Légende

- Terre agricole exploitée
- Friche
- Érablière exploitée
- Potentiel acéricole
- Forestier
- Zone blanche

Échelle: 1:300 000



Source: MAPAQ, SIGAT



4.4 Portrait du domaine forestier

4.4.1 Production forestière dans le Haut-Saint-François

En 2015, on dénombre 833 producteurs forestiers dans la MRC. Deux d'entre eux possèdent plus de 800 hectares d'un seul tenant. En Estrie, le nombre de producteurs reconnus est de 3 729. Ceux du Haut-Saint-François représentent 22 % des producteurs de bois de l'Estrie. Le nombre de lots sur le territoire du Haut-Saint-François est de 3 251. La superficie totale à vocation forestière pour l'ensemble des lots à tenure privée est de 99 343 hectares. La superficie forestière estrienne sous aménagement étant de 339 189 hectares, 29 % sont localisés dans le Haut-Saint-François.

Pour obtenir le statut de producteur forestier, il faut posséder 4 hectares ou plus à vocation forestière et posséder un plan d'aménagement forestier (PAF). Plusieurs propriétaires de boisés sont aussi producteurs agricoles. Les producteurs agricoles ayant une portion de terrain boisé de plus de 4 hectares ne demandent pas systématiquement le statut de producteur forestier.

Dans le Haut-Saint-François, la forêt privée a une superficie de 178 398 hectares. De ceux-ci, 99 353 hectares (soit 56%) sont détenus par des producteurs enregistrés. Des 2 271 propriétaires de forêt privée, 833 d'entre eux (soit 37%) sont enregistrés en tant que producteurs forestiers. La simple possession d'un boisé n'est pas suffisante pour obtenir le statut de producteur forestier. Plusieurs critères doivent être satisfaits afin d'obtenir ce statut.

La MRC du Haut-Saint-François se classe 2^e en Estrie quant au nombre de producteurs et aux superficies enregistrés.

Forêt privée : superficie forestière enregistrée par MRC						
MRC	Superficie forêt privée (ha)	Superficie forestière enregistrée (ha)	Propriétaires forêt privée	Producteurs enregistrés	Répartition régionale par MRC – producteurs enregistrés	Répartition régionale par MRC – superficies forestières enregistrées
Granit	193 244	115 528	2 245	1 274	33 %	34 %
Des Sources	54 518	27 082	716	366	9 %	8 %
Haut-Saint-François	178 398	99 353	2 271	835	21 %	29 %
Val-Saint-François	99 704	41 029	1 140	501	13 %	12 %
Sherbrooke	18 623	3 405	930	122	3 %	1 5
Coaticook	87 463	36 300	956	401	10 %	11 %
Memphrémagog	100 426	20 190	733	386	10 %	6 %
Estrie	732 375	342 887	9 171	3 885	100%	100 %

Sources : MFFP, Diffusion des données écoforestières (4^e inventaire – 2007), 2013

AMFE, Système d'information et de gestion des Agences, Enquête auprès des propriétaires, 29 juillet 2014



4.4.2 Caractérisation des terres forestières selon la tenure

Selon le 4^e inventaire écoforestier du Ministère de la faune, de la forêt et des parcs (MFFP) datant de 2007, il y avait une superficie forestière totale de 230 168 hectares dans le Haut-Saint-François (tenure privée et publique combinées). Que les lots soient en propriété privée ou sur les terres publiques, ce ne sont pas toutes les terres forestières qui peuvent être productives. Certains facteurs empêchent la récolte du bois. Voici le détail des catégories de terrain en hectares, autant en tenure privée que publique, pour le Haut-Saint-François.

Catégorie de terrain selon la tenure privée ou publique en 2007			
Catégorie	Tenure		Total
	privée	publique	ha
Eau	1 273	1 699	2 972
Terre agricole	31 441	139	31 579
Anthropique	4 383	41	4 424
Vocation forestière improductive :			
<i>aulnaie</i>	1 887	374	2 261
<i>dénudé humide</i>	1 200	119	1 320
<i>site inondé</i>	826	52	878
<i>dénudé sec</i>	5	5	9
Vocation forestière productive	174 400	12 324	186 724
Total	215 414	14 754	230 168

MFFP, Diffusion des données écoforestières (4^e inventaire – 2007), 2013

Aulnaie : Forêt marécageuse ou plantation où prédomine l'aulne*.

*Source : site web du dictionnaire Larousse à l'adresse suivante : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/aulnaie/6464>

4.4.3 Exploitation des superficies en zone agricole et en zone non-agricole

Selon le 4^e inventaire écoforestier du Ministère de la faune, de la forêt et des parcs (MFFP) datant de 2007, il y avait une superficie forestière totale de 230 168 hectares dans le Haut-Saint-François (tenure privée et publique combinées).



Catégorie de terrain selon la tenure privée ou publique en 2007					
Catégorie	Zone agricole		Zone non agricole		Total ha
	tenure privée	tenure publique	tenure privée	tenure publique	
Eau	706	883	567	817	2 972
Terre agricole	30 870	138	571	0	31 579
Anthropique	1 873	15	2 509	27	4 424
Vocation forestière improductive :					
<i>aulnaie</i>	1 425	19	462	355	2 261
<i>dénudé humide</i>	652	0	549	119	1 320
<i>site inondé</i>	642	21	183	31	878
<i>dénudé sec</i>	1	2	3	3	9
Vocation forestière productive	141 152	3 405	33 248	8 919	186 724
Total	177 321	4 483	38 092	10 270	230 167

MFFP, Diffusion des données écoforestières (4^e inventaire – 2007), 2013

Les boisés privés en zone agricole représentent 18 % de la superficie de la forêt privée exploitée. Des 144 557 hectares de terres à vocation forestière en zone agricole, 97,6 % d'entre elles appartiennent à des propriétaires privés. 141 152 hectares représentent 76 % des terres forestières de la MRC.

Catégorie de terrain selon la tenure privée ou publique en 2007					
	zone agricole		zone non agricole		Total MRC
	Privée	Publique	Privée	Publique	
Terre agricole (ha)	30 870	138	571	817	32 396
%	18	4	2	8	15
Terre forestière (ha)	141 152	3 405	33 248	8 919	186 724
%	82	96	98	92	85
Total	172 022	3 543	33 819	9 736	219 120

Ces

MFFP, Diffusion des données écoforestières (4^e inventaire – 2007), 2013



4.4.4 Mode de gestion du territoire de tenure publique

En zone agricole, c'est 4 484 hectares qui sont de tenure publique. Près du quart est considéré dans une « aire protégée », ce qui limite les activités de développement possible. Le trois quarts restants sont exploités de manière active.

Mode de gestion selon la zone agricole ou non en 2007			
Mode de gestion	zone agricole	zone non agricole	Total
Parc national	0	4 484	
Réserve écologique	0	55	
Terrain vacant du MDDELCC	9	5	
Eau	924	809	
Refuge biologique	88	0	
sous-total	1 021	5 353	6 374
Unité sous Aménagement Forestier (UAF)	2 712	4 153	
Réserve forestière libre de droit	6	486	
Acéricole (production mixte) UAF	129	46	
Terrain vacant	28	24	
Forêt d'expérimentation sur réserve forestière	417	0	
Acéricole sur réserve forestière	19	208	
Ferme expérimentale fédérale	152	0	
sous-total	3 463	4 917	8 380
Total	4 484	10 270	14 754

"section aire protégée"
(activité limitée)

"section avec activités"

Source : MFFP, Diffusion des données écoforestières (4^e inventaire – 2007), 2013

4.4.5 Mise en marché du bois

En ce qui concerne la mise en marché du bois (tous types confondus) en 2014, le Haut-Saint-François se classe 2^e sur le territoire du sud du Québec avec 20 % des volumes produits (138 470 mètres cubes solides (mcs) sur 678 100 pour l'ensemble du territoire du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec). Plus spécifiquement, le Haut-Saint-François se classe 2^e au niveau du bois de sciage avec 23 % de la production (105 330 mcs sur 452 600 pour le territoire). En ce qui concerne le bois de pâte, le Haut-Saint-François se classe 3^e avec 15 % de la mise en marché (33 140 mcs sur 225 500 mcs)*

*Source : SPFSQ, Rapport annuel, 2014



4.4.6 Certification forestière

En 2012, 540 propriétaires forestiers avaient adhéré à la certification forestière Forest Stewardship Council (FSC). Plus du tiers du territoire forestier de la MRC (41%) est certifié, pour une superficie totale de 73 241 hectares.

4.4.7 Emplois en transformation du bois

En 2012, l'AMFE enregistrait 30 entreprises qui œuvrent à la transformation du bois (1^{ère}, 2^e et 3^e). Au total, ces entreprises emploient 1 169 personnes.

4.4.8 Écosystèmes et biodiversité

Toujours en 2012, l'AMFE a identifié 12 écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE), 15 espèces végétales précieuses, 11 espèces fauniques précieuses et 26 habitats fauniques (reconnaissance en fonction des bases de données gouvernementales). À cela, il faut ajouter les quelques sites protégés par une charte d'organisme privé (servitude de conservation) ou propriétés d'organisme de conservation.

4.5 Produits forestiers non ligneux (PFNL)

4.5.1 Définition

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) proviennent d'espèces végétales, cultivées ou récoltées en forêt naturelle ou en plantation. Ils se définissent comme suit : « Produits ou sous-produits de végétaux forestiers, autres que la matière ligneuse destinée à l'industrie du bois d'œuvre, de la pâte et papier, du bois de chauffage ou du charbon. » Les usages commerciaux associés au PFNL sont variés : aliments, additifs alimentaires, plantes aromatiques, résines, huiles essentielles, produits médicinaux, cosmétiques* et produits ornementaux.

**Le cosmétique est une nouvelle science centrée sur l'identification, la caractérisation et l'exploitation de principes actifs de sources naturelles pour fabriquer des applications cosmétiques très efficaces.*

**Source : <https://www2.ulaval.ca/les-etudes/programmes/repertoire/details/baccalaureat-en-chimie-cosmeceutique-b-sc.html>*

4.5.2 Les PFNL en Estrie

Dans l'ensemble des MRC du Québec, le développement de l'industrie des PFNL se fait au travers de différents types d'entreprises. Au niveau de la production elle-même, il y a trois intervenants : les cueilleurs, les producteurs et les transformateurs. Selon les données obtenues, il est fréquent que les transformateurs aient leur propre équipe de cueilleurs, en plus de leurs partenariats avec des cueilleurs indépendants, des entreprises spécialisées dans la cueillette ainsi que quelques producteurs enregistrés.



Cultur’Innov est une coopérative de solidarité spécialisée dans l’accompagnement et le soutien au développement des PFNL en Estrie. Certains projets de recherche ont eu lieu sur le territoire. Puisque les superficies testées sont de petite taille et qu’il n’y a aucune garantie que les exploitants reconduisent l’expérience afin d’en faire une production constante, leur nombre a été répertorié dans une catégorie à part des producteurs réguliers.

En incluant l’ensemble des intervenants, 112 entreprises œuvrant dans le domaine des PFNL ont été répertoriées en Estrie en 2015. L’industrie étant en plein essor et peu structurée, pour le moment, et la récolte de données est difficile. Plusieurs entreprises/entrepreneurs peuvent manquer au décompte. En faisant abstraction des projets de recherche, on constate que les intervenants en plus grand nombre sont : les transformateurs (21), suivi des boutiques santé/épicerie (19) et les restaurants/traiteurs/auberges (15).

Répartition des entreprises de PFNL de l'Estrie selon le principal domaine d'activité et de la MRC d'origine en 2015 (en nombre)

Catégories d'entreprises	Coaticook	Des Sources	Granit	Haut-Saint-François	Memphrémagog	Sherbrooke	Val-Saint-François	Total
Cueilleurs	-	1	1	1	-	1	1	5
Producteurs	-	1	-	2	2	-	-	5
Producteurs (projets Cultur'Innov)	16	5	3	1	1	-	6	32
Transformateurs	3	5	3	5	2	2	1	21
Distributeurs, Mise en marché	-	1	-	-	1	2	-	4
Service-conseil / accompagnement	-	2	-	-	-	2	1	5
Boutiques santé, épiceries	1	1	1	1	3	12	-	19
Restaurants/Traiteurs/Auberges	2	3	1	3	4	2	-	15
Marchés locaux	-	-	-	-	1	3	2	6
Total MRC	22	19	9	13	14	24	11	112

Source : Coopérative de solidarité Cultur'Innov, Étude des entreprises de PFNL en Estrie, 2015

En termes de mise en marché, en Estrie, les boutiques santé et épiceries représentent 17 % des intervenants du milieu des PFNL. Les restaurants/traiteurs/auberges représentent 13 %, tandis que les marchés locaux 5 %.

Pour plus d’informations sur la coopérative Cultur’Innov, leur site web : <http://www.culturinnov.qc.ca/>



4.5.3 Les PFNL dans le Haut-Saint-François

4.5.3.1 Les produits en forêt

Dans le Haut-Saint-François, une dizaine de variétés de champignons forestiers à potentiel commercial ont été dénombrées sur le territoire. Aucune de ces variétés n'est produite par les méthodes culturales typiques à ces productions (bûches ou souches inoculées et gardées sous couvert forestier, etc.). Elles sont toutes récoltées à l'état sauvage par des cueilleurs indépendants ou par les équipes de récolte d'entreprises spécialisées en transformation. Certaines variétés dangereuses pouvant être confondues avec celles comestibles, il est primordial que les cueilleurs soient adéquatement formés pour pratiquer cette activité. Plusieurs réglementations régissent la cueillette et la mise en marché des champignons sauvages. Un guide des produits forestiers non ligneux de l'Estrie ainsi que les références pour le guide des bonnes pratiques, élaboré en collaboration avec le MAPAQ, sont disponibles en ligne à l'adresse suivante :

http://www.culturinnov.qc.ca/sites/culturinnov.qc.ca/files/fichiers-attaches/guide_pfnl_vf_oct_protege_0.pdf

Concernant la catégorie « plantes ligneuses », seules certaines parties des arbres sont utilisées (résine, aiguilles, écorce, noix, etc.). Pour les propriétaires et les exploitants forestiers, il pourrait être avantageux de développer un partenariat avec les entreprises spécialisées en transformation puisque les activités sont complémentaires pour s'assurer de l'utilisation du plein potentiel des ressources. De plus, les activités de récoltes, généralement faites dans une optique de développement durable, ont pour objectif de garantir le renouvellement de la ressource. La récolte de plusieurs « ingrédients » doit être faite selon une méthode qui ne nuit pas au rendement en fibre de l'arbre.

Type d'activité pour les produits forestiers en 2015 dans le Haut-Saint-François

Type de produit	Cueillette uniquement	Production	Cueillette et/ou production ET transformation
Champignons forestiers			
Chaga			X
Chanterelle à flocons	X		
Chanterelle claviforme	X		
Chanterelle commune	X		X
Chanterelle en tube	X		
Hydne sinué	X		
Lactaire délicieux	X		
Morille			X
Vesse-de-loup géante	X		
Vesse-de-loup perlée	X		
Plantes ligneuses			
Épinette (blanche, noire ou Norvège)			X
Pin			X
Pruche			X
Sapin baumier			X
Thuja occidentale			X



4.5.3.2 Les produits cultivés

L'actée à grappe noire, l'hydraste du Canada et la matteuccie sont les seules plantes médicinales produites en champ. Elles sont généralement produites sous ombrières afin de recréer des conditions similaires à celles de leur milieu d'origine, soit les sous-bois. Plusieurs plantes sont considérées comme menacées, d'où l'importance de les produire afin de les exploiter. À titre d'exemple, la matteuccie et le ginseng à cinq folioles en font partie. Au contraire, certaines d'entre-elles sont familières au grand public, puisqu'elles sont souvent considérées comme de la « mauvaise herbe ». Le plantain, le framboisier, la prêle des champs ainsi que la verge d'or en font partie.

L'information concernant les plantes considérées vulnérables ou menacées au Québec se trouve sur le site du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à l'adresse suivante :

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/>

Avant d'effectuer la récolte de ce type de produits, il est important de valider les normes de récolte, de conditionnement et d'entreposage de ces matières.

Type d'activité pour les productions en 2015 dans le Haut-Saint-François

Type de produit	Cueillette uniquement	Production	Cueillette et/ou production ET transformation
Plantes herbacées et arbustes			
Actée à grappe noire		X	
Asaret du Canada			X
Coptide du Groenland			X
Framboisier			X
Ginseng à cinq folioles			X
Hydraste du Canada		X	X
Matteuccie		X	
Menthe sauvage			X
Millepertuis			X
Plantain			X
Prêle des champs			X
Réglisse			X
Rosa acicularis			X
Sureau			X
Trèfle rouge			X
Valériane			X
Verge d'or			X

Source : Coopérative de solidarité Cultur'Innov, 2015



4.6 Productions biologiques

Entre 2002 et 2010, le nombre d'entreprises certifiées biologiques a connu une augmentation de 250 %, passant de 6 à 21. La MRC compte 18 % des entreprises certifiées biologiques en Estrie (117 entreprises en 2010). L'acériculture est la production ayant connu la plus forte augmentation du nombre d'entreprises certifiées, passant de 2 à 12. La MRC détient 20 % des entreprises acéricoles certifiées biologiques de la région. Le secteur de la viande se classe en deuxième avec une augmentation de 200 %, passant de 1 à 3 entreprises certifiées. La MRC détient 25 % des entreprises du secteur de la viande certifiée biologique de la région. Pour les fruits et légumes, le nombre d'entreprises certifiées a doublé, passant de 3 à 6. La MRC compte 23 % des entreprises en fruits et légumes certifiées biologiques de la région. Pour les grandes cultures, il n'y avait pas d'entreprise certifiée en 2002. Par contre, entre 2004 et 2006, le nombre est passé de 2 à 6. La MRC compte 17 % des entreprises en grandes cultures certifiées biologiques de la région. Pour la production laitière ainsi que les plantes médicinales, la première entreprise pour chacune de ces productions a été enregistrée en 2010. La MRC détient 7 % des entreprises en production laitière et 20 % de celles en productions de plantes médicinales certifiées biologiques de la région en 2010.

Entre 2002 et 2007, les entreprises certifiées étaient comptabilisées en fonction de leur production principale. À partir de 2010, chacun des secteurs de production était comptabilisé, plutôt que seulement la production principale. Ce changement de méthodologie permettra d'avoir un portrait plus pointu des activités agricoles certifiées biologiques sur le territoire.

**Source : MAPAQ, Évolution du nombre d'entreprises en mode biologique, 2015*

Aussi, il est important de savoir que le processus de certification nécessite, en moyenne, de 3 à 4 années. Pendant la période de transition, la production ne peut être qualifiée de « biologique ». L'utilisation de l'appellation « certifié biologique » est régie par le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV).

4.7 Cultures OGM

Entre 2004 et 2010, le nombre de déclarants de superficies des cultures OGM a augmenté de 150 %, passant de 12 à 30. Les deux productions prises en compte dans cette évaluation sont le maïs-grain et le soya. Plus spécifiquement, le nombre de déclarants pour le maïs-grain est passé de 8 à 20 (augmentation de 150 %). Pendant la même période, le nombre de déclarants pour le soya est passé de 6 à 19, soit une augmentation de 217 %.

Les superficies cultivées, pour l'ensemble des productions OGM, ont augmenté de 253 %, passant de 303 hectares en 2004 à 1 070 hectares en 2010. Plus spécifiquement, les surfaces cultivées en maïs-grain OGM ont subi une augmentation de 434 % entre 2004 et 2010. 120 hectares étaient répertoriés en 2004, contre 641 hectares en 2010. La MRC cumule plus de 14 % des superficies en maïs-grain OGM de l'Estrie. Pendant la même période, les superficies de soya ont, elles aussi, augmenté. En 2004, il y avait 183 hectares de soya OGM. En 2010, 429 hectares étaient enregistrés, pour un total de 246 hectares supplémentaires par rapport à 2004. La MRC regroupe environ 12 % des superficies en soya OGM de l'Estrie.

**Source : MAPAQ, Évolution du nombre de déclarants et des superficies des cultures OGM, 2015*

Il est important de faire la distinction entre les cultures OGM, les cultures « enrobées » et celles dites « résistantes ». La semence de certaines cultures peut être enrobée de fongicides (ou tout autre produit) sans pour autant que les caractéristiques génétiques de la plante n'aient été modifiées. De plus, le fait que certaines cultures soient résistantes à certaines maladies ou ravageurs n'implique pas nécessairement de



modifications en laboratoire des caractéristiques génomiques de celles-ci. Cette résistance peut être le résultat d'une sélection de spécimens particuliers ou d'hybridations. Dans ce cas, on parle de développement de cultivars. La notion d'OGM ne s'applique que lorsqu'il y a eu manipulation de l'ADN de la plante en laboratoire (modification/introduction de gènes).

4.8 Portrait des exploitants agricoles

4.8.1 Âge des exploitants agricoles

Dans la MRC du Haut-Saint-François, on dénombrait, en 2010, 447 entreprises agricoles enregistrées auprès du MAPAQ. Pour ces 447 entreprises, il y avait 731 exploitants agricoles. Les différentes structures juridiques d'entreprises expliquent qu'il y ait plus de producteurs reconnus que d'entreprises agricoles. Les formes juridiques d'entreprises pouvant faire en sorte qu'il y ait plus de producteurs reconnus que d'entreprises sont les Sociétés en nom collectif (SENC) et les sociétés par actions incorporées (inc.) Les fermes constituées selon ces structures juridiques comptent comme étant une seule entreprise, exploitée par au moins deux personnes qui seront reconnues comme étant des producteurs agricoles.

Dans la région administrative de l'Estrie, l'âge moyen des producteurs agricoles (en 2010) était dans la tranche d'âge 50 à moins de 60 ans. Ce groupe représentait 30,4 % des producteurs enregistrés à ce moment. Au même moment, dans le Haut-Saint-François, c'est le même groupe qui était le plus nombreux. Celui-ci représentait 28% de l'ensemble des producteurs du Haut-Saint-François. La moyenne d'âge des producteurs agricoles en 2010 dans le Haut-Saint-François était similaire à la moyenne estrienne ainsi qu'à la majorité des autres MRC (à l'exception de la MRC de Memphrémagog). Spécifiquement pour le Haut-Saint-François, voici le détail de la répartition de l'âge moyen des producteurs agricoles enregistrés en 2010 :

Répartition de l'âge moyen des producteurs agricoles en 2010				
Strate d'âge	Haut-Saint-François		Estrie	
	Nombre de producteurs	%	Nombre de producteur	%
Moins de 20 ans	0	0	7	0,2
20 ans à moins de 30 ans	25	3,4	187	4,4
30 ans à moins de 40 ans	116	15,9	603	14,2
40 ans à moins de 50 ans	171	23,4	1 019	24,1
50 ans à moins de 60 ans	205	28	1 287	30,4
60 ans et plus	203	27,8	1 023	24,2
Ne s'applique pas ou âge inconnu	11	1,5	107	2,5
Total	731	100	4 233	100

Source : MAPAQ, Portrait de l'âge des membres d'exploitations agricoles selon leur activité principale, 2015



4.8.2 Identification de la relève pour leur exploitation agricole en fonction de leur secteur de production

Parmi les exploitants agricoles, 50 producteurs, en 2010, déclaraient avoir de la relève pour leur entreprise. 32 % d'entre eux étaient dans la production laitière, 28 % en bovins de boucherie et 24 % en acériculture. Les autres types de productions se répartissent comme suit : 6 % en grandes cultures, 4 % en « autres élevages », 2 % en arbres de Noël, 2 % en fruits et légumes ainsi que 2 % en ovins. Ces données sont basées sur les déclarations d'exploitants agricoles en 2010.

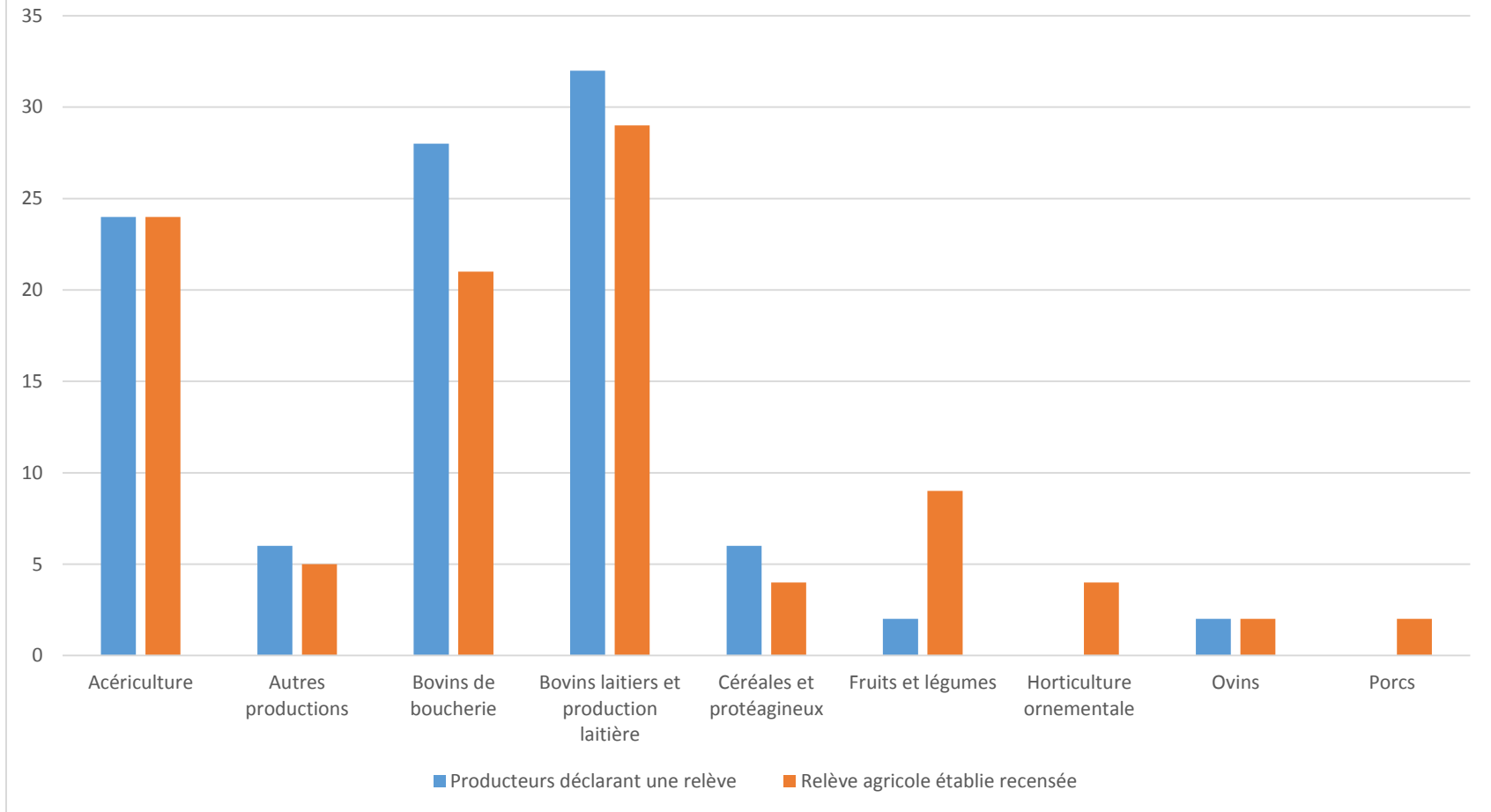
Selon les données du MAPAQ, la répartition de la relève agricole officiellement répertoriée se décline par secteur de production comme suit : bovins laitiers et production laitière (29 %), acériculture (24 %), bovins de boucherie (21 %), légumes frais et de conservation (5 %), fruits (4 %), céréales et protéagineux (4 %), horticulture ornementale (4 %), aquaculture (3 %), autres productions animales et végétales (2 %), porcs (2 %) et ovins (2 %).

En comparant les deux sources d'informations, on constate, dans certains secteurs de production, une importante disparité entre la déclaration des producteurs agricoles et les données statistiques recueillies par le MAPAQ. Les catégories répertoriées au MAPAQ et celles enregistrées auprès des producteurs agricoles étant différentes, la fusion de certaines données a été nécessaire afin d'obtenir un comparatif plus représentatif. Ainsi, les catégories fruits et légumes, ont été fusionnées. De plus, le volet « autres productions animales et végétales » comprend les cultures abritées ainsi que les arbres de Noël, en plus des « autres élevages ». Concernant les données du MAPAQ, l'aquaculture a été fusionnée avec les « autres productions animales et végétales ».

La principale production agricole sur le territoire du Haut-Saint-François étant le bovin de boucherie, l'écart entre la déclaration des producteurs et les données obtenues lors du recensement de la relève agricole établie par le MAPAQ doit être étudié. De plus, la relève s'établissant en culture de fruits et légumes ainsi qu'en horticulture ornementale étant recensée en plus grand nombre que ce que les producteurs déclarent pourrait indiquer qu'un plus grand nombre de relèves démarrent de nouvelles entreprises spécialisées dans ce type de productions plutôt que de reprendre celles existantes.



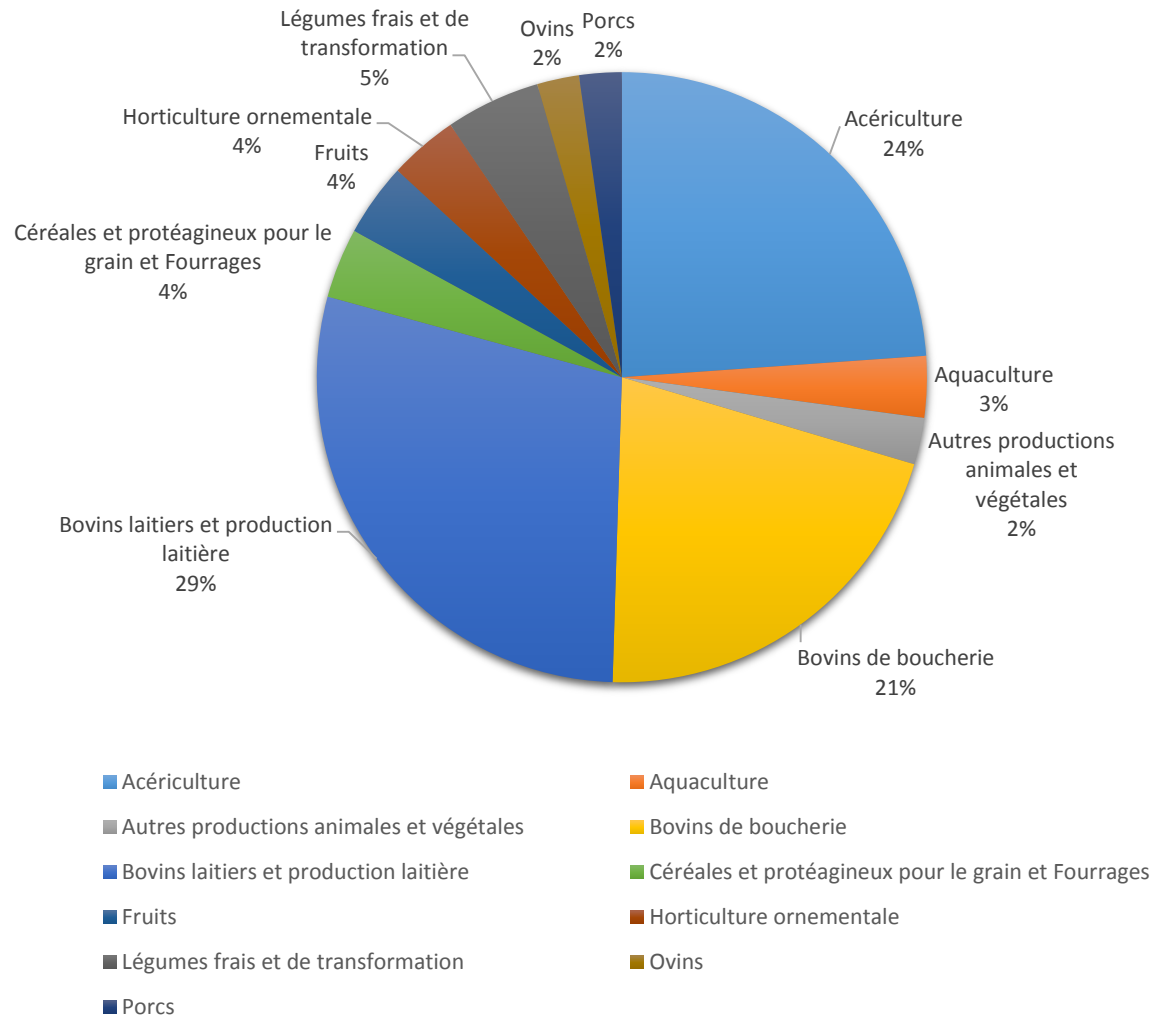
Répartition en % de la relève agricole en 2010 établie dans le Haut-Saint-François



Sources : MAPAQ, Nombre de producteurs qui déclarent avoir de la relève pour leur exploitation, 2015
 MAPAQ, Recensement de la relève agricole établie 2011, 2014



Répartition de la relève agricole établie en 2010 en % par secteur d'activité



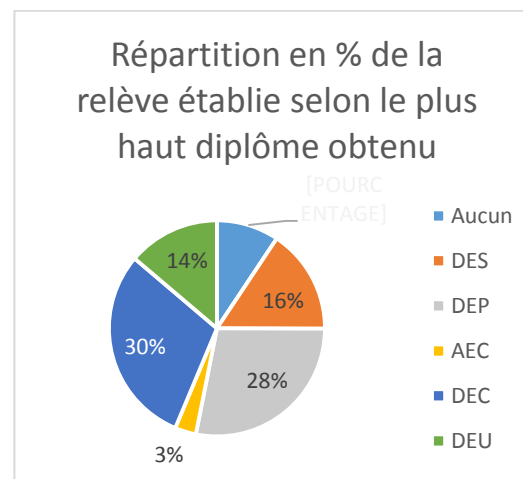
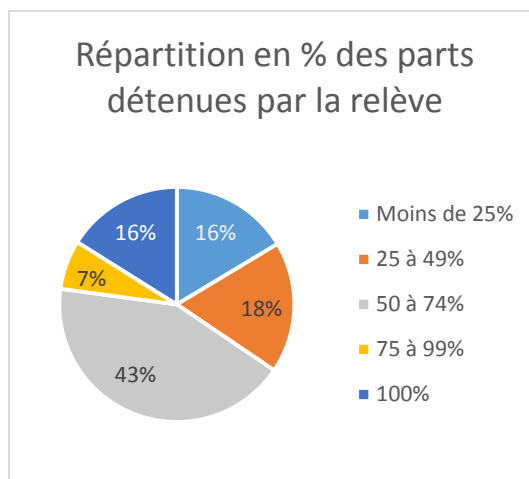
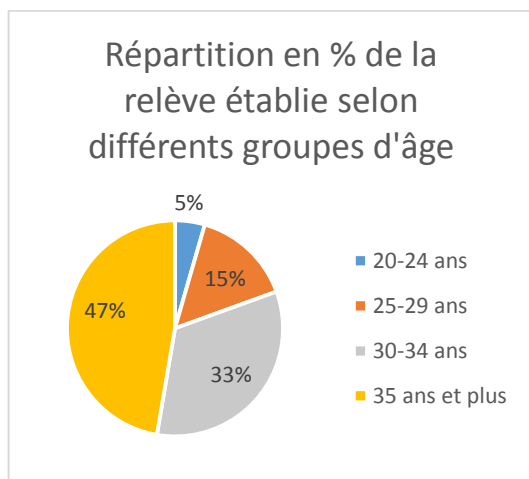
Source : MAPAQ, Recensement de la relève agricole établie 2011, 2014



4.9 Portrait de la relève agricole

4.9.1 Portrait de la relève agricole

L'âge moyen de la relève établie recensée par le MAPAQ est âgé de 33 ans. Dans cette donnée, il faut tenir compte que l'âge minimum recensé est de 22 ans et le maximum est de 39 ans. Plus en détails, voici la répartition selon différents groupes d'âge pour la MRC du Haut-Saint-François.



En moyenne, ils possèdent 53 % des parts de l'entreprise. Plus spécifiquement, 43 % d'entre eux possèdent entre 50 et 74 % des parts totales de l'entreprise agricole dont ils prennent la relève. 34 % détiennent moins de 50 % des parts.

Près de 60 % de la relève détient un niveau de scolarité de niveau professionnel ou collégial complété. Plus spécifiquement, voici la répartition de la relève en fonction du plus haut diplôme obtenu pour la MRC du Haut-Saint-François (voir graphique ci-haut).

Près des 2/3 de la relève possèdent plus de 50 % des parts de l'entreprise, ont un diplôme d'études professionnelles ou collégiales et sont âgés de plus de 30 ans.

Source : MAPAQ, Recensement de la relève agricole établie 2011, 2014



4.9.2 Modes d'établissement de la relève agricole

Les trois modes d'établissement recensés par la MAPAQ sont : le transfert familial d'une entreprise en activité, le transfert non familial d'une entreprise en activité et le démarrage d'une nouvelle entreprise. Toutes les statistiques suivantes proviennent du recensement de la relève agricole établie en 2011 par le MAPAQ ainsi que de la fiche d'enregistrement des exploitations agricoles de 2010.

Le transfert familial d'une entreprise en activité est le mode d'établissement le plus fréquent dans le Haut-Saint-François (46 %), suivi par le démarrage d'une nouvelle entreprise (42 %). Le transfert non familial d'une entreprise en activité reste marginal (12 %). Le transfert (familial ou non) représente donc 58 % des établissements.

Spécifiquement à la relève par transfert (tous types confondus), 27,7 % des entreprises ont connu une diversification de leurs activités. Aussi, parmi toutes les entreprises transférées, 58,8 % d'entre elles ont connu une expansion.

En ce qui concerne le démarrage d'une nouvelle entreprise, deux modèles ont été recensés, soit : le démarrage grâce au transfert familial d'actifs agricoles et le démarrage par la location d'actifs agricoles. Le point commun de ces deux moyens est la diminution du ratio d'endettement tout en limitant l'accaparement du flux de trésorerie pour le remboursement d'actifs à moyen et long termes (actifs MLT). Les types de biens étant généralement loués sont : machinerie, fonds de terre et bâtiments. De plus, 29,6 % de la relève en démarrage ont reçu l'appui d'une entreprise existante.

Statistiquement, dans le Haut-Saint-François, c'est 13,2 % de la relève, établie par démarrage, qui a bénéficié d'un transfert familial d'actifs agricoles, tandis que 29,4 % ont opté pour la location.

Peu importe le mode d'établissement, 16 % de la relève a pu bénéficier de l'aide du Centre local de développement (CLD), et 5 % de la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC). Il faut savoir qu'il n'est pas spécifié dans les données si les entreprises ayant reçu de l'aide en ont reçu des deux organismes ou d'un seul d'entre eux.

Source : MAPAQ, Recensement de la relève agricole établie 2011, 2014



4.9.3 Organismes dédiés à aider l'établissement en agriculture et en foresterie pour la relève

Voici une courte liste non exhaustive des différents organismes pouvant accompagner et aider à l'établissement de la relève agricole et forestière.

- La Financière agricole du Québec (FADQ) : <http://www.fadq.qc.ca/accueil.html>
- Farm Credit Canada - Financement agricole Canada (FCC-FAC) : <https://www.fcc-fac.ca/fr.html>
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/>
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) : <http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/privees/privees-programmes.jsp>
- Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA) : <http://www.lefira.ca/>
- Centre local de développement (CLD) : <http://cldhsf.com/>
- Société d'aide au développement de la collectivité du Haut-Saint-François(SADC) : <http://www.sadchsf.com/>
- Fédération de l'UPA-Estrie : <http://www.estrie.upa.qc.ca/>
- Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-François (UPA-HSF)
- Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) : <http://www.fraq.qc.ca/en-region/estrie/>
- Syndicat local de la relève agricole de l'Estrie (SYRAE)
- Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec (SPFSQ) : <http://www.spbestrie.qc.ca/>



4.10 Portrait des exploitants forestiers

4.10.1 Portrait des exploitants forestiers

En novembre 2012, les agences régionales de mise en valeur des forêts privées et le ministère des Ressources naturelles du Québec ont réalisé une étude de caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées. Selon cette étude, l'âge moyen des propriétaires est de 59 ans, possèdent leur lot depuis plus de 10 ans et la foresterie représente moins de 25% de leur revenu familial. Le détail de l'étude est disponible à l'adresse suivante : <http://www.foretprivee.ca/wp-content/uploads/2013/01/Enqu%C3%AAte-propri%C3%A9taires-forestiers-2012.pdf>

4.10.2 Intervenants en lien avec la foresterie

La structure des intervenants du milieu forestier est différente de celle du monde agricole. La première différence est le découpage des territoires desservis par chaque organisme. En agriculture, les services et intervenants sont organisés en fonction des régions administratives. En foresterie, les territoires sont découpés en fonction des différents cantons. Une des conséquences de cette différence est que, dans la compilation des données, la Montérégie se retrouve partiellement groupée avec l'Estrie. Par ailleurs, le regroupement qui représente l'ensemble des producteurs forestiers se nomme le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec, et non de l'Estrie, pour marquer cette différence.

Les différents corps de métier reliés au monde sylvicole sont structurés de la même manière que la construction. Tandis qu'en agriculture, le spécialiste de la gestion des sols est l'agronome, en foresterie, le spécialiste de la gestion de la forêt est l'ingénieur forestier. C'est le syndicat des producteurs de bois qui s'occupe de la mise en marché du bois. L'agence de mise en valeur des forêts privées s'occupe de gérer les différents programmes et subventions en lien avec la foresterie (l'équivalent du MAPAQ pour l'agriculture). Lorsqu'un propriétaire veut embaucher un spécialiste de la gestion des opérations forestières, il peut se tourner vers les différentes associations forestières ou vers des entrepreneurs privés.

Un répertoire des intervenants en lien avec la forêt est disponible sur le site de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie à l'adresse suivante : <http://www.agenceestrie.qc.ca/liens.htm>

4.10.3 Organismes et programmes de soutien à grande échelle

Il y a plusieurs organismes et programmes de soutien spécifiques au secteur forestier. Voici une courte liste non-exhaustive :

La Financière agricole du Québec (FADQ) volet forestier : http://www.fadq.qc.ca/financement/financement_forestier/financement.html

Farm Credit Canada / Financement agricole Canada : <https://www.fcc-fac.ca/fr.html>

Programme de remboursement de taxes foncières : <http://www.foretprivee.ca/je-cherche-du-financement/programme-de-remboursement-des-taxes-foncieres/>

Programme « Forêt-faune » : http://www.fondationdelafaune.qc.ca/initiatives/programmes_aide/20

Mesures financières à la conservation : <http://www.foretprivee.ca/je-cherche-du-financement/mesures-financieres-a-la-conservation/>

Mesures fiscales : <http://www.foretprivee.ca/je-cherche-du-financement/mesures-fiscales-disponibles/>



4.11 L'agrotourisme

4.11.1 Définition de l'agrotourisme

Le Groupe de concertation sur l'agrotourisme et le tourisme gourmand au Québec définit l'agrotourisme comme suit :

« L'agrotourisme est une activité touristique qui est complémentaire à l'agriculture et qui a lieu dans une exploitation agricole. Il met en relation des productrices et des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes et permet à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production à la faveur de l'accueil et de l'information que leur réserve leur hôte. »

4.11.2 L'agrotourisme en Estrie

En 2012, il y avait 45 entreprises agrotouristiques répertoriées en Estrie. Le Haut-Saint-François se classe 4^e sur 7 en ce qui concerne le nombre d'entreprises agrotouristiques. Les 7 entreprises enregistrées en 2012 représentent 16 % de l'offre agrotouristique de l'Estrie.

4.11.3 L'agrotourisme dans la MRC du Haut-Saint-François

Entre 2000 et 2009, le nombre d'entreprises agrotouristiques dans le Haut-Saint-François est resté le même, soit 5. Par contre, entre 2009 et 2012, deux nouvelles entreprises se sont ajoutées, portant le total à 7. C'est une augmentation de 40 % en deux ans.

Évolution des entreprises agrotouristiques par MRC

MRC	2000	2002	2005	2009	2012	Variation
						% 2000-2012
Memphrémagog	5	8	7	12	12	140 %
Coaticook	8	8	9	10	11	37,5 %
Val-Saint-François	4	4	4	4	8	100 %
Haut-Saint-François	5	5	5	5	7	40 %
Sources	6	3	3	3	3	-50 %
Granit	6	2	5	5	2	-66,7 %
Sherbrooke	3	1	0	1	2	-33,3 %
Total	37	31	33	40	45	21,6 %

*Source : MAPAQ, Profil de l'agriculture et de l'agroalimentaire – Estrie en 2010, 2014



4.12 Transformation, distribution et mise en marché

4.12.1 La transformation agroalimentaire en Estrie

En 2012, il y avait 197 entreprises spécialisées en transformation alimentaire. Parmi elles, 43% mentionnaient être des agrotransformateurs. De plus, 32 des 197 (soit 16 %) étaient certifiées biologiques. Les deux secteurs d'activité ayant connu la plus forte augmentation du nombre d'entreprises entre 2004 et 2012 sont les mets préparés et les produits laitiers. Plus spécifiquement, l'évolution de chacune des catégories est spécifiée dans le tableau suivant.

Nombre d'entreprises par secteur d'activité	2004	2009	2012	Variation 2004-2012
<i>Viandes, volailles et poissons</i>	26	36	36	38,5 %
<i>Boulangeries et pâtisseries</i>	24	26	30	25,0 %
<i>Fruits et légumes</i>	17	48	29	70,6 %
<i>Produits de l'érable</i>	31	47	27	-12,9 %
<i>Produits laitiers</i>	10	15	16	100,0 %
<i>Mets préparés</i>	4	11	13	225,0 %
<i>Boissons alcoolisées</i>	8	10	12	50,0 %
<i>Produits du miel</i>	6	4	6	0,0 %
<i>Autres (café, thé, épices, chocolat, etc.)</i>	17	9	28	64,7 %
<i>Café, thé, épices</i>			9	
<i>Céréales et oléagineux</i>			8	
<i>Autres produits d'origine végétale</i>			7	
<i>Chocolat et confiseries</i>			4	
Total	143	206	197	37,8 %

Source : MAPAQ, Évolution du nombre d'entreprises par secteur d'activité, 2015



En 2012, plus des deux tiers des entreprises ayant des employés déclaraient en avoir entre 1 et 4. 19 entreprises ont recours aux services de 20 employés et plus. Le fort ratio employés/entreprise pour les produits laitiers s'explique notamment par deux joueurs majeurs (Fromagerie La Chaudière et Laiterie Coaticook). Dans le secteur chocolat et confiserie, « Chocolat Lamontagne » a le même effet sur le ratio employés/entreprise.

Nombre d'entreprises en Estrie selon le nombre d'employés permanents en 2012

Intervalle du nombre d'employés	Nombre	%
1-4	126	64 %
5-9	40	20 %
10-19	12	6 %
20-49	12	6 %
50-99	5	3 %
100-249	2	1 %
Total	197	100 %

Source : MAPAQ, Évolution du nombre d'entreprises selon le nombre d'employés permanents, 2015

Nombre d'employés permanents en Estrie par secteur d'activité en 2012

Secteurs d'activités	Employés	%	Ratio employés/entreprise
Viandes, volailles et poissons	340	19,3 %	9,4
Boulangeries et pâtisseries	190	10,8 %	6,3
Fruits et légumes	117	6,6 %	4,0
Produits de l'érable	141	8,0 %	5,2
Produits laitiers	359	20,3 %	22,4
Mets préparés	72	4,1 %	5,5
Boissons alcoolisées	65	3,7 %	5,4
Produits du miel	23	1,3 %	3,8
Autres (café, thé, épices, chocolat, etc.)			
Café, thé, épices	120	6,8 %	13,3
Céréales et oléagineux	77	4,4 %	9,6
Autres produits d'origine végétale	109	6,2 %	15,6
Chocolat et confiseries	152	8,6 %	38,0
Total	1 765	100,0 %	9,0

Source : MAPAQ, Évolution du nombre d'employés permanents par secteur d'activité, 2015



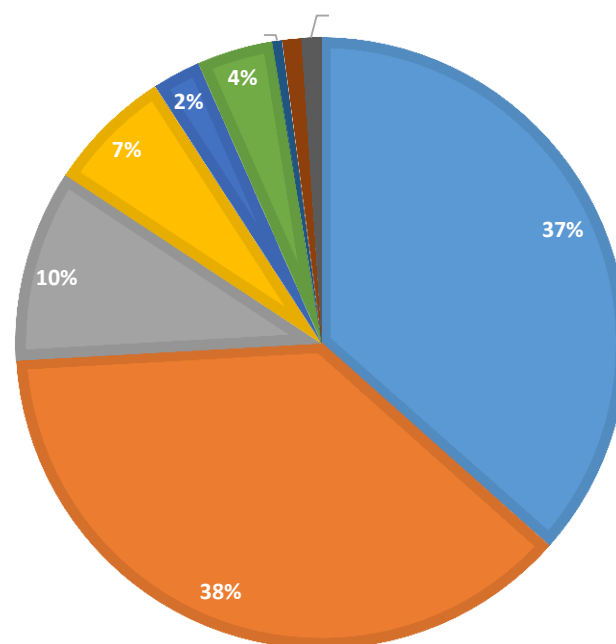
Lorsqu'on analyse les revenus des entreprises de transformation (tous types confondus), on constate que 75 % ont des revenus de moins de 500 000 \$. Par contre, il y a aussi sur le territoire 31 entreprises générant des ventes pour plus d'un million de dollars annuellement.

Intervalle du montant des ventes	Nombre d'entreprises	%
Moins de 100 000 \$	72	37
100 000 \$ à 499 999 \$	74	38
500 000 \$ à 999 999 \$	20	10
1 000 000 \$ à 2 999 999 \$	13	6
3 000 000 \$ à 4 999 999 \$	5	2
5 000 000 \$ à 9 999 999 \$	8	4
10 000 000 \$ à 24 999 999 \$	1	1
25 000 000 \$ à 49 999 999 \$	2	1
50 000 000 \$ à 99 999 999 \$	2	1
Total	197	100

Source : MAPAQ, Évolution du nombre d'entreprises selon le chiffre d'affaire en transformation alimentaire, 2015

VENTES SELON LES STRATES DE REVENUS EN 2012 - ESTRIE

- Moins de 100 000\$ ■ 100 000 à 499 999\$ ■ 500 000 à 999 999\$
- 1 000 000 à 2 999 999\$ ■ 3 000 000 à 4 999 999\$ ■ 5 000 000 à 9 999 999\$
- 10 000 000 à 24 999 999\$ ■ 25 000 000 à 49 999 999\$ ■ 50 000 000 à 99 999 999\$



4.12.2 La transformation agroalimentaire dans la MRC du Haut-Saint-François

En 2012, il y avait 30 entreprises spécialisées en transformation alimentaire. 47 % mentionnaient être des agrotransformateurs. De plus, 9 des 30 (soit 30 %) étaient certifiées biologiques. Les deux secteurs d'activité ayant connu la plus forte augmentation du nombre d'entreprises entre 2004 et 2012 sont les viandes, volailles et poissons ainsi que le secteur « autres » (café, thé, épices, chocolat, etc.). Plus spécifiquement, l'évolution de chacune des catégories est indiquée dans le tableau suivant.

<i>Nombre d'entreprises par secteur d'activité</i>	<i>2004</i>	<i>2009</i>	<i>2012</i>	<i>Variation 2004-2012</i>
<i>Viandes, volailles et poissons</i>	3	10	9	200,0 %
<i>Boulangeries et pâtisseries</i>	1	-	-	-100,0 %
<i>Fruits et légumes</i>	3	10	3	-
<i>Produits de l'érable</i>	6	9	7	16,7 %
<i>Produits laitiers</i>	2	3	3	50,0 %
<i>Mets préparés</i>	-	-	2	200,0 %
<i>Boissons alcoolisées</i>	-	-	-	-
<i>Produits du miel</i>	-	-	-	-
<i>Autres (café, thé, épices, chocolat, etc.)</i>	3	-	6	100,0 %
<i>Café, thé, épices</i>			-	
<i>Céréales et oléagineux</i>			4	
<i>Autres produits d'origine végétale</i>			1	
<i>Chocolat et confiseries</i>			1	
Total	18	32	30	66,6 %

Source : MAPAQ, Évolution du nombre d'entreprises par secteur d'activité, 2015

On constate une différence entre les données du Haut-Saint-François en comparaison des données générales pour l'Estrie. Bien que le secteur des mets préparés ait connu une augmentation similaire au reste de l'Estrie, les viandes, volailles, poissons et « autres » ont obtenu des résultats différents. Tandis que ces deux secteurs arrivent au premier et second rang dans la MRC, ils n'occupent que la quatrième et sixième place pour l'Estrie.



En 2012, près des deux tiers des entreprises ayant des employés déclaraient en avoir entre 1 et 4. Seulement 3 entreprises ont recours aux services de 20 à 49 employés. Voici le nombre d'employés selon différentes strates en 2012.

Nombre d'entreprises dans la MRC du Haut-Saint-François selon le nombre d'employés permanents en 2012

Intervalle du nombre d'employés	Nombre	%
1-4	19	63,3 %
5-9	7	23,3 %
10-19	1	3,3 %
20-49	3	10,0 %
50-99	-	-
100-249	-	-
Total	30	100,0 %

Source : MAPAQ, Évolution du nombre d'entreprises selon le nombre d'employés permanents, 2015

Nombre d'employés permanents dans la MRC du Haut-Saint-François par secteur d'activité en 2012

Secteurs d'activités	Employés	%	Ratio employés/entreprise
Viandes, volailles et poissons	78	38,4 %	8,7
Boulangeries et pâtisseries	-	-	-
Fruits et légumes	31	15,3 %	10,3
Produits de l'érable	24	11,8 %	3,4
Produits laitiers	16	7,9 %	5,3
Mets préparés	3	1,5 %	1,5
Boissons alcoolisées	-	-	-
Produits du miel	-	-	-
Autres (café, thé, épices, chocolat, etc.)			
Café, thé, épices	-	-	-
Céréales et oléagineux	22	10,8 %	5,5
Autres produits d'origine végétale	23	11,3 %	23,0
Chocolat et confiseries	6	3,0 %	6,0
Total	203	100,0 %	6,8

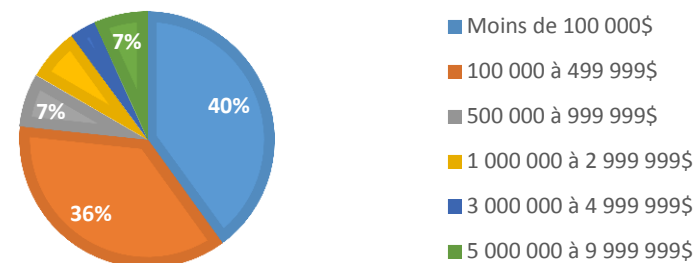
Source : MAPAQ, Évolution du nombre d'employés permanents par secteur d'activité, 2015



Intervalle du montant des ventes	Nombre d'entreprises	%
Moins de 100 000 \$	12	40
100 000 \$ à 499 999 \$	11	36
500 000 \$ à 999 999 \$	2	7
1 000 000 \$ à 2 999 999 \$	2	7
3 000 000 \$ à 4 999 999 \$	1	3
5 000 000 \$ à 9 999 999 \$	2	7
Total	30	100

*Source MAPAQ, Évolution du nombre d'entreprises selon le chiffre d'affaire en transformation alimentaire, 2015.

VENTES SELON LES STRATES DE REVENUS EN 2012



Lorsqu'on analyse les revenus des entreprises de transformation (tous types confondus), on constate que 76 % ont des revenus de moins de 500 000 \$. Par contre, il y a aussi sur le territoire 5 entreprises générant des ventes pour plus d'un million de dollars annuellement.



4.12.3 Évolution du secteur de la restauration

Afin de faciliter le traitement des données et l'analyse, le secteur de la restauration a été divisé en deux sections : les restaurants et la catégorie « hôpital-Institution ». Autant les restaurants que la catégorie « hôpital-institution » ont connu une diminution du nombre d'entreprises entre 1997 et 2013 de 19 %, passant de 113 à 91. La catégorie « restaurants » est passée de 82 déclarants à 65. C'est une diminution de près de 21 % de ce secteur d'activité.

Le type de « restaurants » ayant connu le plus de fermetures est le « bar salon/taverne ». Le seul ayant connu une augmentation est le service rapide. Le nombre de restaurants, catégorie la plus présente sur le territoire, est resté sensiblement le même au fil du temps.

Évolution du secteur de la restauration dans la MRC du Haut-Saint-François pour la catégorie « Restaurant »

Restauration	1997	2001	2005	2009	2013
Restaurant	45	45	46	42	43
Casse-croûte	17	13	04	9	8
Cabane à sucre	7	7	6	5	6
Service rapide	-	1	0	3	4
Bar salon / taverne	11	3	4	2	2
Bar laitier	1	1	1	1	1
Mets à emporter	1	-	-	1	1
Total	82	70	72	62	65

Source : MAPAQ, Évolution du secteur de la restauration en Estrie, 2015

Le type de « restaurants » ayant connu le plus de fermetures est le « bar salon/taverne ». Le seul ayant connu une augmentation est le service rapide. Le nombre de restaurants, catégorie la plus présente sur le territoire, est resté sensiblement le même au fil du temps.

Quant à elle, la catégorie « hôpitaux-institutions » a connu une diminution de 16 % pendant la même période. Leur nombre est passé de 31 en 1997 contre 26 en 2013. Voici le détail de l'évolution de cette catégorie.

Évolution du secteur de la restauration dans la MRC du Haut-Saint-François pour la catégorie « Hôpital-Institution »

Hôpitaux-Institutions	1997	2001	2005	2009	2013
Centre d'accueil	11	12	9	12	12
Traiteur	3	4	4	4	5
Cafétéria-enseignement	9	8	5	4	4
Garderie publique	5	4	4	4	4
Cantine mobile	2	2	1	-	1
Camp/pourvoirie	-	1	1	1	-
Cafétéria	-	1	1	-	-
Camp de vacances	1	1	1	-	-
Total	31	33	26	25	26

Source : MAPAQ, Évolution du secteur de la restauration en Estrie, 2015

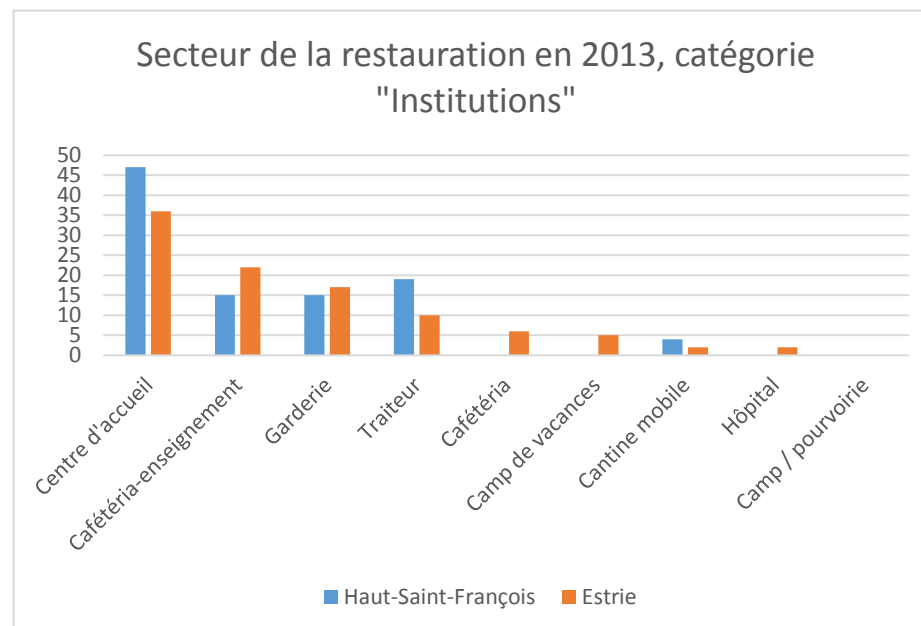
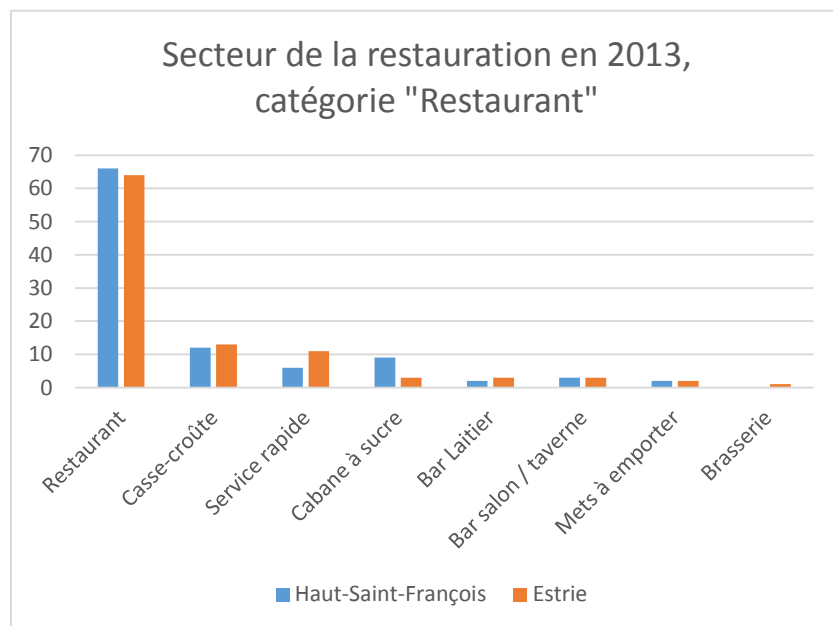
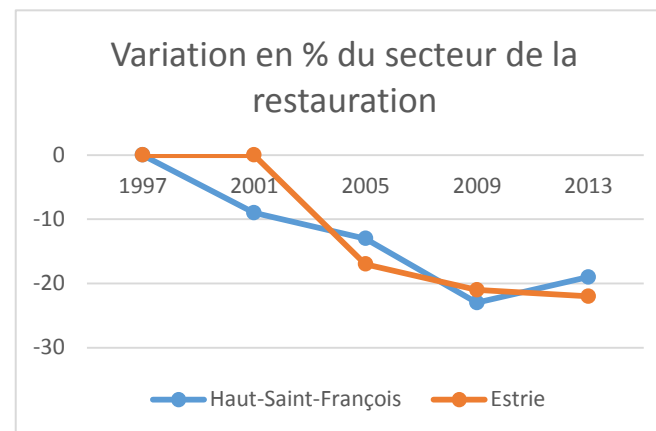


Les deux champs d'activité ayant connu une hausse entre 1997 et 2010 sont les centres d'accueil et les traiteurs.

L'Estrée aussi a connu une variation du secteur de la restauration. La catégorie « restaurant » a diminué de 24 % et les « institutions » de 17 %. Voici (à droite) la variation pour l'ensemble des catégories « restaurants et institutions » entre 1997 et 2013.

Les différents secteurs se démarquant des autres MRC de l'Estrée sont les cabanes à sucre, les centres d'accueil ainsi que les traiteurs. La production acéricole étant très forte dans le Haut-Saint-François, il n'est pas surprenant que le nombre de cabanes à sucre soit supérieur à la moyenne estrienne. Plusieurs restaurants offrent le service de traiteur afin de diversifier leurs revenus.

Voici la comparaison de la répartition (en pourcentage) de chaque type d'entreprise par catégorie



Source : MAPAQ, Évolution du secteur de la restauration en Estrie, 2015



4.12.4 Distribution des produits agricoles

En Estrie, environ 30 % des entreprises bioalimentaires ont recours aux services de distributeurs indépendants. Les autres gèrent eux-mêmes la distribution de leurs produits. Parmi les distributeurs indépendants, 4 d'entre eux occupent 85 % du marché. L'importance faite aux produits québécois au sein de ces entreprises varie entre 30 % et 80 %, selon la nature des produits. Les fruits et légumes frais de saison obtiennent une part importante de cet espace réservé.

4.12.5 Mise en marché

Une étude de la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉE) de 2015 mentionne que les entreprises agricoles ayant la capacité de fournir un volume suffisant pour rejoindre le marché des institutions ont, en forte majorité, un chiffre d'affaires dépassant les 50 000 \$. Dans le Haut-Saint-François (toutes productions confondues), le nombre d'entreprises ayant minimalement ce chiffre d'affaires est de 254 (soit environ 57 % des exploitations agricoles enregistrées en 2010). De ce nombre, 67 sont des éleveurs laitiers dont l'essentiel de la production part déjà chez les grands transformateurs.

Dans la catégorie « institutions », ce sont celles opérées à l'année qui sont un marché plus facilement accessible pour les producteurs de fruits et légumes frais. À titre d'exemple, les besoins des écoles ne coïncident pas avec les périodes de récoltes d'un grand nombre de producteurs de fruits et légumes locaux. Par contre, le secteur des viandes, avec une production pouvant être congelée et utilisée sur une plus grande période, pourrait développer ce créneau.

Il faut tenir compte des nombreux critères au niveau de l'hygiène et salubrité, traçabilité : les critères d'emballage ainsi qu'une garantie de volumes sont des facteurs à considérer pour atteindre le marché institutionnel. De plus, des rabais sur les volumes ont un impact sur la rentabilité. Les producteurs intéressés doivent être en mesure de garantir une qualité et une quantité de produits satisfaisantes et de maintenir un coût de production leur permettant de rester rentables. C'est pourquoi un grand nombre de producteurs qui transigent avec les institutions atteignent, généralement, un chiffre d'affaires supérieur à 150 000 \$ avant d'accéder à ce réseau de clientèle.

Toujours selon l'étude de la CRÉE, le quart de la demande alimentaire, pour le volet institutions seulement, concerne les secteurs « viandes et volailles fraîches » et « produits laitiers ». La principale production agricole du Haut-Saint-François étant le bovin de boucherie, les institutions constituent une clientèle potentielle. Il faudra valider l'attente quant au type de viande recherchée.



4.13 Moyens de consultation

Une des conditions nécessaires à la réussite d'un bon PDZA est la mobilisation du milieu autour du projet. Une façon d'y parvenir a été d'offrir une tribune aux différents groupes en lien avec la zone verte par le biais de multiples questionnaires. Par la même occasion, cela permettait de recueillir des données qualitatives sur les perceptions de ces différents groupes en regard des activités et du potentiel de la zone verte. Vu le nombre de répondants à chacun des questionnaires, il faut être prudent dans l'interprétation de ces résultats. Ces données doivent être considérées comme étant qualitatives et non statistiques. Les groupes ciblés ont été : les agriculteurs, la relève (établie ou non) ainsi que les citoyens.

4.13.1 Questionnaire dédié aux agriculteurs

En partenariat avec l'Union des producteurs agricoles et le MAPAQ, un sondage exhaustif de 76 questions a été envoyé par la poste aux agriculteurs. Le questionnaire était aussi disponible en ligne. Les producteurs ont reçu un questionnaire dans la langue de communication spécifiée dans les registres du MAPAQ. Pour favoriser le taux de réponse, l'UPA a fait des relances et des appels à leurs membres pour leur souligner l'importance de participer à la consultation. En sachant qu'il y avait 447 fermes enregistrées, le taux de participation a été de 41,6 %.

Nombre de répondants : 186 (142 francophones et 24 anglophones)

Les sujets abordés :

- Identification du répondant
- Identification de l'entreprise
- Main-d'œuvre agricole
- Travaux à forfait
- Relève agricole
- Agrotourisme et transformation agroalimentaire
- Mise en marché
- Description des surfaces cultivables
- Terres en friche
- Boisés
- Règlements municipaux et environnementaux
- Gestion
- Regard sur la vie agricole

Dans le Haut-Saint-François, la moitié des entreprises agricoles sont enregistrées sous la forme juridique « à propriétaire unique ». Le quart des répondants affirment être propriétaires depuis une période variant entre 5 et 15 ans. 45 % des répondants opèrent leur ferme depuis plus de 25 ans.



Activités agricoles

À la question concernant l'activité agricole principale de leur entreprise, les trois productions suivantes sont les plus fréquentes : bovin de boucherie (33 répondants), lait (22 répondants) et acériculture (13 répondants). Sur les 133 réponses obtenues à cette question, 6 répondants ont indiqué détenir une certification biologique pour leur production principale.

Parmi les activités agricoles secondaires, les plus répandues sont : foresterie (50 réponses), céréales et protéagineux (22 réponses) et l'acériculture (19 réponses).

Les revenus agricoles

L'agriculture est la principale source de revenus pour 53 % des répondants. De ceux pour qui l'agriculture n'est pas leur première source de revenus, 8 % d'entre eux considèrent cette situation comme étant temporaire. 39 % estiment que l'agriculture ne deviendra jamais leur principale source de revenus.

Le chiffre d'affaires de l'entreprise de 31 % des répondants dépasse 150 000 \$. 28% d'entre eux déclarent avoir un chiffre d'affaires inférieur à 25 000 \$ et 17% ont un chiffre d'affaires variant entre 25 000 \$ et 50 000 \$.

En résumé, 45% des répondants mentionnent avoir un chiffre d'affaires inférieur à 50 000 \$ et 39 % des répondants ne prévoient pas que l'agriculture puisse devenir leur principale source de revenus. En même temps, 31 % des répondants ont un chiffre d'affaires de 150 000 \$ et plus et l'agriculture représente le revenu principal de 50 % des répondants.

Main-d'œuvre

Autant pour du travail à temps plein qu'à temps partiel, que ce soit de manière saisonnière ou sur une base régulière, beaucoup de répondants ont mentionné la présence de bénévoles dans leur entreprise. Lorsqu'il y a des employés, ils sont nombreux à travailler à temps plein, mais sur une base saisonnière seulement. 40 % des répondants indiquent que la difficulté à recruter de la main-d'œuvre ne s'applique pas à leur entreprise. Cette donnée s'explique par le grand nombre de propriétaires uniques qui font tout eux-mêmes et qui ont recours à des bénévoles (souvent des membres de leur famille) aux périodes plus intenses. Parmi ceux qui recrutent de la main-d'œuvre, ils sont aussi nombreux à déclarer avoir de la difficulté à recruter que ceux n'en ayant pas. Les principales causes qui compliquent la rétention de la main-d'œuvre sont : le caractère saisonnier/temporaire de l'emploi offert, le salaire et les horaires. Une forte proportion de répondants connaissent les outils d'aide au recrutement, mais ne les utilisent pas. En ce qui concerne la main-d'œuvre étrangère, ils sont plus de 83 % à ne jamais avoir eu recours à cette ressource et ne souhaitent pas tenter l'expérience non plus.



Travaux à forfait

Parmi la liste des tâches généralement faites à forfait, les travaux les plus souvent délégués sont : 30% en lien avec les amendements au champ (épandage de chaux, etc.) et 22% pour les récoltes céréalières. 25% ne délèguent aucune tâche. 62% des répondants précisent que même si l'offre de service de travaux à forfait était davantage développée ou accessible, ils ne l'utiliseraient pas. Bien que la tenue de livres mensuelle ou hebdomadaire soit peu faite à forfait, la majorité des répondants ont recours à un comptable, principalement pour la production de déclarations fiscales et la production des états financiers annuels de leur entreprise.

Relève agricole

Selon les différents horizons de temps, les intentions quant à l'avenir de l'entreprise agricole des répondants varient.

Pour la période 0-5 ans, « Expansion, achat de nouvelles terres » est la réponse la plus fréquente.

Pour la période 5-10 ans, « transférer à la relève » et « vendre en bloc » sont équivalentes.

Pour la période 10-15 ans, « demeurer identique » qui est la plus courante.

Pour la période 15 ans et plus, un grand nombre prévoit transférer l'entreprise à la relève.

Les répondants sont nombreux à avoir des projets sur un horizon 0-5 ans. Les différentes réponses obtenues se déclinent comme suit :

Expansion, achat de nouvelles terres : 17 réponses

Transférer l'entreprise à la relève : 16 réponses

Demeurer identique ET Expansion par l'ajout de nouvelles activités sont à égalité avec 14 réponses chacune

Expansion par diversification des productions, louer leurs terres et vendre en bloc obtiennent respectivement 13 réponses.

Lorsqu'on leur demande à quel moment ils pensent transférer, mettre en vente ou démanteler leur entreprise agricole, près du tiers des répondants a indiqué « ne sait pas encore ».

Lorsqu'on leur pose la question, 43 % des répondants mentionnent que leur relève est incertaine (jeunes enfants, relève non-apparentée). 32% affirment ne pas avoir du tout de relève. Seulement 25 % des entreprises agricoles ont une relève identifiée.

Dans les volets « identification du répondant » et « identification de l'entreprise », 88% des répondants ont indiqué avoir des enfants. Tous les répondants ayant des enfants ont spécifié l'âge de ceux-ci, qui varie principalement entre 16 et 35 ans. La grande majorité des aides financières destinées à la relève agricole ont, entre autres, comme prérequis d'être âgé de moins de 40 ans.

Pour ceux qui ont mentionné avoir une relève, la majorité a indiqué que ce sont leurs enfants qui reprennent l'entreprise familiale.

Parmi ceux qui n'ont pas de relève, 48 répondants n'ont pas pris de décision à savoir s'ils veulent une relève ou non. 32 répondants indiquent d'emblée qu'ils n'en veulent pas.



Bien que la majorité des relèves qui réussissent soient apparentées, il apparaît que, parmi les agriculteurs ayant des enfants en âge de prendre la relève de leurs entreprises, ce ne sont pas tous les propriétaires qui envisagent de transférer leur ferme à leurs enfants. Plus de la moitié des agriculteurs ayant des enfants n'auraient pas de relève apparentée ou n'auraient pas l'intention de transférer l'entreprise à leurs enfants.

Agrotourisme et transformation agroalimentaire

Suite à la lecture de la définition de l'agrotourisme, 75 % des répondants affirment ne pas correspondre à la définition et ne pas avoir d'intérêt envers cette activité. 16 % ont indiqué ne pas tenir ce type d'activité sur leur entreprise mais avoir un certain intérêt à développer l'agrotourisme, surtout par les visites d'entreprises avec animation et interprétation. Les entreprises œuvrant dans ce domaine se spécialisent majoritairement dans les visites avec animation et interprétation.

Les principaux obstacles à l'expansion de l'agrotourisme seraient les contraintes réglementaires, le manque de temps et le manque de ressources financières. Fait intéressant, un grand nombre de producteurs mentionnent ne pas exploiter le plein potentiel de l'activité « agrotourisme », mais que cela leur convient ainsi et ne prévoient pas déployer d'efforts supplémentaires pour développer ce volet. Rappelons que les principales productions sur le territoire sont le bovin de boucherie, le lait et l'acériculture.

Le volet agrotouristique des entreprises est majoritairement saisonnier (les cabanes à sucre sont nombreuses sur le territoire).

102 répondants ont mentionné ne pas faire de transformation agroalimentaire. 8 répondants supplémentaires ne pratiquant pas cette activité démontrent de l'intérêt envers cette nouvelle avenue pour leur entreprise.

La majorité des répondants qui font de la transformation agroalimentaire le font eux-mêmes et sont principalement dans le domaine acéricole.

Mise en marché

Pour la majorité des répondants, ils considèrent avoir une mise en marché collective. La production laitière et la production acéricole sont sous contingent. Les producteurs de bovins de boucherie considèrent l'envoi de leurs bêtes à l'encan comme étant un mode de mise en marché collective. Malgré tout, il y a eu 19 répondants qui mentionnent avoir un kiosque à la ferme, 13 producteurs qui utilisent le circuit conventionnel (supermarchés, épiceries, etc.), 13 qui ont une vitrine web pour faire la promotion de leurs productions, 9 répondants qui offrent l'autocueillette et 7 qui offrent une expérience agrotouristique. 27 répondants souhaitent accroître la mise en marché locale de leurs productions.

Description des surfaces cultivables

85 % des répondants ne prévoient ni vendre, ni louer, que ce soit en partie ou en totalité, leurs terres agricoles. Les statistiques sont les mêmes quant à la disponibilité de bâtiments agricoles. La majorité des terres pouvant être mises à disposition sont présentement en culture.



Terres en friche

39 répondants ont indiqué avoir des champs en friche ou à l'abandon. 25 répondants confirment détenir une superficie de ce type ayant moins de 5 hectares. 5 répondants mentionnent en avoir entre 5 et 10 hectares et 9 en ont plus de 10 hectares. Les principaux facteurs ayant mené à l'abandon de ces parcelles sont : un accès routier difficile, un sol très rocailleux et un mauvais drainage. 22 répondants ont mentionné le manque de temps pour cultiver les parcelles comme étant la principale cause d'abandon de ces surfaces. Quoi faire avec ces parcelles ? 35 % des répondants sont indécis. Le même nombre souhaite les remettre en culture à la première occasion. Un certain nombre envisage de reboiser leur terre agricole ou de laisser la nature aller.

Boisés

95 % des répondants confirment détenir un boisé de ferme. Les trois principales utilisations des boisés de ferme sont : aménagement pour la récolte de bois, boisé non aménagé (laisse la nature aller) et en érablière. 70 répondants mentionnent avoir le statut de producteur forestier en plus de celui de producteur agricole. 75 % des répondants ont répondu ne pas cultiver ou récolter les produits forestiers non ligneux et de n'avoir ni le temps ni l'expertise pour développer ce créneau. La majorité des agriculteurs qui aménagent leur boisé pour la récolte de bois ont recours aux services d'ingénieurs forestiers. Les motivations principales pour aménager le boisé de ferme sont la récolte de bois (foresterie) et la gestion de la faune (aménagement pour la chasse).

Règlements municipaux et environnementaux

Le tiers des répondants affirment que le Règlement sur les exploitations agricole (REA) limitant l'agrandissement des superficies cultivables en bassin versant dégradé est une importante source de limitation au niveau de leur entreprise agricole. Pour certaines opérations spécifiques (creusage dans un cours d'eau, etc.), la majorité des répondants contactent leur municipalité pour vérifier les obligations, demandes et permis nécessaires pour ces actions. Bien que les municipalités ne soient pas les seules concernées ou impliquées dans le suivi règlementaire de certaines opérations, les producteurs se fient principalement aux informations obtenues auprès de leur municipalité sans nécessairement vérifier auprès d'autres organismes pouvant être en lien avec leur projet (MDDELCC, etc.).

Suite à ce constat, il est primordial de s'assurer que les municipalités sont bien informées des permis, inspections et suivis nécessaires aux opérations agricoles ainsi que des différents organismes que les producteurs doivent contacter avant de réaliser leurs projets.

Gestion

62 % des répondants n'ont pas fait d'études collégiales et 22 % détiennent au moins un Baccalauréat. 64 % n'ont suivi ni de cours en gestion agricole, ni aucune autre formation spécifique à l'agriculture de production, de transformation ou de commercialisation.

Dans le cadre de leurs activités de gestion agricole, 69 % utilisent un ordinateur, 72 % utilisent internet et 44 % utilisent un téléphone intelligent.



Quant aux services, 70 % ne connaissent pas la formule de partage des investissements par copropriété. 55 % ne connaissent pas non plus le principe de « syndicat d'instruments/matériel agricole » tout comme la moitié des répondants ne connaissent pas les « Coopératives d'utilisation de main-d'œuvre partagée » (CUMO). Cependant, 50 % des répondants connaissent les Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA), même s'ils ne les utilisent pas.

Lorsqu'on aborde le sujet du service-conseil, 72 % des répondants font appel à des conseillers en gestion (comptable, fiscaliste, financier, etc.) De plus, 56 % ont recours à des conseillers techniques pour la fertilisation, la production, etc. Aucun des répondants ne consulte les intervenants en transformation agroalimentaire et seulement 3 % vont chercher de l'aide en mise en marché. Ils sont près de 13 % à n'avoir recours à aucune aide.

Les répondants anglophones mentionnent souvent avoir recours à l'avis de voisins eux aussi producteurs. L'avis et les conseils de leurs pairs sont pris en considération et autant appréciés que les services fournis par différents organismes et intervenants.

Regard sur la vie agricole

Près de 70 % des répondants affirment ne pas avoir vécu de problèmes de cohabitation depuis longtemps avec leurs voisins non-agriculteurs. Les quelques cas rencontrés concernent principalement les odeurs (épandages) et le partage de la route.

59 % des répondants sont confiants dans l'avenir de leur entreprise agricole et prévoient une amélioration de leur situation. 35 % ne prévoient aucun changement, 3 % sont très pessimistes et 3 % ne savent pas.

Si un membre de leur famille ou une connaissance envisageait de faire sa vie en agriculture ou dans un domaine connexe, 67 % des répondants seraient enclin à l'encourager sur cette voie. 25 % resteraient neutres et 8 % tenteraient de les en dissuader.

Les quatre facteurs de stress majeur identifiés par les répondants sont : la bureaucratie, l'imprévisibilité de la météo, les obligations environnementales et la charge de travail.

82 % des répondants sont plutôt optimistes quant à l'avenir de leur entreprise. Ils sont tout au plus 37 % à vivre occasionnellement des moments de découragement. Ils sont quand même 18 % à s'inquiéter la moitié du temps ou plus souvent encore.

Environ 60 % des répondants affirment ne pas ressentir de solitude. Par contre, ils sont 20 % à se sentir isolés et seuls plus de la moitié du temps.

La famille et les amis sont les gens à qui les producteurs agricoles se sentent le plus à l'aise de se confier et de parler librement de leurs préoccupations. Ils sont près de 8 % à n'avoir personne dans leur entourage.

Près de 65 % des répondants confirment avoir quelqu'un dans leur entourage pour les remplacer en cas d'absence prolongée sur leur ferme.

71 % des répondants affirment connaître une personne ou un organisme à qui s'adresser pour des conseils ou des informations pour leur vie personnelle.



Les répondants se disent généralement assez satisfaits de la qualité de leur vie sociale. Lorsqu'on les interroge à propos du sentiment de solidarité au sein de la communauté rurale et de la reconnaissance par la société du travail de producteur agricole, le niveau de satisfaction varie entre bas et neutre.

Tout près de 47 % des répondants accepteraient d'être contactés afin d'effectuer un suivi à propos des différents thèmes abordés dans le cadre du questionnaire.

4.13.2 Questionnaire dédié à la relève agricole

Afin de consulter la relève agricole, un questionnaire avait été préparé spécifiquement pour ce groupe. Pour vérifier le contenu des questions, un groupe de travail a été organisé avec les membres du Comité directeur. Par la suite, une présentation a été faite au CRIFA à Coaticook aux étudiants afin de peaufiner le questionnaire. Après la révision du document, le questionnaire a été mis en ligne à l'aide de l'application Survey Monkey. Puisque le questionnaire s'adressait autant à la relève établie qu'à celle non-établie, il est impossible de calculer un taux de participation. La seule donnée disponible était le nombre de membres du volet Haut-Saint-François du Syndicat de la relève agricole de l'Estrie (SYRAE).

Nombre de répondants : 19

Moyens de diffusion : Facebook du PDZA et Facebook du SYRAE

Les sujets abordés :

- Identification du répondant (groupe d'âge, formation, expérience, etc.)
- Identification du domaine de production visé (animal/végétal, conventionnel ou certifié biologique)
- Conditions de travail en agriculture
- Intérêt pour l'agrotourisme, la transformation agroalimentaire, le boisé de ferme, les produits forestiers non ligneux (PFNL)
- Mode d'accès et moyens permettant la réalisation de leur établissement
- Connaissance des intervenants et des aides à disposition
- Identification des obstacles et difficultés anticipés/rencontrés ayant un impact sur leur établissement en agriculture

Vu le petit nombre de répondants, il n'est pas possible d'établir le profil type de la relève spécifique au Haut-Saint-François. Cependant, parmi les répondants, certaines observations peuvent être faites. La majorité d'entre eux sont âgés entre 26 et 30 ans, détiennent minimalement un diplôme d'études professionnelles (le plus souvent en production animale) et ont de la famille ou des amis dans le domaine agricole. La majorité souhaite prendre la relève d'une ferme existante, mais serait prête à en démarrer une nouvelle s'il n'y a pas d'opportunité financièrement accessible sur le marché. Ils sont généralement bien informés des ressources mises à leur disposition et n'hésitent pas à aller consulter les différents intervenants du milieu. Selon eux, les trois principaux obstacles à l'établissement/démarrage sont : difficulté à trouver une ferme à un prix économiquement viable pour un relevant (apparenté ou non), obtenir suffisamment de financement (faible mise de fonds, balance de paiement, etc.) et la mise en marché (légumes et viande) dans le Haut-Saint-François.



4.13.3 Questionnaire dédié aux citoyens

Afin de mieux connaître la relation entre les citoyens âgés de 18 ans et plus et la zone verte, un questionnaire a été préparé et distribué aux citoyens de la MRC. Plus de 10 000 questionnaires imprimés ont été envoyés par la poste, en français à travers les quatorze municipalités de la MRC et un bilingue à Bury. Des copies supplémentaires en anglais et en français pouvaient être obtenues en s'adressant au bureau municipal. Aussi, le questionnaire pouvait être complété en ligne (Survey Monkey). Le lien URL était indiqué sur les copies imprimées postées, sur le site de la MRC, sur les sites des municipalités et dans le Facebook du PDZA. De plus, des annonces ont été faites dans tous les journaux municipaux ainsi que dans le Journal du Haut-Saint-François. Pour terminer, les informations étaient aussi disponibles à chaque bureau municipal et inscrites sur les panneaux lumineux municipaux. Certaines municipalités ont fait tirer au sort des prix de participation parmi leurs citoyens ayant complété et retourné leur questionnaire. Le taux de participation a été de 4%.

Nombre de répondants : 375 (349 francophones et 26 anglophones)

Les sujets abordés :

- Identification du répondant (groupe d'âge, lieu de résidence, formation/profession, etc.)
- Habitudes de consommation (Aliments du Québec, kiosque à la ferme, etc.)
- Cohabitation avec les activités agricoles
- Rôle économique et social de l'agriculture
- Acceptabilité sociale des différentes productions (animales, végétales, forestières, etc.)
- Entrepreneurat en lien avec la zone verte

Moyens de diffusion : envoi postal massif, copies papier dans tous les bureaux municipaux, Facebook PDZA, Facebook municipalités, site web MRC, site web municipalités, panneaux lumineux, journaux municipaux, journal Haut-Saint-François

Représentativité des résultats :

Le ratio de répondants francophones/anglophones est similaire à la répartition dans la population globale du Haut-Saint-François. La répartition homme/femme est identique aux données démographiques (58 % H et 42 % F). 74 % des répondants étaient âgés de 50 et plus. L'âge médian de la MRC est de 45 ans. La répartition géographique des répondants est comparée, dans le tableau suivant, à la répartition géographique de la population du Haut-Saint-François par municipalité (en pourcentage).



Répartition des citoyens et des répondants selon leur municipalité de résidence (en %)					
	MRC	Questionnaire		MRC	Questionnaire
Ascot	13,9	12,3	Lingwick	1,8	2,7
Bury	5,5	9,7	Newport	3,3	3,2
Chartierville	1,8	4,0	St-Isidore-de-Clifton	3,1	8,8
Cookshire	23,5	16,9	La Patrie	3,2	2,7
Dudswell	7,8	11,2	Scotstown	2,3	2,9
East Angus	17,0	9,11	Weedon	11,8	9,9
Hampden	0,9	0,3	Westbury	4,5	2,7

Source : MRC du Haut-Saint-François, 2015

97 % des répondants ont leur résidence principale dans le Haut-Saint-François. Plus de la moitié d'entre eux détiennent minimalement un diplôme d'études collégiales ou l'équivalent. La majorité est à la retraite et a choisi de rester dans la MRC pour les paysages, la qualité de vie et l'accessibilité à la propriété. Une forte proportion est sensible à l'étiquette « Aliment du Québec », mais privilégie l'achat d'aliments au plus bas prix. Les kiosques et boutiques à la ferme sont utilisés au moins 1 à 3 fois par mois par 25 % des répondants. La seule autre activité pratiquée par un très grand nombre est l'autocueillette, à raison d'une fois par année. Les supermarchés restent le lieu d'achat des produits agroalimentaires le plus utilisé. Selon les répondants, les trois facteurs qui pourraient favoriser l'achat local sont : une plus grande disponibilité là où ils magasinent déjà, des prix plus compétitifs et une meilleure connaissance des endroits où sont disponibles les produits locaux.

Bien que les répondants soient majoritairement tolérants face aux activités agricoles, l'utilisation des pesticides est l'élément qui les préoccupe le plus. Selon eux, les agriculteurs ont un rôle important à jouer en ce qui concerne la préservation de l'environnement par l'utilisation de techniques culturales appropriées. De plus, ils reconnaissent leur rôle dans le maintien et la création d'emplois ainsi qu'à la préservation de la beauté des paysages.

Ils considèrent que le métier d'agriculture est difficile et que les producteurs agricoles ne vivent pas tous bien de leur métier. Cependant, ils reconnaissent la contribution active des agriculteurs au dynamisme des municipalités rurales. Une forte proportion mentionne que les terres agricoles devraient être réservées pour la production agricole et ses activités connexes.

Les productions étant perçues le plus négativement sont l'élevage porcin, l'élevage avicole et les grandes cultures.



5 Le diagnostic

Suite à l'analyse des forces et faiblesses, opportunités et menaces découlant du portrait de la MRC, un comité de diagnostic élargi a été mis sur pied. Leur mission était d'établir la vision d'avenir, identifier les axes de développement ainsi que de définir les objectifs à réaliser qui sont présentés aujourd'hui au Forum.

En plus des membres du comité de diagnostic restreint, plusieurs représentants citoyens œuvrant dans des domaines variés ont pris part à la réflexion. Le regard neuf de ces nouveaux participants sur les statistiques et données recueillies au fil des mois a permis de valider le diagnostic posé par le comité restreint.

6 Vision et axes de développement

Les participants au comité de diagnostic élargi ont été invités à rêver à l'avenir de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'agroforesterie de la MRC. Ils devaient se projeter dans l'avenir sur une période d'environ 20 ans. Chaque participant devait identifier 3 mots qui devraient être des caractéristiques reconnues du Haut-Saint-François en 2037.

Mots-clés identifiés lors du diagnostic :

Entrepreneante	Innovante
Reconnue	Leadership
Dynamique	Cultivée à son plein potentiel
Solidaire	Agriculture branchée (adaptée à la demande)
Jeune	Développement durable
Valorisée (connue) et fière	Agriculture à échelle humaine
Agriculture diversifiée	Innovante
Entreprises solides	Cultivée à son plein potentiel
Forêt productive et planifiée	

Vision :

« D'ici 20 ans, la MRC du Haut-Saint-François s'imposera comme chef de file en entrepreneuriat agricole et agroforestier. Tout entrepreneur motivé ayant un projet d'affaires, aussi diversifié et innovateur soit-il, y trouvera l'espace ainsi que les ressources humaines et techniques pour le soutenir. Pierres angulaires de l'occupation dynamique de la région, l'agriculture et l'agroforesterie de la MRC seront reconnues comme étant au cœur du développement économique et social du territoire. Dans l'esprit de tous, la zone agricole du Haut-Saint-François sera, sans contredit, « jeune, diversifiée, forte et fière », caractérisée par des gens dynamiques, solidaires envers leur communauté et où la relève s'établit facilement.

Les axes de développement pour répondre à la vision :

- 1- Positionner la MRC en tant que leader en développement agricole et agroforestier.
- 2- Implanter et développer les entreprises agricoles, agroalimentaires et agroforestières sur l'ensemble du territoire
- 3- Valoriser et occuper de manière dynamique le territoire agricole



7- Objectifs stratégiques en lien avec le diagnostic et les axes de développement

Axe 1 : Positionner la MRC en tant que leader en développement agricole et agroforestier.

Par cet axe, nous souhaitons consolider la mobilisation du milieu, des intervenants et des décideurs envers les initiatives agricoles et agroforestières sur l'ensemble du territoire. Tous les acteurs sur le terrain doivent être mobilisés, informés et prêts à intervenir pour soutenir ces initiatives. L'intensité et la qualité de la mobilisation amplifieront l'attractivité du territoire pour les investisseurs et entrepreneurs potentiels.

Voici les différents objectifs formulés en fonction de cet axe :

- 1^{er} objectif : Obtenir la reconnaissance des secteurs agricoles, agroalimentaires et agroforestiers en tant que « poumons économiques » de la MRC.
- 2^e objectif : Coordonner les actions de l'ensemble des acteurs des milieux agricoles et agroforestiers
- 3^e objectif : Diffuser efficacement l'information mettant en valeur le potentiel entrepreneurial agricole et agroforestier de la MRC
- 4^e objectif : S'assurer de la reconnaissance et du soutien des décideurs de tous les paliers envers le développement de l'agriculture et de l'agroforesterie.



1^{er} objectif : Obtenir la reconnaissance des secteurs agricoles, agroalimentaires et agroforestiers en tant que « poumons économiques » de la MRC.

Éléments considérés dans la définition de cet objectif :

Forces :

- La zone verte représente 82% du territoire de la MRC.
- Les entreprises agricoles de la MRC ont généré, en 2010, un revenu de 86 M\$.
- En 2010, il y avait 447 entreprises agricoles, soit plus de 731 producteurs(trices), sans compter les emplois saisonniers, à temps partiel ainsi que dans les domaines connexes (transport, transformation, mécanique, service-conseil, etc.).
- Le Haut-Saint-François génère 20% des volumes de bois produits sur le territoire du sud du Québec.
- Les 30 entreprises en transformation du bois (1^{ere}, 2^e et 3^e transformation) du territoire embauchent plus de 1 169 personnes.
- Importante capacité de production (théorique) de PFNL dans les boisés sur l'ensemble du territoire.

Faiblesses :

- L'industrie agroforestière n'est pas priorisée dans le PALÉE⁵ (pas de priorité = pas de fonds pour développer).
- Dans le secteur du bouvillon, 75% des entreprises ont un cheptel inférieur à 25 têtes (faible rentabilité).
- Dans le secteur vache-veau, 77% des producteurs ont un cheptel de 50 vaches et moins (faible rentabilité).
- Dans le secteur ovin, 73% des producteurs ont un cheptel de 100 têtes ou moins (faible rentabilité).
- La production porcine génère beaucoup de revenus (24,7% des ventes de l'Estrie), mais regroupe seulement 4% des producteurs.
- Méconnaissance générale du potentiel économique des PFNL par les propriétaires de boisés et des entrepreneurs.

Opportunités :

- 4 municipalités se partagent 65% des sols agricoles.
- Beaucoup de terres sont sous-exploitées (7% en friches, cultures annuelles peu rentables, etc.).
- L'industrie des PFNL est en pleine émergence (compétences techniques à proximité, potentiel économique mieux documenté, etc.).
- La préservation de la qualité de l'environnement, l'importance de l'aspect « développement durable » dans tous les projets et la volonté d'approvisionnement alimentaire local sont des préoccupations socialement répandues et reconnues.

⁵ Plan d'action local pour l'économie et l'emploi, géré par le CLD



Menaces :

- Pour l'ensemble des productions, il y a concentration des entreprises (moins d'entreprises produisant plus).
- Diminution des fermes à « dimension humaine », contribuant à la dévitalisation des municipalités
- Diminution de l'appui politique et financier de l'État envers les domaines agricoles et agroforestiers.
- Accentuation du phénomène d'accaparement des terres par des exploitants non-résidents du milieu.
- Mutation du modèle d'affaires dominant (changement de propriétaire-exploitant à exploitant-salarié)



2^e objectif : Coordonner les actions de l'ensemble des acteurs des milieux agricoles et agroforestiers

Éléments considérés dans la définition de cet objectif :

Force :

- Il y a une volonté de collaboration, de concertation et d'efficacité au niveau des interventions de plusieurs des acteurs du milieu.

Faiblesses :

- Beaucoup de travail fait en « silo » dans le passé.
- Les contraintes budgétaires subies par plusieurs intervenants limitent leur présence sur le terrain et leur capacité d'intervention dans certains projets.

Opportunités :

- L'étiquette de « MRC dévitalisée » permet d'avoir accès à des fonds supplémentaires pour des projets d'envergure.

Menace :

- Les ressources humaines étant de plus en plus restreintes, un manque d'organisation territoriale pourrait mener à la perte de ressources qui iront se concentrer là où l'organisation simplifierait leur intervention et participation de manière plus efficace et économe.



3^e objectif : Diffuser efficacement l'information mettant en valeur le potentiel entrepreneurial agricole et agroforestier de la MRC

Éléments considérés dans la définition de cet objectif :

Forces :

- Présence d'entreprises ayant à cœur la mise en valeur des produits issus de l'agriculture et de la transformation locale (IGA Cookshire, etc.)
- Présence d'un journal régional pouvant aider à faire circuler l'information.

Faiblesses :

- La couverture du service « Internet haute vitesse » n'est pas uniforme sur l'ensemble du territoire.
- Malgré les efforts des différents intervenants, les citoyens et les producteurs mentionnent avoir de la difficulté à trouver les informations concernant les activités et les potentiels agroforestiers du territoire.
- Plusieurs organismes ont investi du temps et des ressources pour aider à la diffusion de l'information ; les avis envers la réception par le milieu ainsi que les résultats obtenus restent mitigés.

Opportunités :

- Plusieurs outils de promotion et de mise en valeur existent déjà (répertoire agro par la SADC, marque de commerce « Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est » par le CIBLE, Viande Sélectionnée des Cantons, etc.)

Menaces :

- En période de restrictions budgétaires, il y a un risque réel de désinvestissement au niveau des ressources humaines et financières si les programmes et services ne sont pas suffisamment sollicités pour justifier leur maintien.
- De plus en plus de MRC voisines s'intéressent à développer leur potentiel agricole et agroforestier. La compétition pour attirer des investisseurs et entrepreneurs pourrait être de plus en plus forte.
- Plusieurs organismes ont investi du temps et des ressources pour aider à la diffusion de l'information. L'impression que ces actions ont eu peu d'impact et du fait que l'accueil a parfois été mitigé envers ces initiatives pourraient démobiliser et désintéresser les acteurs du milieu à maintenir leur appui à ce type d'interventions.



4^e objectif : S'assurer de la reconnaissance et du soutien des décideurs de tous les paliers envers le développement de l'agriculture et de l'agroforesterie.

Éléments considérés dans la définition de cet objectif :

Forces :

- Dynamisme reconnu des intervenants et organisations œuvrant sur le terrain avec les citoyens et les producteurs.
- Conscientisation des citoyens envers la nécessité de développer l'agriculture de proximité.

Faiblesses :

- Actuellement, faible mobilisation politique positive envers les initiatives et le développement agricole et agroforestier du territoire.

Opportunités :

- Député au palier provincial siégeant sur un comité de réflexion sur l'avenir de l'agriculture.
- Élu(e) au niveau fédéral ayant le rôle de ministre pouvant avoir un impact sur la participation de nouveaux arrivants au sein d'entreprises agricoles du territoire.

Menaces :

- La MRC est considérée comme faisant partie d'un bassin versant dégradé et doit se plier aux contraintes réglementaires en lien avec cette étiquette.
- Il y a une pression de développement urbain dans certaines zones où les UTM sont les plus propices à la diversification des productions agricoles.
- Difficulté de régler au schéma d'aménagement afin de protéger les certifications biologiques des entreprises du territoire.
- Incertitudes quant au maintien de différents programmes de soutien financiers aux domaines agricoles et agroforestiers.



Axe 2 : Planter et développer les entreprises agricoles, agroalimentaires et agroforestières sur l'ensemble du territoire.

Par cet axe, nous souhaitons favoriser l'établissement de la relève, aider à la création d'emplois et favoriser la prospérité et la pérennité des activités et entreprises agricoles et agroforestières. La réalisation des différents objectifs peut passer par différentes approches. Plusieurs modèles d'affaires et philosophies d'entreprises innovantes sont désormais suffisamment documentés et reconnus pour servir d'inspiration de diversification financièrement viable dans une optique de développement durable.

Voici les différents objectifs formulés en fonction de cet axe :

1^{er} objectif : Promouvoir, encourager et soutenir l'entrepreneuriat agricole et agroforestier.

2^e objectif : Soutenir les producteurs agricoles et agroforestiers dans la diversification de leurs revenus, leurs activités et leurs productions.

3^e objectif : Encourager l'acquisition de connaissances et de compétences, tant pour les producteurs et la relève que pour la main d'œuvre.

4^e objectif : Favoriser l'implantation et le développement des activités de transformation dans le domaine agroalimentaire et agroforestier.



1^{er} objectif : Promouvoir, encourager et soutenir l'entrepreneuriat agricole et agroforestier.

Éléments considérés dans la définition de cet objectif :

Forces :

- 80% des revenus agricoles sont issus des productions animales.
- Les UTM et les classes de sols présentes sur le territoire sont favorables pour les productions animales et fourragères.
- La diversité du couvert forestier est favorable à la production des PFNL, à l'acériculture et à la foresterie sur l'ensemble du territoire
- Le prix des terres est, en général, moins élevé que dans les autres MRC avoisinantes.
- L'industrie forestière est en mesure de fournir d'importantes quantités de biomasse pouvant être utilisées par différentes entreprises agricoles.

Faiblesses :

- Peu d'agriculteurs souhaitent transférer leur entreprise à une relève potentielle.
- Les agriculteurs souhaitant voir leur entreprise agricole continuer après leur départ à la retraite mentionnent avoir de la difficulté à trouver une relève adéquatement formée et suffisamment argentée pour reprendre leur entreprise.
- Une forte proportion d'agriculteurs envisage de démanteler leur entreprise au moment de prendre leur retraite.
- La faible rentabilité de plusieurs entreprises rend difficile le transfert à la relève, apparentée ou non.
- Selon les producteurs et la relève, l'information relative au domaine sera éparpillée au sein de plusieurs organismes (difficile à répertorier donc risque réel de rater des opportunités).
- Le faible revenu des ménages diminue la capacité d'autofinancement et d'emprunt d'entrepreneurs potentiels.
- La faible scolarisation des 18-25 ans. Celle-ci limite notamment l'accès aux programmes de soutien financier pour le démarrage d'entreprise sur le territoire.

Opportunités :

- De nouvelles technologies permettent une utilisation plus efficace et économique de la biomasse (abondante sur le territoire).
- Disponibilité de capital de risque par différents acteurs (FIRA, etc.)



Menaces :

- Le financement pour le démarrage d'entreprises agricoles et agroforestières est de plus en plus difficile d'accès.
- L'augmentation de la valeur marchande des terres au-delà de la valeur de rentabilité possible par la production agricole et forestière fait en sorte qu'il est de plus en plus difficile d'être propriétaire de la terre et d'en faire les paiements uniquement par son exploitation.
- Les terres agricoles sont devenues des valeurs refuges pour des investisseurs spéculatifs n'ayant pas d'intérêt envers l'exploitation agricole et forestière des terres.
- Beaucoup d'aspirants-agriculteurs veulent démarrer des projets à dimension humaine (autosuffisance et vendre les surplus) alors que le modèle d'affaires économiquement supporté et encouragé par les financiers est plutôt axé sur l'économie d'échelle et la production de masse (typique grandes entreprises).
- La dévalorisation des métiers en lien avec l'agriculture et l'agroforesterie découragent des entrepreneurs potentiels de se lancer en affaire dans ces domaines.



2^e objectif : Soutenir les producteurs agricoles et agroforestiers dans la diversification de leurs revenus, leurs activités et leurs productions.

Éléments considérés dans la définition de cet objectif :

Forces :

- La MRC est géographiquement à proximité de trois états américains (exportation).
- Sensibilisation de certains producteurs à la nécessité d'augmenter et de diversifier les revenus d'entreprise.

Faiblesses :

- La MRC compte seulement 21 entreprises certifiées biologiques (sur 455) alors que la demande des consommateurs pour les produits certifiés est en hausse.
- Les cultures abritées augmentent en Estrie, mais diminuent dans le Haut-Saint-François alors que les ressources pour le chauffage des serres et la technologie pour augmenter l'efficacité énergétique sont disponibles sur le territoire.
- Peu de producteurs pensent avoir le temps et les ressources financières nécessaires pour développer des produits complémentaires ou ajouter un volet agrotouristique à leur entreprise.
- Les producteurs mentionnent avoir de la difficulté à gérer le volet « paperasse » de leur entreprise.

Opportunités :

- Savoir-faire technique et technologique à proximité (Cultur'Innov à St-Camille, etc.)
- Découverte et essais de nouvelles cultures adaptées et performantes en climats plus froids.
- Dans le domaine acéricole (fort sur le territoire), la conversion au mode de production biologique est, en moyenne, plus rapide et plus facile que pour les autres productions (1 an plutôt que 3 ans).

Menaces :

- Les fluctuations du taux de change sont plus rapides que la capacité de diversification de production du domaine agricole.
- Le nombre d'hectares en culture OGM est en constante croissance tandis que l'opinion publique et la demande penchent de plus en plus pour les productions certifiées biologiques.
- La diversification des activités agricoles de l'entreprise peut nécessiter des démarches administratives et générer du travail de bureau supplémentaire. Pour éviter d'avoir à gérer plus de « paperasse », plusieurs producteurs pourraient négliger de diversifier leur entreprise.



3^e objectif : Encourager l'acquisition de connaissances et de compétences, tant pour les producteurs et la relève que pour la main d'œuvre.

Éléments considérés dans la définition de cet objectif :

Force :

- 60% de la relève agricole établie possède au moins un diplôme d'études secondaires.

Faiblesses :

- Faible de taux de participation des résidents du Haut-Saint-François aux ateliers de formation déjà en place.
- Très peu d'ateliers de formation continue ont lieu sur le territoire du Haut-Saint-François (plus souvent limitrophe que sur le territoire)
- Les concepts de CUMO, CUMA et autres du genre sont méconnus des producteurs.

Opportunités :

- Programmes d'apprentissages en milieu de travail (PAMT) pour certaines productions.
- Proximité de centres de formation en production agricole, forestière et en gestion agricole (CRIFA à Coaticook, Centre de formation professionnelle d'East Angus, Cégep de Sherbrooke, Maison rurale familiale du Granit, etc.)
- Centre de formation agricole régional (CRFA) Estrie organise périodiquement des ateliers de formation continue.

Menace :

- Les critères des différents programmes d'aides financières exigent minimalement un diplôme d'études professionnelles en agriculture (DEP) alors que 75% des jeunes de 18-25 ans du territoire n'ont pas complété leur secondaire 5 ou l'équivalent.



4^e objectif : Favoriser l'implantation et le développement des activités de transformation dans le domaine agroalimentaire et agroforestier.

Éléments considérés dans la définition de cet objectif :

Forces :

- Présence d'un parc industriel à East Angus, dont la présence d'un abattoir fédéral multi espèces et d'une usine de transformation en viande sous agrément fédéral et halal.
- Présence de deux abattoirs (un sous permis provincial et un sous agrément fédéral). Celui-ci est un des derniers abattoirs de gros bovins au Québec.
- 30% des entreprises spécialisées en transformation alimentaire sont certifiées biologique.
- 47% des entreprises en transformation alimentaire sont des agrotransformateurs.

Faiblesses :

- 63,3% des entreprises de transformation ont moins de 5 employés permanents.
- 40% des entreprises de transformation ont moins de 100 000 \$ de chiffre d'affaires.

Opportunités :

- Soutien financier et soutien technique disponible au MAPAQ pour la transformation agroalimentaire et agroforestière.
- Les espaces vacants du parc d'East Angus pourraient être utilisés pour la transformation agroalimentaire et agroforestière.
- Les producteurs et entrepreneurs sont conscients de l'importance stratégique de la chaîne de valeur.
- La transformation permet la conservation des denrées, donc de prolonger la période de mise en marché des produits (stabilisation des flux de trésorerie des entreprises à caractère saisonnier qui prolongent leur saison par la vente de produits transformés).
- Établir de la 2^e et 3^e transformation alimentaire grâce à l'abattoir sous agrément fédéral
- Mettre en valeur l'ancienne usine « Poulet du pont couvert » (route 112, Ascot Corner) qui dispose d'équipements conformes HACCP et fédéral.

Menaces :

- La pérennité des deux abattoirs répondant aux normes provinciales et fédérales.
- Les coûts de transport augmentent tandis que les consommateurs veulent toujours payer moins cher.
- Faible disponibilité de la formation en transformation alimentaire.



Axe 3 : Valoriser et occuper de manière dynamique le territoire agricole.

Par cet axe, nous souhaitons mettre en évidence la zone agricole comme partie prenante du territoire des municipalités. Non plus perçue comme une contrainte, la zone agricole, de par sa promotion et sa mise en valeur, est occupée et utilisée de manière durable par des gens et des entreprises fiers de contribuer à la reconnaissance de celle-ci comme vecteur de développement économique et social des communautés. L'épanouissement et le dynamisme de la zone verte serviront de moteur à la revitalisation des municipalités du territoire.

Voici les différents objectifs formulés en fonction de cet axe :

- 1^{er} objectif : Créer un sentiment d'appartenance et de fierté envers le milieu agricole et agroforestier de sa municipalité et de la MRC.
- 2^e objectif : Susciter l'intérêt de promoteurs et favoriser le démarrage de projets économiquement rentables.
- 3^e objectif : Favoriser l'occupation dynamique et optimale du territoire.



1^{er} objectif : Créer un sentiment d'appartenance et de fierté envers le milieu agricole et agroforestier de sa municipalité et de la MRC.

Éléments considérés dans la définition de cet objectif :

Forces :

- 70% des répondants au questionnaire agricole affirment ne pas avoir vécu de problèmes de cohabitation avec leurs voisins non-agriculteurs.
- Évènements citoyens à connotation agricole de plus en plus fréquents sur le territoire (jardins communautaires, fêtes des récoltes et des semences dans plusieurs municipalités, formations et ateliers de jardinage de plus en plus fréquents et fréquentés, etc.)

Faiblesses :

- Les producteurs agricoles mentionnent se sentir peu soutenus par leur communauté (valorisation du métier).
- Les citoyens mentionnent manquer de connaissance quant aux types de produits et productions consommables issus du territoire.
- L'utilisation des pesticides par les agriculteurs est un sujet qui préoccupe les citoyens.
- Le territoire de la MRC est vaste et ce ne sont pas toutes les municipalités qui sont traversées par des axes routiers achalandés.
- 75% des travailleurs trouvent un emploi en dehors de leur municipalité.
- Pour plusieurs, ils vivent à Sherbrooke (travaillent, magasinent, développent leur vie sociale) et ne viennent que dormir dans le Haut-Saint-François (mentalité solidement ancrée).

Opportunités :

- Popularité et utilisation de plus en plus fréquente des réseaux sociaux pour faire la promotion des « bons coups » régionaux.
- Plus grande visibilité des régions par le biais d'émissions télévisuelles (La petite séduction, l'amour est dans le pré, etc.) à connotation rurale et agricole.

Menaces :

- Le faible revenu des ménages favorise l'achat des denrées alimentaires au plus bas prix (pas toujours produites localement).
- Le peu d'emplois payants offert sur le territoire, combiné à l'augmentation plus rapide du coût de la vie que des salaires, favorise l'incidence du nombre de personnes choisissant de travailler et de s'investir à Sherbrooke.



2^e objectif : Susciter l'intérêt de promoteurs et favoriser le démarrage de projets économiquement rentables.

Éléments considérés dans la définition de cet objectif :

Forces :

- Fort potentiel acéricole sur l'ensemble du territoire
- Grande présence naturelle des PFNL dans les secteurs fortement boisés

Faiblesses :

- Méconnaissance du Haut-Saint-François tant par les résidents qu'à l'extérieur de la MRC.
- 43% des entreprises agricoles ont un revenu brut, en 2010, inférieur à 50 000 \$.

Opportunités :

- Plusieurs cultures émergentes sont de mieux en mieux documentées au niveau de la production et de la rentabilité financière.
- Nouveaux débouchés pour des cultures à fort potentiel (productivité et rentabilité) dans des types de sols et un climat similaire au Haut-Saint-François (asclépiade, camerise, etc.).
- L'offre en capital de risque du FIRA s'améliore dans le temps.
- En attente de l'augmentation des quotas acéricoles (dossier à suivre)
- Nouveaux entrepreneurs en démarrage dans le secteur des PFNL (cueillette, transformation et vente)

Menaces :

- L'augmentation du prix des terres complique le démarrage d'entreprises agricoles en nécessitant des fonds de plus en plus grands pour faire l'acquisition de la terre.
- Le coût des intrants et des frais fixes augmente plus vite que les marges bénéficiaires sur les produits. Dès le démarrage, les entreprises doivent de plus en plus avoir « les reins solides » (plus de liquidités).
- Les institutions financières, par leur obligation de rendements élevés sur investissement, sont de plus en plus « frileux » à investir dans le démarrage de nouveaux projets agricoles.



3^e objectif : Favoriser l'occupation dynamique et optimale du territoire.

Éléments considérés dans la définition de cet objectif :

Forces :

- Proximité géographique de Sherbrooke et de Drummondville.
- Coûts des terres et des résidences considérées comme étant « plus abordables » qu'à Sherbrooke.
- Paysages décrits comme étant « enchanteurs ».
- Présence d'attraits touristiques naturels et paysagers.
- Article 59 en vigueur.
- MRC réputée pour ses activités saisonnières (chasse, motoneige, cyclotourisme, randonnée pédestre, etc.).
- Importance du réseau hydrographique.

Faiblesses :

- La couverture du service « Internet haute vitesse » n'est pas uniforme sur l'ensemble du territoire.
- Les contraintes liées à l'étiquette « bassin versant dégradé » sont considérées comme un obstacle important par plusieurs agriculteurs.
- Très peu de producteurs serricoles.
- Diminution de 55 % des superficies fruitières.
- Activités d'autocueillette et de transformations agroalimentaires peu développées dans la région.
- Seulement 16 % des entreprises agricoles font aussi de l'agrotourisme.

Opportunités :

- Développement de routes récréotouristiques pouvant générer de l'achalandage aux entreprises ayant un volet agrotouristique.
- Présence d'un aéroport en développement.
- Présence de Valoris à Bury.
- Prise de conscience collective de l'importance de la qualité du territoire agricole et de la ruralité.

Menaces :

- Relations parfois difficiles entre les différents organismes et décideurs en lien avec le développement territorial.
- Spéculation immobilière active sur le territoire
- Perception négative des activités forestières traditionnelles par le grand public
- Perception négative par les citoyens de la production porcine (21,4 M\$), de l'élevage avicole (4,49 M\$) et des grandes cultures.
- La diminution de la production de bovins de boucherie et de bovins laitiers à un impact négatif sur la qualité des paysages.
- Dévitalisation

8- Plan d'action

Une fois le diagnostic complété, un forum consultatif a été organisé afin de consulter les intervenants, les producteurs agricoles et forestiers ainsi que les citoyens. L'objectif du Forum était de permettre aux différents groupes de proposer leurs idées d'actions pour atteindre les objectifs définis lors du diagnostic. Plus de 130 personnes ont pris part à cet événement, dont plus de la moitié étaient des producteurs. Tout au long du Forum, des animateurs de tables avaient le mandat de prendre en note tous les commentaires et suggestions des participants. Le plan d'action est basé sur les idées issues des différents ateliers de travail effectués par le comité directeur et les différents comités techniques ad hoc. De plus, les propositions recueillies lors du Forum ont été analysées par les différents comités afin de compléter et de bonifier le plan d'action.

Le plan d'action se détaille en trois volets :

- 1- Mise en place et organisation de la structure d'intervention
- 2- Soutien à la production et aux producteurs
- 3- Démarches promotionnelles pour la mise en valeur de la synergie du milieu

Afin de développer la zone verte et créer des emplois, la première étape consiste à s'assurer d'avoir les ressources humaines et matérielles (financières en autres) pour mener à bien les projets. La concertation, développée tout au long de la rédaction du PDZA, doit pouvoir continuer de mobiliser tous les acteurs du milieu autour de la mise en œuvre. Les outils dont les intervenants ont besoin pour être efficaces doivent aussi être en place et accessibles. Une fois tout cela réglé, les intervenants seront outillés adéquatement pour amorcer la mise en œuvre des projets. Le soutien à la production et aux producteurs est principalement concentré sur les besoins matériels et organisationnels des producteurs. La mise en marché des produits ainsi que l'efficacité en gestion sont des aspects importants pour le développement de l'agriculture et la foresterie sur l'ensemble du territoire. Lorsque le secteur économique de l'agriculture et celui de la foresterie seront stabilisés et qu'une croissance sera possible et observée, les actions de valorisation des initiatives accomplies avec succès pourront être mises en place.

En lisant le plan d'action, il est important de comprendre qu'à l'intérieur d'un même volet, les actions peuvent être travaillées parallèlement. Les actions n'ont pas été inscrites en ordre priorité de réalisation. C'est plutôt un inventaire des actions à mener à l'intérieur d'une certaine période.



Plan d'action 2017-2022

Projet	Réalisé par	Partenaires	Échéance de la mise en œuvre	Financé par	Fréquence d'investissement des coûts récurrents	Estimation des coûts récurrents	Coût de démarrage
Organisation des interventions dites "terrain"							
Phase 1 - Compléter d'ici moins de 12 mois							
Mettre en place un comité de suivi au PDZA	MRC	CLD, UPA, Chambre de commerce HSF, MAPAQ...	2016		en fonction du mandat	RH	RH
Créer une table de concertation "agricole, agroforestière et forestière" (incluant le volet transformation)	MRC	MAPAQ, CLD, SADC, UPA, CIBLE, ...	2016	Membres	selon fréquence des rencontres	RH	RH
Embaucher une "ressource humaine" dédiée	CLD		2016	CLD, UPA...	annuel (maintien du poste)	Selon échelle salariale	RH
Adhérer au programme "Banque de terre" avec RH dédiée, en faire la promotion par le biais d'une "stratégie relève".	CLD	À déterminer en fonction du % de tâche de l'agent.	2016	MRC	annuel	3000 + RH	5 000
Création d'un guichet unique en format web 2.0	MRC	CDC pour réalisation technique	2016	MRC	annuel	5 000	5 000
Développer une "banque d'opportunités" complémentaire à la Banque de terre	SADC	CLD, UPA, Chambre de commerce HSF, ...	2018	SADC, MAPAQ, ...	annuel (incluant mise à jour)	RH	RH
Maintenir et bonifier le répertoire agrotouristique et le promouvoir via le guichet unique	SADC	UPA	2016	SADC	en continu		
Élaborer une stratégie complète pour encourager et soutenir l'établissement de la relève	CLD	MAPAQ, CLD, SADC, UPA, SYRAE, ...	2016	CLD			
Phase 2 - Commencer la mise en place d'ici 12 à 24 mois maximum							
Soutenir les initiatives des marchés publics locaux	CLD	UPA, MAPAQ, ...	2018		en continu	3 000	
Développer l'agrotourisme en l'arrimant à toute offre touristique en place et planifiée	CLD	CIBLE, Tourisme Cantons-de-l'Est, CACE, MAPAQ...	2018	CLD	en continu	RH	RH
Soutenir le développement et la diversification des abattoirs de la MRC	CLD	UPA, MAPAQ, ...	2018	CLD	en continu	RH	RH
Soutenir le développement de productions émergentes, notamment en régie biologique	CLD	Club agro, UPA, Cultur'innov, MAPAQ ...	2018		en continu		
Évaluer et soutenir les initiatives de partage de ressources humaines et matérielles (ex. CUMO, CUMA, etc.)	CLD	UPA, CTA, ...	2018		en continu	5000+RH	RH
Développer les capacités entrepreneuriales agricoles et forestières, notamment par des formations adaptées	CSHC	UPA, Club conseil, Club agro, ...	2018		en continu	RH	RH
Réviser la réglementation municipale et de la MRC ayant un lien avec l'agriculture et la foresterie.	MRC	Municipalités, UPA, MAPAQ	2019		ponctuel	RH	RH
Étudier les mesures fiscales afin d'inciter à la mise en valeur agricole et forestière	MRC	Municipalités	2018		ponctuel	RH	RH



Projet	Réalisé par	Partenaires	Échéance de la mise en œuvre	Financé par	Fréquence d'investissement des coûts récurrents	Estimation des coûts récurrents	Coût de démarrage
Organisation des interventions en communication							
En continu et prioritaire							
Connaître et promouvoir le poids économique de l'agriculture, de la foresterie et de l'agroalimentaire	UPA, SPBSQ,	MAPAQ	en continu		ponctuel		
Former et informer les élus et les citoyens concernant la mise en œuvre du PDZA	RH dédiée	UPA et CDC	en continu		en continu	RH	RH
Valoriser les produits et les métiers agricoles et forestiers	MRC	UPA, Journal HSF, ...	en continu		en continu	RH	RH
Commencer d'ici 24 à 36 mois ou selon l'avancement des actions prérequisées							
Faire la promotion des métiers agricoles et forestiers auprès des jeunes	UPA	CSHC, CJE	2020		ponctuel	RH	RH
Mettre en place un "Séjour exploratoire agricole"	CJE	RH dédiée, BdT, UPA, MAPAQ, FADQ	2020	CJE	annuel		
Promouvoir les actes de citoyenneté (bons coups) en lien avec l'agriculture et la foresterie	CDC	Journal HSF, municipalités, UPA	2021		en continu	1000+RH	
Organiser un concours photo pour mettre en valeur le territoire	CDC	UPA, SYRAE HSF	2021		ponctuel (1 fois par année)	RH	500 + RH
Maintenir et promouvoir la "Soirée reconnaissance" de la chambre de commerce en y intégrant les volets agricoles et forestiers	Chambre de commerce HSF	UPA, SYRAE HSF, Groupements forestiers, ...	2020		ponctuel (1 fois par année)	1000 + RH	1000 + RH
Évaluer certaines lois provinciales ayant un impact sur l'agriculture et la foresterie	MRC	Municipalités, UPA, ...	2021		ponctuel	RH	RH



Idéalement, l'ensemble des actions proposées pour la phase 1 devraient être complétées d'ici 12 mois après le début de la mise en œuvre.

Voici la liste détaillée de chacune des actions proposées. Notez que l'ordre n'indique pas la priorité de réalisation.

1.1- Créer une table de concertation agroalimentaire et forestière (incluant transformation)	
Axes correspondants au projet	1- Positionner la MRC en tant que leader en développement agricole et agroforestier. 3- Valoriser et occuper de manière dynamique le territoire agricole.
Objectifs correspondants au projet	1.2- Coordonner les actions de l'ensemble des acteurs des milieux agricoles et agroforestiers 3.1- Créer un sentiment d'appartenance et de fierté envers le milieu agricole et agroforestier de sa municipalité et de la MRC.
Description détaillée :	La composition des membres de la table ainsi que son mandat exact seront à définir. Les détails seront inscrits en annexe. Mandats : <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la nouvelle version du concept de « banque de terres » (coûts, fonctionnement, etc.) et valider la pertinence de l'adhésion suite à ces changements. • Autres mandats à déterminer



1.2- Embaucher une ressource humaine dédiée

Axes correspondants au projet :	1- Positionner la MRC en tant que leader en développement agricole et agroforestier.
	2- Planter et développer les entreprises agricoles, agroalimentaires et agroforestières sur l'ensemble du territoire.
	3- Valoriser et occuper de manière dynamique le territoire agricole
Objectifs correspondants au projet :	1.1- Obtenir la reconnaissance des secteurs agricoles, agroalimentaires et agroforestiers en tant que « poumons économiques » de la MRC.
	1.2- Coordonner les actions de l'ensemble des acteurs des milieux agricoles et agroforestiers
	2.1- Promouvoir, encourager et soutenir l'entrepreneuriat agricole et agroforestier.
	3.3- Favoriser l'occupation dynamique et optimale du territoire
Description détaillée :	<p>La ressource humaine dédiée aura plusieurs mandats; parmi eux, voici quelques exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rassembler les éléments démontrant que les secteurs agroalimentaires et forestiers constituent, par la qualité des projets qu'ils regroupent, un poumon économique, tel que défini dans le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi. • Rédiger une proposition de « stratégie relève ». • Animer une éventuelle table de concertation. • Soutenir la mise en place de tables filières actives. • Élaborer une stratégie de mise en valeur du potentiel de l'Article 59 et des terres disponibles. • Coordonner la mise en place du réseau de mentorat agricole, forestier et agroalimentaire. • Concerner le milieu de la formation pour favoriser la formation continue des producteurs agricoles, forestiers et des transformateurs. • Collaborer aux rencontres et ateliers entre producteurs et transformateurs organisés par les différents intervenants (CIBLE, etc.). • Participer à l'organisation d'évènements « grand public » pour assurer la visibilité et la valorisation du milieu agricole et forestier. • Superviser l'alimentation du guichet unique en contenu par les partenaires. • Tout autre mandat en lien avec la mise en œuvre du PDZA.



1.3-Adhérer au programme Banque de Terres (avec RH dédiée), en faire la promotion par la « stratégie relève »

Axes correspondants au projet	1- Positionner la MRC en tant que leader en développement agricole et agroforestier.
	2- Planter et développer les entreprises agricoles, agroalimentaires et agroforestières sur l'ensemble du territoire.
	3- Valoriser et occuper de manière dynamique le territoire agricole.
Objectifs correspondants au projet	1.3- Diffuser efficacement l'information mettant en valeur le potentiel entrepreneurial agricole et agroforestier du territoire.
	2.1- Promouvoir, encourager et soutenir l'entrepreneuriat agricole et agroforestier.
	3.2- Susciter l'intérêt de promoteurs et favoriser le démarrage de projets économiquement rentables.
	3.3- Favoriser l'occupation dynamique et optimale du territoire.
Description détaillée :	<p>Les nombreuses retombées de la présence d'une banque de terres dans une MRC sont de plus en plus documentées. Entre autres, le mode de fonctionnement du concept permet une meilleure préparation des candidats à l'établissement et plus grande pérennité des projets d'établissement, le tout appuyé par des statistiques sur l'évolution des maillages et des transferts. D'un point de vue économique, une meilleure planification des transferts permet d'éviter plusieurs démantèlements. Le projet permet aussi une valorisation et une création de richesses à partir d'actifs inutilisés. D'un point de vue social, le dynamisme de la banque de terres favorise la rétention des jeunes en région et l'attraction de nouvelles familles voulant exercer un métier agricole. Au moment de rédiger le plan, une réforme de la plateforme « banque de terre » est en cours. En attendant, il est recommandé d'utiliser le concept de « banques d'opportunité » (voir le modèle développé par la MRC de Coaticook). Lorsque la réforme sera complétée, une évaluation de la nouvelle formule du programme devra être faite afin d'en saisir le fonctionnement et en connaître les coûts. Le comité de suivi devra faire cette évaluation.</p>



1.4- Création d'un guichet unique en format web 2.0

Axes correspondants au projet	1- Positionner la MRC en tant que leader en développement agricole et agroforestier.
	2- Planter et développer les entreprises agricoles, agroalimentaires et agroforestières sur l'ensemble du territoire.
	3- Valoriser et occuper de manière dynamique le territoire agricole.
Objectifs correspondants au projet	1.2- Coordonner les actions de l'ensemble des acteurs des milieux agricoles et agroforestiers.
	1.3- Diffuser efficacement l'information mettant en valeur le potentiel entrepreneurial agricole et agroforestier du territoire.
	2.1- Promouvoir, encourager et soutenir l'entrepreneuriat agricole et agroforestier
	2.2- Soutenir les producteurs agricoles et agroforestiers dans la diversification de leurs revenus, leurs activités et leurs productions.
	2.3- Encourager l'acquisition de connaissances et de compétences, tant pour les producteurs et la relève que pour la main d'œuvre.
	2.4- Favoriser l'implantation et le développement des activités de transformation dans le domaine agroalimentaire et agroforestier.
	3.1- Créer un sentiment d'appartenance et de fierté envers le milieu agricole et agroforestier de sa municipalité et de la MRC.
Description détaillée :	<p>L'idée est de regrouper sur un site web (ayant une adresse facile à retenir) un maximum d'informations en lien avec l'agriculture, la foresterie et toutes les activités connexes à la zone verte à un seul endroit. Que ce soit pour faire la promotion de programmes de formation, de subventions, d'initiatives publiques ou privées générant de l'activité en zone verte, de politiques municipales d'établissement, de mise en valeur des friches, des paysages ou autre, le concept de guichet unique permettra de maximiser la visibilité de l'ensemble des opportunités présentes sur le territoire, autant pour les citoyens que les non-résidents de la MRC. Cette vitrine facilitera l'accès à l'information, augmentant ainsi l'attractivité du Haut-Saint-François. Une meilleure visibilité pourrait faciliter le travail des intervenants en développement du territoire et servir d'outil commun pour la diffusion d'un message fort, clair et uniforme. Le guichet unique servirait de plan de communication collectif pour l'ensemble de la MRC.</p>



1.5- Développer une « banque d'opportunités » complémentaire à la banque de terres	
Axes correspondants au projet	1- Positionner la MRC en tant que leader en développement agricole et agroforestier.
	2- Planter et développer les entreprises agricoles, agroalimentaires et agroforestières sur l'ensemble du territoire.
	3- Valoriser et occuper de manière dynamique le territoire agricole.
Objectifs correspondants au projet	1.3- Diffuser efficacement l'information mettant en valeur le potentiel entrepreneurial agricole et agroforestier de la MRC.
	2.2- Soutenir les producteurs agricoles et agroforestiers dans la diversification de leurs revenus, leurs activités et leurs productions.
	2.4- Favoriser l'implantation et le développement des activités de transformation dans le domaine agroalimentaire et agroforestier.
	3.2- Susciter l'intérêt de promoteurs et favoriser le démarrage de projets économiquement rentables.
Description détaillée :	Le concept de banque de terres ne permet pas de couvrir certains maillages. À titre d'exemple : un transformateur qui serait à la recherche de producteurs voulant s'engager pour l'approvisionnement d'une matière ne serait pas éligible au programme « banque de terres ». La MRC désirent permettre au milieu de « saisir l'ensemble des opportunités de développement et de croissance offertes » prévoit se doter d'un outil complémentaire où toutes offres ayant le potentiel de créer du dynamisme économique pourraient bénéficier d'une plus grande visibilité par le biais d'une vitrine web. Le modèle développé par la MRC de Coaticook devra être étudié.



1.6- Maintenir et bonifier le répertoire agrotouristique de la SADC et le promouvoir via le guichet unique.	
Axes correspondants au projet :	1- Positionner la MRC en tant que leader en développement agricole et agroforestier. 2- Planter et développer les entreprises agricoles, agroalimentaires et agroforestières sur l'ensemble du territoire. 3- Valoriser et occuper de manière dynamique le territoire agricole
Objectifs correspondants au projet :	1.3- Diffuser efficacement l'information mettant en valeur le potentiel entrepreneurial agricole et agroforestier de la MRC. 2.4- Favoriser l'implantation et le développement des activités de transformation dans le domaine agroalimentaire et agroforestier. 3.1- Créer un sentiment d'appartenance et de fierté envers le milieu agricole et agroforestier de sa municipalité et de la MRC.
Description détaillée :	Le répertoire agrotouristique est un outil dans lequel la SADC a déjà beaucoup investi. Des retombées ont déjà été constatées pour les entreprises participantes. L'outil commence à gagner en renommée et en popularité, d'où l'importance de le maintenir et de continuer à le bonifier. Ce guide répond au besoin de promotion du territoire, des produits et des métiers en lien avec l'agroalimentaire. Une collaboration entre la SADC et CIBLE pourrait être profitable aux producteurs agricoles.



1.7- Élaborer une « stratégie jeunesse » complète pour encourager et soutenir l'établissement de la relève.	
Axe correspondant au projet :	1- Positionner la MRC en tant que leader en développement agricole et agroforestier. 2- Planter et développer les entreprises agricoles, agroalimentaires et agroforestières sur l'ensemble du territoire. 3- Valoriser et occuper de manière dynamique le territoire agricole
Objectifs correspondants au projet :	1.1- Obtenir la reconnaissance des secteurs agricoles, agroalimentaires et agroforestiers en tant que « poumons économiques » de la MRC. 1.2- Coordonner les actions de l'ensemble des acteurs des milieux agricoles et agroforestiers 2.1- Promouvoir, encourager et soutenir l'entrepreneuriat agricole et agroforestier. 2.3- Encourager l'acquisition de connaissances et de compétences, tant pour les producteurs et la relève que pour la main d'œuvre. 3.1- Créer un sentiment d'appartenance et de fierté envers le milieu agricole et agroforestier de sa municipalité et de la MRC. 3.2- Susciter l'intérêt de promoteurs et favoriser le démarrage de projets économiquement rentables 3.3- Favoriser l'occupation dynamique et optimale du territoire
Description détaillée :	À définir. Fait partie du mandat estival de suivi du PDZA. Suggestions : Bourse locale d'établissement (BLÉ) Révision des critères au FLI et du programme « jeune entrepreneur » au CLD Promotion conjointe entre la banque d'opportunités et le séjour exploratoire



Phase 2 – Commencer la mise en place d’ici 12 à 24 mois maximum.

Les projets concernent principalement la mise en marché et la capacité de production et de gestion des entreprises agricoles et forestières.

2.1- Soutenir les initiatives des marchés publics locaux.	
Axe correspondant au projet :	2- Implanter et développer les entreprises agricoles, agroalimentaires et agroforestières sur l’ensemble du territoire.
Objectifs correspondants au projet :	2.2- Soutenir les producteurs agricoles et agroforestiers dans la diversification de leurs revenus, leurs activités et leurs productions
	2.3- Encourager l’acquisition de connaissances et de compétences, tant pour les producteurs et la relève que pour la main d’œuvre.
	2.4- Favoriser l’implantation et le développement des activités de transformation dans le domaine agroalimentaire et agroforestier
Description détaillée :	Il y a trois marchés publics en activité et un en démarrage sur le territoire du Haut-Saint-François. Les marchés publics sont un moyen de développer la mise en marché et susciter un achalandage supplémentaire aux kiosques à la ferme pour les producteurs agricoles. Dans le questionnaire envoyé aux citoyens, la difficulté d’identifier les produits locaux ainsi que la méconnaissance des productions et des lieux de vente ont été soulignées. Le principe même de marché public permet de répondre à ces deux besoins. Tenir un kiosque au marché public permet une visibilité supplémentaire aux entreprises. Cette visibilité, à moindre coût, peut aider les entreprises en démarrage. De plus, pour le développement de nouveaux produits, le marché public peut être utile pour tester de nouvelles recettes ou le prix que les clients sont prêts à payer pour un produit. L’expérience du marché public permet aux entrepreneurs de développer leurs compétences en service à la clientèle.



2.2- Développer l'agrotourisme en l'arrimant à toute offre touristique en place ou planifiée.

Axes correspondants au projet	<p>1- Positionner la MRC en tant que leader en développement agricole et agroforestier.</p> <p>2- Planter et développer les entreprises agricoles, agroalimentaires et agroforestières sur l'ensemble du territoire.</p> <p>3- Valoriser et occuper de manière dynamique le territoire agricole.</p>
Objectifs correspondants au projet	<p>1.2- Coordonner les actions de l'ensemble des acteurs des milieux agricoles et agroforestiers</p> <p>1.3- Diffuser efficacement l'information mettant en valeur le potentiel entrepreneurial agricole et agroforestier de la MRC.</p> <p>2.1- Promouvoir, encourager et soutenir l'entrepreneuriat agricole et agroforestier.</p> <p>2.2- Soutenir les producteurs agricoles et agroforestiers dans la diversification de leurs revenus, leurs activités et leurs productions.</p> <p>2.4- Favoriser l'implantation et le développement des activités de transformation dans le domaine agroalimentaire et agroforestier.</p> <p>3.1- Créer un sentiment d'appartenance et de fierté envers le milieu agricole et agroforestier de sa municipalité et de la MRC.</p> <p>3.2- Susciter l'intérêt de promoteurs et favoriser le démarrage de projets économiquement rentables.</p> <p>3.3- Favoriser l'occupation dynamique et optimale du territoire.</p>
Description détaillée :	<p>Actuellement, l'offre agrotouristique du territoire est très peu développée. Le Haut-Saint-François n'est pas une destination gourmande. Plutôt que de viser obtenir cette reconnaissance à court terme, il est plus facile d'arrimer ce volet aux offres touristiques déjà en place et planifiées. Le « Chemin des cantons » et la « Route des sommets » commencent à être reconnus. Suite à l'inauguration de la piste cyclable du Parc régional du marécage des Scots, les retombées commencent déjà à se faire ressentir. Le projet de piste cyclable « Québec central » est en cours de planification. L'annonce de kiosques de vente à la ferme dans les haltes prévues pourrait inciter les randonneurs à aller dépenser chez nos producteurs ou du moins acheter des produits locaux dans les commerces qu'ils fréquenteront pendant leur séjour. Ces initiatives touristiques, combinées à un circuit agrotouristique auraient le potentiel de générer un achalandage supplémentaire. La promotion conjointe de ces projets risque d'avoir un impact plus fort que chacun pris séparément.</p>



2.3- Soutenir le développement et la diversification des abattoirs régionaux.	
Axes correspondants au projet	2- Implanter et développer les entreprises agricoles, agroalimentaires et agroforestières sur l'ensemble du territoire. 3- Valoriser et occuper de manière dynamique le territoire agricole
Objectifs correspondants au projet :	2.1- Promouvoir, encourager et soutenir l'entrepreneuriat agricole et agroforestier. 2.2- Soutenir les producteurs agricoles et agroforestiers dans la diversification de leurs revenus, leurs activités et leurs productions. 3.2- Susciter l'intérêt de promoteurs et favoriser le démarrage de projets économiquement rentables. 3.3- Favoriser l'occupation dynamique et optimale du territoire
Description détaillée :	Les abattoirs régionaux répondent à différents besoins. Tous n'ont pas le même niveau d'accréditation. Les normes fédérales, provinciales et les abattoirs dits « de proximité » répondent à des besoins différents. Pour tous les types d'élevage, les frais de transport sont un facteur pouvant avoir une grande influence sur la rentabilité de l'entreprise. Le Haut-Saint-François ayant des terres propices aux pâturages et l'élevage animal étant fréquent sur le territoire, l'accès à des abattoirs est un enjeu important.



2.4- Soutenir le développement de productions émergentes, notamment en régie biologique.	
Axes correspondants au projet	1- Positionner la MRC en tant que leader en développement agricole et agroforestier. 2- Planter et développer les entreprises agricoles, agroalimentaires et agroforestières sur l'ensemble du territoire. 3- Valoriser et occuper de manière dynamique le territoire agricole
Objectifs correspondants au projet	1.2- Coordonner les actions de l'ensemble des acteurs des milieux agricoles et agroforestiers 2.1- Promouvoir, encourager et soutenir l'entrepreneuriat agricole et agroforestier. 2.2- Soutenir les producteurs agricoles et agroforestiers dans la diversification de leurs revenus, leurs activités et leurs productions. 3.2- Susciter l'intérêt de promoteurs et favoriser le démarrage de projets économiquement rentables. 3.3- Favoriser l'occupation dynamique et optimale du territoire
Description détaillée :	<p>Le développement de nouvelles cultures et de nouveaux cultivars peut permettre une diversification des productions sur l'ensemble du territoire. Une plus grande variété pourrait permettre de constituer une offre intéressante pour le développement de l'achat local. À titre d'exemple, pour viser un panier d'épicerie constitué à 75% de produits locaux et 25% de produits importés, il faut que l'offre soit diversifiée, de qualité et abordable. De plus, en sachant qu'il y a une tendance à développer les marchés publics, les producteurs auraient intérêt à rendre disponibles des produits qui soient complémentaires. L'expertise agronomique est développée à proximité du territoire. Pour favoriser l'établissement de nouveaux producteurs et la consolidation des entreprises existantes, le développement de productions émergentes peut être une avenue réalisable sur l'ensemble du territoire du Haut-Saint-François.</p>



2.5- Évaluer et soutenir les initiatives de partage de ressources humaines et matérielles (CUMO, CUMA, ...).

Axe correspondant au projet :	2- Implanter et développer les entreprises agricoles, agroalimentaires et agroforestières sur l'ensemble du territoire.
Objectifs correspondants au projet :	2.1- Promouvoir, encourager et soutenir l'entrepreneuriat agricole et agroforestier.
Description détaillée :	Les formules de Coopérative d'utilisation de machinerie agricole (CUMA) et d'utilisation de la main-d'œuvre (CUMO) peuvent avoir un impact positif tant sur des entreprises agricoles que forestières. Les CUMO pourraient permettre de convertir des emplois saisonniers et à temps partiel en emplois à l'année et à temps plein. De plus, l'amélioration des conditions (durée d'emploi, salaire, etc.) peut favoriser la rétention d'employés formés, qualifiés et appréciés des producteurs. Pour les CUMA, cette formule peut permettre à plusieurs petites entreprises d'être mieux outillées (gain de productivité ou de performance) sans augmenter leur endettement. L'accès à de la machinerie partagée peut aussi avoir une influence positive sur les démarrages et la relève d'entreprises.



2.6- Développer les capacités entrepreneuriales des producteurs, notamment par des formations adaptées et ciblées selon les besoins.

Axes correspondants au projet	<p>2- Planter et développer les entreprises agricoles, agroalimentaires et agroforestières sur l'ensemble du territoire.</p> <p>3- Valoriser et occuper de manière dynamique le territoire agricole</p>
Objectifs correspondants au projet	<p>2.1- Promouvoir, encourager et soutenir l'entrepreneuriat agricole et agroforestier.</p> <p>2.2- Soutenir les producteurs agricoles et agroforestiers dans la diversification de leurs revenus, leurs activités et leurs productions.</p> <p>2.3- Encourager l'acquisition de connaissances et de compétences, tant pour les producteurs et la relève que pour la main d'œuvre.</p> <p>3.2- Susciter l'intérêt de promoteurs et favoriser le démarrage de projets économiquement rentables.</p> <p>3.3- Favoriser l'occupation dynamique et optimale du territoire.</p>
Description détaillée :	<p>Selon le questionnaire envoyé aux agriculteurs lors de la phase « portrait » du PDZA, les principaux irritants/facteurs de stress seraient le volet administratif (paperasse) ainsi que la réglementation en lien avec la production. Plusieurs formations sont déjà offertes, mais la CSHC constate un faible taux d'inscription. Un arrimage doit être fait entre les formations offertes et les besoins/disponibilités des producteurs. Cet arrimage devra se faire non seulement pour les formations concernant l'aspect technique de leur travail, mais principalement sur celles spécifiques à la gestion.</p>



2.7- Réviser la réglementation municipale et de la MRC ayant un lien avec l'agriculture et la foresterie.	
Axe correspondant au projet :	3- Valoriser et occuper de manière dynamique le territoire agricole
Objectif correspondant au projet :	3.3- Favoriser l'occupation dynamique et optimale du territoire
Description détaillée :	Certaines règles datent de plusieurs années. Le contexte social et économique peut avoir changé depuis l'entrée en vigueur de ces règlements. La révision des règlements ayant un lien avec l'agriculture et la foresterie permettra la mise à jour de ceux-ci. L'adaptation aux nouvelles réalités de certains règlements pourrait avoir un impact positif sur l'entrepreneuriat agricole et forestier en simplifiant ou à tout le moins en clarifiant certains éléments.

2.8- Étudier les mesures fiscales afin d'inciter à la mise en valeur agricole et forestière du territoire.	
Axe correspondant au projet :	3- Valoriser et occuper de manière dynamique le territoire agricole
Objectif correspondant au projet :	3.3- Favoriser l'occupation dynamique et optimale du territoire
Description détaillée :	Par cette action, le comité souhaite favoriser la remise en culture des friches du territoire. L'étude de mesures fiscales a pour but de rechercher quels leviers économiques pourraient être utilisés pour inciter les propriétaires à revaloriser ces terres inexploitées.



En continu et de manière prioritaire tout au long de la mise en œuvre

3.1- Connaître et promouvoir le poids économique de l'agriculture, la foresterie et de l'agroalimentaire.

Axes correspondants au projet :	1- Positionner la MRC en tant que leader en développement agricole et agroforestier. 3- Valoriser et occuper de manière dynamique le territoire agricole
Objectifs correspondants au projet :	1.3- Diffuser efficacement l'information mettant en valeur le potentiel entrepreneurial agricole et agroforestier de la MRC. 1.4- S'assurer de la reconnaissance et du soutien des décideurs de tous les paliers envers le développement de l'agriculture et de l'agroforesterie. 3.1- Créer un sentiment d'appartenance et de fierté envers le milieu agricole et agroforestier de sa municipalité et de la MRC.
Description détaillée :	Les secteurs forestiers et agricoles sont en processus de mise à jour de leurs données concernant le poids économique de leurs activités respectives. Lorsque cette démarche sera complétée, il sera possible de mettre en contexte certains projets et d'évaluer les possibilités avec des comparatifs avec les autres secteurs. Des investissements importants sont régulièrement faits par les entrepreneurs agricoles et forestiers. Leur apport à l'économie du territoire pourra être mieux compris et plus facile à diffuser avec des données et statistiques à jour.



3.2- Former et informer les élus et les citoyens concernant la mise en œuvre du PDZA

Axes correspondants au projet	<p>1- Positionner la MRC en tant que leader en développement agricole et agroforestier.</p> <p>2- Planter et développer les entreprises agricoles, agroalimentaires et agroforestières sur l'ensemble du territoire.</p> <p>3- Valoriser et occuper de manière dynamique le territoire agricole.</p>
Objectifs correspondants au projet	<p>1.3- Diffuser efficacement l'information mettant en valeur le potentiel entrepreneurial agricole et agroforestier de la MRC.</p> <p>1.4- S'assurer de la reconnaissance et du soutien des décideurs de tous les paliers envers le développement de l'agriculture et de l'agroforesterie.</p> <p>2.1- Promouvoir, encourager et soutenir l'entrepreneuriat agricole et agroforestier.</p> <p>3.1- Créer un sentiment d'appartenance et de fierté envers le milieu agricole et agroforestier de sa municipalité et de la MRC.</p> <p>3.3- Favoriser l'occupation dynamique et optimale du territoire.</p>
Description détaillée :	<p>La mobilisation du milieu est au cœur de la réussite tant de l'élaboration du PDZA que de sa mise en œuvre. Les élus municipaux étant appelés à changer relativement régulièrement, la formation des nouveaux élus ainsi que le suivi auprès de ceux en place sont des éléments vitaux pour assurer la continuité ainsi que le maintien de l'engagement politique envers les partenariats et les projets développés dans le cadre du PDZA. Pour le volet citoyen, un suivi a été demandé de la part des participants au Forum consultatif. De plus, puisque le PDZA vise le développement de l'ensemble de la zone verte, et que celle-ci représente plus de 82% du territoire du Haut-Saint-François, l'ensemble des citoyens devra être mis à contribution pour en favoriser l'essor. L'information concernant la mise en œuvre des différentes actions sera nécessaire pour atteindre les objectifs.</p>



3.3- Valoriser les produits et les métiers agricoles et forestiers.

Axes correspondants au projet :	1- Positionner la MRC en tant que leader en développement agricole et agroforestier. 2- Planter et développer les entreprises agricoles, agroalimentaires et agroforestières sur l'ensemble du territoire. 3- Valoriser et occuper de manière dynamique le territoire agricole
Objectifs correspondants au projet :	1.2- Coordonner les actions de l'ensemble des acteurs des milieux agricoles et agroforestiers 1.3- Diffuser efficacement l'information mettant en valeur le potentiel entrepreneurial agricole et agroforestier de la MRC. 1.4- S'assurer de la reconnaissance et du soutien des décideurs de tous les paliers envers le développement de l'agriculture et de l'agroforesterie. 2.1- Promouvoir, encourager et soutenir l'entrepreneuriat agricole et agroforestier. 3.1- Créer un sentiment d'appartenance et de fierté envers le milieu agricole et agroforestier de sa municipalité et de la MRC. 3.2- Susciter l'intérêt de promoteurs et favoriser le démarrage de projets économiquement rentables.
Description détaillée :	<p>Pour la valorisation des produits agricoles, plusieurs initiatives sont déjà en cours sur le territoire. Entre autres, le CIBLE a développé la marque « Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est» et a lancé la marque « Créateur de souvenirs » afin d'accroître la visibilité des entreprises ayant des kiosques à la ferme, offrant de faire de l'autocueillette et faisant de la transformation agroalimentaire. Plutôt que de réinventer la roue, inciter les producteurs à participer à ce genre de mise en commun pour augmenter leur visibilité pourrait les aider à améliorer leurs ventes.</p>



Commencer d'ici 24 à 36 mois ou selon l'avancement des actions pré-requises

4.1- Faire la promotion des métiers agricoles et forestiers auprès des jeunes.

Axes correspondants au projet :	2- Planter et développer les entreprises agricoles, agroalimentaires et agroforestières sur l'ensemble du territoire. 3- Valoriser et occuper de manière dynamique le territoire agricole
Objectifs correspondants au projet :	2.1- Promouvoir, encourager et soutenir l'entrepreneuriat agricole et agroforestier. 2.3- Encourager l'acquisition de connaissances et de compétences, tant pour les producteurs et la relève que pour la main d'œuvre. 3.1- Créer un sentiment d'appartenance et de fierté envers le milieu agricole et agroforestier de sa municipalité et de la MRC. 3.2- Susciter l'intérêt de promoteurs et favoriser le démarrage de projets économiquement rentables.
Description détaillée :	Sur le territoire du Haut-Saint-François, le taux de décrochage scolaire est élevé. Beaucoup d'efforts ont été faits par différents intervenants et la situation s'est améliorée. Pour continuer dans la bonne voie, la valorisation des métiers agricoles et forestiers pourrait favoriser la persévérance scolaire. Les programmes d'alternance travail-étude, souvent proposés au DEP ainsi que les stages rémunérés au niveau collégial peuvent encourager les jeunes à terminer leurs études. Les métiers agricoles et forestiers sont souvent en tant que travailleurs autonomes. Les tâches et responsabilités sont très diversifiées. Une part du travail est physique et en plein air. Ces éléments peuvent être intéressants pour des jeunes qui sont peu attirés par le travail de bureau, à l'intérieur et à horaires fixes. De plus, pour favoriser le maintien des jeunes dans les milieux ruraux, l'agriculture et la foresterie peuvent leur permettre d'avoir un emploi, même s'ils sont éloignés des grands centres urbains. Les jeunes qui restent pour habiter les rangs participent au dynamisme des villages.



4.2- Mettre en place un « séjour exploratoire agricole et forestier ».	
Axes correspondants au projet :	1- Positionner la MRC en tant que leader en développement agricole et agroforestier. 2- Planter et développer les entreprises agricoles, agroalimentaires et agroforestières sur l'ensemble du territoire. 3- Valoriser et occuper de manière dynamique le territoire agricole
Objectifs correspondants au projet :	1.2- Coordonner les actions de l'ensemble des acteurs des milieux agricoles et agroforestiers 1.3- Diffuser efficacement l'information mettant en valeur le potentiel entrepreneurial agricole et agroforestier de la MRC. 1.4- S'assurer de la reconnaissance et du soutien des décideurs de tous les paliers envers le développement de l'agriculture et de l'agroforesterie. 2.1- Promouvoir, encourager et soutenir l'entrepreneuriat agricole et agroforestier. 3.1- Créer un sentiment d'appartenance et de fierté envers le milieu agricole et agroforestier de sa municipalité et de la MRC. 3.2- Susciter l'intérêt de promoteurs et favoriser le démarrage de projets économiquement rentables. 3.3- Favoriser l'occupation dynamique et optimale du territoire
Description détaillée :	<p>Le concept de séjour exploratoire est déjà connu. L'idée d'y ajouter une connotation agricole a déjà été essayée dans le Val-Saint-François. Deux options sont possibles : lors d'un séjour régulier, inviter des intervenants en lien avec l'agriculture et la foresterie à venir parler des opportunités présentes sur le territoire ; l'autre est d'organiser un séjour spécifiquement agricole et forestier, en collaboration avec la banque d'opportunité et/ou la banque de terres. Lors du séjour, les différents éléments de la stratégie jeunesse pourront être abordés avec des entrepreneurs potentiels sérieux dans leur démarche.</p>



4.3- Promouvoir les actes de citoyenneté (bons coups) en lien avec l'agriculture et la foresterie.

Axe correspondant au projet :	3- Valoriser et occuper de manière dynamique le territoire agricole
Objectif correspondant au projet :	3.1- Créer un sentiment d'appartenance et de fierté envers le milieu agricole et agroforestier de sa municipalité et de la MRC.
Description détaillée :	Pendant la démarche d'élaboration du PDZA, il y a eu trois parutions spéciales dans le Journal Haut-Saint-François. Le projet était de présenter, pour chacune des quatorze municipalités, une entreprise agricole ou forestière pour faire connaître les différentes productions et les métiers. Les commentaires reçus, tant des producteurs que des citoyens, démontrent l'enthousiasme des gens à découvrir leur territoire. L'appréciation de cette initiative a été soulignée par les participants au Forum consultatif du PDZA. Une reconduction du projet a d'ailleurs été recommandée par les participants. Un autre exemple est les journées portes ouvertes déjà organisées par l'UPA. Évènement très couru, les différents organismes œuvrant sur le territoire pourraient participer à la promotion conjointe de cet évènement.

4.4- Organiser un concours photo pour mettre en valeur le territoire.

Axe correspondant au projet :	3- Valoriser et occuper de manière dynamique le territoire agricole
Objectif correspondant au projet :	3.1- Créer un sentiment d'appartenance et de fierté envers le milieu agricole et agroforestier de sa municipalité et de la MRC.
Description détaillée :	Dans un but de mise en valeur du territoire, un concours photo aurait comme avantage d'intéresser les gens à attirer l'attention sur les paysages et la qualité de vie rurale de nos municipalités. Les meilleures photos pourront servir à garnir la vitrine web, qui sera utilisée comme plan de communication.



4.5- Maintenir et promouvoir la « soirée reconnaissance » de la chambre de commerce en y intégrant les volets agricoles et forestiers.

Axe correspondant au projet :	3- Valoriser et occuper de manière dynamique le territoire agricole
Objectif correspondant au projet :	3.1- Créer un sentiment d'appartenance et de fierté envers le milieu agricole et agroforestier de sa municipalité et de la MRC.
Description détaillée :	Les producteurs agricoles et forestiers sont aussi des travailleurs autonomes et des entrepreneurs. Ils ont leur place parmi les membres des chambres de commerce. Historiquement, très peu en sont membres. Un rapprochement entre les entrepreneurs agricoles et forestiers et ceux des autres domaines pourrait mener, entre autres, à des partenariats d'affaires ou à du mentorat. Cela pourrait aussi permettre d'entrevoir des opportunités d'affaires inexplorées jusqu'ici.

4.6- Évaluer certaines lois provinciales ayant un impact sur l'agriculture et la foresterie.

Axe correspondant au projet :	3- Valoriser et occuper de manière dynamique le territoire agricole
Objectif correspondant au projet :	3.3- Favoriser l'occupation dynamique et optimale du territoire
Description détaillée :	N'étant pas en mesure d'apporter directement des modifications aux lois provinciales pouvant avoir un impact sur l'agriculture et la foresterie, le comité directeur souhaite étudier certaines lois afin de décider des prises de position politique à adopter. Les recommandations et requêtes émises par le comité pourront être transmises à la Fédération québécoise des municipalités et cheminer au travers les différents paliers de l'appareil politique.



9- Annexes

9.1 Activités de promotion du PDZA

Afin d'aller à la rencontre des citoyens et de mieux faire connaître le PDZA, plusieurs présentations ont été faites lors d'évènements ayant eu lieu un peu partout sur le territoire. Voici la liste des principaux évènements où la coordonnatrice était sur place pour faire la promotion du projet et répondre aux questions du public.

23 avril 2015 : En collaboration avec l'UPA du Haut-Saint-François, conférence sur la structure d'un PDZA et présentation des différentes étapes auprès des producteurs agricoles.

26 septembre 2015 : Conférence sur l'avancement du PDZA et tenue d'un kiosque d'information à l'occasion de la « Fête des récoltes » de Sawyerville.

16 janvier 2016 : Présentation du PDZA aux participants du Séjour exploratoire du Carrefour jeunesse-emploi du Haut-Saint-François

28 janvier 2016 : Présentation sur l'importance de l'implication de la relève agricole pendant le processus d'élaboration du PDZA d'une MRC lors de la « Journée en démarrage et transfert d'entreprise agricole », au Centre communautaire Élie-Carrier à Coaticook

20 février 2016 : Conférence sur l'avancement du PDZA et tenue d'un kiosque d'information à l'occasion de la « Fête des semences » de Sawyerville.

30 mars 2016 : Forum consultatif du PDZA au Centre communautaire de Dudswell (secteur Marbleton)

3 cahiers spéciaux faisant la présentation des activités agricoles et forestières dans les 14 municipalités avec des entrevues et présentations d'entreprises issues de tous les secteurs d'activités ayant cours sur le territoire. (1^{er} cahier étant paru le 24 février, 2^e le 23 mars et 3^e le 18 mai 2016).



9.2 Le PDZA et les réseaux sociaux

Afin de rejoindre plus facilement la relève agricole et d'être plus accessible aux citoyens, un groupe Facebook dédié au PDZA a été créé. Il peut être consulté à l'adresse suivante :

<https://www.facebook.com/groups/328218370711961/>

The screenshot shows the Facebook interface for the group 'PDZA - MRC du Haut-Saint-François'. The top navigation bar includes the Facebook logo, the group name, and search options. The left sidebar contains navigation links for profile, favorites, news feed, messages, events, groups, and applications. The main content area features a cover photo with the PDZA logo and the text 'PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE MRC HAUT-SAINT-FRANÇOIS'. Below the cover photo are five small images representing different aspects of agriculture: a cow, a tree, a corn cob, a person working in a field, and a basket of vegetables. The page has 138 members and a recent post by Marie-France Chartrand welcoming members to the page and providing a website link. The page also includes a 'ACTIVITÉ RÉCENTE' section with a post from PDZA Haut Saint-François about a special issue in La Tribune.



9.3 Le PDZA dans les médias

Accueil > Régions du Québec > 05 Estrie

Profils de l'Estrie
Savourez l'Estrie
Réalisations
Dossiers régionaux
Journées d'information
Journal La Nouvelle agricole
Relève agricole
Agrotourisme
CUMA et CUMO
Services-conseils
Condamnations

Le Haut-St-François prend son élan!

Marie-France Chartrand
Coordonnatrice du PDZA du Haut-Saint-François

Le 15 janvier 2015, la MRC du Haut-Saint-François a entamé l'élaboration de son plan de développement de la zone agricole (PDZA).

Une idée faisait son chemin depuis un certain temps chez les élus : regrouper les actions menées par divers groupes pour favoriser le développement de la MRC. Puisque la zone agricole couvre 79 % de notre territoire, inviter, notamment, les propriétaires et les exploitants agricoles était essentiel pour assurer des retombées dans les hameaux et les cœurs villageois. L'outil le plus accessible pour une véritable concertation s'est avéré un PDZA.

Le PDZA sera basé sur la consultation : rencontres publiques, sondage auprès des producteurs et des partenaires, groupes de travail ou page Facebook. La forme que cette consultation prendra, tout comme les dates et lieux des événements, reste à préciser. La MRC espère la participation de personnes déterminées à porter des projets ou à prendre part au développement de leur communauté. Ouverture d'esprit, créativité, profils entrepreneuriaux, compétences et connaissances seront des facteurs importants de réussite.

La MRC veut tenir compte de la spécificité de son territoire. « Notre volonté est de ressortir de cet exercice avec un plan d'action mobilisateur, réaliste et permettant d'atteindre les objectifs de développement de notre MRC », affirme Nicole Robert, préfète de la MRC du Haut-Saint-François. Selon Noël Landry, président du comité directeur du PDZA et maire de Cookshire-Eaton, « il faut absolument que les agriculteurs, les transformateurs et toute autre personne porteuse d'un projet individuel ou collectif puissent obtenir l'information permettant de démarrer un projet concret et rentable ».



Lancement du PDZA du Haut-Saint-François

Valéry Martin, conseillère aux communications

Le 15 février dernier, les intervenants du milieu agricole et de la Municipalité régionale de comté (MRC) du Haut-Saint-François ont procédé au lancement officiel de la démarche de Plan de développement de la zone agricole (PDZA).



La zone agricole occupe une grande superficie du territoire du Haut-Saint-François. En planifiant adéquatement son développement, il sera possible de créer des emplois et d'enrichir les municipalités en permettant le maintien et l'établissement des familles dans la région.

L'agriculture, la foresterie et les domaines connexes jouent un rôle important dans la société. Un bon PDZA va permettre de bien identifier et diagnostiquer les forces et faiblesses du secteur.

Les producteurs seront éventuellement sollicités pour participer à un sondage qui aidera à préciser les orientations du Plan. L'UPA-Estrie et l'UPA du Haut-Saint-François participent activement au processus et **vous encouragent fortement à vous exprimer afin que les résultats répondent à vos préoccupations et vos attentes.**

Notons que l'Estrie compte maintenant quatre MRC ayant entamé ou terminé leurs démarches de PDZA.





Par Jean-Claude Vézina
info@journalhsf.com

Mercredi, 6 mai 2015

Mise en valeur et développement durable

J'aime Partager 5 Tweeter



Imprimer



Envoyer



Réunies au Centre culturel d'East Angus, une cinquantaine de personnes, majoritairement des agriculteurs, ont assisté aux présentations de François Thomas, responsable de l'aménagement pour l'UPA Estrie et Marie-France Chartrand, coordonnatrice pour le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC du Haut-Saint-François. Informations générales, attentes du PDZA et distribution d'un sondage ont occupé la soirée. Les objectifs de cette mise en commun des citoyens du territoire portent sur les façons de s'y prendre pour développer et majorer les retombées économiques des terres destinées à l'agriculture et à la foresterie. La MRC veut favoriser le développement d'entreprises pour transformer sur place en deuxième et troisième sous-production les matières premières. Elle espère que l'agrotourisme trouvera sa niche comme moteur de revenus pour la région.

Lors de cette rencontre, les cultivateurs ont reçu un questionnaire pour identifier les forces et les faiblesses de travaux agraires sur le territoire. On souhaite connaître leurs points de vue sur l'avenir de ce domaine d'activités dans la MRC. Le Haut-Saint-François est déjà reconnu au premier rang en Estrie pour l'aquaculture, l'élevage des bovins et des sapins de Noël, mais ce n'est pas suffisant pour en assurer la croissance. Elle est aussi la première en Estrie pour le nombre d'entreprises de transformation de viande, de volailles et de produits de l'érable. On mise cependant sur des idées créatrices pour proposer des actions à réaliser bientôt. D'autres rencontres permettront de prendre le pouls de la relève, des producteurs forestiers et de la population. « Il s'agit de planifier le développement des zones vertes pour en maximiser la production », décrivait Mme Chartrand.

La coordonnatrice du projet a présenté les objectifs que souhaite atteindre la MRC en rédigeant, en collégialité avec tous les intervenants, le futur Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Pour y arriver, M. Thomas a rappelé les grandes lignes de la Politique en matière de protection du territoire et des activités agricoles et la Loi sur la protection du territoire et des activités qui la concerne. Toute cette consultation vise à majorer les retombées économiques des terres destinées à la culture et la foresterie, plaiderait-il.

Bien que théoriques, les informations fournies par M. Thomas paraissaient familières aux fermiers. Quelques-uns ont questionné le présentateur, mais dans l'ensemble, ils semblaient bien connaître le domaine. Pour le morcellement des lots, certains usages sont permis. Pour le reste, des autorisations doivent être obtenues. La récupération des sols en friche a fait l'objet d'autres questions. Dix grands principes encadrent cette loi, confiait M. Thomas. Les résumés de ces droits et politiques, on peut se les procurer à la MRC, entre autres.

Le PDZA du Haut-Saint-François se définit comme la concertation de tous les acteurs pour mettre en valeur leur territoire, ce qui, outre les agriculteurs, la relève et les forestiers, concerne particulièrement les consommateurs, partie prenante du PDZA, comme en témoignait Mme Chartrand. Elle annonçait qu'elle distribuerait des questionnaires spécifiques auprès des trois derniers sous-peu. La consultation permettra de penser le développement de l'agriculture dans une optique durable. Les réponses des 4 sondages auxquels répondront les gens de la relève, de la foresterie, du public et des producteurs agricoles établis « détermineront des possibilités de développement », indique le document remis lors de la soirée.

Mme Chartrand rappelait que la connaissance du territoire et des activités reliées à la production de nourriture est essentielle pour aboutir à un plan d'envergure pertinent. Ces rencontres favorisent le dialogue entre tous les acteurs du milieu. Elles facilitent l'obtention de visées communes et des solutions pour le développement de l'agriculture. Le potentiel, par des actions concrètes, en serait magnifié.

Les réponses des quatre protagonistes qui en découleraient permettraient d'améliorer le mieux-être collectif. La valorisation des secteurs agricole et forestier aurait des impacts positifs sur la diversification de la production. Des modèles d'entrepreneuriat pourraient surgir de ces remue-méninges. L'offre de produits nouveaux pourrait interpeller les clients sans oublier les effets directs d'une mise en marché plus efficace. S'ajoute aussi l'agrotourisme. La 2e et 3e transformation s'avère un apport économique à développer tout comme la création d'emplois de qualité provenant d'entreprises en lien avec les zones vertes.

La MRC prévoit qu'en dix-huit mois, elle brossera un portrait réaliste des activités agricoles sur son territoire, qu'elle établira un diagnostic pour favoriser un développement basé sur une vision concertée sur le sujet. À partir de ces données, elle définira un plan d'action efficace et une mise en œuvre des propositions retenues pour le plus grand profit des exploitants et des consommateurs.

Dans le Haut-Saint-François, la zone agricole permanente occupe près de 80 % de l'espace. De cette portion, 25 % sont utilisés pour l'agriculture tandis que 70 % sont réservés pour les activités forestières. On estime à 5 % les cours d'eau, les lacs, les parcs, etc. en 2014. La MRC dénombrait 460 entreprises qui en vivent. Il s'agit d'un apport de 86,5 M\$.

Mme Chartrand indique que les sondages destinés aux agriculteurs et à la relève se trouvent en ligne en français et en anglais. Bien d'autres informations s'y retrouvent. On les découvre en visitant le site de la MRC sous l'onglet PDZA et sur le Facebook du PDZA du HSF.



PDZA du Haut-Saint-François : Fin de la première étape



Cookshire-Eaton, 9 septembre 2015. À l'occasion de la Fêtes des Récoltes de Sawyerville qui aura lieu le 26 et 27 septembre prochain, la MRC du Haut-Saint-François aura un kiosque d'information sur l'avancement de son Plan de Développement de la Zone Agricole (PDZA). Une conférence sera également présentée le samedi matin à cette occasion.

Dans le cadre des consultations publiques relatives au portrait, plusieurs prix de participation ont été tirés au sort parmi les nombreux répondants. La tablette électronique destinée aux producteurs agricole a été gracieusement offerte par la MRC. Le Syndicat de la Relève Agricole de l'Estrie (SYRAE) a également fourni une tablette pour les répondants du questionnaire dédié à la Relève agricole. Les municipalités de Bury, Cookshire-Eaton ainsi que Weedon ont également offert divers prix à leurs citoyens ayant répondu au questionnaire transmis par la poste au courant du mois de juin dernier. C'est grâce aux nombreux efforts déployés par le Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-François, au partenariat avec le SYRAE ainsi que la collaboration des municipalités que l'exercice de consultation a pu être mené à bien.

Le projet de PDZA, d'une durée de 18 mois, comporte 4 grandes étapes. L'étape du « portrait », première des quatre, sera terminée d'ici le début d'octobre. La prochaine étape, le « diagnostic », sera élaboré à partir du portrait. Il permettra d'établir les forces/faiblesses et de cerner les opportunités/menaces pour l'ensemble de la zone verte.

C'est grâce à la participation financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et du Centre local de développement du Haut-Saint-François que la MRC a pu rassembler le financement nécessaire pour se doter d'un PDZA. De plus, l'implication de l'entreprise Graymont, la Caisse Desjardins des Hauts-Boisés ainsi que la COOP des Cantons aura permis de bonifier les consultations publiques nécessaires à l'élaboration du portrait.

« Le portrait est exhaustif et permettra donc de poser un diagnostic précis de l'état de notre zone verte. Notre objectif ultime reste la création d'emplois de qualité à court et moyen terme. Avec un bon plan, nous serons en mesure de prioriser les interventions appropriées pour y arriver.», a affirmé Nicole Robert, préfet de la MRC du Haut-Saint-François.

« Beaucoup d'efforts ont été déployés pour obtenir un portrait de qualité. Avec une base solide, l'analyse ne pourra qu'en être bonifiée. La réalisation de projets économiquement viables et générateurs d'emplois aura un rôle déterminant pour l'avenir de nos municipalités», a mentionné Noël Landry, président du comité directeur du PDZA et maire de la ville de Cookshire-Eaton.

Sources et informations : Noël Landry Président du comité directeur du PDZA et Maire de Cookshire-Eaton

Copyright © 2015 CFLX - CFLX FM - La radio Communautaire de l'Estrie





Par Jean-Claude Vézina
info@journalhsf.com

Mercredi, 23 septembre 2015

Réponses au sondage PDZA



J'aime

Partager

3



Imprimer



Envoyer



Lors des consultations publiques pour définir le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) du Haut-Saint-François, Marie-France Chartrand, coordonnatrice du projet pour le HSF, a remis dernièrement deux prix à l'occasion d'un tirage au sort parmi les nombreuses réponses reçues.

Mario Bourgoïn, qui avait retourné son formulaire par la poste, et Caitlyn Aubin, par voie électronique, ont chacun accepté une tablette Samsung Galaxie, gracieuseté dans le premier cas de la MRC du HSF et du Syndicat de la relève agricole Estrie (SYRAE). M. Bourgoïn pratique l'agriculture tandis que Mme Aubin fait partie de la relève, elle qui a étudié en Gestion et technologies d'entreprises agricoles (GEEA).

Ce sondage a été réalisé dans l'optique d'une recherche entreprise pour définir le portrait de l'agriculture dans le Haut-Saint-François. Il avait été distribué aux agriculteurs, aux exploitants forestiers, aux jeunes de la relève et à la population de la MRC.

Noël Landry, maire de Cookshire-Eaton, président du comité directeur du PDZA, a considéré ce tirage comme un moyen d'encourager la participation des résidents et producteurs de la MRC à s'exprimer sur le sujet. « La réalisation de projets économiquement viables et générateurs d'emplois aura un rôle déterminant pour l'avenir de nos municipalités », a indiqué le président.

David Beauvais, représentant du SYRAE, sous l'égide de l'UPA, se réjouissait de voir les réponses de ces derniers. Il s'est dit surpris de constater que de jeunes citoyens, hors relève, ont manifesté leur intérêt pour l'agroalimentaire.

André Roy, président du Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec, faisait remarquer que la majorité des cultivateurs exploitaient sur leurs propriétés des zones boisées et c'est à ce titre qu'il est difficile de dissocier agriculture et foresterie. Pour sa part, Lynne Martel-Bégin, présidente du Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-François, n'en démord pas, l'agriculture est essentielle tant dans l'économie de proximité que pour la survie de l'humanité.

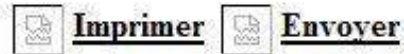
Mme Chartrand se réjouissait de l'initiative de Bury qui a imprimé des questionnaires bilingues pour sa population. Elle ajoutait que Weedon, Bury et Cookshire-Eaton avaient pris l'initiative de faire des tirages pour leur propre population. Lors de la Fête des récoltes qui aura lieu à Cookshire-Eaton, secteur Sawyerville, le 26 septembre prochain, elle y tiendra kiosque et donnera une conférence pour présenter les statistiques complètes du sondage sur le PDZA.



Jean-Claude Vézina Par Jean-Claude Vézina
info@journalhsf.com

Mercredi, 23 septembre 2015

Harvest Festival in Sawyerville



This year the Harvest Festival will offer a rich and varied edition, full of information of an undeniable quality. It's in Sawyerville, part of Cookshire-Eaton. Stimulating activities are planned for all day Saturday, September 26, in three locations - the Sawyerville Hotel, the Community Centre, and the Community Garden.

The activities begin at 8:30 a.m. with a registration period and the opening of the kiosks. At 9 a.m., workshops and presentations on different topics begin. For example, at 9:15 a.m. at the Community Centre, Marie-France Chartrand will present data on the status of the Development Plan for the Agricultural Zone (PDZA) of the Haut-Saint-François, and the results of a survey of farmers, forestry workers, youth and the population in general, all concerned about the future of agriculture. Once completed, the PDZA will paint an "exhaustive portrait and permit us to give a precise diagnosis of the state of our green zone," said Nicole Robert, the MRC's Reeve. A presentation by Lucie Brown, agriculturalist, about berries and nuts will follow that of Chartrand.

At 10:30 a.m. at the Sawyerville Hotel, Gabriel Grenier will offer a look at forestry past, present and future, while Anny Schneider, accredited herbal therapist and author, will share the sum of her long experience with a pharmacy-garden. In the afternoon, she will lead an excursion to collect medicinal wild plants. The art of constructing a bread oven promises to be a very interesting presentation. It is offered by Jean-Claude Ramet, specialist in the field. Other presenters will share their expertise in honey, tonics and syrups, and in the cultivation of mushrooms on logs. Vendors at kiosks will offer their products at all three locations - the Hotel, the Community Centre, and the Community Garden. A public market will be at the Community Garden for the entire day, offering harvest treasures from local producers and those from away.

Yoga and stories for children will take place at the Waterfall Park across the bridge. At the library, Ann Rothfels will tell a story in both English and French. An "intimate" concert by Carole Vincelette, accompanied by Ali Labelle, will close the evening.

A very promising harvest festival, premiering a program that is rich in excellent presentations!



PLAN DE DÉVELOPPEMENT
DE LA ZONE AGRICOLE

Au cœur du développement économique

CHRISTINE BUREAU
christine.bureau@latribune.qc.ca

COOKSHIRE — De plus en plus de MRC se lancent dans le processus d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Le Haut-Saint-François n'y fait pas exception. Ce qui le distingue toutefois, c'est sa volonté d'utiliser les

résultats pour servir au développement économique de l'ensemble du territoire.

« Ce qui est spécifique au Haut-Saint-François, comparativement aux autres PDZA, c'est notre volonté de vouloir créer des emplois à court terme, mais en gardant une vision à long terme. On a comme idée de développer des opportunités d'affaires », explique la coordonnatrice du PDZA à la MRC, Marie-France Chartrand.

Développer des opportunités d'affaires peut être par exemple de réussir à attirer un commerce de distribution, un vétérinaire ou un détaillant de machineries agricoles. « L'agriculture est au cœur du PDZA, mais il y a tous les gens qui gravitent autour, qu'ils soient en ville ou en campagne, dans la zone verte ou non, qu'ils soient zonés industriel ou commercial », souligne-t-elle.

C'est pour cette raison qu'une grande diversité de gens ont été inclus dans le processus du PDZA. Autour de la table de discussions, il y a des représentants du monde municipal, du gouvernement, de l'Union des producteurs agricoles (UPA), du Syndicat de la relève agricole de l'Estrie, du monde forestier — une autre particularité du Haut-Saint-François —, des gens d'affaires et des citoyens.

C'est d'ailleurs cette diversité qui

plaît à la présidente locale de l'UPA du Haut-Saint-François, Lynne Martel-Bégin. « On a l'occasion de réfléchir à tout ça ensemble au lieu de travailler en silo », lance-t-elle « sans jeu de mots ».

À L'ÉTAPE DU DIAGNOSTIC

Une des premières étapes dans l'élaboration du PDZA a été de sonder les citoyens, producteurs agricoles ainsi que la relève. Chez les producteurs, le taux de réponse a été de 42 %. Un portrait a été tiré de ces réponses ainsi qu'à partir de statistiques recueillies au ministère de l'Agriculture et ailleurs.

Le défi est maintenant d'établir un diagnostic. Un comité s'occupera d'abord de débroussailler le dossier, avant que soient organisés des rencontres ainsi qu'un forum ouvert au public. Enfin, ce sera la mise sur pied du plan d'action.

Autant Lynne Martel-Bégin que Marie-France Chartrand se refusent à prédire les enjeux qui seront inscrits dans le PDZA. Elles préfèrent laisser parler les informations qu'elles ont recueillies. « Ce qu'on a entendu chez les MRC qui ont fait un PDZA, c'est qu'ils ont eu d'agréables surprises. Dans le Haut-Saint-François, par exemple, on pense qu'on a beaucoup de terres en friche parce qu'on les voit, qu'on a les deux pieds dedans, mais peut-être qu'on en a pas tant que ça. C'est ce qui est intéressant avec le PDZA. On va savoir où sont les besoins, l'état de la situation », fait valoir Mme Bégin.

Même son de cloche du côté de Mme Chartrand. « L'idée qu'on se fait de l'agriculture chez nous et ce que les chiffres disent, c'est parfois contradictoire. C'est ça l'importance du diagnostic », rappelle-t-elle.

Les consultations publiques découlant du PDZA auront lieu vers la mi-février. La démarche se terminera quant à elle en juillet prochain, après 18 mois de travail.



JOURNAL LE HAUT-SAINT-FRANÇOIS /

La une



Par Jean-Claude Vézina
info@journalhsf.com

Mercredi, 6 avril 2016

Forum consultatif sur le PDZA dans le HSF

J'aime Partager Tweeter



Imprimer



Envoyer



« On ne pouvait s'attendre à mieux ! », s'est exclamé Noël Landry, président du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC du Haut-Saint-François. « Toutes les couches de la société [de la MRC] y étaient, élus, producteurs, population et grandes entreprises », ajoutait-il. M. Landry tenait à souligner l'apport des quelque cent trente personnes qui se sont présentées au forum consultatif qui s'est déroulé à Dudswell.

« Elles ont toutes participé aux différents axes en se mélangeant. Il y avait de la coopération. Les discussions étaient équitables. Les prises de position générale ont été unanimes, qui portaient sur les trois grands axes du forum », déclarait-il sans ambages. Le président rapportait même qu'Alain Roy, directeur régional du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, lui aurait confié que « tous les projets qui vont sortir du PDZA vont être priorités au MAPAQ. »

M. Roy rappelait que le PDZA a été lancé il y a quelques années. « Chaque MRC se projette dans la reconnaissance de son importance [celle de la zone agricole]. » L'apport d'un budget de 100 000 \$, dont 40 000 \$ proviennent du MAPAQ, et le solde, de la MRC, permet la réalisation de ce plan sur une période de 18 mois. Toutes les régions du Québec sont consultées. « On va collectiviser les informations, les milieux se prennent en main pour augmenter les données des différents ministères », confiait-il. Agréablement surpris, il a constaté la mobilisation des gens de la MRC. « Ils y croient, on va les accompagner dans la diversification, la consolidation, le développement de l'agrotourisme et des cultures émergentes, entre autres », résumait-il.



9.4 Fiches récapitulatives

9.4.1 MRC du Haut-Saint-François

MRC du Haut-Saint-François

*Les (%) indiquent la valeur par rapport à l'Estrie

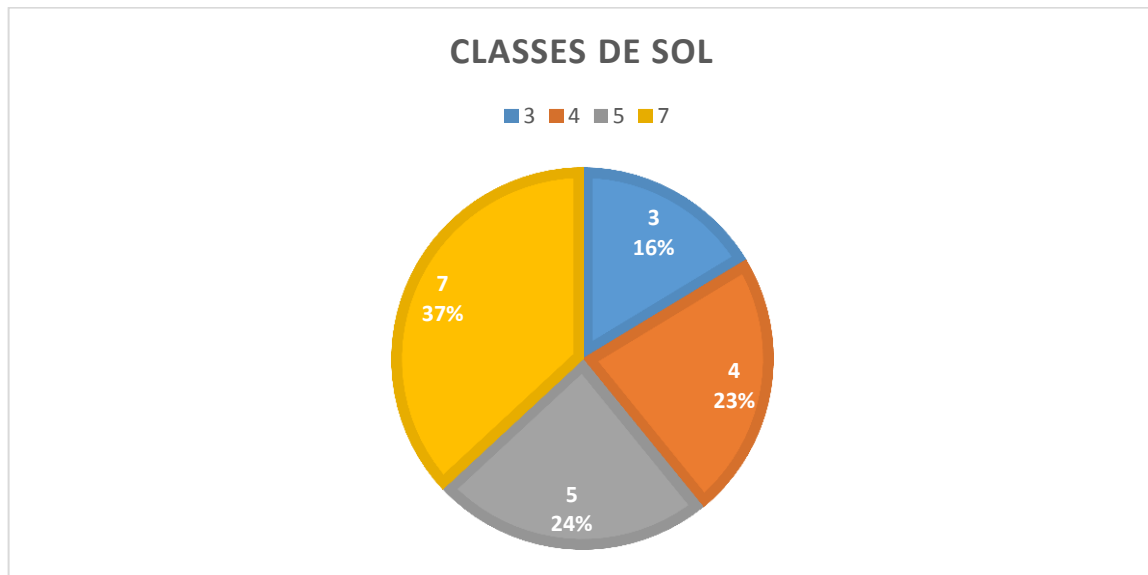
Population : 22 697 habitants (7,3 %)

Nombre d'entreprises agricoles : 475

Superficie totale : 227 163 hectares (22,3 %)

Nombre d'exploitants forestiers : 833

Friches dans la MRC : 2 215 ha



Principales productions agricoles (fréquence)

1^{ère} : Bovins de boucherie

2^e : Acériculture

3^e : Fourrages, céréales/protéagineux et grains

Zone de rusticité

4b à 4a

Relève agricole : Les municipalités où la relève s'établit le plus sont : Cookshire, Newport et Bury

Valeurs foncières moyennes

Agricole : 3 334 \$/ha

Forestier : 2 878 \$/ha

Ascot Corner

*Les (%) indiquent la valeur par rapport à la MRC

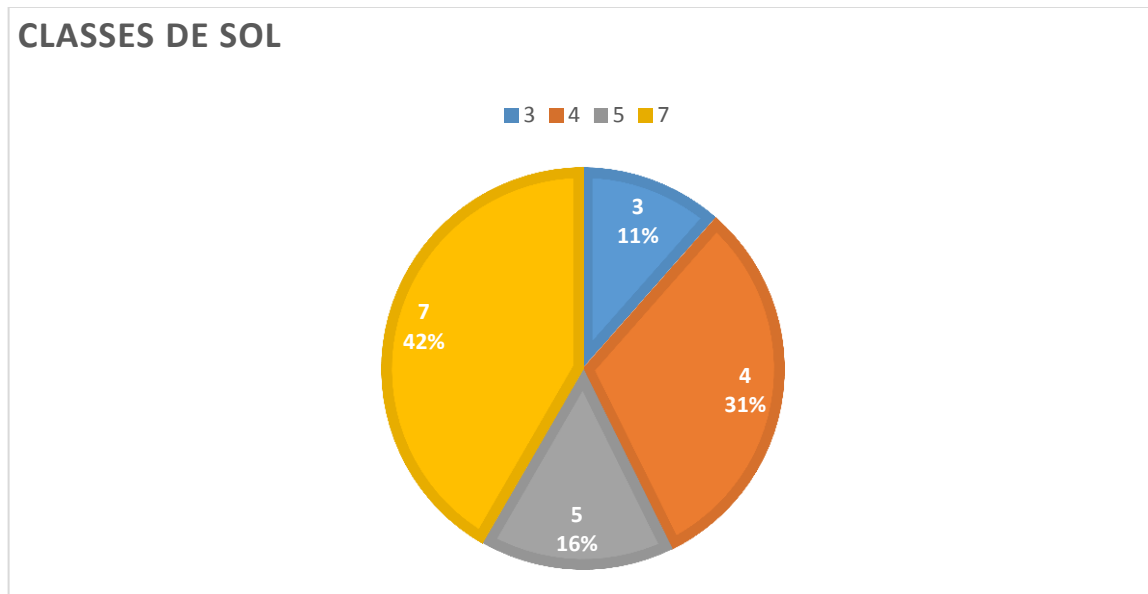
Population : 3 150 habitants (13,9%)

Nombre d'entreprises agricoles : 13

Superficie totale : 8 363 hectares (3,7%)

Nombre d'exploitants forestiers : 46

Friches : 105 ha



Principales productions agricoles (fréquence)

1^{ère} : Bovins de boucherie (et fourrages)

2^e : Fruits divers, légumes frais et grains

3^e : Acériculture, horticulture ornementale

UTM et degrés-jour

2 400 UTM

Relève agricole : En moyenne, 6% de la relève agricole de la MRC s'établit dans cette municipalité.

Valeurs foncières moyennes

Agricole : 3 874 \$/ha

Forestier : 4 271 \$/ha



9.4.3 Bury

Bury

*Les (%) indiquent la valeur par rapport à la MRC

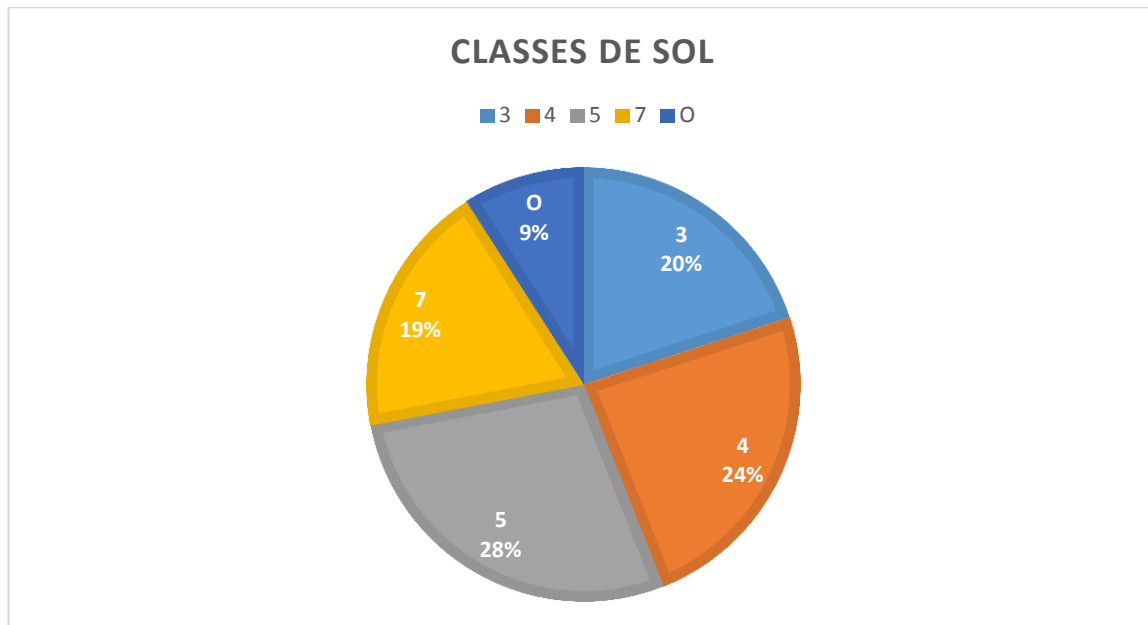
Population : 1 241 habitants (5,5 %)

Nombre d'entreprises agricoles : 50

Superficie totale : 23 389 hectares (10,3 %)

Nombre d'exploitants forestiers : 92

Friches : 282 ha



Principales productions agricoles (fréquence)

1^{ère} : Bovins de boucherie (et fourrages)

2^e : Acériculture

3^e : Horticulture ornementale

UTM et degrés-jour

2 250 UTM

Relève agricole : Environ 11% de la relève agricole de la MRC s'établit dans cette municipalité.

Valeurs foncières moyennes

Agricole : 2 986 \$/ha

Forestier : 2 435 \$/ha



Chartierville

*Les (%) indiquent la valeur par rapport à la MRC

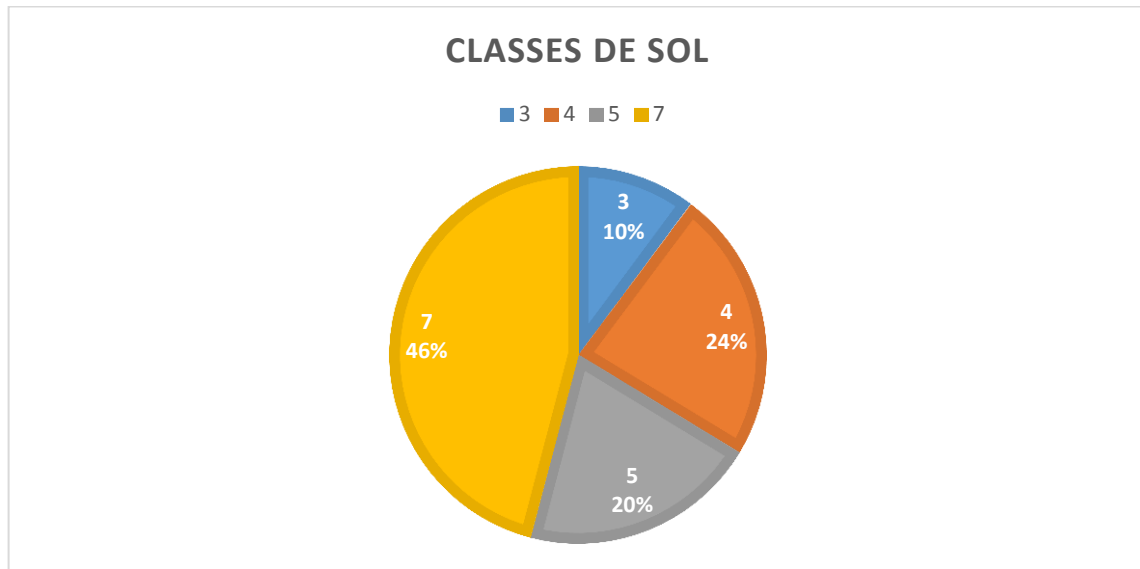
Population : 304 habitants (1,3 %)

Nombre d'entreprises agricoles : 13

Superficie totale : 14 166 hectares (6,2 %)

Nombre d'exploitants forestiers : 76

Friches : 31 ha



Principales productions agricoles (fréquence)

1^{ère} : Acériculture

2^e : Fourrages

3^e : Bovins de boucherie et aquaculture

UTM et degrés-jour

2 100 UTM

Relève agricole : En moyenne, 2% de la relève agricole de la MRC s'établit dans cette municipalité

Valeurs foncières moyennes

Agricole : 2 959 \$/ha

Forestier : 2 127 \$/ha



Cookshire-Eaton

*Les (%) indiquent la valeur par rapport à la MRC

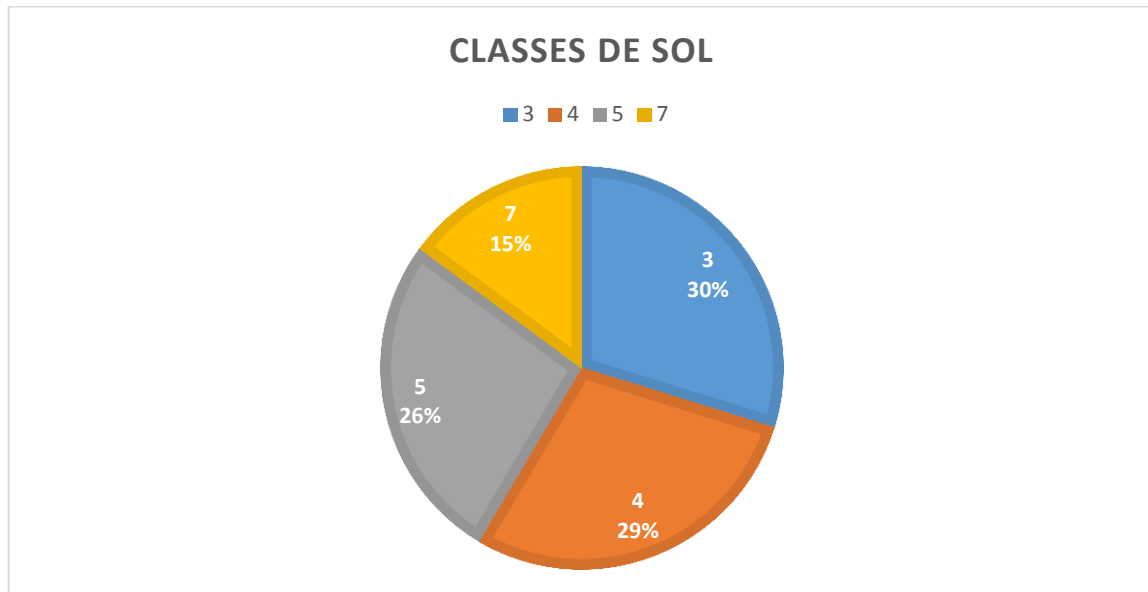
Population : 5 335 habitants (23,5 %)

Nombre d'entreprises agricoles : 127

Superficie totale : 29 619 hectares (13,0 %)

Nombre d'exploitants forestiers : 165

Friches : 585 ha



Principales productions agricoles (fréquence)

1^{ère} : Bovins de boucherie et fourrages

2^e : Bovins laitiers/production laitière et grains

3^e : Acériculture

4^e : Porcs

5^e : Horticulture ornementale

6^e : Volaille (poulets et dindons)

UTM et degrés-jour

2 350 UTM

Valeurs foncières moyennes

Agricole : 3 567 \$/ha

Forestier : 3 250 \$/ha

Relève agricole : En moyenne, 28% de la relève agricole de la MRC s'établit dans cette municipalité



Dudswell

*Les (%) indiquent la valeur par rapport à la MRC

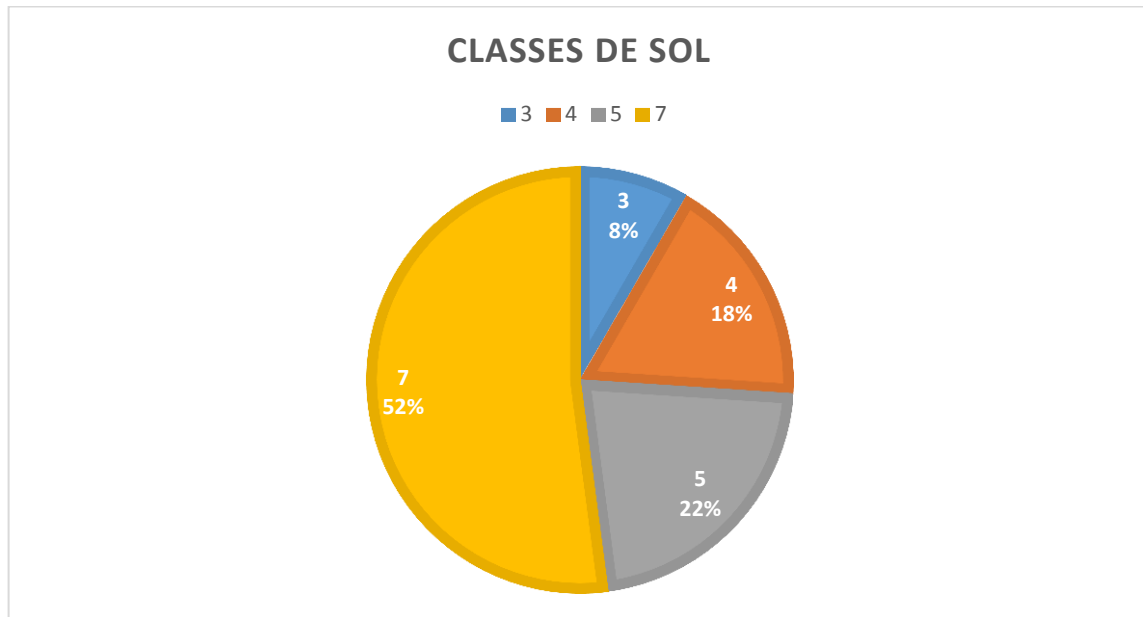
Population : 1 770 habitants (7,8 %)

Nombre d'entreprises agricoles : 38

Superficie totale : 21 876 hectares (9,6 %)

Nombre d'exploitants forestiers : 77

Friches : 402 ha



Principales productions agricoles (fréquence)

1^{ère} : Bovins de boucherie

2^e : Fourrages

3^e : Acériculture

UTM et degrés-jour

2 250 UTM

Relève agricole : En moyenne, 5% de la relève agricole de la MRC s'établit dans cette municipalité

Valeurs foncières moyennes

Agricole : 3 219 \$/ha

Forestier : 2 583 \$/ha



East Angus

*Les (%) indiquent la valeur par rapport à la MRC

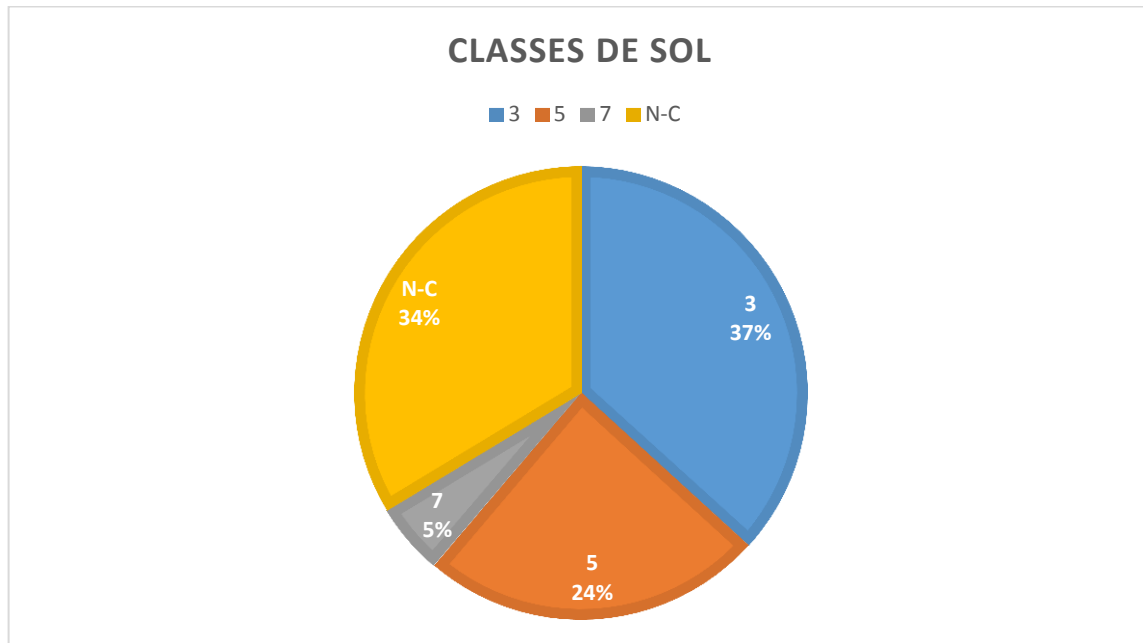
Population : 3 852 habitants (17,0 %)

Nombre d'entreprise agricoles : 2

Superficie totale : 784 hectares (0,3 %)

Nombre d'exploitants forestiers : 3

Friches : 0 ha



Principales productions agricoles (fréquence)

1^{ère} : Laitier

2^e : Fourrages

UTM et degrés-jour

2 300 UTM

Relève agricole : Il n'y a, en moyenne, aucune relève agricole qui s'établit dans cette municipalité

Valeurs foncières moyennes

Agricole : 4 514 \$/ha

Forestier : 6 054 \$/ha



9.4.8 Hampden

Hampden

*Les (%) indiquent la valeur par rapport à la MRC

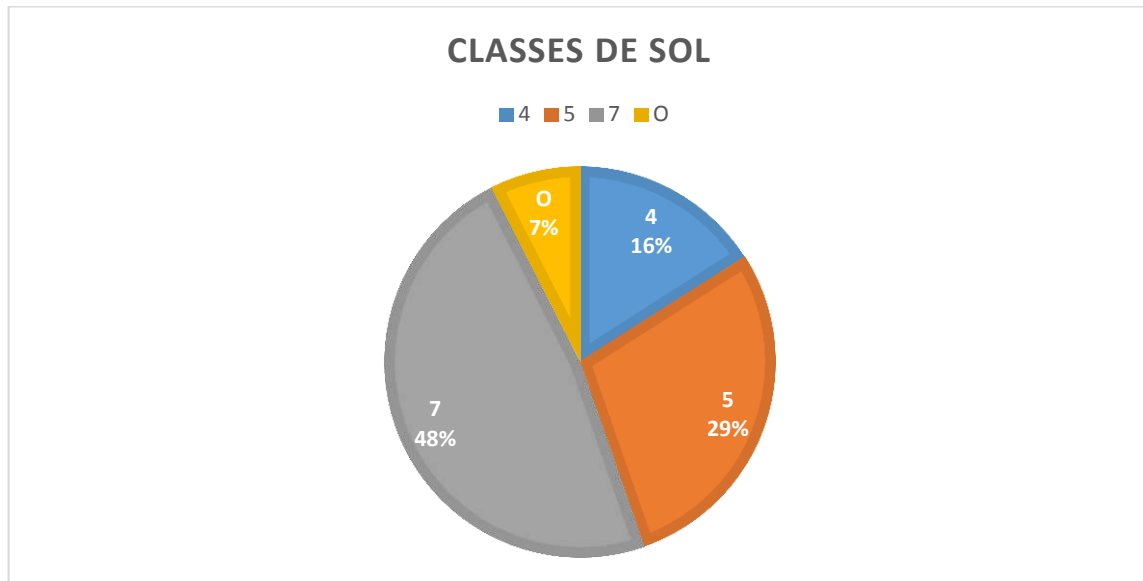
Population : 199 habitants (0,9 %)

Nombre d'entreprises agricoles : 7

Superficie totale : 11 093 hectares (4,9 %)

Nombre d'exploitants forestiers : 45

Friches : 34 ha



Principales productions agricoles (fréquence)

1^{ère} : Acériculture

2^e : Bovins de boucherie et fourrages

3^e : Aquaculture

UTM et degrés-jour

2 150 UTM

Relève agricole : En moyenne, 3% de la relève agricole de la MRC s'établit dans cette municipalité

Valeurs foncières moyennes

Agricole : 2 539 \$/ha

Forestier : 1 613 \$/ha



La Patrie

*Les (%) indiquent la valeur par rapport à la MRC

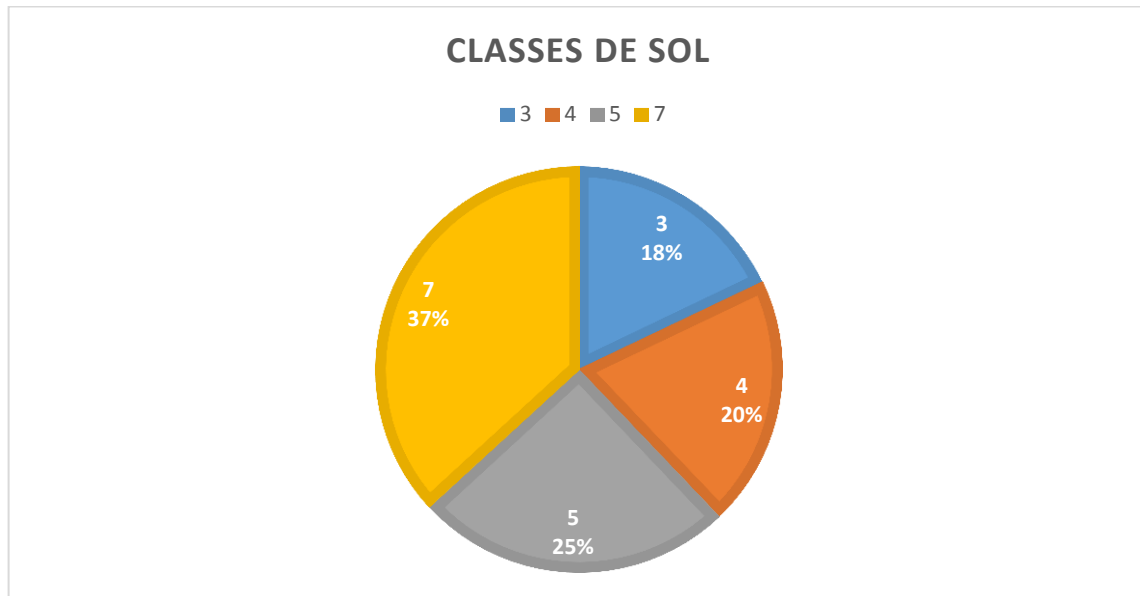
Population : 730 habitants (3,2 %)

Nombre d'entreprises agricoles : 23

Superficie totale : 20 543 hectares (9,0 %)

Nombre d'exploitants forestiers : 100

Friches : 45 ha



Principales productions agricoles (fréquence)

1^{ère} : Acériculture

2^e : Bovins laitiers/production laitière (fourrages)

3^e : Bovins de boucherie et grains

UTM et degrés-jour

2 100 UTM

Relève agricole : En moyenne, 5% de la relève agricole de la MRC s'établit dans cette municipalité

Valeurs foncières moyennes

Agricole : 3 185 \$/ha

Forestier : 2 230 \$/ha



9.4.10 Lingwick

Lingwick

*Les (%) indiquent la valeur par rapport à la MRC

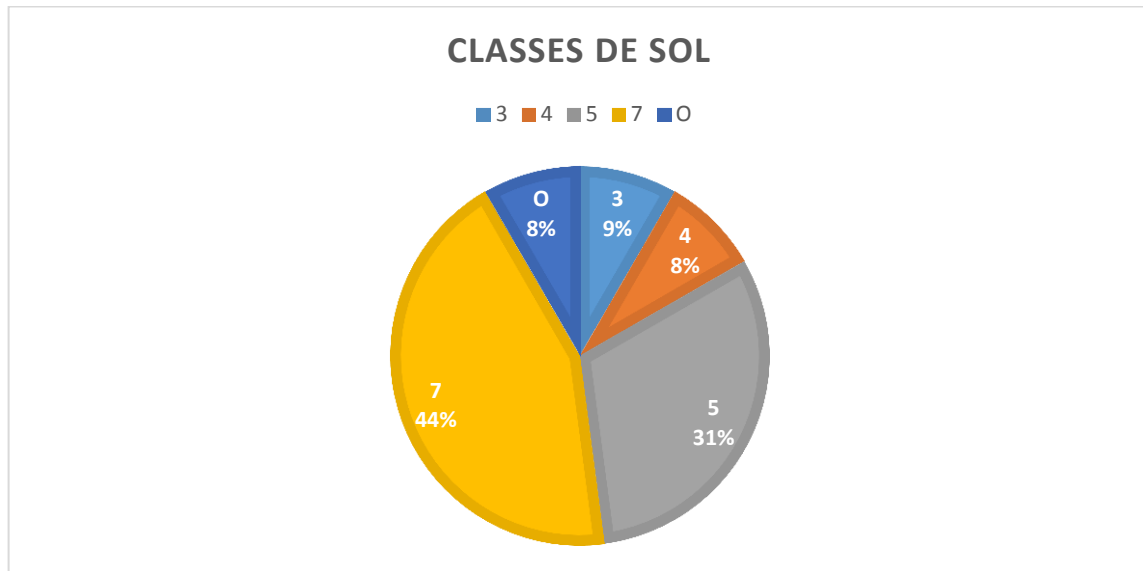
Population : 410 habitants (1,8 %)

Nombre d'entreprises agricoles : 25

Superficie totale : 24 179 hectares (10,6 %)

Nombre d'exploitants forestiers : 62

Friches : 100 ha



Principales productions agricoles (fréquence)

1^{ère} : Bovins de boucherie

2^e : Acériculture

3^e : Horticulture ornementale

UTM et degrés-jour

2 200 UTM

Relève agricole : En moyenne, 5% de la relève agricole de la MRC s'établit dans cette municipalité

Valeurs foncières moyennes

Agricole : 2 815 \$/ha

Forestier : 1 714 \$/ha



9.4.11 Newport

Newport

*Les (%) indiquent la valeur par rapport à la MRC

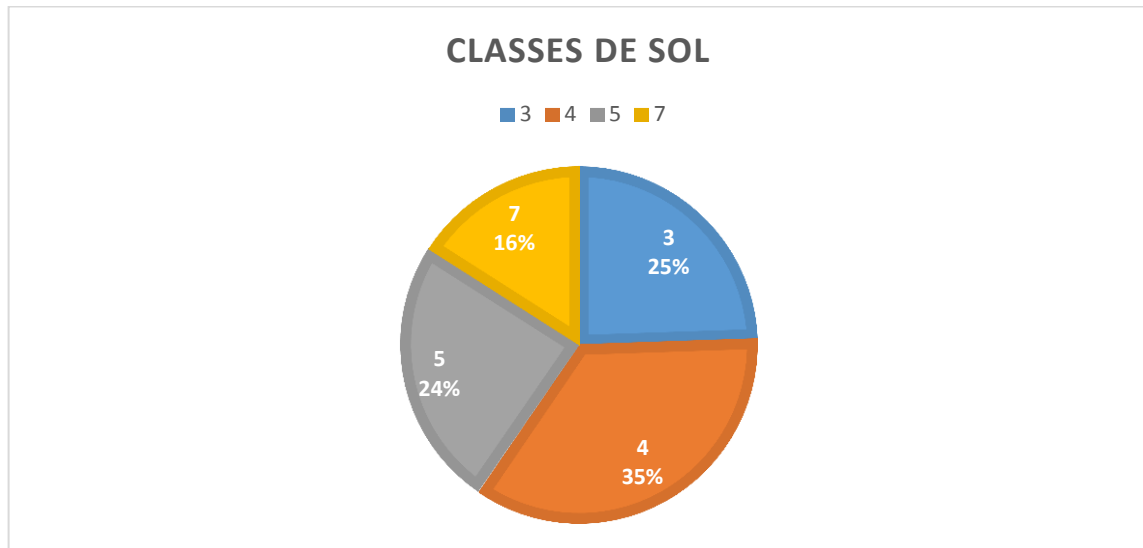
Population : 744 habitants (3,3 %)

Nombre d'entreprises agricoles : 46

Superficie totale : 27 062 hectares (11,9 %)

Nombre d'exploitants forestiers : 69

Friches : 183 ha



Principales productions agricoles (fréquence)

1^{ère} : Bovins de boucherie et fourrages

2^e : Acériculture

3^e : Ovins et bovins laitiers/production laitière

UTM et degrés-jour

2 200 UTM

Relève agricole : En moyenne, 14% de la relève agricole de la MRC s'établit dans cette municipalité

Valeurs foncières moyennes

Agricole : 3 043 \$/ha

Forestier : 2 461 \$/ha



Saint-Isidore-de-Clifton

*Les (%) indiquent la valeur par rapport à la MRC

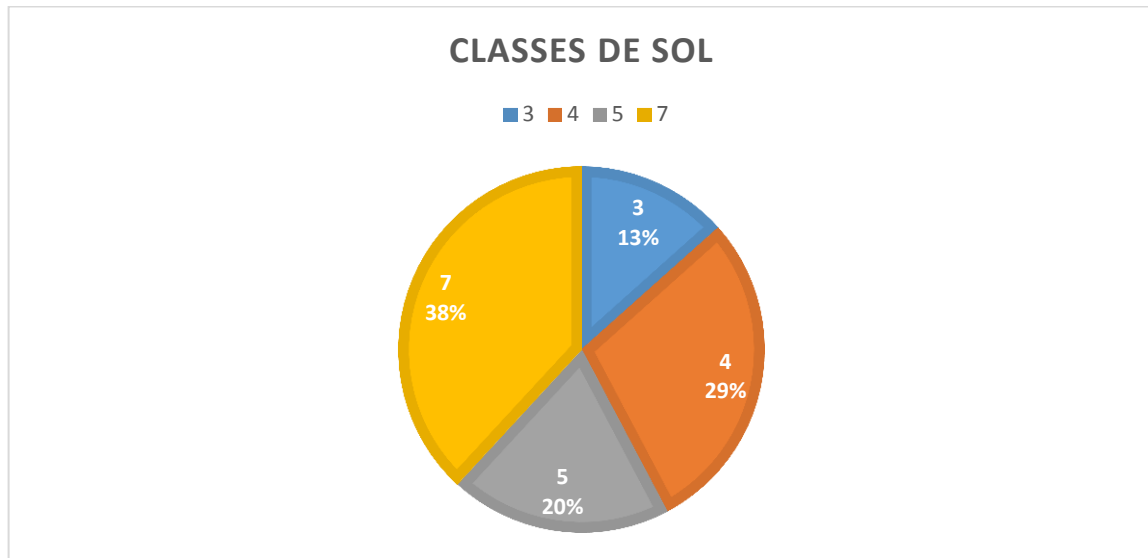
Population : 714 habitants (3,14 %)

Nombre d'entreprises agricoles : 50

Superficie totale : 17 722 hectares (7,8 %)

Nombre d'exploitants forestiers : 83

Friches : 245 ha



Principales productions agricoles (fréquence)

1^{ère} : Bovins de boucherie

2^e : Acériculture

3^e : Fourrages et grains

UTM et degrés-jour

2 250 UTM

Relève agricole : En moyenne, 8% de la relève agricole de la MRC s'établit dans cette municipalité

Valeurs foncières moyennes

Agricole : 3 250 \$/ha

Forestier : 2 820 \$/ha



Scotstown

*Les (%) indiquent la valeur par rapport à la MRC

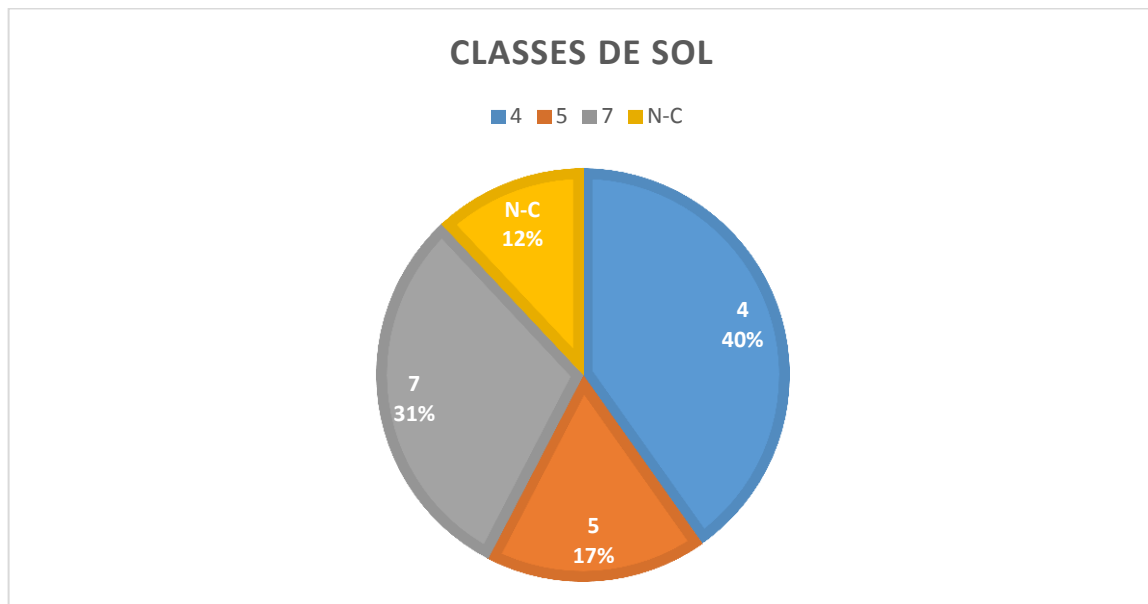
Population : 532 habitants (2,3 %)

Nombre d'entreprises agricoles : 1

Superficie totale : 1 159 hectares (0,5 %)

Nombre d'exploitants forestiers : 3

Friches : 1 ha



Principales productions agricoles (fréquence)

Bovins de boucherie et acériculture

UTM et degrés-jour

2 150 UTM

Relève agricole : En moyenne, 2% de la relève agricole de la MRC s'établit dans cette municipalité.

Valeurs foncières moyennes

Agricole : 3 476 \$/ha

Forestier : 2 732 \$/ha



Weedon

*Les (%) indiquent la valeur par rapport à la MRC

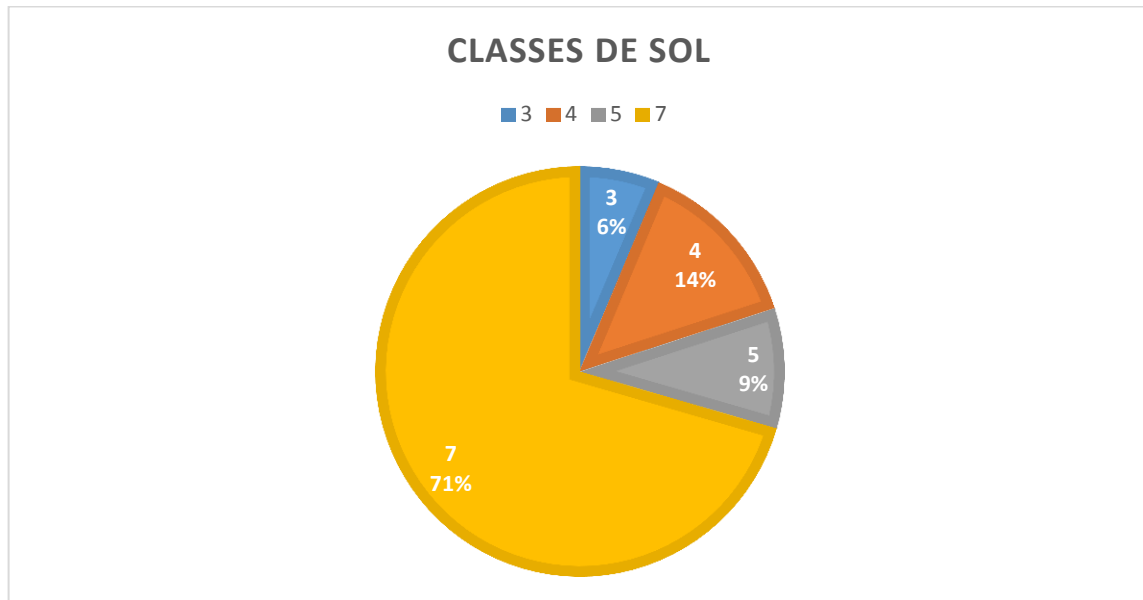
Population : 2 689 habitants (11,8 %)

Nombre d'entreprises agricoles : 38

Superficie totale : 21 582 hectares (9,5 %)

Nombre d'exploitants forestiers : 75

Friches : 149 ha



Principales productions agricoles (fréquence)

1^{ère} : Bovins de boucherie et fourrages

2^e : Bovins laitiers/production laitière

3^e : Acériculture

UTM et degrés-jour

2 250 UTM

Relève agricole : En moyenne, 7% de la relève agricole de la MRC s'établit dans cette municipalité

Valeurs foncières moyennes

Agricole : 3 288 \$/ha

Forestier : 2 219 \$/ha



Westbury

*Les (%) indiquent la valeur par rapport à la MRC

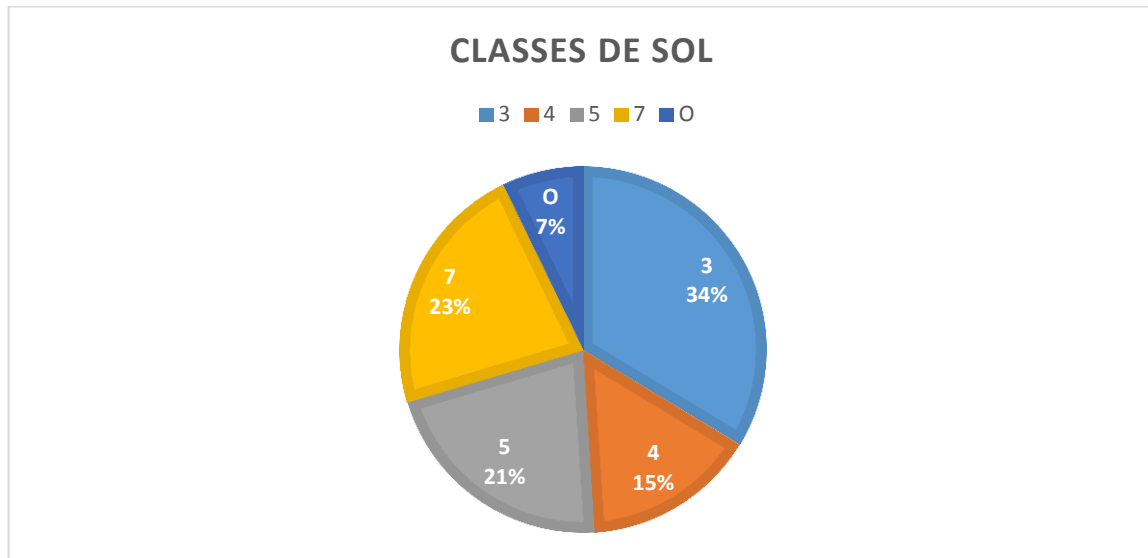
Population : 1 027 habitants (4,5 %)

Nombre d'entreprises agricoles : 24

Superficie totale : 5 626 hectares (2,5 %)

Nombre d'exploitants forestiers : 20

Friches : 48 ha



Principales productions agricoles (fréquence)

1^{ère} : Bovins de boucherie

2^e : Bovins laitiers/production laitière

3^e : Porcs et fourrages

UTM et degrés-jour

2 300 UTM

Relève agricole : En moyenne, 4% de la relève agricole de la MRC s'établit dans cette municipalité

Valeurs foncières moyennes

Agricole : 3 963 \$/ha

Forestier : 3 753 \$/ha



9.5 Classification des sols

Classification des sols

Classe de sol	Description	Sous-Classe	Description
1	Sols ne comportant aucune limitation importante	C	Climat défavorable
2	Sols à limitations modérées : restriction au niveau de la diversité des cultures ou nécessité d'appliquer des pratiques de conservation ordinaires.	D	Structure indésirable / faible perméabilité
		E	Érosion
3	Sols à limitations assez sérieuses qui restreignent la gamme des cultures ou nécessitant des pratiques de conservation spéciales.	F	Faible fertilité
		I	Inondables (cours d'eau ou lacs)
4	Sols ayant de graves limitations qui restreignent la gamme de cultures ou nécessitant des pratiques de conservation spéciales.	M	Manque d'humidité
		N	Salinité
5	Sols à limitations très sérieuses qui contraignent à la culture de plantes fourragères vivaces, mais pouvant être améliorés.	P	Pierrosité
		R	Roc solide
6	Sols uniquement aptes à la culture fourragère vivace, aucune possibilité d'y réaliser des travaux d'amélioration.	S	Combinaison de sous-classes
		T	Relief
7	Sols n'offrant aucune possibilité pour la culture ni pour le pâturage permanent.	W	Surabondance d'eau
O	Sols organiques (non-classés selon leur potentiel).	X	Cumulatif d'au moins deux désavantages

En Estrie, de manière générale, l'agriculture se pratique dans les classes de sol variant entre 3 et 6.

Source : Agriculture et Agroalimentaire du Canada <http://sis.agr.gc.ca/pages/nsdb/cli/classdesc.html>



9.6 Zones de rusticité

Zones de rusticité

Zone de rusticité	Température la plus basse en Celsius	Exemple de villes situées dans ces zones
0	-50 et plus froid	La plus rustique des zones. (Tundra)
1	-45 à -50	Amos et Chibougamau
2	-45 à -40	Rouyn-Noranda, Val d'Or
3a	-40 à -37	La Tuque, Alma
3b	-37 à -34	Mont-Laurier et Chicoutimi
4a	-34 à -31.5	Thetford Mines
4b	-31.5 à -29	Sherbrooke
5a	-29 à -26	Gatineau et Lachute
5b	-26 à -23	Montréal
6	-23 à -18	Non présente au Québec
7		Non présente au Québec
8		La moins rustique des zones.

La température la plus basse (avant le refroidissement éolien) sert de barème pour la délimitation d'une zone de rusticité.

En Estrie, de manière générale, la zone de rusticité prédominante serait la zone 4.

La sous-classe « b » est plus chaude que la sous-classe « a »

Les zones 6, 7 et 8 ne sont pas présentes au Québec.

Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada : <http://sis.agr.gc.ca/siscan/nsdb/climate/hardiness/index.html>



9.7 Questionnaire destiné aux agriculteurs

PDZA - MRC du Haut-Saint-François

Sondage destiné aux producteurs agricoles de la MRC du Haut-Saint-François




PDZA **PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE MRC HAUT-SAINT-FRANÇOIS**





L'ensemble des producteurs agricoles sont sollicités pour aider la MRC à dresser un portrait juste de la situation des agriculteurs du Haut-Saint-François. Cette consultation par sondage s'inscrit dans le cadre de la démarche d'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

Merci de votre participation à notre sondage. Votre avis nous est précieux.

Veuillez noter que vos réponses sont confidentielles et ne seront utilisées que dans le cadre du PDZA.

1



IDENTIFICATION DU RÉPONDANT

1. Identification du répondant

Nom de l'entreprise agricole

Numéro civique

Rue

Municipalité

Code postal

(Si vous possédez plusieurs entreprises agricoles dans le Haut-Saint-François, inscrire également le nom de ces dernières ici)

2. Indique l'âge de:

1er

2e

3e

4e

Actionnaire /
propriétaire
principal
(50% des
parts et
plus)

Autres
actionnaires
/
propriétaires
(le cas
échéant)

3. Avez-vous des enfants?

Oui

Non

4. Si vous avez des enfants, précisez leur âge.

1er

2e

3e

4e

5e

6e

Âge
des
enfants:



5. Coordonnées (pour les prix de participation)

Téléphone	<input type="text"/>
Cellulaire	<input type="text"/>
Fax	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>



6. Dans quel type d'entreprise agricole situez-vous la vôtre?

- Propriétaire unique
- Entreprise en coexploitation / cogestion (société, compagnie, indivision)
- Coopérative
- Autre (veuillez préciser)

7. Depuis combien d'années êtes-vous actionnaire / propriétaire principal de votre entreprise agricole?

- Moins de 5 ans
- 5 à 15 ans
- 15 à 25 ans
- 25 à 35 ans
- 35 à 50 ans
- 50 ans et plus



**8. Quelle est LA production principale de votre entreprise?
(veuillez inscrire une seule réponse)**

	Production conventionnelle	Production biologique certifiée	Production biologique non certifiée
Lait	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Porcs	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Bovins de boucherie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Volailles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Ovins	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Aquiculture	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Veaux lourds	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Chevaux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autres élevages (chèvres, cerfs, sangliers, lamas, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Horticulture ornementale (arbres de Noël, gazon, plantes vivaces, fleurs, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Céréales et protéagineux (soya, maïs-grain, avoine, orge, blé, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Cultures abritées (tomates, concombres, fleurs annuelles, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Fourrages pour la vente	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Fruits (pommier, fraisier, framboisier, bleuëtier, vigne, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Légumes (pommes de terre, maïs sucré, courrouille, courge, carotte, betterave, asperge, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Acériculture	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre (veuillez préciser)	<input type="text"/>		



**9. Quelles sont les productions secondaires de votre entreprise?
(veuillez inscrire les différentes productions lors qu'applicable)**

	Production conventionnelle	Production biologique certifiée	Production biologique non certifiée
Lait	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Porcs	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Bovins de boucherie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Volailles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Ovins	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Aquiculture	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Veaux lourds	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Chevaux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autres élevages (chèvres, cerfs, sangliers, lamas, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Horticulture ornementale (arbres de Noël, gazon, plantes vivaces, fleurs, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Céréales et protéagineux (soya, maïs-grain, avoine, orge, blé, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Cultures abritées (tomates, concombres, fleurs annuelles, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Fourrages pour la vente	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Fruits (pommier, fraisier, framboisier, bleuetier, vigne, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Légumes (pommes de terre, maïs sucré, courrouille, courge, carotte, betterave, asperge, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Acériculture	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Bois (foresterie)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Autre (veuillez préciser)



10. Est-ce que l'agriculture représente votre revenu principal?

- Oui
- Non
- Non, situation temporaire (en voie de devenir un revenu principal)

11. Quel est le chiffre d'affaires de votre entreprise agricole?

- moins de 5 000\$
- 5 000\$ à 25 000\$
- 25 000\$ à 50 000\$
- 50 000\$ à 100 000\$
- 100 000\$ à 150 000\$
- 150 000\$ à 500 000\$
- 500 000\$ et plus

12. Quelle est la superficie de terres que possède l'entreprise en hectares ET/OU en acres?

Hectares

Acres



13. Combien de personnes travaillent sur votre entreprise à TEMPS PLEIN?

	0	1	2	3	4	5	6 et plus
Propriétaire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Sociétaire autre que relève / personnel administratif	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Sociétaire-relève	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Relève	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Employé (spécialisé ou non en agriculture)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Bénévole	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

14. Combien de personnes travaillent sur votre entreprise à TEMPS PARTIEL?

	0	1	2	3	4	5	6 et plus
Propriétaire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Sociétaire autre que relève / personnel administratif	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Sociétaire-relève	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Relève	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Employé (spécialisé ou non en agriculture)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Bénévole	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

15. Combien de personnes travaillent sur votre entreprise en tant que SAISONNIER?

	0	1	2	3	4	5	6 et plus
Propriétaire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Sociétaire autre que relève / personnel administratif	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Sociétaire-relève	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Relève	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Employé (spécialisé ou non en agriculture)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Bénévole	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



16. Avez-vous de la difficulté à recruter votre main-d'œuvre?

- Oui
- Non
- Ne s'applique pas

**17. Avez-vous de la difficulté à retenir votre main-d'œuvre?
(plusieurs réponses possibles)**

- Oui, en raison des horaires de travail
- Oui, en raison des tâches demandées
- Oui, en raison du salaire
- Oui, en raison du caractère saisonnier / temporaire
- Autre (veuillez préciser)
- Oui, en raison du manque de formation / compétence de l'employé
- Non
- Ne s'applique pas

**18. Connaissez-vous les outils énumérés ci-après pour obtenir de l'aide dans l'embauche de la main-d'œuvre?
(veuillez répondre pour chaque ligne)**

	Oui, je connais et j'utilise	Oui, je connais mais n'utilise pas	Non, je ne connais pas
Centre d'emploi agricole (UPA)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Emploi Québec	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Connaissez-vous d'autres programmes ou outils pour trouver de la main-d'œuvre?

19. Avez-vous déjà embauché de la main-d'œuvre migrante (ex: mexicaine, guatémaltèque, etc.)

- Oui et je suis toujours intéressé
- Oui, mais je n'ai pas l'intention de répéter l'expérience
- Non, mais je serais intéressé
- Non et je ne suis pas intéressé



TRAVAUX À FORFAITS

20. Quelles tâches déléguez-vous à forfait?

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Tenue de livre hebdomadaire et/ou mensuelle | <input type="checkbox"/> Traitement et/ou aspersion de produits phytosanitaires (bâiments) | <input type="checkbox"/> Transport de récoltes |
| <input type="checkbox"/> Préparation du sol | <input type="checkbox"/> Traitement et/ou aspersion de produits phytosanitaires (champs) | <input type="checkbox"/> Taillage de sabots |
| <input type="checkbox"/> Amendements (chaux, matières résiduelles fertilisantes, etc.) | <input type="checkbox"/> Récoltes fourragères | <input type="checkbox"/> Tonte d'animaux |
| <input type="checkbox"/> Fertilisation minérale | <input type="checkbox"/> Récoltes céréalières | <input type="checkbox"/> Aucune |
| <input type="checkbox"/> Fertilisation organique (fumier, lisier, purin) | <input type="checkbox"/> Récoltes maraichères et/ou fruitières | |
| <input type="checkbox"/> Ensemencement | <input type="checkbox"/> Séchage de grains | |
| <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) | | |

21. Pour réduire votre charge de travail, quels services de travaux à forfait utiliseriez-vous s'ils étaient davantage développés et/ou accessibles?

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Tenue de livre hebdomadaire et/ou mensuelle | <input type="checkbox"/> Traitement et/ou aspersion de produits phytosanitaires (bâiments) | <input type="checkbox"/> Transport de récoltes |
| <input type="checkbox"/> Préparation du sol | <input type="checkbox"/> Traitement et/ou aspersion de produits phytosanitaires (champs) | <input type="checkbox"/> Taillage de sabots |
| <input type="checkbox"/> Amendements (chaux, matières résiduelles fertilisantes, etc.) | <input type="checkbox"/> Récoltes fourragères | <input type="checkbox"/> Tonte d'animaux |
| <input type="checkbox"/> Fertilisation minérale | <input type="checkbox"/> Récoltes céréalières | <input type="checkbox"/> Équipe de remplacement ponctuel / opérateur complet |
| <input type="checkbox"/> Fertilisation organique (fumier, lisier, purin) | <input type="checkbox"/> Récoltes maraichères et/ou fruitières | <input type="checkbox"/> Aucune |
| <input type="checkbox"/> Ensemencement | <input type="checkbox"/> Séchage de grains | |
| <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) | | |



22. Quelles sont vos intentions quant à l'avenir de votre entreprise agricole?

	0 à 5 ans	5 à 10 ans	10 à 15 ans	15 ans et plus	Ne sait pas	Ne s'applique pas
Vendre en bloc	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Vendre à la pièce (démantèlement par encan)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Louer vos terres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Transférer l'entreprise à la relève	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Transférer à forfait (intégration)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Expansion, achat de nouvelles terres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Expansion, location de nouvelles terres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Expansion, diversification des productions	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Expansion, ajouter de nouvelles activités (transformation, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Demeurer identique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Autre (veuillez préciser)



23. Y a-t-il une relève potentiellement intéressée à s'impliquer dans votre entreprise?

- Relève active (déjà à l'emploi de l'entreprise à temps plein)
- Relève certaine
- Relève incertaine (jeunes enfants, relève non-apparentée)
- Aucune relève

24. Quand pensez-vous transférer, mettre en vente ou démanteler votre entreprise agricole?

- Au cours de la prochaine année
- Dans 1 à 5 ans
- Dans 5 à 10 ans
- Dans 10 à 15 ans
- Dans 15 à 20 ans
- Dans 20 ans et plus
- Ne sait pas encore

25. S'il y a une relève, quel est le lien avec l'entreprise et dans quel groupe d'âge se situe-t-elle?

(Veuillez répondre à cette question uniquement si vous avez une relève)

(plusieurs réponses possibles)

	Non applicable	moins de 16 ans	16 à 25 ans	25 à 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 ans et plus
Enfant(s)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Membre(s) de la famille élargie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Connaissance(s) de la famille	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Aucun lien avec l'entreprise	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

26. Si vous n'avez pas de relève, seriez-vous intéressé à en avoir une?

(Veuillez répondre à cette question uniquement si vous n'avez pas de relève)

- Oui
- Non
- Peut-être
- Ne sait pas



DÉFINITION: L'agrotourisme est une activité touristique complémentaires de l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. Il met en relation des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes, permettant à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte.

27. Suite à la lecture de la définition ci-haut, êtes-vous un producteur agrotouristique?

- Oui et désire continuer avec cette activité
- Oui, mais envisage de délaissé ce volet de l'entreprise
- Non et pas intéressé
- Non, mais intéressé par les activités de restauration/ table champêtre
- Non, mais intéressé par l'hébergement à la ferme
- Non, mais intéressé par les visites d'entreprise agricole avec animation et interprétation

Autre (veuillez préciser)

(Si vous avez répondu non, passez à la question 32)

28. Uniquement si vous avez répondu OUI à la question précédente, quels types d'activités et de productions réalisez-vous?

(vous pouvez cocher plusieurs cases si applicable)

- Restauration / table champêtre / repas de cabane à sucre mettant en valeur les produits de la ferme
- Hébergement à la ferme
- Visite de l'entreprise agricole avec animation et interprétation

29. Exploitez-vous le plein potentiel de cette activité qu'est l'agrotourisme?

- Oui
- Non, mais cela me convient ainsi
- Non, par manque de temps
- Non, par manque de ressources humaines
- Non, par manque de ressources financières
- Non, trop de contraintes réglementaires



30. Votre entreprise agrotouristique est-elle active toute l'année?

- Oui
- Non
- (veuillez préciser)

31. Si vous avez répondu que vous faites de l'agrotourisme mais envisagez mettre fin à cette activité, spécifiez pourquoi.

- Par manque de temps
- Par manque de ressources humaines
- Par manque de ressources financières
- Trop de contraintes réglementaires
- Par manque d'intérêt (pas aussi rentable que prévu, moins agréable qu'espéré, etc.)
- Motif personnel (conciliation vie privée-accueil des visiteurs difficile, etc.)
- Autre (veuillez préciser)



32. Faites-vous de la transformation agroalimentaire?

- Oui
- Non
- Non, mais intéressé

(Si vous avez répondu NON, passez à la question 37)

**33. Assurez-vous vous-même la transformation des produits vendus à la ferme?
(vous pouvez cocher plusieurs cases)**

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Oui, pour l'ensemble des produits vendus | <input type="checkbox"/> Non, par manque de ressources humaines |
| <input type="checkbox"/> Oui, pour une partie des produits vendus | <input type="checkbox"/> Non, par manque de ressources financières |
| <input type="checkbox"/> Non, mais cela me convient ainsi | <input type="checkbox"/> Non, trop de contraintes réglementaires |
| <input type="checkbox"/> Non, par manque de temps | |

**34. Dans quel(s) secteur(s) d'activités faites-vous de la transformation agroalimentaire?
(vous pouvez cocher plusieurs cases si applicable)**

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Viandes, volailles et poissons | <input type="checkbox"/> Produits laitiers | <input type="checkbox"/> Café, thé, épices |
| <input type="checkbox"/> Boulangeries et pâtisseries | <input type="checkbox"/> Mets préparés | <input type="checkbox"/> Céréales et oléagineux |
| <input type="checkbox"/> Fruits et légumes | <input type="checkbox"/> Boissons alcoolisées | <input type="checkbox"/> Chocolat et confiseries |
| <input type="checkbox"/> Produits de l'érable | <input type="checkbox"/> Produits du miel | <input type="checkbox"/> Autres produits d'origine végétale |

35. Si vous obtenez de l'aide pour la transformation alimentaire, veuillez indiquer à quelle assistance vous avez recours.

(vous pouvez cocher plusieurs cases si applicable)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Main d'œuvre spécialisée | <input type="checkbox"/> Finition de produits à l'externe de votre entreprise |
| <input type="checkbox"/> Cuisine artisanale | <input type="checkbox"/> Ne s'applique pas |
| <input type="checkbox"/> Prétraitement externe à votre entreprise | |

36. Votre entreprise agroalimentaire est-elle active toute l'année?

- Oui
- Non
- (veuillez préciser)



37. Utilisez-vous les divers modes de mise en marché LOCALE énumérées ci-dessous pour vos produits agroalimentaires?

	Oui	Non	Non, mais serais intéressé
Non applicable (mise en marché collective)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Kiosque ou boutique à la ferme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Auto-ouïlette	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Agrotourisme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Marché de la Gare à Sherbrooke	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Marché public de Compton	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Marché Locavore de Racine	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre(s) marchés public(s)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Marché de solidarité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Panier équitable-fermier de famille (agriculture soutenue par la communauté ASC)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Site internet	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Circuit conventionnel (supermarchés, épiceries, fruiteries, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

38. Souhaiteriez-vous développer la mise en marché LOCALE de vos produits agroalimentaires?

- Oui
- Non
- Ne s'applique pas

Si oui, quels sont les produits que vous voudriez mettre en marché à court terme ou moyen terme (moins de 3 ans)



DESCRIPTION DES SURFACES CULTIVABLES

39. Seriez-vous intéressé à louer une partie de vos terres?

- Oui
 Non

(Si vous avez répondu NON, passez à la question 41)

40. Si vous avez répondu OUI à la question précédente, quelles superficies les surfaces disponibles en location représentent-elles et précisez leur utilisation actuelle. (vous pouvez cocher plusieurs cases si applicable)

	Culture	Pâturage	Friche
Moins de 5 hectares (moins de 12 acres)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5 à 15 hectares (12 à 37 acres)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15 à 40 hectares (37 à 99 acres)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plus de 40 hectares (plus de 99 acres)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

41. Seriez-vous intéressé à vendre vos terres à court terme (moins de 5 ans) ?

- Oui, en totalité Oui, en partie Non

(Si vous avez répondu NON, passez à la question 43)

42. Si vous avez répondu OUI à la question précédente, quelles superficies les surfaces à vendre représentent-elles et précisez leur utilisation actuelle. (vous pouvez cocher plusieurs cases si applicable)

	Culture	Pâturage	Friche	Boisé
Moins de 5 hectares (moins de 12 acres)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5 à 15 hectares (12 à 37 acres)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15 à 40 hectares (37 à 99 acres)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plus de 40 hectares (plus de 99 acres)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



43. Avez-vous des bâtiments agricoles qui pourraient être loués à des fins agricoles?

- Oui
 Non

44. À l'inverse, êtes-vous à la recherche de terres à acheter ou à louer pour les besoins de votre entreprise agricole?

- Oui, pour louer
 Oui, pour acheter ou louer selon la disponibilité
 Oui, pour acheter
 Non

45. Utilisez-vous ces matières résiduelles fertilisantes ou ces amendements alcalins naturels ou industriels dans vos champs?

	Oui	Non, mais intéressé	Non
Boues d'usine de traitement des eaux usées	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Boues de compostage	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Boues de papetière	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pierre à chaux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Cendres industrielles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Tubrex (résidu de cimenterie)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



46. Est-ce que votre propriété comporte des superficies zonées agricoles en friche ou à l'abandon?

- Oui, moins de 5 hectares (moins de 12 acres) Oui, plus de 10 hectares (plus de 24 acres)
 Oui, de 5 à 10 hectares (12 à 24 acres) Non

(Si vous avez répondu NON, passez à la question 49)

47. D'après vous, quels sont les facteurs qui ont contribué à l'abandon des terres? (vous pouvez cocher plusieurs cases si applicable)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Accès difficile (route, rivière, zone humide, enclave) | <input type="checkbox"/> Saturé d'eau |
| <input type="checkbox"/> Éloignement | <input type="checkbox"/> Très rocailleux |
| <input type="checkbox"/> Mauvais drainage | <input type="checkbox"/> Roc en surface, à découvert |
| <input type="checkbox"/> Infrastructure gênante | <input type="checkbox"/> Problème de cohabitation |
| <input type="checkbox"/> Mauvaise exposition climatique | <input type="checkbox"/> Ne sait pas / autre * |

* (Veuillez préciser)

48. Que désirez-vous faire avec vos terres en friches? (vous pouvez cocher plusieurs cases si applicable)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Reboiser | <input type="checkbox"/> Ne rien faire (laisser aller la nature) |
| <input type="checkbox"/> Remettre en culture (incluant plantation de sapins de Noël) | <input type="checkbox"/> Indécis |

BOISÉS

49. Votre entreprise possède-t-elle un boisé?

- Oui
 Non

(Si vous avez répondu NON, passez à la question 57)

**50. Si vous avez un boisé, de quel(s) type(s) est-ce?
(spécifiez ceux qui s'appliquent)**

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Érablière entaillée | <input type="checkbox"/> Boisé utilisé ou aménagé pour le loisir (chasse, VTT, etc.) |
| <input type="checkbox"/> Érablière non entaillée et non exploitée | <input type="checkbox"/> Boisé utilisé ou aménagé pour les produits forestiers non ligneux (PFNL) |
| <input type="checkbox"/> Érablière exploitée pour le bois | <input type="checkbox"/> Boisé non aménagé (laisse la nature aller) |
| <input type="checkbox"/> Boisé aménagé pour la récolte du bois | |
| <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) | |

51. En plus du statut de producteur agricole, avez-vous aussi celui de producteur forestier?

- Oui
 Non



DÉFINITION: Les produits forestiers non ligneux (PFNL) proviennent d'espèces végétales, cultivées ou récoltées en forêt naturelle ou en plantation. Ils se définissent comme des produits ou des sous-produits de végétaux forestiers, autres que la matière ligneuse destinée à l'industrie du bois d'œuvre, de la pâte et papier, du bois de chauffage ou du charbon. Les usages commerciaux associés aux PFNL sont variés: aliments et additifs alimentaires, plantes aromatiques, résines, huiles essentielles, produits médicinaux, cosmétiques et produits ornementaux.

52. Cultivez-vous ou récoltez-vous de manière significative les produits forestiers non ligneux? (vous pouvez cocher plusieurs cases)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Oui, plantes médicinales | <input type="checkbox"/> Oui, baies comestibles |
| <input type="checkbox"/> Oui, têtes de violon | <input type="checkbox"/> Non, mais j'ai de l'intérêt |
| <input type="checkbox"/> Oui, champignons | <input type="checkbox"/> Non, aucun intérêt |
| <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) | |

53. Qui produit votre plan d'aménagement pour votre boisé?

- | | |
|--|---|
| <input type="radio"/> Un ingénieur forestier à son compte | <input type="radio"/> Un ingénieur forestier travaillant pour un groupement forestier |
| <input type="radio"/> Un ingénieur forestier travaillant dans un bureau d'experts-conseils | <input type="radio"/> Personne, je n'ai pas de plan d'aménagement |
| <input type="radio"/> Autre (veuillez préciser) | |

54. Concernant spécifiquement votre boisé, indiquez votre niveau d'intérêt pour: (1 étant aucun intérêt et 10 étant très intéressé)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
L'aménagement pour la coupe du bois	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'aménagement pour la production/récolte de PFNL	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'aménagement pour la faune (préservation et chasse)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'aménagement pour le loisir (VTT, randonnée, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Autre (veuillez préciser)

55. Avez-vous déjà exploité votre boisé pour la coupe du bois?

- | | |
|---|---|
| <input type="radio"/> Oui et je continue cette activité | <input type="radio"/> Non, mais j'ai de l'intérêt |
| <input type="radio"/> Oui, mais j'ai cessé cette activité | <input type="radio"/> Non, aucun intérêt |



56. Si vous avez déjà exploité votre boisé pour la coupe du bois, indiquez votre degré de satisfaction envers les services reçus de votre conseiller indépendant ou groupement forestier:
 (1 étant aucunement satisfaisant et 10 étant très satisfaisant)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	s. o.
Avant les travaux (aménagement et planification)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pendant les travaux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Après les travaux de récolte (état du terrain, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Commentaires



57. Sur une échelle de 1 à 10, veuillez noter si ces énoncés sont pour vous une source de limitation au niveau de votre entreprise agricole. (1 étant aucunement limitant et 10 étant très limitant)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Agrandissement des superficies cultivables (REA)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La réglementation portant sur les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le règlement relatif aux bandes riveraines (bandes minimales de 3 mètres conservées de part et d'autre d'un cours d'eau)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre réglementation gouvernementale *	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

* (Veuillez préciser)

58. Selon vous, qui devez-vous contacter dans le cas de ces actions? (vous pouvez cocher plusieurs cases si applicable)

	Municipalité	MRC	Ministère de l'Environnement	Ne sait pas
Creusage d'un fossé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Creusage d'un cours d'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Installation de drains de surface	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Abattage d'arbres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



59. Quel est votre plus haut niveau de scolarité complété

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Aucun diplôme | <input type="radio"/> Études collégiales (D.E.C) |
| <input type="radio"/> Études secondaires générales (D.E.S ou équivalent) | <input type="radio"/> Études de premier cycle universitaire (Baccalauréat) |
| <input type="radio"/> Études professionnelles (D.E.P) | <input type="radio"/> Études de deuxième cycle universitaire (Maîtrise) |
| <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (A.E.C) | <input type="radio"/> Études de troisième cycle universitaire (Doctorat) |

60. Avez-vous suivi des cours en gestion agricole?

- Oui
 Non

61. Avez-vous suivi d'autres formations spécifiques à l'agriculture de production, de transformation et/ou de commercialisation?

- Oui
 Non

Si oui, lesquelles?

62. Dans le cadre de vos activités de gestion agricole, utilisez-vous:

	Oui	Non, mais intéressé	Non
Ordinateur (chiffrier, traitement de texte, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Internet	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Téléphone intelligent	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



63. Connaissez-vous et/ou utilisez-vous ces services?

	Oui, je connais et j'utilise	Oui, je connais mais n'utilise pas	Non, je ne connais pas
Formule de partage des investissements par copropriété	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Syndicat d'instruments / matériel agricole	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Coopérative d'utilisation de main d'œuvre partagée (CUMO)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

64. À quel(s) type(s) de conseillers avez-vous recours?

- Conseillers en gestion (comptable, fiscaliste, financier, etc.)
 Conseillers en mise en marché
 Conseillers techniques (fertilisation, production, etc.)
 Aucun recours
 Conseillers en transformation
 Autre (veuillez préciser)



65. Vivez-vous ou avez-vous vécu des problèmes de cohabitation avec votre voisinage à cause de votre production agricole?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Oui, au niveau des odeurs | <input type="checkbox"/> Oui, au niveau du partage de la route |
| <input type="checkbox"/> Oui, au niveau des bruits | <input type="checkbox"/> Oui, au niveau du dommage dans les champs |
| <input type="checkbox"/> Oui, au niveau des poussières | <input type="checkbox"/> Non, pas récemment |
| <input type="checkbox"/> Oui, au niveau de la propreté des chemins | <input type="checkbox"/> Non, pas depuis longtemps |
| <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) | |

66. Croyez-vous que dans 5 ans, votre entreprise agricole sera dans une situation meilleure ou pire qu'elle l'est en ce moment?

- | | |
|--|---|
| <input type="radio"/> Bien meilleure situation | <input type="radio"/> Légèrement moins bonne |
| <input type="radio"/> Légèrement meilleure | <input type="radio"/> Très mauvaise situation |
| <input type="radio"/> Même situation, aucun changement | <input type="radio"/> Ne sait pas |

67. Si une connaissance ou un membre de la famille envisageait de faire sa vie en agriculture ou dans un domaine connexe, seriez-vous enclin à l'encourager?

- | | |
|---------------------------------------|---|
| <input type="radio"/> Oui, fortement | <input type="radio"/> Neutre, ni pour ni contre |
| <input type="radio"/> Oui, légèrement | <input type="radio"/> Non |



68. Parmi les situations suivantes, comment évalueriez-vous votre niveau de stress?
(Veuillez indiquer, pour chaque catégorie, le niveau de stress associé, 1 étant un niveau de stress inexistant et 10 étant le niveau de stress le plus élevé)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Ne s'applique pas
Charge de travail	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Concurrence mondiale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Endettement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Bris de machinerie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Conciliation travail / vie familiale et/ou personnelle	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Difficulté à trouver de la relève	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Relations avec les associés de la ferme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Relations avec les employés de la ferme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Relations avec les voisins	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Diminution des revenus	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Augmentation des dépenses	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Obligations environnementales	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Bureaucratie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Instabilité des marchés	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Maladie des animaux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Coûts et incertitude des quotas	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Imprévisibilité de la météo	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Obligations de performance	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Rareté de la main-d'œuvre compétente	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Transfert de la ferme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mise en marché, visibilité et clientèle	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



69. Au cours des dernières années, avez-vous vécu des moments de découragement face à l'avenir de votre entreprise?

- | | |
|---|--|
| <input type="radio"/> Jamais | <input type="radio"/> La moitié du temps |
| <input type="radio"/> Rarement | <input type="radio"/> Souvent |
| <input type="radio"/> Occasionnellement | <input type="radio"/> Toujours |

70. Au cours des dernières années, vous est-il arrivé de vous sentir seul?

- | | |
|---|--|
| <input type="radio"/> Jamais | <input type="radio"/> La moitié du temps |
| <input type="radio"/> Rarement | <input type="radio"/> Souvent |
| <input type="radio"/> Occasionnellement | <input type="radio"/> Toujours |

71. Y a-t-il dans votre entourage quelqu'un à qui vous pouvez vous confier, parler librement de vos préoccupations?

(vous pouvez cocher plusieurs cases si applicable)

- | | |
|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Oui, famille | <input type="checkbox"/> Oui, employés/conseillers |
| <input type="checkbox"/> Oui, amis | <input type="checkbox"/> Oui, structure d'aide professionnelle |
| <input type="checkbox"/> Oui, voisins | <input type="checkbox"/> Non |

72. Y a-t-il dans votre entourage quelqu'un qui peut vous remplacer sur la ferme en cas de maladie, blessure, congé ou toute autre situation pouvant nécessiter plusieurs jours d'absence?

- Oui
 Non

73. Au niveau personnel, y a-t-il une personne ou un organisme à qui vous pensez vous adresser lorsque vous avez besoin de conseils ou d'informations?

- Oui
 Non



74. Indiquez votre niveau de satisfaction quand aux éléments suivants:
(1 étant aucunement satisfaisant et 10 étant très satisfaisant)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Sentiment de solidarité au sein de la communauté rurale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Qualité de votre vie sociale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Reconnaissance par la société du travail de producteur agricole	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

75. Pour finir, nous vous invitons à formuler vos commentaires ou vos suggestions:

76. Selon vos réponses, accepteriez-vous d'être contacté pour nous aider à l'élaboration et la mise en oeuvre du Plan de développement de la zone agricole du Haut-Saint-François?

- Oui
- Non

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de remplir ce sondage. Nous vous rappelons qu'il est confidentiel et que les informations contenues dans celui-ci ne seront utilisées qu'à des fins statistiques et pour l'élaboration et la mise en oeuvre du Plan de développement de la zone agricole du Haut-Saint-François.




9.8 Questionnaire destiné à la relève

PDZA - MRC du Haut-Saint-François - Volet Relève

Sondage destiné à la relève agricole

PDZA **PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE**
MRC HAUT-SAINT-FRANÇOIS



Vous êtes sollicité à titre de relève agricole afin d'aider la MRC à dresser un portrait juste de la situation de la relève agricole. Cette consultation s'inscrit dans le cadre de la démarche d'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC du Haut-Saint-François.

Merci de votre participation à notre sondage. Votre avis nous est précieux.


*** Seulement pour les membres du Syndicat de la Relève Agricole de l'Estrie (SYRAE), il y aura un tirage au sort d'une tablette Samsung Galaxy 4 avec écran de 7 pouces. Le tirage aura lieu le 12 juin. ***


Veillez noter que vos réponses sont confidentielles et ne seront utilisées que dans le cadre du PDZA.

SYRAE
Syndicat de la relève agricole de l'Estrie

MRC du Haut-Saint-François
engagée vers l'avenir

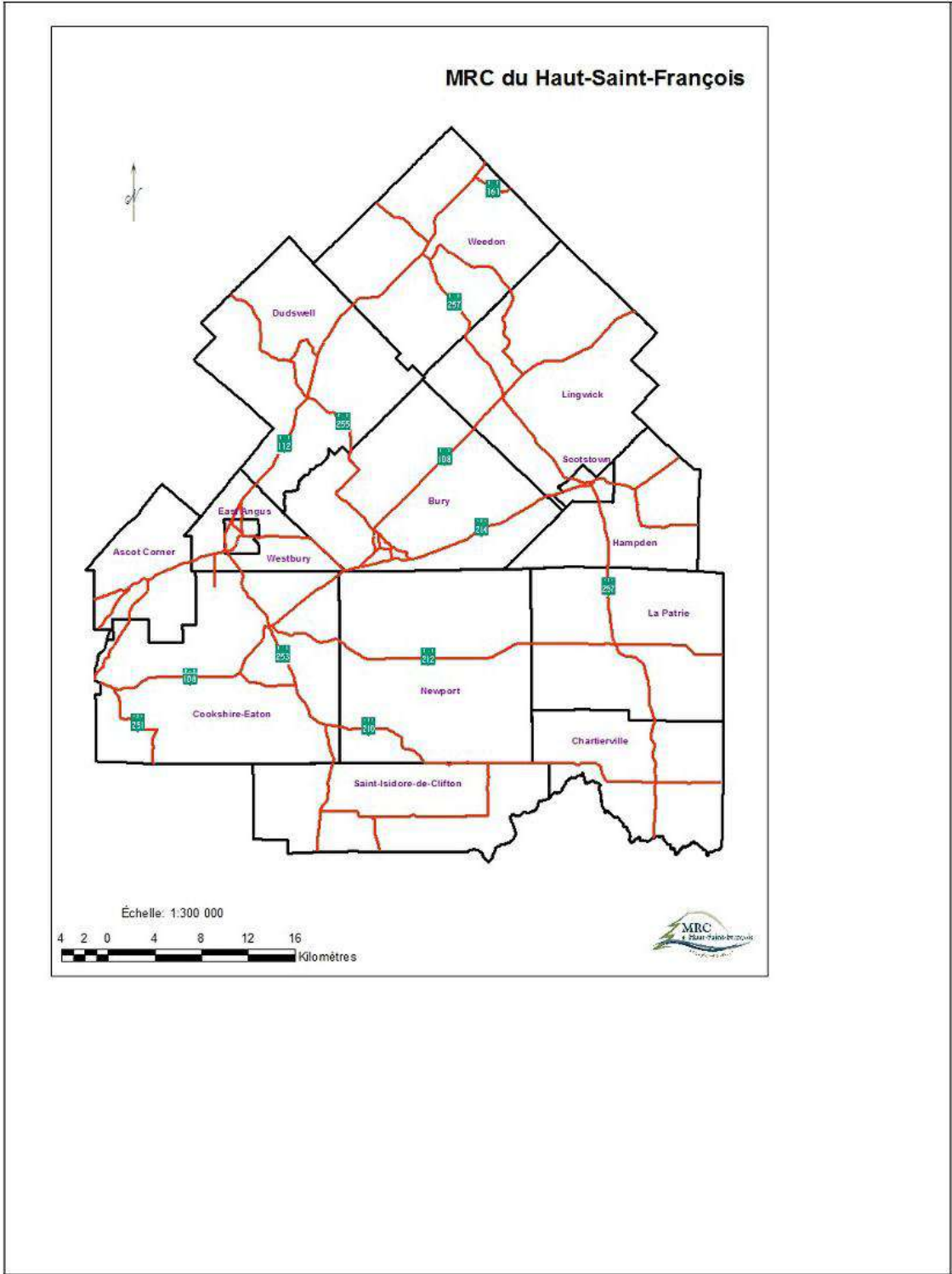
Cultivons l'avenir 2
Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Québec 

Canada 

1





IDENTIFICATION DU
RÉPONDANT

1. Identification du répondant

Nom

Adresse

Municipalité

Code postal

Courriel

2. Dans quel groupe d'âge vous situez-vous?

Moins de 16 ans

31 à 40 ans

16 à 25 ans

41 à 50 ans

26 à 30 ans

51 ans et plus

3. Quel est votre lien avec le Haut-Saint-François?

Y est établi ou y travaille

Ne sait pas, mais intéressé

En voie d'établissement ou d'y obtenir un emploi

Aucun intérêt envers cette MRC

Autre (précisez)

4. Quel est votre plus haut niveau de scolarité complété

Aucun diplôme

Études collégiales (D.E.C)

Études secondaires générales (D.E.S ou équivalent)

Études de premier cycle universitaire (Baccalauréat)

Études professionnelles (D.E.P)

Études de deuxième cycle universitaire (Maîtrise)

Attestation d'études collégiales (A.E.C)

Études de troisième cycle universitaire (Doctorat)

Autre (veuillez préciser)



5. Avez-vous suivi ou suivez-vous une formation dans les domaines suivants?

(Plusieurs réponses possibles)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Production horticole (DEP) | <input type="checkbox"/> Environnement et aménagement du territoire (DEC) |
| <input type="checkbox"/> Production animale (DEP) | <input type="checkbox"/> Transformation des aliments (DEC) |
| <input type="checkbox"/> Lancement d'une entreprise (ASP) | <input type="checkbox"/> Agronomie (BAC) |
| <input type="checkbox"/> Gestion d'entreprise agricole (DEC) | <input type="checkbox"/> Aucun |
| <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) | |

6. D'où vient votre intérêt pour l'agriculture et ses domaines connexes?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> J'ai grandi sur une ferme | <input type="checkbox"/> Résultat de recherches personnelles |
| <input type="checkbox"/> J'ai de la famille/amis dans le domaine | <input type="checkbox"/> J'ai toujours été passionné(e) |
| <input type="checkbox"/> Je connais quelqu'un dans le domaine | <input type="checkbox"/> Je viens de découvrir ce domaine |
| <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) | |

7. Spécifiez dans combien de temps vous prévoyez prendre part aux activités suivantes:

(Répondez pour chaque énoncé)

	Non-applicable	Moins de 3 ans	3 à 5 ans	5 à 10 ans	10 ans et plus	Ne sait pas
Être employé sur une ferme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Être employé pour gérer une ferme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Être employé en transformation agroalimentaire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Être employé auprès d'entreprises en service-conseil agricole	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Démarrer ma ferme (production primaire)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Prendre la relève d'une ferme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Démarrer mon entreprise de transformation (production secondaire)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Démarrer mon entreprise en service-conseil	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

8. Quel énoncé correspond le mieux à votre situation?

- | | |
|---|---|
| <input type="radio"/> Relève familiale active | <input type="radio"/> Relève non-apparentée incertaine / démarrage possible |
| <input type="radio"/> Relève non-apparentée active | <input type="radio"/> Ne prévoit pas relever une entreprise |
| <input type="radio"/> Relève familiale incertaine / démarrage possible ou relève non-apparentée | <input type="radio"/> Ne sait pas |



9. Quelle sera LA production principale de votre entreprise?
(veuillez inscrire une seule réponse)

	Production conventionnelle	Production biologique certifiée	Ne sait pas
Lait	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Porcs	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Bovins de boucherie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Volailles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Ovins	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Aquiculture	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Veaux lourds	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Chevaux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autres élevages (chèvres, cerfs, sangliers, lamas, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Horticulture ornementale (arbres de Noël, gazon, plantes vivaces, fleurs, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Céréales et protéagineux (soya, maïs-grain, avoine, orge, blé, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Cultures abritées (tomates, concombres, fleurs annuelles, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Fourrages pour la vente	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Fruits (pommier, fraisier, framboisier, bleuetier, vigne, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Légumes (pommes de terre, maïs sucré, citrouille, courge, carotte, betterave, asperge, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Acériculture	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Autre (veuillez préciser)



10. Quelles seront les productions secondaires de votre entreprise?
 (veuillez inscrire les différentes productions lors qu'applicable)

	Production conventionnelle	Production biologique certifiée	Ne sait pas
Lait	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Porcs	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Bovins de boucherie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Volailles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Ovins	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Aquiculture	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Veaux lourds	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Chevaux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autres élevages (chèvres, cerfs, sangliers, lamas, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Horticulture ornementale (arbres de Noël, gazon, plantes vivaces, fleurs, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Céréales et protéagineux (soya, maïs-grain, avoine, orge, blé, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Cultures abritées (tomates, concombres, fleurs annuelles, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Fourrages pour la vente	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Fruits (pommier, fraisier, framboisier, bleuetier, vigne, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Légumes (pommes de terre, maïs sucré, citrouille, courge, carotte, betterave, asperge, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Acériculture	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Foresterie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Ne sait pas	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre (veuillez préciser)	<input type="text"/>		

11. Quelle importance accordez-vous aux énoncés suivants en lien avec les conditions de travail en agriculture?
 (1 étant aucune importance, 10 étant la plus grande importance)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	s.o.
Horaires de travail	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Tâches demandées	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Salaire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Caractère saisonnier / temporaire de l'emploi	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Travail en plein air	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Formation requise	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



DÉFINITION: L'agrotourisme est une activité touristique complémentaires de l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. Il met en relation des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes, permettant à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte.

12. Suite à la lecture de la définition ci-haut, envisagez-vous devenir un producteur agrotouristique? (plusieurs réponses possibles)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui et intéressé par les visites d'entreprise agricole avec animation et interprétation |
| <input type="checkbox"/> Oui et intéressé par les activités de restauration/ table champêtre | <input type="checkbox"/> Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Oui et intéressé par l'hébergement à la ferme | |

13. Prévoyez-vous faire de la transformation agroalimentaire?

- Oui
 Non

14. Dans quel(s) secteur(s) d'activités prévoyez-vous faire de la transformation agroalimentaire? (vous pouvez cocher plusieurs cases si applicable)

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Viandes, volailles et poissons | <input type="checkbox"/> Produits laitiers | <input type="checkbox"/> Café, thé, épices |
| <input type="checkbox"/> Boulangeries et pâtisseries | <input type="checkbox"/> Mets préparés | <input type="checkbox"/> Céréales et oléagineux |
| <input type="checkbox"/> Fruits et légumes | <input type="checkbox"/> Boissons alcoolisées | <input type="checkbox"/> Chocolat et confiseries |
| <input type="checkbox"/> Produits de l'érable | <input type="checkbox"/> Produits du miel | <input type="checkbox"/> Autres produits d'origine végétale |

15. Souhaiteriez-vous développer la mise en marché LOCALE de vos produits agroalimentaires?

- | | |
|---------------------------|---|
| <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Ne sait pas |
| <input type="radio"/> Non | <input type="radio"/> Ne s'applique pas |



16. Quel modes de mise en marché LOCALE énumérés ci-dessous prévoyez-vous utiliser pour vos produits agroalimentaires?

	Oui	Non	Ne sait pas
Non applicable (mise en marché collective)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Kiosque ou boutique à la ferme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autocueillette	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Agrotourisme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Marchés publics	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Marché de solidarité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Panier équitable-fermier de famille (agriculture soutenue par la communauté ASC)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Site internet	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Circuit conventionnel (supermarchés, épiceries, fruiteries, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

17. Quelle stratégie privilégieriez-vous pour accéder à un fond de terre?

- Transfert
- Location
- Location avec option d'achat
- Achat
- Achat partiel et location pour compléter
- Ne sait pas
- Pas besoin d'un fond de terre pour mon projet

18. Avez-vous besoin de bâtiments agricoles pour utilisation à des fins agricoles?

- Oui
- Non

19. Prévoyez-vous posséder ou gérer un boisé?

- Oui
- Non
- Ne sait pas



20. Si vous prévoyez avoir ou gérer un boisé, de quel(s) type(s) sera-t-il?

(spécifiez ceux qui s'appliquent)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Érablière entaillée | <input type="checkbox"/> Boisé utilisé ou aménagé pour le loisir (chasse, VTT, etc.) |
| <input type="checkbox"/> Érablière non entaillée et non exploitée | <input type="checkbox"/> Boisé utilisé ou aménagé pour les produits forestiers non ligneux (PFNL) |
| <input type="checkbox"/> Érablière exploitée pour le bois | <input type="checkbox"/> Boisé non aménagé (laisse la nature aller) |
| <input type="checkbox"/> Boisé aménagé pour la récolte du bois | <input type="checkbox"/> Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) | |

DÉFINITION: Les produits forestiers non ligneux (PFNL) proviennent d'espèces végétales, cultivées ou récoltées en forêt naturelle ou en plantation. Ils se définissent comme des produits ou des sous-produits de végétaux forestiers, autres que la matière ligneuse destinée à l'industrie du bois d'œuvre, de la pâte et papier, du bois de chauffage ou du charbon. Les usages commerciaux associés aux PFNL sont variés: aliments et additifs alimentaires, plantes aromatiques, résines, huiles essentielles, produits médicinaux, cosmétiques et produits ornementaux.

21. Songez-vous à cultiver ou récolter de manière significative les produits forestiers non ligneux?

(vous pouvez cocher plusieurs cases)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Oui, plantes médicinales | <input type="checkbox"/> Oui, arbres à noix |
| <input type="checkbox"/> Oui, crosses de fougères (têtes de violon) | <input type="checkbox"/> Non, mais j'ai de l'intérêt |
| <input type="checkbox"/> Oui, champignons | <input type="checkbox"/> Non, aucun intérêt |
| <input type="checkbox"/> Oui, baies comestibles | |
| <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) | |

22. Spécifiquement pour la gestion d'un boisé, indiquez votre niveau d'intérêt pour:

	Aucun intérêt	Peu intéressé	Assez intéressé	Très intéressé
L'aménagement pour la récolte du bois	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'aménagement pour la production/récolte de PFNL	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'aménagement pour la faune (préservation et chasse)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'aménagement pour le loisir (VTT, randonnée, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Autre (veuillez préciser)



23. En plus du statut de producteur agricole, seriez-vous intéressé à obtenir aussi celui de producteur forestier?

- Oui
 Non
 Ne sait pas

24. Indiquez quelle importance aura l'accès à Internet haute vitesse sur le choix du lieu de votre établissement.
(1 étant aucune importance et 10 étant la plus grande importance)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

25. Indiquez les services et organismes en lien avec l'établissement en agriculture que vous connaissez parmi les suivants:

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) | <input type="checkbox"/> Syndicat de la Relève Agricole de l'Estrie (SYRAE) |
| <input type="checkbox"/> Union des Producteurs Agricoles (UPA) | <input type="checkbox"/> Associations forestières et groupements forestiers |
| <input type="checkbox"/> Centre Local de Développement (CLD) | <input type="checkbox"/> Service de comptabilité et de fiscalité (SCF-UPA) |
| <input type="checkbox"/> Société d'Aide au Développement du Canada (SADC) | <input type="checkbox"/> Centre d'Emploi Agricole (UPA) |
| <input type="checkbox"/> Financière agricole du Québec (FADQ) | <input type="checkbox"/> Emploi-Québec |
| <input type="checkbox"/> Financement Agricole Canada (FAC-FCC) | <input type="checkbox"/> Réseau Agri-Conseil |
| <input type="checkbox"/> Fonds d'Investissement pour la Relève Agricole (FIRA) | |



26. Pour chacun des défis suivants, indiquez dans quelle mesure vous croyez qu'ils auront un impact sur vous et vos projets?

(1 étant aucun impact et 10 étant un grand impact)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	s. o.
Coût de l'acquisition (ferme)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Coût des terres agricoles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Coûts technologiques et de la mécanisation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Financement de la portion agricole (entreprise)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Financement de la portion résidentielle (maison)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Soutien technique (ex. préparation de plan d'affaires, gestion de l'entreprise, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Trouver une entreprise à relever/acquérir/louer	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mise en marché et visibilité régionale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Conciliation travail / vie familiale et/ou personnelle	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Relation intergénérationnelle	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Relations avec les voisins	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

27. Pour finir, nous vous invitons à formuler vos commentaires ou vos suggestions:

28. Une table ronde pour discuter de l'établissement et de l'employabilité en agriculture auprès de la relève agricole est en cours d'organisation. Selon vos réponses, accepteriez-vous d'être contacté pour nous aider à l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole du Haut-Saint-François?

- Oui
- Non

29. Êtes-vous membre du Syndicat de la relève agricole?

- Oui
- Non



Nous vous remercions d'avoir pris le temps de remplir ce sondage. Nous vous rappelons que les informations contenues dans celui-ci sont confidentielles et ne seront utilisées qu'à des fins statistiques et pour l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole du Haut-Saint-François.



9.9 Questionnaire destiné aux citoyens

PDZA Haut-Saint-François - volet citoyen

Questionnaire destiné aux citoyens de la MRC du Haut-Saint-François

PDZA **PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE**
MRC HAUT-SAINT-FRANÇOIS



L'ensemble des citoyens de la MRC du Haut-Saint-François sont sollicités afin de dresser un portrait juste de leurs perceptions et habitudes en lien avec l'agriculture et ses domaines connexes. Cette consultation écrite s'inscrit dans le cadre de la démarche d'élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

Merci de votre participation! Votre avis nous est précieux.

Veillez noter que vos réponses sont confidentielles et ne seront utilisées que dans le cadre du PDZA.

Temps estimé nécessaire pour compléter le questionnaire: 15 minutes

*** Dans certaines municipalités, des prix de participation seront tirés au sort parmi les répondants ayant retourné leur questionnaire complété (et ayant indiqué leurs coordonnées) avant le 19 juin 2015. Pour plus d'informations, contactez votre bureau municipal. ***

If you want to fill this form in English, you can ask for a paper copy at your township office or go to this weblink: <https://fr.surveymonkey.com/s/PDZA-HSF-EN-Citoyens>

 **MRC du Haut-Saint-François**
engagée vers l'avenir

Cultivons l'avenir 2
Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Québec 

Canada 

1



1. Sexe du répondant

- Homme
 Femme

2. Adresse du répondant

Numéro civique

Nom de rue

Code postal

3. Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous?

- | | |
|---------------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="radio"/> Moins de 18 ans | <input type="radio"/> 35 à 49 ans |
| <input type="radio"/> 18 à 24 ans | <input type="radio"/> 50 à 64 ans |
| <input type="radio"/> 25 à 34 ans | <input type="radio"/> 65 ans et plus |



4. Quel est votre lieu de résidence?

	Campagne	Ville/village
Ascot Corner	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Bury	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Chartierville	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Cookshire-Eaton (ville de Cookshire)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Cookshire-Eaton (secteur Bulwer)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Cookshire-Eaton (secteur Eaton Corner)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Cookshire-Eaton (secteur Johnville)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Cookshire-Eaton (secteur Sawyerville)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Dudswell	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
East Angus	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Hampden	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
LaPatrie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Lingwick	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Newport	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Saint-Isidore-de-Clifton	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Scotstown	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Weedon	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Westbury	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

5. Depuis combien d'années habitez-vous à cet endroit?

- | | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="radio"/> Moins de 5 ans | <input type="radio"/> 16 à 25 ans |
| <input type="radio"/> 5 à 10 ans | <input type="radio"/> 26 à 35 ans |
| <input type="radio"/> 11 à 15 ans | <input type="radio"/> 36 ans et plus |

6. Est-ce votre résidence principale ou votre résidence secondaire?

- Résidence principale
- Résidence secondaire



7. S'il s'agit de votre résidence secondaire, dans quelle région/ville se situe votre résidence principale?

- | | |
|---|--|
| <input type="radio"/> Ville de Sherbrooke | <input type="radio"/> Montérégie |
| <input type="radio"/> Estrie (autre que Sherbrooke) | <input type="radio"/> Chaudière-Appalaches |
| <input type="radio"/> Centre-du-Québec | <input type="radio"/> Montréal |
| <input type="radio"/> Autre (veuillez préciser) | |

8. Quel est votre plus haut niveau de scolarité complété?

- Aucun diplôme
- Études secondaires générales (D.E.S ou équivalent)
- Études professionnelles (D.E.P, A.E.P ou équivalent)
- Études collégiales (D.E.C ou A.E.C.)
- Études universitaires (certificat, baccalauréat, maîtrise, doctorat)
- Autre (veuillez préciser)

9. Dans quelle catégorie se trouve votre métier / profession?

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Agriculture, foresterie et ressources naturelles | <input type="radio"/> Affaires et commerce |
| <input type="radio"/> Santé et services sociaux | <input type="radio"/> Arts, culture et loisirs |
| <input type="radio"/> Éducation | <input type="radio"/> Sciences |
| <input type="radio"/> Construction, transport, machinerie et domaines connexes | <input type="radio"/> Manufacturier |
| <input type="radio"/> Vente et service | <input type="radio"/> Gouvernement, MRC et municipalités (administration publique) |
| <input type="radio"/> Autre (veuillez préciser) | |



10. Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à vous établir dans le Haut-Saint-François?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> La qualité de vie | <input type="checkbox"/> La proximité de Sherbrooke |
| <input type="checkbox"/> Les paysages de campagne | <input type="checkbox"/> Les activités de loisir (chasse, plein-air, randonnée, etc.) |
| <input type="checkbox"/> L'accessibilité à la propriété (\$) | <input type="checkbox"/> Pour suivre mon conjoint ou ma conjointe |
| <input type="checkbox"/> La proximité d'un emploi | <input type="checkbox"/> Toujours habité ici |
| <input type="checkbox"/> La proximité de la famille | <input type="checkbox"/> De retour après avoir quitté un certain temps |
| <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) | |

**11. Lors de vos achats d'aliments, quelle importance accordez-vous aux éléments suivants?
(1 référant à aucune importance et 10, très grande importance)**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Aliment du Canada	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Aliment du Québec	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Aliment de l'Estrie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Aliment du Haut-Saint-François	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Aliment biologique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Aliment produit sans pesticides	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Aliment sans OGM	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Aliment produit sans hormones de croissance	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Aliment riche en vitamines ou minéraux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Aliment faible en gras	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Aliment faible en sucre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Aliment au plus bas prix	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



12. Parmi ces modes de distribution de produits agroalimentaires suivants, lesquels utilisez-vous? (Veuillez répondre pour chaque ligne)

	1 fois par semaine (lorsque disponible)	1 à 3 fois par mois (lorsque disponible)	1 fois par 6 mois	1 fois par année	Jamais
Kiosque ou boutique à la ferme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autocueillette	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Agrotourisme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Marché de la Gare à Sherbrooke	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Marché public de Compton	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Marché locavore de Racine	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre(s) marché(s) public(s)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Marché de solidarité (Amis de la Terre, Internet, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Panier équitable - fermier de famille (ASC)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

13. Qu'est-ce qui ferait en sorte que vous achèteriez davantage de produits régionaux? (Indiquez un maximum de 3 réponses)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Une disponibilité plus grande dans les endroits où je magasine déjà | <input type="checkbox"/> L'assurance d'une meilleure qualité de ces produits |
| <input type="checkbox"/> Une meilleure connaissance des endroits où ils sont disponibles | <input type="checkbox"/> Un contact direct avec le producteur |
| <input type="checkbox"/> Une meilleure identification de la provenance des produits | <input type="checkbox"/> Une plus grande variété de produits régionaux |
| <input type="checkbox"/> Des prix plus compétitifs | <input type="checkbox"/> La possibilité d'avoir des paniers de produits frais |
| <input type="checkbox"/> Un horaire plus flexible des marchés distribuant ces produits | <input type="checkbox"/> Aucune de ces réponses |
| <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) | |



14. À quel point êtes-vous en accord avec les affirmations suivantes?

(1 référant à nullement d'accord et 10, totalement en accord)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Je suis tolérant(e) face aux odeurs générées par les activités agricoles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Je suis tolérant(e) face aux bruits générés par les activités agricoles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Je suis tolérant(e) face aux poussières générées par les activités agricoles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Je suis tolérant(e) face à la propreté des chemins agricoles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Je suis tolérant(e) quand au partage des voies de circulation avec les machineries agricoles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre (au besoin) *	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

* (Veuillez préciser)

15. Quel rôle joue l'agriculture par rapport à ces différents aspects?

(1 référant à aucun rôle et 10 à un très grand rôle)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Contribuer au dynamisme économique des municipalités	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Fournir des produits alimentaires à prix compétitif	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Fournir des produits alimentaires à proximité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Contribuer au maintien et à la création d'emplois	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Préserver la beauté des paysages	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Préserver l'environnement par des techniques de cultures appropriées	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



16. À quel point êtes-vous en accord avec les affirmations suivantes?
(1 référant à complètement en désaccord et 10 à fortement en accord)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Ne sait pas
Le métier de producteur agricole est difficile	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les producteurs agricoles vivent bien de leur métier	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'agriculture contribue au dynamisme des municipalités rurales	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les agriculteurs de la MRC du Haut-Saint-François font des produits de qualité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'agriculture de la région est diversifiée	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les producteurs agricoles sont reconnus pour leur contribution socio-économique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les activités agricoles conventionnelles sont respectueuses de l'environnement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les terres agricoles doivent être réservées pour la production agricole et ses activités connexes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

17. Quelle perception avez-vous des exploitations agricoles suivantes?

	Positive	Neutre	Négative
Ferme laitière	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Ferme bovine (boeuf, veaux)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Ferme caprine (chèvres)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Ferme ovine (moutons, brebis, agneaux)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Ferme porcine (porcs, truies)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Ferme avicole (poulets, poules, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Écurie (chevaux, poney)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autres élevages (cerfs, sangliers, lamas, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Grandes cultures (maïs, soya, blé, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Culture maraîchère (fruits et légumes)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Acériculture (érablières)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Horticulture ornementale (arbres de Noël, gazon, plantes vivaces, fleurs, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Foresterie (produits forestiers non-ligneux et récolte de bois)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



18. D'ici les 5 prochaines années, avez-vous l'intention de démarrer ou continuer une activité en lien avec l'agriculture ou la foresterie? Spécifiez dans quel domaine. (Plusieurs réponses possibles)

- Oui, en lien avec la production agricole
 Oui, en agrotourisme
 Oui, en lien avec la production forestière
 Ne sait pas
 Oui, en transformation agroalimentaire
 Non, pas de projet de ce genre
 Autre (veuillez préciser)

19. Possédez-vous des superficies en culture ou en pâturage dans le Haut-Saint-François?

- Oui
 Non

20. Possédez-vous une superficie forestière (boisée) de plus de 4 hectares dans le Haut-Saint-François?

- Oui
 Non

21. Si vous possédez un boisé de plus de 4 hectares, est-il sous régime d'aménagement forestier (plan d'aménagement)?

- Oui
 Non mais intéressé
 Non et pas intéressé

22. Sur votre propriété, indiquez quelles superficies pourraient être utilisées ou mises à disposition pour un projet en lien avec l'agriculture ou la foresterie (vente, location, partage ou autre).

	Aucune superficie	Moins de 1 ha (moins de 2 acres)	1 à 3 hectares (2.5 à 7.5 acres)	3 à 5 hectares (7.5 à 12 acres)	5 à 10 hectares (12 à 24 acres)	Plus de 10 hectares (plus de 24 acres)
Terre cultivable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Boisé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Friche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pâturage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



*** Si vous avez des terres à louer ou à vendre (pour l'agriculture ou la foresterie) et que vous consentez à ce qu'une personne de la MRC du Haut-Saint-François vous contacte, merci de nous indiquer vos coordonnées complètes à la question 25. ***

23. Tribune libre: Si vous avez des propositions pour développer l'agriculture dans le Haut-Saint-François ou si des enjeux vous interpellent et que vous aimeriez qu'ils soient abordés dans le cadre du Plan de développement de la zone agricole du Haut-Saint-François, merci de les inscrire ici.

24. Selon vos réponses, accepteriez-vous d'être contacté pour nous aider à l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole du Haut-Saint-François?

- Oui
 Non

25. Si vous avez répondu oui à la question 24, merci de nous indiquer vos coordonnées complètes.

Nom

Adresse

Ville

Code Postal

Courriel

Téléphone

Si tel est le cas, indiquez, en hectares ou en acres, les superficies disponibles pour l'agriculture.

Si tel est le cas, indiquez, en hectares ou en acres, les superficies disponibles pour la foresterie.



Nous vous remercions d'avoir pris le temps de remplir ce questionnaire. Nous vous rappelons qu'il est confidentiel et que les informations contenues dans celui-ci ne seront utilisées qu'à des fins statistiques et pour l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole de la MRC du Haut-Saint-François.

